



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 6 - Numéro 23

12 juin 2009



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2009

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	8
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	58
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	120
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	

4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	127
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés des valeurs et des instruments dérivés	134
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Régime de l'autorité principale	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	261
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDRVM :	Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Future Growth Group inc. et Future Growth Fund Limited et Future Growth Market Neutral Equity Fund Limited et Future Growth World Fund et Adrian Samuel Leemhuis (intimés)</i>	2008-013	Alain Gélinas	17 juin 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265]	À la suite des audiences <i>pro forma</i> des 2, 20 mai, 26 juin, 28 août, 3 décembre 2008 et de l'audience du 10 mars 2009 <i>Audience pro forma</i>
2°	<i>Autorité des marchés financiers c. Gestion de Capital Triglobal inc. et Société de gestion de fortune Triglobal inc. et Themistoklis Papadopoulos et Anna Papathanasiou et Franco Mignacca et Joseph Jekkel et PNB Management inc. et Mario Bright et Focus Management inc. et Ivest Fund Ltd et Kevin Coombes et 3769682 Canada Inc.(intimés) et Interactive Brokers et Banque CIBC et Groupe Financier Banque TD et BNP Parisbas (Canada) et</i>	2007-033	Alain Gélinas	22 juin 2009, 9h30	Demande de prolongation de blocage [LVM-249 et 250]	À la suite de l'avis d'audience du 26 mai 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	Jean Robillard, ès qualités d'administrateur provisoire de gestion de capital Triglobal Inc. (mises en cause) et Nechi Investments inc. et 2938201 Canada inc. et Hymson Holdings inc. et Etinvest Holdings Ltd et Franfreluche Investments inc et Michael Zunenshine et Hazel Zunenshine et Howard Zunenshine et Linda Zunenshine (intervenants)					
3°	Autorité des marchés financiers c. Petryk Consultants Inc., Sylvester Petryk et Darla Petryk	2009-011	Alain Gélinas Claude St Pierre	30 juin 2009, 9 h 30	Demande d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-266]	de À la suite de l'avis d'audience du 1 ^{er} juin 2009 Audience <i>pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
4°	<i>Conseillers Interinvest Corporation du Canada Ltée</i> (demandeur) c. <i>Autorité des marchés financiers</i> (intimée) (Girard et al.)	2009-001	Alain Gélinas Claude St Pierre	27 août 2009, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité [LVM-322]	À la suite de l'audience du 6 avril 2009 et de la remise de l'audience prévue le 22 juin 2009
5°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Marchés mondiaux State Street Canada Inc.</i> (intimée)	2009-005	Alain Gélinas Claude St Pierre	28 août 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-152, 158, 262.1 et 273.1]	À la suite de l'avis d'audience du 3 mars 2009 et de la remise lors de l'audience <i>pro forma</i> du 8 mai 2009
6°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	23 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 12 février 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
7°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	24 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	etÀ la suite de l'audience du 23 novembre 2009
8°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	25 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	etÀ la suite de l'audience du 24 novembre 2009
9°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	26 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	etÀ la suite de l'audience du 25 novembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
10°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	27 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 26 novembre 2009
11°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	7 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009
12°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	8 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
13°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	9 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009
14°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	10 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009
15°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	11 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	(intimés)					
16°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	14 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 27 novembre 2009
17°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	15 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 14 décembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
18°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	16 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 15 décembre 2009
19°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	17 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 16 décembre 2009
20°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	18 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 17 décembre 2009

Le 12 juin 2009

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^e Cathy Jalbert, au Secrétariat à l'adresse suivante :
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211
Courriel : secretariat@bdrvm.com www.bdrvm.com

2.2 DÉCISIONS

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC

MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-009

DÉCISION N° : 2009-009-003

DATE : Le 29 mai 2009

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS
M^e CLAUDE ST PIERRE
M^e MARK ROSENSTEIN

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

DEMANDERESSE

c.

CENTRE DE TRAITEMENT D'INFORMATION DE CRÉDIT (C.T.I.C.) INC.

et

CITCAP GROUPE FINANCIER INC.

et

GESTION FINANCIÈRE APPALACHES INC.

DÉFENDERESSES, intimées

et

FINANCIÈRE CTIC INC.

et

PATRICK GAUTHIER

et

ANDRÉ TRAVERSY

et

BENOIT MERCIER

et

RÉJEAN LESSARD

et

BANQUE DE MONTRÉAL

et

CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES DESJARDINS DE LA CAPITALE

INTIMÉS

et

ROY, MÉTIVIER, ROBERGE INC., ÈS QUALITÉS DE SÉQUESTRE INTÉRIMAIRE DE
CENTRE DE TRAITEMENT D'INFORMATION DE CRÉDIT (C.T.I.C.) INC., CITCAP
GROUPE FINANCIER INC. ET GESTION FINANCIÈRE APPALACHES INC.

MISE EN CAUSE REQUÉRANTE

LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE

[art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1), art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2) et art. 57, *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières* ((2004) 136 G.O. II, 4695)]

M^e Jean-Nicolas Wilkins et M^e Richard Proulx

Procureurs de l'Autorité des marchés financiers

M^e Éric Savard

Procureur du séquestre intérimaire

Date d'audience : 26 mai 2009

DÉCISION

LES FAITS ANTÉRIEURS

Le 7 mai 2009, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande afin qu'il prononce une ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs ainsi qu'une ordonnance de blocage à l'encontre des intimés, le tout en vertu des articles 249, 250, 265 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*².

Suite à cette demande, le Bureau a prononcé une ordonnance verbale à l'effet d'interdire aux intimés toute opération sur valeurs et de bloquer les fonds identifiés par l'Autorité³. Quelques jours plus tard, le Bureau a publié les motifs écrits de cette décision, au même effet⁴.

Dans ce dossier, le blocage du Bureau a été rédigé dans les termes suivants :

« BLOCAGE EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS*⁵ ET DES ARTICLES 249, 250 ET 323.7 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES*⁶ :

- Il ordonne à Desjardins centre financier de la Capitale, sise au 3333, rue du Carrefour, bureau 280, Québec (Québec) G1C 5R9, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle dans le compte portant le numéro 815-20049-74324;
- Il ordonne à BMO – Banque de Montréal, sise au 500 Grande-Allée Est, Québec (Québec) G1R 2J7, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle dans le compte portant le numéro 0007-1223-404;
- il ordonne à Desjardins centre financier de la Capitale, sise au 3333, rue du Carrefour, bureau 280, Québec (Québec) G1C 5R9, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle dans le compte portant le numéro 815-20049-74751. »

Suite à la décision du Bureau, les sociétés intimées ainsi que Patrick Gauthier ont comparu au dossier et ont exprimé le désir de faire valoir leur point de vue devant le Bureau. La Banque de Montréal a

¹ L.R.Q., c. V-1.1.

² L.R.Q., c. A-33.2.

³ *Autorité des marchés financiers c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc., CITCAP Groupe financier inc., Financière CTIC inc., Gestion financière Appalaches inc., Patrick Gauthier, André Traversy, Benoit Mercier, Réjean Lessard, Banque de Montréal et Desjardins centre financier de la Capitale*, Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, Montréal, Décision n° 2009-009-001, 7 mai 2009, A. Gélinas et C. St Pierre, 2 pages.

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc., CITCAP Groupe financier inc., Financière CTIC inc., Gestion financière Appalaches inc., Patrick Gauthier, André Traversy, Benoit Mercier, Réjean Lessard, Banque de Montréal et Desjardins centre financier de la Capitale*, Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, Montréal, Décision n° 2009-009-002, 15 mai 2009, A. Gélinas et C. St Pierre, 25 pages.

⁵ Précitée, note 2.

⁶ Précitée, note 1.

également comparu. Certains investisseurs ont aussi comparu au dossier pour faire valoir les droits qu'ils entendent exercer du fait de leurs créances sur les sociétés intimées.

L'AVIS DE SURSEOIR

Le 21 mai 2009, le Bureau a reçu un avis de surseoir en vertu de l'article 69 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*⁷. Il appert de cet avis que, le 20 mai 2009, les sociétés Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. (ci-après « *CTIC* »), CITCAP Groupe Financier inc. (ci-après « *CITCAP* ») et Gestion financière Appalaches inc. (ci-après « *Appalaches* ») ont déposé des avis d'intention de faire une proposition en vertu de la susdite loi sur la faillite, entre les mains d'un syndic. Par cet avis, le syndic à la proposition de faillite requérait que le Bureau sursoie à toute les procédures intentées à l'encontre des sociétés intimées-débitrices.

LA DEMANDE DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE

Le 25 mai 2009, la société Roy, Métivier Roberge inc., *ès qualités* de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Appalaches, a adressé au Bureau une demande *de bene esse* afin que soit levée partiellement l'ordonnance de blocage prononcée par le Bureau dans le présent dossier.

Dans la demande du séquestre intérimaire, il a été fait référence au blocage prononcé par le Bureau à l'encontre des trois débitrices et au dépôt par ces dernières d'un avis d'intention de faire une proposition à leurs créanciers, aux termes de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*⁸.

La demande indique que des requêtes pour nomination d'un séquestre intérimaire ont été déposées devant le registraire de faillite qui les a accueillies et a nommé le requérant Roy, Métivier Roberge inc. comme séquestre intérimaire de CTIC⁹, CITCAP¹⁰ et Appalaches¹¹. La requérante a également soumis qu'à titre de séquestre intérimaire des trois compagnies, elle a le pouvoir d'agir avec tous les pouvoirs et l'autorité nécessaires aux fins de¹² :

- 6.1 Exercer un plein contrôle et assurer la garde et le soin des biens des débitrices requérantes (CTIC, CITCAP et Gestion Financière Appalaches inc.), notamment en prenant possession de tous les comptes bancaires de celles-ci ;
- 6.2 Exercer sur les biens des débitrices requérantes, ainsi que sur les affaires de celles-ci, un plein contrôle visant à s'assurer qu'aucun bien ne soit dilapidé ou vendu sans les autorisations requises ou sans que les créanciers, par le biais du syndic, ne soient directement informés de telles transactions et surtout que le produit de vente et/ou de la disposition puisse faire l'objet d'un suivi ou bénéfice de tous les créanciers ;
- 6.3 Autoriser le syndic à faire, si nécessaire, tous les actes nécessaires à la protection, à la conservation et à la mise en valeur des biens des débitrices requérantes ;

La requête demande au Bureau de permettre au séquestre intérimaire d'obtenir la saisine des sommes détenues auprès des institutions financières Banque de Montréal et Centre financier aux entreprises Desjardins de la Capitale, qui sont intimées dans le présent dossier, pour en assurer un plein contrôle des biens des trois débitrices. Pour ce faire, il requiert que le Bureau lui accorde une levée partielle à son endroit de l'ordonnance de blocage prononcée le 7 mai 2009¹³ et confirmée par les motifs écrits du 15 mai 2009¹⁴.

⁷ L.R.C. (1985), c. B-3.

⁸ *Ibid.*

⁹ *Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. et Roy Métivier Roberge Inc.* C.S. Montréal (Chambre commerciale), n° 200-11-018335-094, 20 mai 2009, r. D. Martineau, 1 page.

¹⁰ *CITCAP Groupe Financier Inc. et Roy Métivier Roberge Inc.* C.S. Montréal (Chambre commerciale), n° 200-11-018334-097, 20 mai 2009, r. D. Martineau, 1 page.

¹¹ *Gestion financière Appalaches inc. et Roy Métivier Roberge Inc.* C.S. Montréal (Chambre commerciale), n° 200-11-018336-092, 20 mai 2009, r. D. Martineau, 1 page.

¹² Requête du séquestre intérimaire, 3, par. 6.

¹³ Précitée, note 3.

¹⁴ Précitée, note 4.

L'AUDIENCE

Suite à cette demande, le Bureau a tenu une audience à son siège pour entendre cette demande. Le tout s'est déroulé le 26 mai 2009, en présence du procureur du séquestre intérimaire et des procureurs de l'Autorité. Ni le procureur des intimés ayant comparu, ni celui de la Banque de Montréal n'étaient présents à l'audience, quoiqu'ils aient été dûment informés de sa tenue.

Au cours de cette audience, le procureur du séquestre intérimaire a d'abord souligné que son client ne contestait pas l'ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs que le Bureau a prononcée dans le présent dossier. Il a soumis au tribunal que le but recherché par le séquestre intérimaire était de prendre possession des biens des sociétés CTIC, CITCAP et Appalaches, d'en assurer la protection et de réaliser les biens qui sont réalisables. Le rôle du séquestre est d'assurer la protection des actifs pour éviter qu'ils ne disparaissent et de tracer un portrait complet de la situation financière de ces entreprises.

Il a reconnu que le rôle du séquestre n'est pas d'assurer la protection du public investisseur au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* mais, a-t-il continué, le séquestre intérimaire protège les créanciers en protégeant les actifs mis sous séquestre afin d'en empêcher la disparition et leur dilapidation.

Le tribunal a demandé au procureur du séquestre intérimaire de tracer un parallèle dans son argumentation entre la protection des créanciers et la protection des investisseurs, en rappelant que le blocage a été en partie accordé pour protéger ces derniers.

Le procureur du séquestre intérimaire a alors soumis qu'il ne faisait pas vraiment de distinction entre le rôle du séquestre intérimaire et celui de l'administrateur provisoire; le premier agit pour que les biens ne soient pas dilapidés et joue le même rôle au bénéfice de la masse des créanciers. Mais, rappelle-t-il, les investisseurs en l'espèce sont inclus dans l'ensemble des créanciers.

Par conséquent, l'ordonnance de nomination ne sert pas seulement à protéger les tiers investisseurs mais bien l'ensemble des créanciers, encore que la majorité des créanciers soit composée de tiers investisseurs ou tiers prêteurs. Il rappelle que l'ordonnance de nomination rendue par la Cour supérieure donne au séquestre intérimaire un plein contrôle des affaires des sociétés débitrices et que le séquestre doit faire un rapport à la cour dans un mois.

Il reconnaît qu'existe une distinction avec le rôle d'administrateur provisoire puisque le séquestre n'a pas de pouvoir d'enquête aux fins de la *Loi sur les valeurs mobilières* mais qu'il travaille surtout aux fins de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Il soumet enfin que le séquestre intérimaire demande au Bureau de lever de façon partielle le blocage dans le présent dossier pour pouvoir prendre possession des sommes d'argent déposées par les sociétés intimées débitrices dans les comptes auprès de la Banque de Montréal et du Centre financier aux entreprises Desjardins, toutes deux dans la région de la ville de Québec.

Le procureur de l'Autorité a souligné au tribunal que la requête du séquestre intérimaire a été présentée de consentement avec l'Autorité; il a aussi soumis que l'intérêt public militait en faveur de l'acceptation de cette demande et qu'il requérait au nom de sa cliente que le Bureau constate que les autres parties ont renoncé à se faire entendre au sujet de la présente.

Il a soumis à son tour que les pouvoirs de l'administrateur provisoire sont similaires à ceux qui sont exercés par le séquestre intérimaire dont le but est de protéger les créanciers. Or, a-t-il ajouté, puisque les investisseurs ont acheté des contrats de prêt à terme de CTIC, ils sont créanciers des sociétés débitrices, ce qui fait que l'Autorité est à son aise avec cette situation.

L'Autorité a introduit auprès de la Cour supérieure une demande pour faire nommer un administrateur provisoire; elle a pour ce faire mandaté un procureur pour agir devant cette cour. Ce dernier n'a pas comparu auprès du Bureau mais a été autorisé par ce dernier, avec l'assentiment des autres procureurs présents, à présenter ses observations à l'égard du présent dossier.

Il a soumis qu'il faut faire une distinction entre l'administrateur provisoire et le séquestre intérimaire car seul le premier a le pouvoir fondamental d'agir à la place du conseil d'administration et de faire enquête dans l'intérêt des investisseurs. Il a indiqué que dans le présent dossier, les investisseurs sont en même temps des créanciers et qu'il y a donc une communauté d'intérêts en présence du séquestre intérimaire. Il n'est donc pas actuellement nécessaire de nommer un administrateur provisoire aux sociétés débitrices, en marge du séquestre.

Par conséquent, il a indiqué que l'Autorité ne procédera pas sur sa requête de faire nommer un administrateur provisoire qui restera en suspens. Il a ajouté que la position présente de l'Autorité ne doit pas être interprétée comme une renonciation à présenter sa requête au cas où les choses évolueraient et les événements devaient changer.

L'ANALYSE

Le Bureau prend soigneusement note du fait que les parties présentes à l'audience étaient toutes d'accord avec la demande de levée partielle du séquestre intérimaire. Il note aussi que les mêmes parties sont d'accord pour reconnaître que le rôle de protection des créanciers dévolu au séquestre profite aux investisseurs auprès des sociétés débitrices puisqu'ils sont en même temps les créanciers des mêmes sociétés. Le Bureau prend également note de l'absence des procureurs des parties qui ont comparu au dossier.

Le Bureau tient à rappeler l'importance du rôle qu'il doit jouer en matière d'imposition ou de levée de blocage. C'est que les tribunaux supérieurs ont reconnu aux autorités réglementaires en valeurs mobilières un rôle « *to ensure that Canadian capital markets operate efficiently and fairly and command a full measure of public confidence*¹⁵ ». Appelé à jouer un rôle protecteur, le Bureau peut se voir reconnaître un certain caractère dont les tribunaux supérieurs tiennent compte lorsqu'ils examinent ses décisions.

Lorsqu'il joue ce rôle le Bureau exerce, dans le domaine des valeurs mobilières, la discrétion qui lui est conférée par l'article 323.5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁶. En autant qu'il exerce cette discrétion à l'intérieur du pouvoir sur les blocages qui lui a été confié par le législateur, le tribunal peut exercer un pouvoir qui « *is necessarily broad and flexible, enabling the Commission to fulfil its mandate*¹⁷ ». C'est dans cette perspective que le Bureau envisage la décision qu'il doit prononcer dans le présent dossier.

Le procureur de l'Autorité a déclaré que le Bureau devait accorder la levée de blocage demandée par le séquestre intérimaire car cela était dans l'intérêt public. Puisque les parties se sont entendues sur la présentation de la présente requête et qu'elles sont aussi d'accord pour reconnaître que les droits des investisseurs-prêteurs sont autant protégés par la présence d'un séquestre intérimaire qu'ils le seraient si la Cour supérieure avait nommé un administrateur provisoire, le tribunal est prêt à accorder la demande de levée partielle de l'ordonnance de blocage du 7 mai 2009¹⁸, telle que motivée le 15 mai 2009¹⁹.

D'ailleurs, le Bureau note que l'Autorité a suspendu la présentation de sa requête pour faire nommer un administrateur provisoire devant la Cour supérieure, quoiqu'elle se réserve le droit de la réactiver.

Le Bureau estime que les droits des épargnants qui ont investi auprès des sociétés CTIC, CITCAP et Appalaches seront correctement protégés par le séquestre intérimaire, au même titre qu'ils l'auraient été au cas de la nomination d'un administrateur provisoire. Les arguments du procureur du séquestre l'ont convaincu à ce sujet et c'est pourquoi il est prêt à prononcer la décision demandée.

LA DÉCISION

Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières a pris connaissance de la demande du séquestre intérimaire des sociétés suivantes :

- Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc.;
- CITCAP Groupe Financier inc.; et
- Gestion financière Appalaches inc.

Après avoir considéré la preuve présentée en cours de l'audience par le procureur du séquestre, le consentement de l'Autorité à ce que la requête soit accordée et après avoir déterminé que l'intérêt public le justifiait, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*²⁰, de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*²¹ et de l'article

¹⁵. *Amswiss Scientific Inc. (Re)*, 1992 LNBCSC 40., à la page 10 du texte.

¹⁶. Précitée, note 1.

¹⁷. *Amswiss Scientific Inc. (Re)*, précitée, note 15, 12.

¹⁸. Précitée, note 3.

¹⁹. Précitée, note 4.

²⁰. Précitée, note 1.

²¹. Précitée, note 2.

57 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*²², lève partiellement l'ordonnance de blocage qu'il a prononcée le 7 mai 2009²³, telle que motivée le 15 mai 2009²⁴, aux seules fins de permettre à la société Roy, Métivier Roberge inc., *ès qualités* de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Appalaches, d'accéder au compte portant le numéro 815-20049-74324 du Centre financier aux entreprises Desjardins, sise au 3333, rue du Carrefour, bureau 280, Québec (Québec) G1C 5R9 et au compte portant le numéro 0007-1223-404 à BMO – Banque de Montréal, sise au 500 Grande-Allée Est, Québec (Québec) G1R 2J7.

Fait à Montréal, le 29 mai 2009.

(S) *Alain Gélinas*

M^e Alain Gélinas, président

(S) *Claude St Pierre*

M^e Claude St Pierre, vice-président

(S) *Mark Rosenstein*

M^e Mark Rosenstein, membre

²² .
²³ .
²⁴ .

(2004) 136 G.O. II, 4695.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC

MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-009

DÉCISION N° : 2009-009-002

DATE : Le 15 mai 2009

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS
M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, personne morale légalement constituée, ayant une place d'affaires au 800, Square Victoria, 22^e étage, C.P. 246, Montréal, district de Montréal

DEMANDERESSE

c.

CENTRE DE TRAITEMENT D'INFORMATION DE CRÉDIT (C.T.I.C.) INC., 2300 A, rue Jean-Perrin Québec (Québec) G2C 1T9

et

CITCAP GROUPE FINANCIER INC., 2300 A, rue Jean-Perrin, Québec (Québec) G2C 1T9

et

FINANCIÈRE CTIC INC., 5600, boulevard des Galeries (Québec) bureau 310, G2K 2H6

et

GESTION FINANCIÈRE APPALACHES INC., 2300 A, rue Jean-Perrin, Québec (Québec) G2C 1T9

et

PATRICK GAUTHIER, 3118 rue Delisle, Saint-Augustin-Desmaures (Québec), G3A 2W4

et

ANDRÉ TRAVERSY, 1096, rue Alainbourg, St-Jean-Chrysostome (Québec) G6Z 3A1

et

BENOIT MERCIER, 96 rue Impasse Marie-Guyart, Québec (Québec) G2B 5E3

et

RÉJEAN LESSARD, 360, route 276, St-Odilon (Québec) G0S 3A0

et

BANQUE DE MONTRÉAL, 500 Grande-Allée Est, Québec (Québec) G1R 2J7

et

DESJARDINS CENTRE FINANCIER DE LA CAPITALE, au 3333, rue du Carrefour, bureau 280, Québec (Québec) G1C 5R9

INTIMÉS

ORDONNANCE D'INTERDICTION D'OPERATION SUR VALEURS, ORDONNANCE DE BLOPAGE ET ORDONNANCE POUR UN MODE SPECIAL DE SIGNIFICATION

[art. 249, 250, 265 et 323.7, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1), art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2) et art. 16, *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières* (2004 G.O. II, 4695)]

M^e Jean-Nicolas Wilkins

Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 7 mai 2009

DÉCISION

Le 7 mai 2009, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande afin qu'il prononce une ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs ainsi qu'une ordonnance de blocage à l'encontre des intimés, le tout en vertu des articles 249, 250, 265 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*².

L'Autorité a aussi demandé au Bureau de prononcer une ordonnance pour un mode spécial de signification de la décision, le tout en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*³.

La demande de l'Autorité a été présentée en vertu de l'article 323.7 de la Loi selon lequel il est loisible au Bureau de prononcer une décision affectant défavorablement les droits d'une personne sans audition préalable, lorsqu'un motif impérieux le requiert. Une audience *ex parte* s'est donc tenue au siège du Bureau le 7 mai 2009, afin que l'Autorité puisse présenter sa demande.

Il est à noter qu'à cet égard, l'Autorité a déposé avec sa demande l'affidavit requis par l'article 19 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*⁴, en vertu duquel une demande fondée sur des motifs impérieux doit être accompagnée d'une déclaration sous serment écrite à l'appui des faits de la demande et des motifs impérieux.

Des copies conformes de la demande de l'Autorité et de la déclaration sous serment sont annexées à la présente décision. La présente décision expose les motifs écrits de la décision verbale du Bureau rendue sur le banc lors de l'audience du 7 mai 2009⁵.

LES FAITS

Les faits de la demande de l'Autorité sont les suivants :

LES PARTIES

1. L'Autorité est l'organisme chargé de l'administration de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁶ et exerce les pouvoirs qui y sont prévus conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁷;
2. La société Centre de traitement d'information de crédit CTIC (ci-après « *CTIC* ») a été constituée le 31 octobre 1996 et, selon le relevé CIDREQ, elle utilise également les noms CTIC Groupe

1. L.R.Q., c. V-1.1.

2. L.R.Q., c. A-33.2.

3. 2004 G.O. II, 4695.

4. *Ibid.*

5. *Autorité des marchés financiers c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) Inc. et als.*, Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, n° 2009-009-001, M^e A. Gélinas et M^e C. St Pierre, 7 mai 2009.

6. Précitée, note 1.

7. Précitée, note 2.

- financier et Financière CTIC. Son activité économique est le renseignement sur le crédit et Patrick Gauthier en est l'administrateur, président et actionnaire majoritaire;
3. La société Financière CTIC inc. a été constituée le 1^{er} décembre 2005 et, selon le relevé CIDREQ, son activité économique est l'affacturage⁸. L'actionnaire majoritaire est la société CTIC et Patrick Gauthier en est administrateur et président;
 4. La société CITCAP Groupe financier inc. (ci-après « *CITCAP* ») a été constituée le 18 septembre 2008 et selon le relevé CIDREQ, son activité économique est le financement d'entreprise et l'investissement. L'actionnaire majoritaire est la Fiducie de protection d'actifs Patrick Gauthier et l'administrateur, président et secrétaire est Patrick Gauthier;
 5. La société Gestion financière Appalaches inc. (ci-après « *Appalaches* ») a été constituée le 13 juillet 2007 et selon le relevé CIDREQ, son activité économique est la gestion financière. Elle utilise également comme nom, Gestion financière Appalaches C.T.I.C. inc. L'actionnaire majoritaire et administrateur est Patrick Gauthier;
 6. André Traversy, Benoit Mercier et Réjean Lessard ont tous à un moment ou un autre sollicité des gens pour investir dans l'une ou l'autre des sociétés ci-haut mentionnées;

LES FAITS

7. À la suite d'une dénonciation provenant d'une personne ayant été approchée pour investir dans un produit d'investissement offert par CTIC, l'Autorité instituait, le 12 juillet 2007, une enquête notamment sur les activités des sociétés et individus ci-haut mentionnés;

Les interrogatoires d'automne 2007

8. En octobre 2007, 3 investisseurs sont rencontrés par l'enquêteur et ceux-ci affirment avoir investi dans des contrats de prêt à terme de 6 mois émis par la société CTIC au terme desquels ils doivent toucher des intérêts d'environ 9 % de leur investissement;
9. Parmi ceux-ci, on retrouve Jean-Louis Nault qui a investi avec sa conjointe chacun 25 000 \$ dans un billet à ordre émis par CTIC en 2006;
10. André Traversy aurait fait des représentations à Monsieur Nault quant à la nature du placement effectué et signe même à titre de témoin les documents constatant l'emprunt d'argent;
11. Patrick Gauthier signe également les documents constatant l'emprunt d'argent;
12. Or, André Traversy n'était pas inscrit à titre de courtier en valeurs au moment de cet investissement;
13. De plus, CTIC n'avait pas établi de prospectus soumis au visa de l'Autorité pour effectuer ce placement, non plus pouvait-elle bénéficier d'une dispense de prospectus statuaire;

L'étendue des activités

14. À l'automne 2007, il y avait 97 prêteurs québécois et 58 du Nouveau-Brunswick selon les informations obtenues;
15. Les 97 prêteurs québécois auraient fait un total de 137 prêts et 7 384 922 \$ auraient été levés;
16. Par ailleurs, selon le tableau de CTIC, celle-ci admet que 37 des 97 prêteurs ne bénéficiaient d'aucune dispense lors de leur investissement;
17. Le 14 mai 2008, l'Autorité obtenait une nouvelle liste des investissements effectués dans CTIC depuis le 30 septembre 2007;
18. Selon cette liste, entre le 30 septembre 2007 et le 14 mai 2008, 40 prêteurs auraient effectué un total de 68 prêts pour des sommes représentant 3 209 500 \$;

L'engagement de non-sollicitation

19. Le 3 juillet 2008, les procureurs de CTIC transmettaient l'engagement suivant au nom de CTIC :
« Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. et de ses représentants (s'engageant) à ne plus solliciter de placements, au sens de la Loi

⁸. Opération de crédit d'origine américaine qui consiste dans le transfert de créance commerciale de son titulaire à un « factor » qui se charge, moyennant une certaine rémunération, d'en opérer le recouvrement et qui en garantit la bonne fin, même en cas de défaillance momentanée ou permanente du débiteur; dans, Office québécois de la langue française, *Grand dictionnaire terminologique*. Voir aussi : Vente de créances commerciales ou de comptes à recevoir par une entreprise à une autre, appelée facteur, qui, moyennant une commission, en assume et en garantit le recouvrement; dans, Hubert Reid, *Dictionnaire de droit québécois et canadien*, 3^e édition, Wilson et Lafleur Ltée, Montréal, 2004, 31.

sur les valeurs mobilières, auprès d'investisseurs ni de solliciter des prêts auprès de prêteurs, et ce, tant auprès des investisseurs et prêteurs actuels de Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. qu'auprès d'investisseurs et de prêteurs éventuels. »;

Les interrogatoires d'automne 2008

20. Les 13 et 14 novembre 2008, 9 autres investisseurs sont rencontrés par l'enquêteur de l'Autorité et ceux-ci affirment avoir investi dans des contrats de prêt à terme à durée variable émis par la société CTIC au terme desquels ils doivent toucher des intérêts variant entre 9 % et 12 % de leur investissement;
21. Leurs placements ont été effectués entre mars 2002 et janvier 2008;
22. Le tableau déposé au soutien des présentes expose les placements effectués par les différents investisseurs rencontrés jusqu'à présent par l'enquêteur;
23. Il appert de leur témoignage qu'aucun d'eux ne pouvait bénéficier d'une dispense de prospectus statutaire au moment de leur investissement. Partant, la société CTIC devait établir un prospectus pour effectuer ces placements, ce qu'elle n'a pas fait, contrevenant ainsi à la Loi;
24. Par ailleurs, l'enquêteur a constaté que plusieurs des investisseurs ont réinvesti leur capital lorsque leur contrat de prêt à terme est venu à échéance;
25. Patrick Gauthier, à titre de dirigeant et administrateur de CTIC, signait les contrats de prêt à terme. Ce faisant, il a donc permis ou autorisé la société CTIC à procéder à des placements illégaux;
26. De plus, il appert des témoignages recueillis auprès des investisseurs que Patrick Gauthier, André Traversy, Réjean Lessard et Benoit Mercier ont agi à titre d'intermédiaires en effectuant des représentations quant à la nature des placements offerts par CTIC;
27. Or, aucun d'eux n'était inscrit à titre de courtier en valeurs mobilières auprès de l'Autorité;

La notice d'offre

28. Le 19 décembre 2008, l'Autorité recevait une déclaration de placement avec dispense relativement à l'émetteur non assujetti CITCAP;
29. Ces placements ont été faits auprès de 13 souscripteurs en vertu d'une notice d'offre selon l'article 2.9 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*⁹ (ci-après « *Règlement 45-106* ») qui prévoyait des avis de clôture jusqu'au 1^{er} mars 2009;
30. Selon la notice d'offre, il est prévu que :
 - « 100% net du placement moins les dépenses encourues, sera employé exclusivement au financement des opérations commerciales de CTIC »
31. En effet, il y est expliqué que :
 - « L'activité exclusive de (CITCAP) est de solliciter et de recevoir, sous forme de prêts à terme et en conformité avec la réglementation sur les valeurs mobilières du Québec, des sommes en investissements devant être utilisés aux fins de financer les opérations commerciales de CTIC »;
32. La notice d'offre mentionne également que :
 - « Certaines irrégularités relatives aux dispenses de prospectus et d'inscription ayant pu avoir été commises par inadvertance par CTIC dans le cadre de ses activités antérieures, les administrateurs de CTIC ont décidé de cesser définitivement toute activité pouvant être sujette à la réglementation sur les valeurs mobilières. CITCAP a par la suite été constituée aux fins de recueillir les fonds des investisseurs en toute conformité avec la réglementation sur les valeurs mobilières »;
33. Suite à cette première déclaration de placement avec dispense, l'Autorité en a reçu 7 autres, la dernière en date du 9 mars 2009, pour un total de 21 placements. Au total, CITCAP a effectué 34 placements pour des sommes levées de l'ordre de 3 168 000 \$;
34. Les déclarations de placements avec dispense déposées auprès de l'Autorité par CITCAP pour les placements au Québec sont détaillées dans un tableau déposé au soutien des présentes;

⁹. (2005) 137 G.O. II, 4907.

Les comptes bancaires

35. Les récentes vérifications faites par l'enquêteur ont permis de retracer 3 comptes bancaires reliés à CTIC, CITCAP et Appalaches;
36. L'endroit des comptes et les soldes sont décrits dans le tableau ci-dessous ainsi que dans les documents déposés en liasse:

Titulaire du compte	Institution financière	Numéro de compte	Solde (\$)
CTIC	Desjardins, centre financier de la Capitale	815-20049-74324	En date du 23 avril 2009 = 2 753 609.31 \$
CITCAP	BMO – Banque de Montréal	0007-1223-404	En date du 17 avril 2009 = 1 471 787.21 \$
Gestion financière Appalaches inc.	Desjardins, centre financier de la Capitale	815-20049-74751	En date du 27 février 2009 = 6 099.50 \$
TOTAL			4 231 496.02 \$

Les faits nouveaux

37. Le 5 mars 2009, les procureurs de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick (ci-après la « CVMNB ») déposaient une requête à l'encontre de CTIC, CITCAP et Patrick Gauthier en recherchant les conclusions suivantes:
- le refus du bénéfice des dispenses statutaires selon la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick¹⁰;
 - l'interdiction pour Patrick Gauthier d'agir à titre d'administrateur et/ou dirigeant de tout émetteur, personne inscrite ou d'organisme de placement collectif, et;
 - déposer des états financiers vérifiés auprès de la CVMNB;
38. Essentiellement, les motifs invoqués au soutien de la requête sont les suivants :
- La société a levé, de mars 2006 à mars 2008, près de 5 746 000 \$ auprès de 63 prêteurs du Nouveau-Brunswick représentant 109 placements;
 - L'absence de prospectus et de courtier pour faire ces placements;
 - Les sommes recueillies n'auraient pas été utilisées aux seules fins de faire de l'affacturage tel que décrit aux prêteurs;
 - La société a manqué à des engagements souscrits auprès de la CVMNB;
 - La notice d'offre déposée par CITCAP n'est pas complète;
39. Le 14 avril 2009, la CVMNB prononçait les ordonnances suivantes de consentement entre les parties¹¹ :
- refusait le bénéfice des dispenses statutaires en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick¹²;
 - interdisait Patrick Gauthier d'agir à titre d'administrateur et/ou dirigeant de tout émetteur, personne inscrite ou d'organisme de placement collectif, et;
 - ordonnait de mandater une firme comptable afin de procéder à une vérification au terme de laquelle des états financiers vérifiés seraient déposés auprès de la CVMNB au plus tard le 15 octobre 2009¹³;
40. Le 29 avril 2009, l'enquêteur a reçu par l'entremise d'un tiers, un courriel de Patrick Gauthier adressé à certains de ses représentants, dont Réjean Lessard et Benoit Mercier;

¹⁰ . *Loi sur les valeurs mobilières*, L.N.B., c. S-5.5.

¹¹ . *In the Matter of Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) – Consent Order*, New Brunswick Securities Commission, 14th April 2009, D. A. Leblanc et Céline Trifts, 2 pages.

¹² . Précitée, note 10.

¹³ . Précitée, note 11, 2.

41. Dans ce courriel, Patrick Gauthier expose la situation financière précaire de CTIC en mentionnant notamment que :
- Plusieurs investisseurs ont demandé des retraits de leurs investissements ce qui cause un inconfort au niveau des liquidités;
 - La société finalise un plan stratégique de relance;
 - Le plan de relance passera par un gel des intérêts payables aux investisseurs et de mettre le remboursement des capitaux sur une période de 60 mois payable à partir de septembre 2009 et de façon annuelle;
 - La société devra avoir de nouvelles entrées de capitaux de l'ordre de 1 500 000 \$ pour assurer le bon fonctionnement de l'entreprise;
 - Le plan stratégique sera en vigueur à compter du 30 avril 2009;
42. Tout récemment, l'enquêteur communiquait avec Conrad Drapeau qui a notamment mentionné ce qui suit :
- Il s'est déplacé au Québec pour rencontrer Patrick Gauthier qui lui a expliqué ce qu'était l'affacturage;
 - Il a par la suite investi 500 000 \$ US dans la société Appalaches dans le but de faire de l'affacturage;
 - L'investissement aurait eu lieu le ou vers le 10 juillet 2008;
 - Il a reçu un contrat de prêt d'Appalaches, mais par précaution a exigé d'en avoir un second de CTIC;
43. Or, cet investissement aurait eu lieu tout juste après l'engagement souscrit auprès de l'Autorité;
44. Le 6 mai 2009, l'enquêteur a communiqué avec une responsable de chez Desjardins centre financier de la Capitale pour vérifier le solde du compte bancaire de CTIC;
45. Lors de cette conversation, la responsable de chez Desjardins a mentionné qu'une employée de CTIC s'était informée le jour même de la possibilité de procéder à un transfert électronique de 2 500 000 \$ à partir du compte de CTIC;
46. Le 7 mai 2009, l'enquêteur communique avec le conjoint de Mireille Provencher qui lui mentionne notamment ce qui suit :
- Elle a conclu un contrat de prêt à terme avec CTIC par l'entremise de Réjean Lessard par lequel elle prêtait 10 000 \$ venant à échéance le 31 mars 2008;
 - Ce prêt a été renouvelé à son échéance pour une durée d'un an;
 - À l'automne 2008, elle a avisé Réjean Lessard qu'elle ne renouvelerait pas le prêt à l'échéance prévue le 31 mars 2009;
 - Le 15 octobre 2008, elle a reçu un accusé réception de CTIC dans lequel Patrick Gauthier confirmait avoir reçu la demande de non-renouvellement et qu'elle serait remboursée le 31 mars 2009;
 - En février ou mars 2009, le conjoint de Mme Provencher a reçu un appel de Réjean Lessard à l'effet que le remboursement du prêt serait fait entre le 15 et le 30 avril 2009;
 - Dans la semaine du 4 mai, n'ayant pas été remboursé, elle a tenté de communiquer avec Patrick Gauthier et Réjean Lessard, mais sans succès;
 - Le ou vers le 5 mai 2009, elle a reçu un appel d'une personne se représentant être un actionnaire de CTIC qui lui fournit les informations à l'effet que CTIC était sur le point de faire faillite en raison du fait que plusieurs investisseurs avaient fait des demandes de retrait en même temps dû à la situation économique et qu'il n'était pas certain qu'elle recevrait son argent;

L'Autorité a aussi soumis au Bureau les arguments suivants à l'appui de sa demande :

INTERDICTIONS ET BLOCAGES

- a. En l'espèce, les ordonnances d'interdiction recherchées sont motivées par les faits suivants :

- Le contrat de prêt à terme émis par CTIC, CITCAP et Appalaches constitue une forme d'investissement assujettie à la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁴ en vertu de l'article 1 de cette loi;
 - Or, CTIC effectue le placement de cette forme d'investissement sans avoir établi de prospectus soumis au visa de l'Autorité;
 - De plus, en acceptant un investissement de 500 000 \$ US, le ou vers le 10 juillet 2008, et en émettant un contrat de prêt à terme d'Appalaches et de CTIC en contrepartie, CTIC et Patrick Gauthier ont manqué à leur engagement souscrit auprès de l'Autorité le 3 juillet 2008;
 - Patrick Gauthier, Benoit Mercier, Réjean Lessard et André Traversy aident les sociétés CTIC, CITCAP et Appalaches à accomplir les actes reprochés à ces dernières et exercent les activités de courtier en valeurs sans être inscrits auprès de l'Autorité;
 - Le besoin allégué de CTIC de recourir à du financement pour 1 500 000 \$;
- b. Finalement, les ordonnances de blocages sont notamment motivées par les faits suivants :
- Les nombreux placements de CTIC effectués en contravention avec la Loi;
 - La situation financière précaire de CTIC au niveau de ses liquidités;
 - Le besoin allégué de CTIC de recourir à du financement pour 1 500 000 \$;
 - Les demandes de retraits des investisseurs allégués;
 - Le risque que des sommes importantes soient transférées;
 - Les difficultés récentes rencontrées par un investisseur pour se faire rembourser son prêt;
- c. En date d'aujourd'hui, l'enquête est toujours en cours;

URGENCE ET ABSENCE D'AUDITION PRÉALABLE

- d. L'Autorité demande pour la protection des épargnants et dans l'intérêt public que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce les ordonnances recherchées dans la présente demande;
- e. Il est impérieux pour la protection du public que le Bureau prononce sa décision sans audition préalable conformément à l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁵;
- f. Sans une décision immédiate du Bureau, il est à craindre que les sommes investies par les prêteurs soient à risque;
- g. Il est à craindre également que tout délai additionnel compromette les mesures de protection que l'Autorité pourrait mettre en place.

L'AUDIENCE

L'audience *ex parte* s'est tenue au siège du Bureau le 7 mai 2009. L'Autorité a fait entendre un de ses enquêteurs qui a témoigné sur les faits allégués aux divers intimés, tels qu'énumérés tout au long de la demande de l'Autorité, et a déposé les documents relatifs à ces faits.

Le témoignage de l'enquêteur a en grande partie porté sur les divers placements qui ont été effectués au cours des dernières années par les divers intimés. Il appert que l'Autorité a été saisie de plusieurs informations depuis le mois de juillet 2007 et a institué une enquête à ce sujet. Il appert que la société CTIC aurait placé des contrats de prêt à terme qu'elle émettait portant intérêt à 9 %. Ces placements auraient eu lieu alors que la personne agissant comme courtier en valeurs ne détenait pas d'inscription à ce titre auprès de l'Autorité et que l'émetteur n'avait pas établi de prospectus dûment visé par l'Autorité, ni obtenu de dispense à cet égard.

À l'automne 2007, il y avait 97 personnes au Québec ayant acquis auprès de CTIC pour des titres de prêts totalisant 7 384 922 \$. S'ajoutent des placements supplémentaires entre septembre 2007 et mai 2008 s'élevant à 3 209 500 \$. L'enquêteur ignore cependant si cette dernière somme est une addition à la somme précédente ou si des prêts antérieurs ont été renouvelés au cours de la deuxième période.

¹⁴ . Précitée, note 1.

¹⁵ . *Ibid.*

L'enquêteur a expliqué qu'il avait rencontré un investisseur dont le produit émis par CTIC lui avait été présenté par M. Traversy, qui ne détenait aucune inscription à titre de courtier ou de conseiller en valeurs mobilières. L'enquêteur a indiqué que M. Lessard et M. Mercier revenaient souvent comme personne ayant servi d'intermédiaire au placement, alors que ces derniers n'avaient aucune inscription comme courtier ou conseiller en valeurs mobilières.

Il a également mentionné que l'Autorité avait reçu de CTIC un tableau établissant une liste des investisseurs. Pour chacun des investisseurs, un lien était fait avec une dispense du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*¹⁶. On invoquait dans cette liste plusieurs dispenses, dont celles d'amis proches, de proches partenaires et d'investisseurs qualifiés. L'enquêteur a souligné que Patrick Gauthier l'avait informé que pour les dispenses d'investisseurs qualifiés, M. Gauthier déterminait par lui-même le statut de l'investisseur, sans se baser sur la définition légale. Selon l'enquêteur, parmi les investisseurs rencontrés, aucun ne répondait à l'une ou l'autre des dispenses.

En juillet 2008, les représentants de CTIC ont signé un engagement de ne plus solliciter de placements auprès d'investisseurs ni de solliciter de prêts auprès de prêteurs. Or, de nouveaux placements auraient été effectués auprès de nouveaux investisseurs et selon l'enquêteur qui a noté leurs témoignages, aucun d'entre eux ne pouvait jouir de dispense de prospectus statutaire lorsqu'ils ont investi.

Le 18 septembre 2008, la société CITCAP est constituée. Le 1^{er} décembre 2008, une notice d'offre est préparée par cette dernière. L'enquêteur a déposé devant le Bureau plusieurs déclarations de placement déposées par CITCAP; ces placements ont été faits auprès de 13 souscripteurs, en vertu d'une notice d'offre déposée auprès de l'Autorité en vertu de l'article 2.9 du *Règlement 45-106*.

Toujours selon le témoignage de l'enquêteur, ce placement aurait, au 9 mars 2009, permis de recueillir un montant d'environ 2 968 000 \$. Or, selon l'enquêteur et tel que le mentionne la notice d'offre, le placement effectué par l'entremise de la notice d'offre est employé exclusivement pour le financement des opérations de CTIC. Par conséquent, souligne l'enquêteur, il semble que la société CITCAP ait été constituée expressément pour permettre à CTIC de continuer d'obtenir du financement en contournant son engagement.

L'enquêteur de l'Autorité a témoigné qu'il a retracé trois comptes d'institutions financières qui sont reliés à CTIC, CITCAP et Appalaches; ces comptes contiendraient 4 231 496,02 \$.

L'enquêteur a également fait état de la décision qui a été prononcée par la commission du Nouveau-Brunswick à l'encontre de CTIC et de Patrick Gauthier¹⁷ pour des placements illégaux effectués dans cette province et s'élevant à 5 746 000 \$. Cette décision a fait l'objet d'un consentement entre les parties.

Enfin, l'enquêteur a fait état des renseignements qu'il a obtenus et selon lesquels CTIC serait maintenant en situation financière précaire après que plusieurs investisseurs aient demandé des retraits de leurs investissements. CTIC entendrait possiblement effectuer un placement s'élevant à 1 500 000 \$ pour assurer le bon fonctionnement de l'entreprise, ce qui inquiète vivement l'Autorité. L'enquêteur a aussi rapporté le témoignage de certains autres investisseurs quant à leurs mises de fond ou quant aux refus qu'ils ont essayés lorsqu'ils ont tenté de récupérer leur argent.

L'enquêteur a aussi indiqué que CTIC tenterait de récupérer des montants obtenus suite aux placements présumément illégaux de cette compagnie; en fait, une employée de CTIC s'est informée sur la possibilité de procéder à un transfert électronique pour un montant de 2 500 000 \$ à partir du compte de CTIC.

L'enquêteur a aussi traité d'un placement de 500 000 \$ US fait pour un contrat de prêt d'Appalaches, une société dont Patrick Gauthier est le principal actionnaire. L'investisseur aurait toutefois exigé, par mesure de précaution, qu'un contrat de prêt soit aussi conclu avec CTIC. Cet investissement aurait été effectué le 10 juillet 2008, soit après l'engagement souscrit auprès de l'Autorité par CTIC et ses représentants.

L'énumération de ces faits amène le procureur de l'Autorité à demander au Bureau de prononcer une ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs et une ordonnance de blocage à l'encontre des intimés puisqu'il appert que les contrats de prêts à terme qui ont été émis par CTIC, CITCAP et Appalaches

¹⁶ . Précité, note 9.

¹⁷ . Précitée, note 11.

constitueraient une forme d'investissement assujettie à la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁸. Ces placements auraient été effectués en l'absence d'un prospectus visé par l'Autorité.

Certains placements ont été faits en manquant à un engagement souscrit auprès de l'Autorité en juillet 2008. Les intimés qui ont effectué ces placements l'ont fait sans être inscrits à titre de courtiers en valeurs auprès de l'Autorité des marchés financiers.

La décision du Bureau est aussi requise parce que les placements de CTIC ont été effectués en contravention de la *Loi sur les valeurs mobilières*, parce que sa situation financière serait précaire, qu'elle aurait de plus l'intention d'effectuer un placement s'élevant à 1 500 000 \$, que des investisseurs feraient des demandes de retrait qui ne sont pas honorées et qu'il y a risque que des sommes importantes actuellement en dépôt au nom de CTIC soient transférées. De plus, l'enquête de l'Autorité se poursuit activement.

Le procureur de l'Autorité a également soumis que CTIC a effectué un placement auprès du public par l'intermédiaire de CITCAP; cette dernière société a préparé une notice d'offre en vertu de l'article 2.9 du *Règlement 45-106*, mais, ce faisant, CTIC faisait indirectement ce qu'elle ne pouvait faire directement. CTIC avait souscrit un engagement auprès de l'Autorité à l'effet de ne plus solliciter de placements ni de prêts auprès d'investisseurs ou de prêteurs, mais CTIC l'a quand même fait par l'intermédiaire de CITCAP.

Comme Patrick Gauthier est actionnaire principal et dirigeant de CITCAP tout comme celui de CTIC, le procureur a soumis qu'à titre d'âme dirigeante des deux sociétés, dans les faits ces deux sociétés ne faisaient qu'un et CITCAP procédait à un placement auprès du public pour alimenter les caisses de CTIC qui s'était pourtant engagée à ne plus faire de placements auprès du public.

Il a soumis que ces divers faits justifiaient que le Bureau prononce les décisions demandées.

LA DÉCISION VERBALE

Suivant l'audience du 7 mai, le Bureau a estimé qu'il était impérieux qu'il prononce une décision verbale accueillant la demande de l'Autorité dans les termes suivants, les motifs écrits étant à suivre :

« Décision n° 2009-009-001

CONSIDÉRANT la preuve présentée par l'Autorité;

CONSIDÉRANT que le contrat de prêt à terme émis par CTIC, CITCAP et Appalaches constituerait une forme d'investissement assujettie à la *Loi sur les valeurs mobilières* en vertu de son article 1;

CONSIDÉRANT que CTIC effectuerait le placement de cette forme d'investissement sans avoir établi de prospectus soumis au visa de l'Autorité;

CONSIDÉRANT que CTIC et Patrick Gauthier auraient manqué à leur engagement souscrit auprès de l'Autorité le 3 juillet 2008;

CONSIDÉRANT que Patrick Gauthier, Benoit Mercier, Réjean Lessard et André Traversy aideraient les sociétés CTIC, CITCAP et Appalaches à accomplir les actes reprochés à ces dernières et exerceraient les activités de courtier en valeurs mobilières sans être inscrits auprès de l'Autorité;

CONSIDÉRANT que de nombreux placements de CTIC seraient effectués en contravention de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

CONSIDÉRANT que CTIC aurait une situation financière précaire;

CONSIDÉRANT que CTIC devrait recourir à du financement pour 1 500 000 \$;

CONSIDÉRANT les demandes de retraits faites par les investisseurs;

CONSIDÉRANT le risque que des sommes importantes soient transférées, et ce, de manière imminente;

¹⁸ . Précitée, note 1.

CONSIDÉRANT les difficultés récentes rencontrées par un investisseur pour se faire rembourser son prêt;

CONSIDÉRANT qu'en date d'aujourd'hui, l'enquête est toujours en cours;

CONSIDÉRANT qu'il est impérieux de protéger immédiatement les investisseurs, et ce, dans l'intérêt public;

EN CONSÉQUENCE, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et des articles 249, 265 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, prononce la décision suivante :

INTERDIT à Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc., CITCAP Groupe financier inc., Financière CTIC inc. et Gestion financière Appalaches inc. ainsi qu'à leurs dirigeants, représentants et administrateurs toute activité, directement, indirectement ou via Internet, en vue d'effectuer toute opération sur valeurs;

INTERDIT à Patrick Gauthier, Réjean Lessard, Benoit Mercier et André Traversy toute activité, directement, indirectement ou via Internet, en vue d'effectuer toute opération sur valeurs;

ORDONNE à Desjardins centre financier de la Capitale sise au 3333, rue du Carrefour, bureau 280, Québec (Québec) G1C 5R9 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte portant le numéro 815-20049-74324;

ORDONNE à BMO – Banque de Montréal sise au 500 Grande-Allée Est, Québec (Québec) G1R 2J7 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte portant le numéro 0007-1223-404;

ORDONNE à Desjardins centre financier de la Capitale sise au 3333, rue du Carrefour, bureau 280, Québec (Québec) G1C 5R9 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte portant le numéro 815-20049-74751;

AUTORISE en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières* [(2004) 136, G.O.II, 3116] de signifier la présente décision verbale par tout mode de signification, y compris par télécopieur ou courriel. »

LE DROIT

Les principales dispositions de la Loi invoquées dans la demande de l'Autorité qui fait l'objet de la présente décision sont les suivantes :

1. La présente loi s'applique aux formes d'investissement suivantes :

[...]

2° un titre, autre qu'une obligation, constatant un emprunt d'argent;

249. L'Autorité peut, en vue ou au cours d'une enquête, demander au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières qu'il:

1° ordonne à la personne qui fait ou ferait l'objet de l'enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession;

2° ordonne à la personne qui fait ou ferait l'objet de l'enquête de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;

3° ordonne à toute autre personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens visés au paragraphe 2°.

265. Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières peut interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs.

Il peut également interdire à une personne ou à une catégorie de personnes toute activité reliée à des opérations sur une valeur donnée.

323.7. Toutefois, une décision affectant défavorablement les droits d'une personne peut être rendue sans audition préalable, lorsqu'un motif impérieux le requiert.

Dans ce cas, le Bureau doit donner à la personne en cause l'occasion d'être entendue dans un délai de 15 jours.

L'ANALYSE

Tout d'abord, le Bureau est satisfait de la preuve de l'Autorité à l'effet qu'il pourrait s'agir en l'espèce d'une forme d'investissement assujettie à la *Loi sur les valeurs mobilières*, en vertu de son article 1.

Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières a accepté de prononcer sur le banc les conclusions demandées par l'Autorité parce qu'il estimait qu'existaient suffisamment de motifs pour les justifier et qu'il était nécessaire d'agir ainsi dans l'intérêt public, afin d'assurer la protection des investisseurs.

L'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prononcer une décision sans que ne soient entendus les intimés, en cas de présence d'un motif impérieux. Compte tenu de l'ensemble des faits qui ont été mis en preuve par l'Autorité et des allégations au dossier, le Bureau est d'avis qu'il existe des motifs impérieux pour agir immédiatement.

Le témoignage qu'il a entendu ainsi que les éléments qui ont été déposés en preuve tout au long de cette audience ont permis de tracer le portrait d'une société dénommée CTIC qui aurait effectué depuis déjà longtemps des placements alors qu'il n'y avait pas de prospectus visé par l'Autorité et que les personnes qui effectuaient ces placements, dont Patrick Gauthier, ne détenaient pas d'inscription à titre de courtier en valeurs auprès de l'Autorité.

Les montants ainsi recueillis sont très importants et plusieurs investisseurs auraient tenté en vain de retirer leurs investissements, ce qui alimente l'inquiétude du Bureau. De plus, cela ne se passerait pas seulement au Québec, puisque les autorités financières du Nouveau-Brunswick ont aussi prononcé une ordonnance à l'encontre de CTIC et de Patrick Gauthier, avec consentement des parties¹⁹.

Puis, en juillet 2008, les représentants de CTIC ont signé un engagement selon lequel cette société et ses représentants s'engageaient à ne plus solliciter de placements au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* auprès d'investisseurs et à ne plus solliciter de prêts auprès de prêteurs, et ce, tant auprès d'investisseurs et prêteurs actuels qu'éventuels. Or, il est soumis au tribunal que cet engagement n'aurait pas été respecté, puisqu'un investisseur aurait reconnu avoir investi dans la société Appalaches en juillet 2008 par l'entremise de Patrick Gauthier; cet investisseur, voulant obtenir plus de protection, aurait exigé que CTIC signe en parallèle un autre contrat de prêt.

De plus, il appert que la société CITCAP aurait été créée exclusivement pour voir au financement des activités de CTIC, laquelle était sous le coup d'un engagement de ne plus solliciter de placement. Il apparaît donc que CTIC aurait indirectement fait ce qu'elle ne pouvait pas faire directement, CITCAP aidant CTIC à enfreindre son engagement.

Il appert également du témoignage de l'enquêteur que CTIC aurait invoqué des dispenses en vertu du *Règlement 45-106*, alors que dans les faits, les investisseurs ne répondraient pas aux exigences des dispenses. Selon l'enquêteur, M. Gauthier aurait même reconnu qu'il déterminait par lui-même si un investisseur était qualifié ou non, et ce, sans se baser sur la définition légale.

L'ORDONNANCE D'INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS

L'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs. Un des objectifs d'une ordonnance d'interdiction est de protéger les investisseurs contre des conduites allant à l'encontre de l'intérêt public.

Le Bureau aimerait rappeler le passage suivant de la décision qu'il a prononcée dans le dossier *Georges Métivier*²⁰, concernant l'importance des professionnels pour un encadrement efficace des marchés et la protection des investisseurs et pour bien comprendre le but de la législation sur les valeurs mobilières :

¹⁹ Précitée, note 11.

²⁰ *Georges Métivier c. Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières*, 4 mars 2005, Vol. 2, n° 9, BAMF – Section information générale, 76 pages.

« Le marché des valeurs mobilières est basé sur la confiance des investisseurs vis-à-vis des bourses, des firmes et des organismes de réglementation ou d'autoréglementation. La première ligne de défense des marchés financiers repose cependant sur l'intégrité des professionnels agissant auprès des investisseurs. L'honorable juge Iacobucci de la Cour suprême rappelait ainsi, dans l'arrêt *Pezim c. Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers)*⁷⁵, l'importance de l'encadrement des personnes inscrites au sein de la structure réglementaire de l'industrie des valeurs mobilières au Canada :

« Comme je l'ai déjà mentionné, les lois sur les valeurs mobilières visent avant tout à protéger le public investisseur. Dans l'arrêt (*Brosseau*), notre Cour a reconnu l'importance de cet objectif lorsqu'il faut procéder à l'examen de décisions prises par des commissions des valeurs mobilières; le juge L'Heureux-Dubé, s'exprimant au nom de notre Cour, dit, à la p. 314:

D'une manière générale, on peut dire que les lois sur les valeurs mobilières visent à réglementer le marché et à protéger le public. Cette Cour a reconnu ce rôle dans l'arrêt *Gregory & Co. v. Quebec Securities Commission*, [1961] R.C.S. 584, dans lequel le juge Fauteux a fait remarquer à la p. 588:

[TRADUCTION] L'objet prépondérant de la loi est d'assurer que les personnes qui, dans la province, exercent le commerce des valeurs mobilières ou qui agissent comme conseillers en placement, sont honnêtes et de bonne réputation et, ainsi, de protéger le public, dans la province ou ailleurs, contre toute fraude consécutive à certaines activités amorcées dans la province par des personnes qui y exercent ce commerce.

Ce rôle protecteur, qui est commun à toutes les commissions des valeurs mobilières, donne à ces organismes un caractère particulier qui doit être reconnu lorsqu'on examine la manière dont leurs fonctions sont exercées aux termes des lois qui leur sont applicables. »²¹

Vu les motifs exposés ci-haut et considérant qu'il est dans l'intérêt public d'agir ainsi, le Bureau conclut qu'il existe un motif impérieux de prononcer une ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs à l'égard de CTIC, CITCAP, Financière CTIC, Appalaches, Patrick Gauthier, Réjean Lessard, Benoit Mercier et André Traversy, selon les conclusions demandées par l'Autorité, et ce, afin d'assurer la protection des investisseurs.

L'ORDONNANCE DE BLOCAGE

L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession²². De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle²³. Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont il a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle²⁴.

Après avoir pris connaissance de la preuve qui a été présentée par l'Autorité tout au long de l'audience du 7 mai 2009, le tribunal est particulièrement inquiet face aux allégations ainsi qu'aux faits suivants :

²¹ . *Id.*, 30-31.

²² . Précitée, note 1, art. 249 (1°).

²³ . *Id.*, art. 249 (2°).

²⁴ . *Id.*, art. 249 (3°).

- Les placements sans prospectus se chiffraient à plusieurs millions de dollars. Tout au long des dernières années, CTIC aurait, directement ou indirectement, recueilli des millions de dollars auprès du public investisseur;
- Les intimés en la présente instance ne détiendraient ni inscription à titre de courtier en valeurs ni inscription comme conseiller en valeurs;
- La plupart des placements mis en preuve par la demanderesse auraient été effectués en l'absence de prospectus visé par l'Autorité ou en l'absence de dispense d'un tel prospectus;
- Lorsqu'il y a eu dispense de prospectus, vu le dépôt d'une notice d'offre auprès de l'Autorité, il s'est avéré que cette dispense aurait été utilisée à mauvais escient puisqu'elle permettrait à CTIC de faire indirectement ce que la loi ne lui permettrait pas de faire directement;
- CTIC invoque dans un tableau remis à l'Autorité des dispenses en vertu du *Règlement 45-106*, alors que dans les faits plusieurs investisseurs ne répondraient pas aux exigences de telles dispenses;
- M. Gauthier aurait affirmé qu'il déterminait par lui-même si l'investisseur se qualifiait à titre d'investisseur qualifié, et ce, sans s'en remettre à la définition légale;
- La société CITCAP, dont l'activité exclusive est de solliciter des investissements devant être utilisés pour financer CTIC, aurait été créée spécifiquement pour permettre à CTIC de contourner son engagement souscrit auprès de l'Autorité, permettant ainsi à CTIC de faire indirectement, ce qu'elle ne pouvait plus faire directement;
- La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick a prononcé une décision²⁵ interdisant d'agir à titre d'administrateur, refusant le bénéfice des dispenses et demandant qu'une vérification des affaires des sociétés intimées soit effectuée et que ces dernières déposent des états financiers vérifiés divulguant la nature de toutes leurs activités commerciales, les revenus qu'elles ont obtenus de chacune de ces activités et toutes les transactions effectuées avec des parties liées;
- De l'aveu même de Patrick Gauthier, âme dirigeante des sociétés intimées, CTIC serait en situation financière précaire;
- Cette situation financière quant à ses liquidités entraînerait CTIC à recourir à du financement. Il semblerait en effet que CTIC et Patrick Gauthier seraient en face de demandes de retrait d'investisseurs et voudraient geler les intérêts payables à ceux-ci et prolonger grandement la période pour les remboursements;
- Il appert également que CTIC et Patrick Gauthier, son âme dirigeante, songeraient à effectuer un placement de 1 500 000 \$ pour assurer le bon fonctionnement de l'entreprise; vu les actes précédents reprochés, le Bureau ne peut que s'inquiéter des circonstances dans lesquelles ce placement s'effectuerait;
- L'impossibilité pour certains investisseurs de récupérer leur investissement;
- Le risque que des sommes importantes soient transférées sous peu;
- Il est à craindre que sans une intervention immédiate, le remboursement des investissements soit impossible.

Le Bureau possède, en vertu de l'article 323.5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*²⁶, la discrétion requise pour prononcer une décision en fonction de l'intérêt public. Le Bureau possède également, en vertu de l'article 323.7 de la même loi, le pouvoir de prononcer une décision pour un motif impérieux, c.-à-d. sans audition préalable.

Le Bureau considère que les conditions sont réunies pour se prononcer sur la demande de l'Autorité de bloquer les fonds disponibles dans les comptes de CTIC, CITCAP et Appalaches, afin d'assurer la protection des investisseurs. Par conséquent, le tribunal est prêt à accueillir la demande d'ordonnance de blocage, telle que présentée par l'Autorité.

Enfin, le Bureau est prêt à accorder la requête de l'Autorité pour un mode spécial de signification de la présente décision.

LA DÉCISION

²⁵ . Précitée, note 11

²⁶ . Précitée, note 1.

Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières a pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers, du témoignage de l'enquêteur de cet organisme, de la preuve présentée en cours de l'audience et des arguments de son procureur. Il considère que l'ensemble de la preuve démontre qu'il existe des motifs impérieux d'intervenir immédiatement en vertu du second alinéa de l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*²⁷. Il estime de même que l'intérêt public milite dans le même sens, en vertu de l'article 323.5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*²⁸.

Par conséquent, le Bureau prononce les ordonnances d'interdiction d'opération sur valeurs et les ordonnances de blocage suivantes :

- i) ORDONNANCE D'INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS*²⁹ ET DES ARTICLES 265 ET 323.7 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES*³⁰:
 - o Il interdit à Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc., à CITCAP Groupe financier inc., à Financière CTIC inc. et à Gestion financière Appalaches inc. ainsi qu'à leurs dirigeants, représentants et administrateurs toute activité, directement, indirectement ou via Internet, en vue d'effectuer toute opération sur valeurs;
 - o Il interdit à Patrick Gauthier, à Réjean Lessard, à Benoit Mercier et à André Traversy toute activité, directement, indirectement ou via Internet, en vue d'effectuer toute opération sur valeurs;
- ii) BLOCAGE EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS*³¹ ET DES ARTICLES 249, 250 ET 323.7 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES*³²:
 - o Il ordonne à Desjardins centre financier de la Capitale, sise au 3333, rue du Carrefour, bureau 280, Québec (Québec) G1C 5R9, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle dans le compte portant le numéro 815-20049-74324;
 - o Il ordonne à BMO – Banque de Montréal, sise au 500 Grande-Allée Est, Québec (Québec) G1R 2J7, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle dans le compte portant le numéro 0007-1223-404;
 - o il ordonne à Desjardins centre financier de la Capitale, sise au 3333, rue du Carrefour, bureau 280, Québec (Québec) G1C 5R9, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle dans le compte portant le numéro 815-20049-74751.

Enfin, le Bureau accueille la demande de l'Autorité pour un mode spécial de signification de la présente décision, et ce, de la manière suivante :

- iii) ORDONNANCE POUR UN MODE SPÉCIAL DE SIGNIFICATION, EN VERTU DE L'ARTICLE 16 DU *RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE PROCÉDURE DU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES*³³:
 - o Il autorise la signification de la présente décision aux intimés par tout mode de signification, y compris par télécopieur ou par courriel.

En application du second alinéa de l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³⁴, le Bureau informe les intimés qu'il pourra tenir une audience dans les quinze (15) jours d'une demande de leur part, dans la salle d'audience *Paul Fortugno* qui est située au 500 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 16.40, à Montréal (Québec).

Il appartient alors aux intimés de communiquer avec le Secrétariat général du Bureau, au 1-877-873-2211, afin d'informer le Bureau qu'ils entendent exercer leur droit d'être entendus.

²⁷ Ibid.

²⁸ Ibid.

²⁹ Précitée, note 2.

³⁰ Précitée, note 1.

³¹ Précitée, note 2.

³² Précitée, note 1.

³³ Précité, note 3.

³⁴ Précitée, note 1.

Les intimés sont aussi invités à prendre note qu'une partie a le droit de se faire représenter par un avocat³⁵. Le Bureau informe aussi les personnes morales et les entités désirant être entendues dans le cadre du présent dossier qu'elles sont tenues de se faire représenter par avocat au cours d'une audience devant le Bureau³⁶.

L'ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs entre en vigueur à la date à laquelle elle a été prononcée, soit à compter du 7 mai 2009, et elle le restera jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou abrogée.

Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³⁷, l'ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée, soit à compter du 7 mai 2009, et le restera pour une période de 120 jours, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée.

Fait à Montréal, le 15 mai 2009.

(S) *Alain Gélinas*

M^e Alain Gélinas, président

(S) *Claude St Pierre*

M^e Claude St Pierre, vice-président

DEMANDE

DEMANDE BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION
EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC

MONTRÉAL

DOSSIER N^o 2009-009

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (ci-après l'« Autorité »), personne morale légalement constituée, ayant une place d'affaires au 800 Square Victoria, 22^e étage, C.P. 246, Montréal, district de Montréal (ci-après l'« Autorité »);

DEMANDERESSE

c.

CENTRE DE TRAITEMENT D'INFORMATION DE CRÉDIT (C.T.I.C.) INC. (ci-après « CTIC »), 2300 A, rue Jean-Perrin Québec (Québec) G2C 1T9;

CITCAP GROUPE FINANCIER INC. (ci-après « CITCAP »), 2300 A, rue Jean-Perrin, Québec (Québec) G2C 1T9;

FINANCIÈRE CTIC INC., 5600, boulevard des Galeries (Québec) bureau 310, G2K 2H6 ;

GESTION FINANCIÈRE APPALACHES INC. (ci-après « Appalaches »), 2300 A, rue Jean-Perrin, Québec (Québec) G2C 1T9;

PATRICK GAUTHIER, 3118 rue Delisle, Saint-Augustin-Desmaures (Québec), G3A 2W4 ;

et

ANDRÉ TRAVERSY, 1096, rue Alainbourg, St-Jean-Chrysostome (Québec) G6Z 3A1

BENOIT MERCIER, 96 rue Impasse Marie-Guyart, Québec (Québec) G2B 5E3 ;

RÉJEAN LESSARD, 360, route 276, St-Odilon (Québec) G0S 3A0

et

³⁵ Précité, note 3, art. 31.

³⁶ *Id.*, art. 32.

³⁷ Précitée, note 1.

BANQUE DE MONTRÉAL, 500 Grande-Allée Est, Québec (Québec) G1R 2J7 ;

DESJARDINS CENTRE FINANCIER DE LA CAPITALE, au 3333, rue du Carrefour, bureau 280, Québec (Québec) G1C 5R9

INTIMÉS

Demande de l'Autorité des marchés financiers en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-7.03 et des articles 249, 264 et 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1

L'Autorité des marchés financiers soumet respectueusement ce qui suit au Bureau de décision et révision en valeurs mobilières :

Les parties

1. L'Autorité est l'organisme chargé de l'administration de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 et exerce les pouvoirs qui y sont prévus conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-7.03;
2. La société CITC a été constituée le 31 octobre 1996 et, selon le relevé CIDREQ, elle utilise également les noms CTIC Groupe financier et Financière CTIC. Son activité économique est le renseignement sur le crédit et Patrick Gauthier en est l'administrateur, président et actionnaire majoritaire, pièce D-1;
3. La société Financière CTIC inc. a été constituée le 1^{er} décembre 2005 et, selon le relevé CIDREQ, son activité économique est l'affacturage. L'actionnaire majoritaire est la société CTIC et Patrick Gauthier en est administrateur et président, pièce D-2;
4. La société CITCAP a été constituée le 18 septembre 2008 et selon le relevé CIDREQ, son activité économique est le financement d'entreprise et l'investissement. L'actionnaire majoritaire est la Fiducie de protection d'actifs Patrick Gauthier et l'administrateur, président et secrétaire est Patrick Gauthier, pièce D-3;
5. La société Appalaches a été constituée le 13 juillet 2007 et selon le relevé CIDREQ, son activité économique est la gestion financière. Elle utilise également comme nom, Gestion financière Appalaches C.T.I.C. inc. L'actionnaire majoritaire et administrateur est Patrick Gauthier, pièce D-4;
6. André Traversy, Benoit Mercier et Réjean Lessard ont tous à un moment où un autre sollicité des gens pour investir dans l'une ou l'autre des sociétés ci-haut mentionnées;

Les faits

7. À la suite d'une dénonciation provenant d'une personne ayant été approchée pour investir dans un produit d'investissement offert par CTIC, l'Autorité instituait, le 12 juillet 2007, une enquête sur notamment les activités des sociétés et individus ci-haut mentionnés;

Les interrogatoires d'automne 2007

8. En octobre 2007, 3 investisseurs sont rencontrés par l'enquêteur et ceux-ci affirment avoir investi dans des contrats de prêt à terme de 6 mois émis par la société CTIC au terme desquels ils doivent toucher des intérêts d'environ 9 % de leur investissement;
9. Parmi ceux-ci, on retrouve Jean-Louis Nault qui a investi avec sa conjointe chacun 25 000 \$ dans un billet à ordre émis par CTIC en 2006, pièce D-5;
10. André Traversy aurait fait des représentations à Monsieur Nault quant à la nature du placement effectué et signe même à titre de témoin les documents constatant l'emprunt d'argent;
11. Patrick Gauthier signe également les documents constatant l'emprunt d'argent;
12. Or, André Traversy n'était pas inscrit à titre de courtier en valeurs au moment de cet investissement;
13. De plus, CTIC n'avait pas établi de prospectus soumis au visa de l'Autorité pour effectuer ce placement, non plus pouvait-elle bénéficier d'une dispense de prospectus statuaire;

L'étendue des activités

14. À l'automne 2007, il y avait 97 prêteurs québécois et 58 du Nouveau-Brunswick selon les informations obtenues, pièce D-6;
15. Les 97 prêteurs québécois auraient fait un total de 137 prêts et 7 384 922 \$ auraient été levés;
16. Par ailleurs, selon le tableau de CTIC, celle-ci admet que 37 des 97 prêteurs ne bénéficiaient d'aucune dispense lors de leur investissement;
17. Le 14 mai 2008, l'Autorité obtenait une nouvelle liste des investissements effectués dans CTIC depuis le 30 septembre 2007, pièce D-7;
18. Selon cette liste, entre le 30 septembre 2007 et le 14 mai 2008, 40 prêteurs auraient effectué un total de 68 prêts pour des sommes représentant 3 209 500 \$;

L'engagement de non-sollicitation

19. Le 3 juillet 2008, les procureurs de CTIC transmettaient l'engagement suivant au nom de CTIC :

« Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. et de ses représentants (s'engagent) à ne plus solliciter de placements, au sens de la Loi sur les valeurs mobilières, auprès d'investisseurs ni de solliciter des prêts auprès de prêteurs, et ce, tant auprès des investisseurs et prêteurs actuels de Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. qu'auprès d'investisseurs et de prêteurs éventuels. », pièce D-8;

Les interrogatoires d'automne 2008

20. Les 13 et 14 novembre 2008, 9 autres investisseurs sont rencontrés par l'enquêteur de l'Autorité et ceux-ci affirment avoir investi dans des contrats de prêt à terme à durée variable émis par la société CTIC au terme desquels ils doivent toucher des intérêts variant entre 9 et 12 % de leur investissement;
21. Leurs placements ont été effectués entre mars 2002 et janvier 2008;
22. Le tableau déposé au soutien des présentes expose les placements effectués par les différents investisseurs rencontrés jusqu'à présent par l'enquêteur, pièce D-9;
23. Il appert de leur témoignage qu'aucun d'eux ne pouvait bénéficier d'une dispense de prospectus statutaire au moment de leur investissement. Partant, la société CTIC devait établir un prospectus pour effectuer ces placements, ce qu'elle n'a pas fait, contrevenant ainsi à la LVM;
24. Par ailleurs, l'enquêteur a constaté que plusieurs des investisseurs ont réinvesti leur capital lorsque leur contrat de prêt à terme est venu à échéance;
25. Patrick Gauthier, à titre de dirigeant et administrateur de CTIC, signait les contrats de prêt à terme. Ce faisant, il a donc permis ou autorisé la société CTIC à procéder à des placements illégaux;
26. De plus, il appert des témoignages recueillis auprès des investisseurs que Patrick Gauthier, André Traversy, Réjean Lessard et Benoit Mercier ont agi à titre d'intermédiaires en effectuant des représentations quant à la nature des placements offerts par CTIC;
27. Or, aucun d'eux n'était inscrit à titre de courtier en valeurs mobilières auprès de l'Autorité;

La notice d'offre

28. Le 19 décembre 2008, l'Autorité recevait une déclaration de placement avec dispense relativement à l'émetteur non assujetti CITCAP, pièce D-10;
29. Ces placements ont été faits auprès de 13 souscripteurs en vertu d'une notice d'offre selon l'article 2.9 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* qui prévoyait des avis de clôture jusqu'au 1^{er} mars 2009;;
30. Selon la notice d'offre, il est prévu que :

« 100% net du placement moins les dépenses encourues, sera employé exclusivement au financement des opérations commerciales de CTIC », pièce D-11;

31. En effet, il y est expliqué que :

« L'activité exclusive de (CITCAP) est de solliciter et de recevoir, sous forme de prêts à terme et en conformité avec la réglementation sur les valeurs mobilières du Québec, des sommes en investissements devant être utilisés aux fins de financer les opérations commerciales de CTIC »;

32. La notice d'offre mentionne également que :

« Certaines irrégularités relatives aux dispenses de prospectus et d'inscription ayant pu avoir été commises par inadvertance par CTIC dans le cadre de ses activités antérieures, les administrateurs de CTIC ont décidé de cesser définitivement toute activité pouvant être sujette à la réglementation sur les valeurs mobilières. CITCAP a par la suite été constituée aux fins de recueillir les fonds des investisseurs en toute conformité avec la réglementation sur les valeurs mobilières »;

33. Suite à cette première déclaration de placement avec dispense, l'Autorité en a reçu 7 autres, la dernière en date du 9 mars 2009, pour un total de 21 placements. Au total, CITCAP a effectué 34 placements pour des sommes levées de l'ordre de 3 168 000 \$;

34. Les déclarations de placements avec dispense déposées auprès de l'Autorité par CITCAP pour les placements au Québec, sont détaillées dans un tableau déposé au soutien des présentes comme pièce D-12 ;

Les comptes bancaires

35. Les récentes vérifications faites par l'enquêteur ont permis de retracer 3 comptes bancaires reliés à CTIC, CITCAP et Appalaches ;

36. L'endroit des comptes et les soldes sont décrits dans le tableau ci-dessous ainsi que dans les documents déposés en liasse comme pièce D-13 :

Titulaire du compte	Institution financière	Numéro de compte	Solde (\$)
CTIC	Desjardins, centre financier de la Capitale	815-20049-74324	En date du 23 avril 2009 = 2 753 609.31 \$
CITCAP	BMO – Banque de Montréal	0007-1223-404	En date du 17 avril 2009 = 1 471 787.21 \$
Gestion financière Appalaches inc.	Desjardins, centre financier de la Capitale	815-20049-74751	En date du 27 février 2009 = 6 099.50 \$
TOTAL			4 231 496.02 \$

Les faits nouveaux

37. Le 5 mars 2009, les procureurs de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick (ci-après « CVMNB ») déposaient une requête à l'encontre de CTIC, CITCAP et Patrick Gauthier en recherchant les conclusions suivantes, pièce D-14 :

- le refus du bénéfice des dispenses statutaires selon la *Loi sur les valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick* ;

- l'interdiction pour Patrick Gauthier d'agir à titre d'administrateur et/ou dirigeant de tout émetteur, personne inscrite ou d'organisme de placement collectif, et ;
 - déposer des états financiers vérifiés auprès de la CVMNB ;
38. Essentiellement, les motifs invoqués au soutien de la requête sont les suivants :
- La société a levé, de mars 2006 à mars 2008, près de 5 746 000 \$ auprès de 63 prêteurs du Nouveau-Brunswick représentant 109 placements;
 - L'absence de prospectus et de courtier pour faire ces placements ;
 - Les sommes recueillies n'auraient pas été utilisées aux seules fins de faire de l'affacturage tel que décrit aux prêteurs ;
 - La société a manqué à des engagements souscrits auprès de la CVMNB ;
 - La notice d'offre déposée par CITCAP n'est pas complète ;
39. Le 14 avril 2009, la CVMNB prononçait les ordonnances suivantes de consentement entre les parties, pièce D-15 :
- refusait le bénéfice des dispenses statutaires en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick* ;
 - interdisait Patrick Gauthier d'agir à titre d'administrateur et/ou dirigeant de tout émetteur, personne inscrite ou d'organisme de placement collectif, et ;
 - ordonnait de mandater une firme comptable afin de procéder à une vérification au terme de laquelle des états financiers vérifiés seraient déposés auprès de la CVMNB au plus tard le 15 octobre 2009 ;
40. Le 29 avril 2009, l'enquêteur a reçu par l'entremise d'un tiers, un courriel de Patrick Gauthier adressé à certains de ses représentants dont Réjean Lessard et Benoit Mercier, pièce D-16;
41. Dans ce courriel, Patrick Gauthier expose la situation financière précaire de CTIC en mentionnant notamment que :
- Plusieurs investisseurs ont demandé des retraits de leurs investissements ce qui cause un inconfort au niveau des liquidités;
 - La société finalise un plan stratégique de relance;
 - Le plan de relance passera par un gel des intérêts payables aux investisseurs et de mettre le remboursement des capitaux sur une période de 60 mois payable à partir de septembre 2009 et de façon annuelle;
 - La société devra avoir de nouvelles entrées de capitaux de l'ordre de 1 500 000 \$ pour assurer le bon fonctionnement de l'entreprise;
 - Le plan stratégique sera en vigueur à compter du 30 avril 2009;
42. Tout récemment, l'enquêteur communiquait avec Conrad Drapeau qui a notamment mentionné ce qui suit :
- Il s'est déplacé au Québec pour rencontrer Patrick Gauthier qui lui a expliqué ce qu'était l'affacturage;
 - Il a par la suite investi 500,000 \$ U.S. dans la société Appalaches dans le but de faire de l'affacturage;
 - L'investissement aurait eu lieu le ou vers le 10 juillet 2008;
 - Il a reçu un contrat de prêt de Appalaches mais par précaution a exigé d'en avoir un second de CTIC;
43. Or, cet investissement aurait eu lieu tout juste après l'engagement souscrit auprès de l'Autorité;
44. Le 6 mai 2009, l'enquêteur a communiqué avec une responsable de chez Desjardins centre financier de la Capitale pour vérifier le solde du compte bancaire de CTIC;
45. Lors de cette conversation, la responsable de chez Desjardins a mentionné qu'une employée de CTIC s'était informée le jour même de la possibilité de procéder à un transfert électronique de 2 500 000 \$ à partir du compte de CTIC;

46. Le 7 mai 2009, l'enquêteur communique avec le conjoint de Mireille Provencher qui lui mentionne notamment ce qui suit :

- Elle a conclu un contrat de prêt à terme avec CTIC par l'entremise de Réjean Lessard par lequel elle prêtait 10,000 \$ venant à échéance le 31 mars 2008;
- Ce prêt a été renouvelé à son échéance pour une durée d'un an;
- À l'automne 2008, elle a avisé Réjean Lessard qu'elle ne renouvelerait pas le prêt à l'échéance prévue le 31 mars 2009;
- Le 15 octobre 2008, elle a reçu un accusé réception de CTIC dans lequel Patrick Gauthier confirmait avoir reçu la demande de non-renouvellement et qu'elle serait remboursée le 31 mars 2009;
- En février ou mars 2009, le conjoint de Mme Provencher a reçu un appel de Réjean Lessard à l'effet que le remboursement du prêt serait fait entre le 15 et le 30 avril 2009;
- Dans la semaine du 4 mai, n'ayant pas été remboursé, elle a tenté de communiquer avec Patrick Gauthier et Réjean Lessard, mais sans succès;
- Le ou vers le 5 mai 2009, elle a reçu un appel d'une personne se représentant être un actionnaire de CTIC qui lui fournit les informations à l'effet que CTIC était sur le point de faire faillite en raison du fait que plusieurs investisseurs avaient fait des demandes de retrait en même temps dû à la situation économique et qu'il n'était pas certain qu'elle recevrait son argent;

INTERDICTIONS ET BLOCAGES

47. En l'espèce, les ordonnances d'interdiction recherchées sont motivées par les faits suivants :

- Le contrat de prêt à terme émis par CTIC, CITCAP et Appalaches constitue une forme d'investissement assujéti à la LVM en vertu de l'article 1 de la LVM;
- Or, CTIC effectue le placement de cette forme d'investissement sans avoir établi de prospectus soumis au visa de l'Autorité;
- De plus, en acceptant un investissement de 500 000 \$ U.S., le ou vers le 10 juillet 2008, et en émettant un contrat de prêt à terme d'Appalaches et de CTIC en contrepartie, CTIC et Patrick Gauthier ont manqué à leur engagement souscrit auprès de l'Autorité le 3 juillet 2008;
- Patrick Gauthier, Benoit Mercier, Réjean Lessard et André Traversy aident les sociétés CTIC, CITCAP et Appalaches à accomplir les actes reprochés à ces dernières et exercent les activités de courtier en valeurs sans être inscrits auprès de l'Autorité;
- Le besoin allégué de CTIC de recourir à du financement pour 1 500 000 \$;

48. Finalement, les ordonnances de blocages sont notamment motivées par les faits suivants :

- Les nombreux placements de CTIC effectués en contravention avec la LVM;
- La situation financière précaire de CTIC au niveau de ses liquidités;
- Le besoin allégué de CTIC de recourir à du financement pour 1 500 000 \$;
- Les demandes de retraits des investisseurs allégués;
- Le risque que des sommes importantes soient transférés;
- Les difficultés récentes rencontrées par un investisseur pour se faire rembourser son prêt;

49. En date d'aujourd'hui, l'enquête est toujours en cours;

urgence et absence d'audition préalable

50. L'Autorité demande pour la protection des épargnants et dans l'intérêt public que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après « Bureau ») prononce les ordonnances recherchées dans la présente demande;

51. Il est impérieux pour la protection du public que le Bureau prononce sa décision sans audition préalable conformément à l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

52. Sans une décision immédiate du Bureau, il est à craindre que les sommes investies par les prêteurs soient à risque;
53. Il est à craindre également que tout délai additionnel compromette les mesures de protection que l'Autorité pourrait mettre en place;

EN CONSÉQUENCE, l'Autorité des marchés financiers demande au Bureau de décision et révision en valeurs mobilières en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³⁸ et des articles 249, 264 et 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

D'INTERDIRE à Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc, CITCAP Groupe financier inc., Financière CTIC inc. et Gestion financière Appalaches inc. ainsi qu'à leurs dirigeants, représentants et administrateurs toute activité, directement, indirectement ou via Internet, en vue d'effectuer toute opération sur valeurs;

D'INTERDIRE à Patrick Gauthier, Réjean Lessard, Benoit Mercier et André Traversy toute activité, directement, indirectement ou via Internet, en vue d'effectuer toute opération sur valeurs;

D'ORDONNER à Desjardins centre financier de la Capitale sise au 3333, rue du Carrefour, bureau 280, Québec (Québec) G1C 5R9 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte portant le numéro 815-20049-74324;

D'ORDONNER à BMO – Banque de Montréal sise au 500 Grande-Allée Est, Québec (Québec) G1R 2J7 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte portant le numéro 0007-1223-404;

D'ORDONNER à Desjardins centre financier de la Capitale sise au 3333, rue du Carrefour, bureau 280, Québec (Québec) G1C 5R9 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte portant le numéro 815-20049-74751;

D'AUTORISER en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières* [(2004) 136, G.O.II, 3116] de signifier la décision par tout mode de signification, y compris par télécopieur ou courriel.

Fait à Montréal, le 7 mai 2009.

(S) Girard et al.

GIRARD ET AL.

Procureurs de l'Autorité des marchés financiers

AFFIDAVIT

Je soussigné, Bruno Bernier, exerçant au 800, square Victoria, 22^e étage, dans la ville et le district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je travaille à titre d'enquêteur à l'Autorité des marchés financiers ;
2. Tous les faits allégués à la présente demande sont vrais;

ET J'AI SIGNÉ :

(S) Bruno Bernier

Bruno Bernier

Affirmée solennellement devant moi,
à Montréal, ce 7^{ème} jour de mai 2009

³⁸ Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2.

(s) Geneviève Faille ___# 149 080_____

Commissaire à l'assermentation
pour les districts judiciaires de Montréal et de Longueuil

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC

MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2004-016

DÉCISION N° : 2004-016-015

DATE : Le 15 mai 2009

EN PRÉSENCE DE : M^c ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

DEMANDERESSE

c.

PRODUCTIONS ACTION MOTIVATION INC.

et

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

INTIMÉES

PROLONGATION D'UNE ORDONNANCE DE BLOCAGE

[art. 250 (2^o al.), *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1) etart. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*

(L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e Émilie Robert

Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 13 mai 2009

DÉCISION

Le 22 avril 2004, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») prononçait dans le présent dossier une ordonnance de blocage et une ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs à l'effet suivant :

- ordonner à la Caisse populaire Desjardins Charles-Lemoyne de ne pas se départir des fonds se trouvant dans le compte de Productions Action Motivation inc. portant le folio 82224;
- ordonner à Valeurs mobilières Desjardins inc. (Disnat) de ne pas se départir des sommes d'argent et des titres se trouvant dans le compte de Productions Action Motivation inc. portant le numéro 60A6VX-0;
- interdire à Productions Action Motivation inc. toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs;
- interdire à Yvon Charbonneau toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs; et
- interdire à André Cloutier toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs¹.

Cette ordonnance fut prononcée à la suite d'une demande de l'Autorité des marchés financiers (ci-après « l'*Autorité* ») en vertu des articles 249 et 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*². La décision originale du 22 avril 2004, prononçant le blocage initial, fut renouvelée à plusieurs reprises conformément au deuxième alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³.

¹. *Agence nationale d'encadrement du secteur financier c. Productions Action Motivation inc., Yvon Charbonneau, André Cloutier, Caisse populaire Desjardins Charles-Lemoyne et Valeurs mobilières Desjardins inc.*, 23 juillet 2004, Vol. 1, n° 25, BAMF - Information générale, 3 pages.

². L.R.Q., c. V-1.1.

³. *Ibid.*

La dernière prolongation de blocage date du 18 février 2009 et fut émise pour une période de 90 jours, renouvelable⁴.

LA DEMANDE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

Le 17 avril 2009, l'Autorité a saisi le Bureau d'une demande à l'effet de prolonger à nouveau cette ordonnance de blocage pour une période de 120 jours. Le 21 avril 2009, le Bureau a signifié aux parties intimées un avis d'audience consécutif à la demande de l'Autorité, conformément au deuxième alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁵, afin de les convoquer à une audience du Bureau devant se tenir le 13 mai 2009, à 14 h.

Le Bureau souligne que le 11 mai 2009 l'Autorité a adressé au Bureau une demande de redressement en vertu des paragraphes 4° et 9° de l'article 262.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁶. L'audience sur cette demande a été fixée au 26 mai 2009.

L'AUDIENCE

L'audience sur la demande de prolongation de blocage s'est tenue le 13 mai 2009, au siège du Bureau, en l'absence des sociétés intimées qui, bien qu'ayant reçu signification de l'avis d'audience du Bureau, ne se sont pas manifestées auprès du Bureau. Le tribunal a pris acte de cette absence.

La procureure de l'Autorité a déposé un jugement de la Cour du Québec rendu par le juge Robert Lanctôt à l'encontre d'Yvon Charbonneau, déclarant ce dernier coupable des six (6) infractions reprochées contre lui et le condamnant à payer des amendes.

La procureure de l'Autorité a plaidé que le Bureau devait prolonger le blocage considérant que les intimées, bien que dûment avisées de la tenue de l'audience, ne se sont pas présentées pour contester le fait que les motifs initiaux de l'ordonnance de blocage étaient toujours présents. De plus, étant donné la demande de redressement présentée par l'Autorité, laquelle sera entendue prochainement par le Bureau, la procureure de l'Autorité plaide qu'il est nécessaire dans l'intérêt public de prolonger le blocage afin de permettre au processus de suivre son cours.

L'ANALYSE

Dans le cadre d'une demande de renouvellement de blocage, le 2° alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁷ prévoit que le Bureau peut prononcer une prolongation si la personne intéressée ne manifeste pas son intention de se faire entendre ou si elle ne réussit pas à établir que les motifs initiaux ont cessé d'exister. Dans le présent dossier, les parties ont été dûment convoquées et n'ont pas assisté à l'audience pour établir que les motifs de l'ordonnance initiale ont cessé d'exister.

De plus, dans le présent dossier, l'Autorité a déposé, le 11 mai 2009, une demande de redressement en vertu de l'article 262.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁸ ayant pour objet d'enjoindre une personne de remettre à l'Autorité certaines sommes obtenues par suite d'un manquement à une obligation prévue par la législation en valeurs mobilières. L'audience sur cette demande se tiendra le 26 mai 2009. Il est donc dans l'intérêt public que le Bureau prolonge le blocage, afin de permettre à l'Autorité de présenter sa demande.

Par conséquent, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières estime que les exigences prévues à la loi sont respectées et que, conformément à l'article 323.5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁹, l'intérêt public justifie de donner suite à la demande de prolongation de l'Autorité.

Le Bureau tient à souligner que depuis le 1^{er} février 2009 le premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁰ prévoit pour une ordonnance de blocage une période effective de 120 jours.

LA DÉCISION

⁴. *Autorité des marchés financiers c. Productions Action Motivation inc. et Valeurs mobilières Desjardins inc.*, 13 mars 2009, Vol. 6, n° 10, BAMF, 13.

⁵. Précitée, note 2.

⁶. *Ibid.*

⁷. *Ibid.*

⁸. *Ibid.*

⁹. *Ibid.*

¹⁰. *Ibid.*

Après avoir pris connaissance de la demande de l'Autorité, considérant que les intimées ne se sont pas présentées pour contester le fait que les motifs initiaux existent toujours et considérant la demande de redressement présentée par l'Autorité en vertu de l'article 262.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹¹, le Bureau est d'avis qu'il est dans l'intérêt public que le blocage soit prolongé.

Par conséquent, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, en vertu du deuxième alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹² et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹³, accueille la demande de prolongation de blocage de l'Autorité des marchés financiers de la manière suivante :

- il ordonne à la société Valeurs mobilières Desjardins inc. de ne pas se départir des sommes d'argent et des titres se trouvant dans le compte de la société Productions Action Motivation inc. portant le numéro 60A6VX-0.

La présente ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et restera en vigueur pour une période de 120 jours ou jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou abrogée.

Fait à Montréal, le 15 mai 2009.

(S) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

¹¹ . *Ibid.*

¹² . *Ibid.*

¹³ . L.R.Q., c. A-33.2.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC

MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-010

DÉCISION N° : 2009-010-001

DATE : Le 15 mai 2009

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS
M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, personne morale légalement constituée, ayant une place d'affaires au 800, Square Victoria, 22^e étage, C.P. 246, Montréal, district de Montréal

DEMANDERESSE

c.

SERGE LETENDRE, faisant affaires sous l'appellation SYSTÈME CLIC-QUÉBEC et DUBEC, 4180, St-Joseph, Drummondville, (Québec) J2B 1T7

INTIMÉ

ORDONNANCE D'INTERDICTION D'OPERATION SUR VALEURS ET D'INTERDICTION D'AGIR A TITRE DE CONSEILLER EN VALEURS ET MESURE POUR ASSURER LE RESPECT DE LA LOI

[art. 265, 266 et 323.7, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) et art. 93 et 94, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

M^e Nicole Martineau

Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 14 mai 2009

DÉCISION

Le 14 mai 2009, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande datée du 12 mai 2009, afin qu'il prononce une ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs à l'encontre de l'intimé. Elle demandait aussi que le Bureau prenne toute mesure propre à assurer le respect des dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹. Ces demandes ont été adressées au Bureau en vertu des articles 265, 266 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*² et des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³.

La demande de l'Autorité a été présentée en vertu de l'article 323.7 de la Loi selon lequel il est loisible au Bureau de prononcer une décision affectant défavorablement les droits d'une personne sans audition préalable, lorsqu'un motif impérieux le requiert. Une audience *ex parte* s'est donc tenue au siège du Bureau le 14 mai 2009, afin que l'Autorité puisse présenter sa demande.

Il est à noter qu'à cet égard, l'Autorité a déposé avec sa demande l'affidavit requis par l'article 19 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs*

¹. L.R.Q., c. V-1.1.

². *Ibid.*

³. L.R.Q., c. A-33.2.

2009-010-001

PAGE : 2

*mobilières*⁴, en vertu duquel une demande fondée sur des motifs impérieux doit être accompagnée d'une déclaration sous serment écrite à l'appui des faits de la demande et des motifs impérieux.

Des copies conformes de la demande de l'Autorité et de la déclaration sous serment sont annexées à la présente décision.

LES FAITS

Les faits de la demande de l'Autorité sont les suivants :

La dénonciation

1. Le 16 mars 2009, une dénonciation a été reçue par la Direction du centre de renseignements de l'Autorité relativement aux activités de Serge Letendre et Système Clic-Québec;
2. La personne ayant fait la dénonciation a été sollicitée afin d'investir dans le projet offert par Serge Letendre, appelé « Système Clic-Québec »;
3. La dénonciation a été transférée au service des pré enquêtes de l'Autorité;

Les faits

4. L'enquêteur de l'Autorité a pris connaissance d'une annonce publiée sur le site Internet www.montreal.kijiji.ca, dans la section services financiers-légaux, le tout tel qu'il appert plus amplement d'une copie de cette annonce;
5. Cette annonce se lit comme suit :

« Bonjour...

Mon nom est Serge Letendre de Drummondville.

Je cherche des investisseurs-actionnaires intéressés par la possibilité de transformer rapidement quelques milliers de dollars en ... quelques millions de dollars! Oui, vous avez bien lu... millions! ... Non...ce n'est ni illégal, ni une attrape, ni des propos en l'air.

Après plusieurs mois de travail intensif, je viens de terminer la mise au point d'un concept relié au domaine de la mise en marché, fonction vitale, fondamentale de toute économie.

Ce concept appelé « Système Clic-Québec » est un réseau de mise en marché spécialisé dans le développement, la fabrication, la vente de nouveaux produits 100% Québec, tous exclusifs au réseau. Tous les domaines sont touchés : meubles, vêtements, aliments, tous! Ce concept est unique et n'est pas virtuel... Internet n'est utilisé qu'indirectement.

Ce projet sera 100% financé par la vente d'actions.

L'implantation de ce réseau de mise en marché-concept à l'échelle du Québec, nécessite un investissement total de \$30,000... pas davantage, chiffres à l'appui!

Pour financer le projet « Système Clic-Québec »... J'offre 10 actions au prix chacune de \$3,000... (\$3,000 équivaut à 3% des actions totales de « Système Clic-Québec »).

Un plan détaillé saura vous démontrer avec une logique simple et surprenante comment un investissement de seulement \$3,000 pourrait se transformer en millions, tout en contribuant à aider la qualité de l'économie du Québec.. la qualité de vie de tout un monde!

Pour toutes informations : Serge Letendre, 4180 Bl. St-Joseph, Drummondville 819-850-4410 »

⁴. 2004 G.O. II, 4695.

2009-010-001

PAGE : 3

6. Le 27 avril 2009, l'enquêteur de l'Autorité a écrit, de façon anonyme, à Serge Letendre pour lui proposer une rencontre afin d'en savoir davantage sur le projet, le tout tel qu'il appert plus amplement d'une copie du courriel;
7. Serge Letendre a accepté de rencontrer l'enquêteur et une rencontre a été fixée au 1^{er} mai 2009, à l'adresse indiquée dans l'annonce, soit le 4180, St-Joseph à Drummondville;
8. Le 1^{er} mai 2009, l'enquêteur de l'Autorité et Serge Letendre se sont plutôt parlés au téléphone au lieu de se rencontrer en personne; Serge Letendre a mentionné ce qui suit :
 - Le projet Système Clic-Québec est toujours en vigueur; toutefois, une compagnie appelée Dubec sera créée; cette compagnie se spécialisera dans la mise en marché de produits du Québec par réseautage; la possibilité de franchisage n'est pas exclue;
 - Il parle à d'autres investisseurs et il désire avoir des personnes sérieuses et engagées;
 - Il prétend qu'une somme de 30 000 \$ sera suffisante pour démarrer son projet;
 - Il demande à l'enquêteur s'il peut investir une somme de 5 000 \$ à 10 000 \$;
9. L'enquêteur, agissant toujours de façon anonyme, lui demande s'il peut lui envoyer par courriel de la documentation sur le projet, soit le plan d'affaires et la structure du capital;
10. Serge Letendre lui confirme qu'il lui enverra de l'information;
11. Le 1^{er} mai 2009, l'enquêteur de l'Autorité a reçu par courriel un document d'information concernant le projet « Dubec », le tout tel qu'il appert plus amplement d'une copie du courriel;
12. Dans son courriel, Serge Letendre mentionne ce qui suit :

« Je t'envoie un petit document qui, je l'espère donnera le goût d'en savoir davantage sur les opportunités que peuvent offrir un tel concept pour des investisseurs tels que toi » (...)
13. Le document d'information annexé au courriel mentionne ce qui suit :

« Dubec est à la fois la marque de commerce de nouveaux produits 100 % Québec et du réseau Québécois de mise en marché qui en assurera la vente au détail...
Dubec est un concept global, tout à fait nouveau qui répondra adéquatement aux besoins, aux tendances et aux exigences économiques des années 2010...
Le Centre de recherche Dubec développera de nouveaux produits de consommation courante diversifiés tels que : meubles, lits, matelas, vêtement, aliments, accessoires de toutes sortes, etc... »
14. Système Clic-Québec et Dubec n'apparaissent pas au registre des entreprises, système CIDREQ;

L'Autorité a aussi soumis au Bureau les arguments suivants à l'appui de sa demande :

Appel public à l'épargne

- a. Considérant ce qui précède, Serge Letendre, Système Clic-Québec et Dubec font un appel public à l'épargne en effectuant le placement d'une forme d'investissement assujettie à l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁵, en vertu de l'article 1 de la Loi, sans avoir un prospectus visé par l'Autorité;

Activité de courtier en valeurs et de conseiller en valeurs

- b. Serge Letendre n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs;
- c. Serge Letendre exerce l'activité de courtier et de conseiller en valeurs auprès des épargnants, en contravention de l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

⁵. Précitée, note 1.

Urgence et absence d'audition préalable

- d. L'Autorité demande pour la protection des épargnants et dans l'intérêt public que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce les interdictions demandées dans les conclusions de la présente demande;
- e. Compte tenu qu'il semble que les activités ci-dessus décrites se poursuivent, il est impérieux dans l'intérêt public et pour la protection des épargnants que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce sa décision sans audition préalable conformément à l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;
- f. Il est à craindre que tout délai additionnel permettrait à Serge Letendre, Système Clic-Québec et Dubec de continuer leurs activités illégales au détriment des épargnants, à qui ils proposeraient une forme d'investissement assujettie à l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

L'AUDIENCE

L'audience *ex parte* s'est tenue au siège du Bureau le 14 mai 2009. L'Autorité a fait entendre un de ses enquêteurs qui a témoigné à l'égard des faits reprochés aux divers intimés, tels qu'énumérés tout au long de la demande de l'Autorité, et a déposé les documents relatifs à ces faits.

Il appert de ce témoignage que les faits de la demande de l'Autorité sont avérés et que l'intimé Serge Letendre aurait sous divers noms tenté d'attirer des investisseurs pour leur vendre des actions d'une société qui reste à être créée. À cet égard, l'enquêteur de l'Autorité a présenté une preuve directe des activités qui sont reprochées à l'intimé puisqu'il lui a parlé à quelques reprises et a reçu de ce dernier des documents faisant partie de la preuve déposée devant le Bureau.

Il est manifeste que Serge Letendre aurait à peine débuté son placement mais il aurait fait savoir à l'enquêteur qu' « *il y aurait éventuellement des rencontres d'investisseurs* ». Toujours selon le témoin, il ne serait pas le seul que Serge Letendre rencontrerait.

Enfin, la preuve a révélé que le placement d'actions de Serge Letendre aurait lieu en l'absence d'un prospectus visé par l'Autorité et que l'intimé ne détient aucune inscription auprès de cet organisme.

L'ANALYSE

Rappelons d'abord que l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prononcer une décision sans que ne soit entendu un intimé, s'il y a un motif impérieux. Compte tenu de l'ensemble des faits qui ont été mis en preuve par l'Autorité et des allégations au dossier, le Bureau est d'avis qu'il existe un motif impérieux pour agir immédiatement.

Le Bureau a le pouvoir de prononcer une interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs dans le présent dossier. Comme il semble que les démarches de Serge Letendre soient assez récentes, de telles ordonnances auraient dans le présent dossier un caractère plus préventif que curatif. Il s'agit ici de s'assurer que le projet de l'intimé soit immédiatement interrompu, tant qu'il n'aura pas pris des dispositions pour se conformer à la loi régissant ses activités.

Serge Letendre aurait fait de la sollicitation pour lever des fonds auprès d'éventuels investisseurs. Pour ce faire, il utilise l'Internet pour solliciter le public. Or, le fait de rechercher, à titre d'intermédiaire, des acquéreurs pour des titres est une activité de placement qui est encadrée en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁶, tout comme est réglementée l'activité de courtier en valeurs.

Dans ces circonstances, le Bureau estime qu'il est nettement préférable d'arrêter une opération qui est mal engagée et d'amener l'intimé à corriger immédiatement son tir. Il existe suffisamment d'éléments pour justifier que le Bureau prononce immédiatement l'ordonnance qui lui a été demandée et qu'il la prononce sans audition préalable. Ces éléments sont les suivants :

⁶. Précitée, note 1, art. 5 (placement et courtier en valeurs), 11 et 148.

- Le placement aurait lieu alors qu'aucun prospectus n'a été présenté à l'Autorité pour être visé;
- L'intimé Serge Letendre ne détient aucune inscription de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs auprès de l'Autorité;
- L'intimé s'apprêterait à rencontrer des investisseurs pour solliciter leurs investissements;
- L'intimé tenterait de placer des actions d'une société qui n'a pas encore été dûment constituée en vertu des lois à cet effet;
- Les termes exagérément optimistes employés par l'intimé dans son annonce; l'intimé tente notamment d'attirer « des investisseurs-actionnaires intéressés par la possibilité de transformer rapidement quelques milliers de dollars en ... quelques millions de dollars! ».

LA DÉCISION

Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières a pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers, du témoignage de l'enquêteur de cet organisme, de la preuve présentée en cours de l'audience et des arguments de son procureur. Il considère que l'ensemble de la preuve démontre qu'il existe des motifs impérieux d'intervenir immédiatement en vertu du second alinéa de l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁷.

Par conséquent, le Bureau prononce l'ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs, l'ordonnance d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs et adopte une mesure pour assurer le respect de la loi, énoncées ci-après :

- i) ORDONNANCE D'INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS, EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS*⁸ ET DES ARTICLES 265 ET 323.7 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES*⁹:
 - Il interdit à Serge Letendre, Système Clic-Québec et Dubec toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs sur toutes les formes d'investissement visées par la *Loi sur les valeurs mobilières*, notamment le placement d'actions et/ou de contrats d'investissement pour et au nom de Système Clic-Québec et/ou Dubec ou de toute autre société;
- ii) ORDONNANCE D'INTERDICTION D'AGIR À TITRE DE CONSEILLER EN VALEURS, EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS*¹⁰ ET DES ARTICLES 266 ET 323.7 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES*¹¹:
 - Il interdit à Serge Letendre d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, tel que défini à l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹², ou celle de représentant d'un tel conseiller.
- iii) MESURE PROPRE À ASSURER LE RESPECT DES DISPOSITIONS DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES*¹³, EN VERTU DE L'ARTICLE 94 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS*¹⁴:
 - Il ordonne à Serge Letendre de cesser immédiatement la publication de son annonce apparaissant sur le site Internet www.montreal.kijiji.ca

En application du second alinéa de l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁵, le Bureau informe l'intimé qu'il pourra tenir une audience dans les quinze (15) jours d'une demande de sa

7.

Ibid.

8.

Précitée, note 3.

9.

Précitée, note 1.

10.

Précitée, note 3.

11.

Précitée, note 1.

12.

Ibid.

13.

Ibid.

14.

Précitée, note 3.

15.

Précitée, note 1.

2009-010-001

PAGE : 6

part, dans la salle d'audience *Paul Fortugno* qui est située au 500 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 16.40, à Montréal (Québec).

Il appartient alors à l'intimé de communiquer avec le Secrétariat général du Bureau, au 1-877-873-2211, afin d'informer le Bureau qu'il entend exercer son droit d'être entendu.

L'intimé est aussi invité à prendre note qu'une partie a le droit de se faire représenter par un avocat¹⁶ et que devant le Bureau, les personnes morales et les entités désirant être entendues dans le cadre d'un dossier sont tenues de se faire représenter par avocat au cours d'une audience¹⁷.

L'ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs, ainsi que la mesure prononcée par le Bureau entrent en

vigueur à la date à laquelle elles ont été prononcées et elles le resteront jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou abrogées.

Fait à Montréal, le 15 mai 2009.

(S) *Alain Gélinas*

M^e Alain Gélinas, président

(S) *Claude St Pierre*

M^e Claude St Pierre, vice-président

DEMANDE

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION
EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC

MONTRÉAL

DOSSIER N° 2009-010

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

800, square Victoria

22^e étage

Montréal (Québec)

H4Z 1G3

Demanderesse

c.

SERGE LETENDRE

SYSTÈME CLIC-QUÉBEC

DUBEC

4180, St-Joseph

Drummondville, (Québec)

J2B 1T7

Intimés

¹⁶ . Précité, note 4, art. 31.

¹⁷ . *Id.*, art. 32.

Demande de l'Autorité des marchés financiers en vertu des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 et articles 265, 266 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1)

L'Autorité des marchés financiers (ci-après « l'Autorité ») soumet au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières ce qui suit :

La dénonciation

1. Le 16 mars 2009, une dénonciation a été reçue par la Direction du centre de renseignements de l'Autorité relativement aux activités de Serge Letendre et Système Clic-Québec;
2. La personne ayant fait la dénonciation a été sollicitée afin d'investir dans le projet offert par Serge Letendre, appelé « Système Clic-Québec »;
3. La dénonciation a été transférée au service des préenquêtes de l'Autorité;

Les faits

4. L'enquêteur de l'Autorité a pris connaissance d'une annonce publiée sur le site Internet www.montreal.kijiji.ca, dans la section services financiers-légaux, le tout tel qu'il appert plus amplement d'une copie de cette annonce produite sous la cote D-1;
5. Cette annonce se lit comme suit :

« Bonjour...

Mon nom est Serge Letendre de Drummondville.

Je cherche des investisseurs-actionnaires intéressés par la possibilité de transformer rapidement quelques milliers de dollars en ... quelques millions de dollars! Oui, vous avez bien lu... millions! ... Non...ce n'est ni illégal, ni une attrape, ni des propos en l'air.

Après plusieurs mois de travail intensif, je viens de terminer la mise au point d'un concept relié au domaine de la mise en marché, fonction vitale, fondamentale de toute économie.

Ce concept appelé « Système Clic-Québec » est un réseau de mise en marché spécialisé dans le développement, la fabrication, la vente de nouveaux produits 100% Québec, tous exclusifs au réseau. Tous les domaines sont touchés : meubles, vêtements, aliments, tous! Ce concept est unique et n'est pas virtuel... Internet n'est utilisé qu'indirectement.

Ce projet sera 100% financé par la vente d'actions.

L'implantation de ce réseau de mise en marché-concept à l'échelle du Québec, nécessite un investissement total de \$30,000... pas davantage, chiffres à l'appui!

Pour financer le projet « Système Clic-Québec »... J'offre 10 actions au prix chacune de \$3,000... (\$3,000 équivaut à 3% des actions totales de « Système Clic-Québec »).

Un plan détaillé saura vous démontrer avec une logique simple et surprenante comment un investissement de seulement \$3,000 pourrait se transformer en millions, tout en contribuant à aider la qualité de l'économie du Québec.. la qualité de vie de tout un monde!

Pour toutes informations : Serge Letendre, 4180 Bl. St-Joseph, Drummondville 819-850-4410

6. Le 27 avril 2009, l'enquêteur de l'Autorité a écrit, de façon anonyme, à Serge Letendre pour lui proposer une rencontre afin d'en savoir davantage sur le projet, le tout tel qu'il appert plus amplement d'une copie du courriel produite sous la cote D-2;
7. Serge Letendre a accepté de rencontrer l'enquêteur et une rencontre a été fixée au 1^{er} mai 2009, à l'adresse indiquée dans l'annonce, soit le 4180, St-Joseph à Drummondville;
8. Le 1^{er} mai 2009, l'enquêteur de l'Autorité et Serge Letendre se sont plutôt parlés au téléphone au lieu de se rencontrer en personne; Serge Letendre a mentionné ce qui suit :
 - Le projet Système Clic-Québec est toujours en vigueur; toutefois, une compagnie appelée Dubec sera créée; cette compagnie se spécialisera dans la mise en marché de produits du Québec par réseautage; la possibilité de franchisage n'est pas exclue;

- Il parle à d'autres investisseurs et il désire avoir des personnes sérieuses et engagées;
 - Il prétend qu'une somme de 30 000 \$ sera suffisante pour démarrer son projet;
 - Il demande à l'enquêteur s'il peut investir une somme de 5 000 \$ à 10 000 \$;
9. L'enquêteur, agissant toujours de façon anonyme, lui demande s'il peut lui envoyer par courriel de la documentation sur le projet, soit le plan d'affaires et la structure du capital;
 10. Serge Letendre lui confirme qu'il lui enverra de l'information;
 11. Le 1^{er} mai 2009, l'enquêteur de l'Autorité a reçu par courriel un document d'information concernant le projet « Dubec », le tout tel qu'il appert plus amplement d'une copie du courriel produite sous la cote D-3;
 12. Dans son courriel, Serge Letendre mentionne ce qui suit :
 - « Je t'envoies un petit document qui, je l'espère donnera le goût d'en savoir davantage sur les opportunités que peuvent offrir un tel concept pour des investisseurs tels que toi » (...)
 13. Le document d'information annexé au courriel mentionne ce qui suit :
 - « Dubec est à la fois la marque de commerce de nouveaux produits 100 % Québec et du réseau Québécois de mise en marché qui en assurera la vente au détail...
 - Dubec est un concept global, tout à fait nouveau qui répondra adéquatement aux besoins, aux tendances et aux exigences économiques des années 2010...
 - Le Centre de recherche Dubec développera de nouveaux produits de consommation courante diversifiés tels que : meubles, lits, matelas, vêtement, aliments, accessoires de toutes sortes, etc... »
 14. Système Clic-Québec et Dubec n'apparaissent pas au registre des entreprises, système CIDREQ;

Appel public à l'épargne

15. Considérant ce qui précède, Serge Letendre, Système Clic-Québec et Dubec font un appel public à l'épargne en effectuant le placement d'une forme d'investissement assujettie à l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières* (la « Loi »), en vertu de l'article 1 de la Loi, sans avoir un prospectus visé par l'Autorité;

Activité de courtier en valeurs et de conseiller en valeurs

16. Serge Letendre n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs;
17. Serge Letendre exerce l'activité de courtier et de conseiller en valeurs auprès des épargnants, en contravention de l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

Urgence et absence d'audition préalable

18. L'Autorité demande pour la protection des épargnants et dans l'intérêt public que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce les interdictions demandés dans les conclusions de la présente demande;
19. Compte tenu qu'il semble que les activités ci-dessus décrites se poursuivent, il est impérieux dans l'intérêt public et pour la protection des épargnants que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce sa décision sans audition préalable conformément à 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;
20. Il est à craindre que tout délai additionnel permettrait à Serge Letendre, Système Clic-Québec et Dubec de continuer leurs activités illégales au détriment des épargnants, à qui ils proposeraient une forme d'investissement assujettie à l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

POUR CES MOTIFS, l'Autorité des marchés financiers demande au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, en vertu des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et des articles 265, 266 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, de :

Interdiction d'opérations sur valeurs

INTERDIRE à Serge Letendre, Système Clic-Québec et Dubec toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs sur toutes formes d'investissement visées par la *Loi sur les valeurs mobilières*, notamment le placement d'actions et/ou de contrats d'investissement pour et au nom de Système Clic-Québec et/ou Dubec ou de toute autre société;

Interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs

INTERDIRE à Serge Letendre d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, tel que défini à l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, ou celle de représentant d'un tel conseiller.

Autre mesure

Prendre toute autre mesure propre à assurer le respect des dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières*, notamment :

Ordonner à Serge Letendre de cesser immédiatement la publication de son annonce apparaissant sur le site Internet www.montreal.kijiji.ca

DÉCLARER en vertu de l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières* que la décision du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières entre en vigueur sans audition préalable et de donner aux parties l'occasion d'être entendues dans un délai de quinze (15) jours.

Fait à Montréal, le 12 mai 2009.

(s) Girard et al

GIRARD ET AL.

Procureurs de l'Autorité des marchés financiers

AFFIDAVIT

Je soussigné, Jean St-Jacques, exerçant au 800 Square Victoria, 22 e étage, dans la ville et le district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je travaille à titre d'enquêteur à l'Autorité des marchés financiers ;
2. Tous les faits allégués à la présente demande sont vrais;

ET J'AI SIGNÉ :(s) Jean St-Jacques

Jean St-Jacques

Affirmée solennellement devant moi,

à Montréal, ce 12^{ième} jour de mai 2009

(s) Marie-Josée Locas #145588

Commissaire à l'assermentation

pour le district de Montréal et de Longueuil

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis 31-311 du personnel des ACVM : Projet de *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription* - Transition vers le nouveau régime d'inscription

Le projet de *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription* (le **Règlement 31-103**) a été publié pour consultation le 29 février 2008 mais n'a pas encore été approuvé par les autorités en valeurs mobilières. Au cours du mois prochain, le personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (**ACVM**) entend demander l'approbation finale du Règlement 31-103 et compte en publier la version finale le 17 juillet 2009 ou vers cette date. Sous réserve de l'approbation ministérielle dans certains territoires, le Règlement 31-103 entrerait en vigueur le 28 septembre 2009 ou vers cette date (la **date d'entrée en vigueur**).

Par conséquent, le présent avis ne porte que sur ce que le personnel des ACVM recommande aux autorités en valeurs mobilières et ministres compétents.

Introduction

Le présent avis décrit la transition que le personnel des ACVM et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (**OCRCVM**) envisagent pour les sociétés et les personnes physiques, entre le régime d'inscription actuel et le nouveau régime prévu par le Règlement 31-103. Le personnel des ACVM et de l'OCRCVM s'engage à rendre la transition aussi souple et efficiente que possible pour les personnes inscrites. L'OCRCVM compte publier un avis concernant la conversion des catégories d'inscription pour compléter le présent avis.

Le présent avis traite plusieurs questions relatives à la mise en œuvre planifiée du Règlement 31-103 :

- **Période d'arrêt de la Base de données nationale d'inscription (BDNI).** Sous réserve d'un avis ultérieur, la BDNI serait arrêtée le 25 septembre 2009 à 17 h HNE jusqu'au 12 octobre 2009 à 23 h 59 HNE.
- **Conversion.** Le personnel propose de convertir les catégories d'inscription actuelles des sociétés et des personnes physiques en nouvelles catégories d'inscription. Certaines catégories de société qui ne sont plus prévues par le Règlement 31-103 ne seraient pas converties. Certaines désignations de personnes physiques non inscrites ne seraient pas non plus converties (voir la section Conversion ci-dessous).
- **Calendrier de transition.** Le personnel propose des périodes de transition qui donneraient suffisamment de temps aux sociétés et aux personnes physiques pour s'ajuster à certaines obligations nouvelles et s'y conformer.

Période d'arrêt de la BDNI

La BDNI serait arrêtée pendant deux semaines, du 25 septembre 2009 à 17 h HNE jusqu'au 12 octobre 2009 à 23 h 59 HNE.

Il serait nécessaire d'arrêter la BDNI pour remplacer :

- les catégories d'inscription actuelles par les nouvelles catégories d'inscription de sociétés et de personnes physiques prévues par le Règlement 31-103;
- les annexes existantes par les annexes révisées du projet de version révisée du *Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription (Règlement 33-109)*.

Les sociétés auraient-elles accès à la BDNI pendant la période d'arrêt?

Les représentants autorisés de la société ne pourraient pas faire de nouvelles présentations de renseignements à la BDNI. Les sociétés auraient accès à la BDNI uniquement pour simple lecture pendant la période d'arrêt.

Les sociétés seraient-elles tenues de présenter des renseignements à la BDNI pendant la période d'arrêt?

Les sociétés pourraient présenter l'information importante suivante pendant cette période :

- les rétablissements, au moyen de la version papier du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7, *Rétablissement de l'inscription d'une personne physique inscrite ou de la qualité de personne physique autorisée*;
- les avis de cessation de relation pour les personnes physiques qui démissionnent ou font l'objet d'un congédiement justifié, au moyen de la version papier du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1, *Avis de cessation de relation avec une personne inscrite ou autorisée*;
- les avis de modification des renseignements sur les poursuites civiles, les infractions criminelles et la situation financière, au moyen de la version papier du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5, *Modification des renseignements concernant l'inscription*.

Ces renseignements seraient présentés sur papier au moyen des formulaires prévus par le Règlement 33-109 qui entrerait aussi en vigueur le 28 septembre 2009. Pour tenir les dossiers à jour, les sociétés auraient à déposer ces avis dans la BDNI de nouveau après la fin de la période d'arrêt, **au plus tard le 10 novembre 2009**.

Les sociétés seraient tenues de présenter **au plus tard le 24 novembre 2009** tous les autres avis qui auraient autrement dû être présentés pendant la période d'arrêt de la BDNI.

Les sociétés peuvent continuer à présenter des demandes sur papier pendant la période d'arrêt, étant entendu que celles-ci pourraient ne pas être traitées et qu'il faudrait donc les déposer de nouveau dans la BDNI après la fin de cette période. Toute demande approuvée pendant la période d'arrêt devrait être déposée de nouveau dans la BDNI **au plus tard le 10 novembre 2009**.

Les sociétés devraient-elles payer des frais pour présenter des renseignements sur papier pendant la période d'arrêt?

Les sociétés n'auraient pas à payer de frais pendant la période d'arrêt pour présenter sur papier des renseignements qu'elles présenteraient normalement à la BDNI. Ces frais seraient exigibles lors de la présentation des renseignements à la BDNI après la fin de la période d'arrêt.

Qu'advierait-il des demandes présentées à l'autorité en valeurs mobilières (y compris les renseignements présentés à la BDNI) avant l'entrée en vigueur du Règlement 31-103?

Dans la mesure du possible, le personnel des ACVM traiterait les demandes présentées avant l'entrée en vigueur du Règlement 31-103. Voici cependant ce qu'il advierait de toute demande présentée mais non approuvée avant la date d'entrée en vigueur :

- les renseignements présentés à la BDNI ne seraient pas traités; les renseignements présentés à la BDNI mais non traités seraient retirés de la base de données; nous prévoyons que des rapports seraient générés pour les renseignements ainsi retirés, et que l'autorité principale fournirait à chaque société une liste de renseignements;
- les sociétés et les personnes physiques devraient présenter une nouvelle demande au moyen des nouveaux formulaires prévus par les annexes de la version révisée du Règlement 33-109;
- les sociétés et les personnes physiques qui demandent à s'inscrire devraient se conformer aux nouvelles dispositions du Règlement 31-103 pour s'inscrire; ainsi, une société devrait déposer le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6, *Inscription d'une société* (l'Annexe 33-109A6) et se conformer aux nouvelles obligations en matière de capital, d'assurance et de compétence pour que sa demande soit approuvée; **aucune période de transition n'est prévue dans ces cas.**

Qu'advierait-il des renseignements figurant dans la liste des travaux en cours d'une société au début de la période d'arrêt?

Les demandes figurant dans la liste des travaux en cours qui n'ont pas encore été présentées à l'autorité en valeurs mobilières seraient effacées par le système. Nous nous attendons à ce que des rapports soient générés dans ces cas et à ce que l'autorité principale fournisse à chaque société une liste de ces renseignements effacés.

Les sociétés devraient-elles payer des frais pour présenter de nouveau des renseignements retirés pendant la période d'arrêt?

Comme les frais seraient prélevés automatiquement au moyen de la BDNI pour les demandes de personnes physiques, il est recommandé aux sociétés d'utiliser la fonction « Relier une demande à une insuffisance » de la BDNI pour éviter que les frais ne soient prélevés une deuxième fois. Toutefois, l'autorité en valeurs mobilières rembourserait les frais payés en double. Les sociétés n'auraient pas à payer de nouveaux frais pour présenter une demande d'inscription.

Que peuvent faire les sociétés pour augmenter leurs chances de voir leurs demandes traitées avant l'entrée en vigueur du Règlement 31-103?

Elles devraient présenter leurs demandes longtemps à l'avance selon le calendrier suivant :

Type de demande	Date de présentation
Société	Au plus tard le 26 juin 2009
Personne physique – inscription pour exercer auprès d'un conseiller	Au plus tard le 15 juillet 2009
Personne physique – inscription pour exercer auprès d'une société existante dans toute autre catégorie que celle de conseiller	Au plus tard le 14 août 2009

Qu'advierait-il des avis de rétablissement en cas de dépôt d'un avis de cessation de relation avant la période d'arrêt?

Après la fin de la période d'arrêt, la BDNI empêcherait le dépôt de tout avis de rétablissement d'une personne physique ayant fait l'objet d'une cessation de relation avant la période d'arrêt. Dans ce cas, il faudrait déposer une réactivation au moyen du formulaire prévu à l'*Annexe 33-109A4, Inscription d'une personne physique et examen d'une personne physique autorisée*. Les frais seraient automatiquement prélevés pour cela et seraient donc remboursés si la personne physique changeait de société dans les 90 jours.

Sommaire de la période d'arrêt de la BDNI

Le tableau ci-dessous expose le fonctionnement de la BDNI pendant la période d'arrêt :

Période d'arrêt de la BDNI, du 28 septembre au 12 octobre 2009	Période postérieure, à compter du 13 octobre 2009
<i>Arrêt de la BDNI à 17 h HNE le vendredi 25 septembre 2009.</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Conversion des catégories d'inscription existantes en nouvelles catégories d'inscription. Tous les renseignements conservés dans les dossiers en cours du représentant autorisé de la société (RAS) ou de la société seraient effacés et ceux qui n'ont pas encore été traités par les autorités en valeurs mobilières seraient retirés de la BDNI. Les renseignements présentés par les sociétés ou les RAS seraient effacés le 28 septembre 2009 tandis que ceux des autorités en valeurs mobilières seraient retirés le 5 octobre 2009. • Les sociétés ou les RAS ne pourraient pas présenter de nouveaux renseignements à la BDNI. • Les sociétés ou les RAS auraient un accès pour simple lecture pendant la période d'arrêt. • Les sociétés seraient uniquement tenues de continuer à déposer l'information importante (tous les rétablissements, cessations de relation justifiées, modifications des renseignements sur les poursuites civiles, les infractions criminelles et la situation financière). Les renseignements seraient déposés : <ol style="list-style-type: none"> i) sur papier; ii) au moyen des nouveaux formulaires; iii) sans paiement de frais jusqu'à ce que l'information importante soit déposée de nouveau dans la BDNI. 	<ul style="list-style-type: none"> • Au plus tard le 10 novembre 2009, les sociétés auraient à déposer de nouveau l'information importante déposée sur papier pendant la période d'arrêt (c'est-à-dire tous les rétablissements, cessations de relation justifiées, modifications des renseignements sur les poursuites civiles, les infractions criminelles et la situation financière). • Au plus tard le 24 novembre 2009, les sociétés devraient déposer tous les autres avis non déposés pendant la période d'arrêt qui auraient autrement été exigés. • Les sociétés devraient déposer de nouveau toute demande d'inscription déposée sur papier et non approuvée pendant la période d'arrêt après la fin de cette période pour obtenir l'approbation des autorités en valeurs mobilières. Les demandes approuvées doivent aussi être déposées de nouveau dans la BDNI au plus tard le 10 novembre 2009. • Les sociétés auraient à déposer de nouveau tous les renseignements retirés de la BDNI pendant la période d'arrêt pour obtenir l'approbation des autorités en valeurs mobilières. L'autorité principale fournirait à chaque société une liste de ces renseignements. • Les frais seraient prélevés sur le compte BDNI des sociétés pour les renseignements des personnes physiques présentés de nouveau. Par conséquent, les sociétés pourraient relier ces renseignements avec ceux qui ont été retirés pour ne pas avoir à payer les frais de nouveau. • Il n'y aurait pas de nouveaux frais à payer pour l'inscription des sociétés dont la

	demande a été présentée mais non approuvée avant le 28 septembre 2009.
--	--

Conversion

Le personnel propose de convertir les catégories d'inscription actuelles des sociétés et des personnes physiques en nouvelles catégories d'inscription, le cas échéant. Prière de se reporter aux tableaux figurant à l'Annexe A.

Pendant la période d'arrêt, les catégories d'inscription actuelles seraient converties en nouvelles catégories d'inscription comme l'indiquent les tableaux figurant à l'Annexe A.

Certaines catégories d'inscription indiquées dans les tableaux figurant à l'Annexe A cesseraient d'exister en vertu du Règlement 31-103. Par exemple, la catégorie d'émetteur de valeurs mobilières serait éliminée. Autrement dit, certaines sociétés cesseraient d'être inscrites.

Conversion à la qualité de personne physique autorisée

En vertu du Règlement 33-109, les personnes physiques autorisées comprendraient les administrateurs, le chef de la direction, le chef des finances, le chef de l'exploitation ou les personnes physiques exerçant des fonctions analogues. Seraient aussi des personnes physiques autorisées les actionnaires qui sont propriétaires véritables d'au moins 10 % des titres avec droit de vote de la société ou qui exercent une emprise directe ou indirecte sur ces titres. Cette définition ne vise donc que l'âme dirigeante de la société, soit les personnes qui exercent une influence directe sur elle. Les dirigeants subalternes n'ont plus à demander l'approbation. Toutes les personnes physiques qui répondent à la définition actuelle de personne physique autorisée (le groupe plus restreint) prévue par le Règlement 33-109 seraient converties pendant la période d'arrêt de la BDNI.

Tous les dirigeants qui ne sont plus visés par la définition révisée de personne physique autorisée devraient abandonner l'activité autorisée ou cesser d'exercer leurs fonctions à titre de personnes physiques autorisées après la date d'entrée en vigueur. Toutefois, les sociétés ne devraient pas déposer d'avis de radiation ou de cessation de fonctions pendant la période d'arrêt. Ces personnes physiques devraient être retirées de la BDNI d'ici le 31 décembre 2009, sinon les sociétés devraient payer leurs frais d'usager de la BDNI. **Ces frais ne sont pas remboursables.**

Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) générerait des listes de dirigeants que les autorités en valeurs mobilières enverraient aux sociétés après la date d'entrée en vigueur pour les aider à retirer les dirigeants qui ne sont pas des personnes physiques autorisées.

Les sociétés peuvent éviter de payer ces frais d'usager de la BDNI en prenant l'une des mesures suivantes :

- **présenter des renseignements distincts pour chaque personne physique avant le 1^{er} décembre 2009**

Les sociétés peuvent déposer un avis de cessation de relation (*Annexe 33-109A1, Avis de cessation de relation avec une personne inscrite ou autorisée*) ou de modification ou de radiation (*Annexe 33-109A2, Modification ou radiation de catégories d'inscription*) dans la BDNI pour chaque personne physique qui n'est plus visée par la définition de personne physique autorisée prévue par le Règlement 31-103 au plus tard le 1^{er} décembre 2009.

L'avis de cessation de relation est exigé pour les personnes physiques qui radient leur dernière catégorie ou activité autorisée dans la BDNI. L'avis de modification ou de radiation est exigé pour les personnes physiques qui seraient toujours « activées » dans la BDNI après le retrait de l'activité autorisée qui n'est plus visée par le Règlement 33-109.

Le personnel des ACVM ne peut pas garantir que les renseignements déposés après le 1^{er} décembre 2009 seraient approuvés avant le 31 décembre 2009.

- ***présenter une demande en bloc pour les sociétés comptant plus de dix dirigeants***

CDS fournirait de l'assistance aux sociétés comptant plus de dix dirigeants qui ne sont plus tenus d'être inscrits dans la BDNI. Des listes de dirigeants seraient générées par CDS et envoyées aux sociétés après la date d'entrée en vigueur avec des instructions. Nous nous attendons à ce que, lorsqu'elles auront reçu la liste, les sociétés confirment à leur autorité principale l'identité des dirigeants à retirer de la BDNI.

Les sociétés membres de l'OCRCVM peuvent obtenir de plus amples renseignements auprès de Lisa Mullen, à l'adresse registration@iroc.ca. Toutes les autres sociétés peuvent s'adresser à Helen Walsh, du service des systèmes des ACVM, à l'adresse inquiries@nrd-info.ca.

- ***présenter une demande d'exclusion des frais annuels avant le 31 décembre 2009***

Les sociétés peuvent présenter une demande d'exclusion des frais annuels dans la BDNI au plus tard le 31 décembre 2009 pour toute personne physique qui n'est plus visée par la définition de personne physique autorisée prévue par le Règlement 31-103 et est tenue de présenter un avis de cessation de relation. Les sociétés ne peuvent utiliser cette procédure que si la personne physique n'est approuvée que dans une seule catégorie. Par exemple, elles ne peuvent le faire si la personne physique est à la fois dirigeant et représentant.

La présentation d'une demande d'exclusion des frais annuels permettrait d'éviter que les frais ne soient prélevés dans le compte BDNI de la société pour la personne physique, mais elle ne dispense pas la société de présenter un avis de cessation de relation pour retirer la personne physique comme personne physique autorisée. Prière de consulter le site Web d'information de la BDNI pour connaître la procédure de présentation de la demande d'exclusion des frais annuels (<http://www.nrd-info.ca/using/hint8.jsp?lang=fr>).

Calendrier de transition

Le personnel des ACVM recommande des périodes de transition permettant aux sociétés et aux personnes physiques de se conformer aux nouvelles obligations. L'Annexe B contient un calendrier de transition.

La société qui ne respecte pas la date limite prévue pour une période de transition doit cesser d'exercer son activité jusqu'à ce qu'elle se conforme aux dispositions du Règlement 31-103.

Nous prévoyons que les périodes de transition suivantes s'appliqueraient aux sociétés et personnes physiques inscrites avant la date d'entrée en vigueur. Les périodes indiquées commencent à la date d'entrée en vigueur.

Sociétés inscrites avant la date d'entrée en vigueur

Modalités générales

- les sociétés disposent de 3 mois pour nommer une personne physique dans la catégorie de personne désignée responsable et demander l'inscription à ce titre de cette personne physique inscrite;
- les sociétés disposent de 3 mois pour nommer une personne physique dans la catégorie de chef de la conformité et demander son inscription à ce titre;

- les sociétés disposent de 6 mois pour remplir les obligations de cautionnement ou d'assurance et aviser l'autorité en valeurs mobilières de toute modification ou annulation de la police ou réclamation en vertu de celle-ci; tout cautionnement ou assurance en vigueur doit être conservé jusqu'à ce que les nouvelles obligations soient remplies;
- les sociétés disposent de 6 mois pour se conformer à l'obligation relative aux ententes d'indication de clients;
- les sociétés disposent de 12 mois pour transmettre aux clients l'information sur la relation;
- les sociétés disposent de 12 mois pour remplir les obligations en matière de capital et aviser l'autorité en valeurs mobilières de toute convention de subordination; les obligations actuelles doivent être respectées jusqu'à ce que les nouvelles soient remplies;
- les sociétés disposent de 24 mois pour faire en sorte que des services indépendants de règlement des différends ou de médiation soient disponibles pour les clients pour régler leurs plaintesⁱ;

La société qui a été dispensée des obligations d'inscription existant avant la date d'entrée en vigueur serait dispensée de l'application des dispositions du Règlement 31-103 qui sont analogues pour l'essentiel.

Courtier en épargne collective

- les sociétés inscrites dans la catégorie de courtier en épargne collective disposent de 24 mois pour se conformer à l'obligation de transmission des relevés du client;

Courtier international

- les sociétés inscrites dans la catégorie de courtier internationalⁱⁱ disposent d'un mois pour transmettre le formulaire prévu à l'*Annexe 31-103A2, Acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification* – l'inscription de la société dans la catégorie de courtier international est radiée d'office immédiatement;

Conseiller international

- les sociétés inscrites dans la catégorie de conseiller internationalⁱⁱⁱ disposent de 12 mois pour transmettre le formulaire prévu à l'*Annexe 31-103A2, Acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification*.

Pendant la période de transition de 12 mois, les conseillers internationaux peuvent continuer à exercer leur activité aux conditions prévues par la *Rule 35-502 Non-Resident Advisers* de la CVMO, tout en déterminant s'ils pourraient le faire aux conditions de la dispense prévue par le Règlement 31-103 ou s'ils souhaitent s'inscrire comme gestionnaire de portefeuille. Les sociétés actuellement inscrites comme conseiller international qui exerceraient leur activité aux conditions de la dispense devraient déposer le formulaire prévu à l'*Annexe 31-103A2, Acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification* dans un délai de 12 mois suivant la date d'entrée en vigueur. La catégorie d'inscription de conseiller international serait convertie en gestionnaire de portefeuille pendant la période d'arrêt mais radiée d'office dans les 12 mois.

Gestionnaire de portefeuille et conseiller (étranger)

- les sociétés inscrites dans la catégorie de gestionnaire de portefeuille et conseiller (étranger)^{iv} disposent de 12 mois pour transmettre le formulaire prévu à l'*Annexe 31-103A2, Acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification*.

Pendant la période de transition de 12 mois, ces sociétés peuvent continuer à exercer leur activité aux conditions prévues par leur inscription, tout en déterminant si elles pourraient le faire aux conditions de la dispense prévue par le Règlement 31-103 ou si elles souhaitent s'inscrire comme gestionnaire de portefeuille. Les sociétés qui exerceraient leur activité aux conditions de la dispense devraient déposer le formulaire prévu à l'*Annexe 31-103A2, Acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification* dans un délai de 12 mois suivant la date d'entrée en vigueur. La catégorie d'inscription de gestionnaire de portefeuille et conseiller (étranger) serait convertie en gestionnaire de portefeuille pendant la période d'arrêt mais radiée d'office dans les 12 mois.

Dans certains territoires, il n'existe pas de catégorie de conseiller international, mais il se peut que les conseillers étrangers aient été inscrits comme gestionnaire de portefeuille et que leur inscription ait été assortie de restrictions analogues à celles imposées aux sociétés inscrites dans la catégorie de conseiller international dans d'autres territoires. Ces sociétés devraient envisager de se prévaloir de la dispense d'inscription du conseiller international prévue par le Règlement 31-103 et radier leur inscription dans ces territoires. Elles devraient présenter le formulaire prévu à l'*Annexe 31-103A2, Acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification*.

Personnes physiques inscrites avant la date d'entrée en vigueur

Modalités générales

- La personne physique inscrite dans l'une des catégories suivantes ne serait pas tenue de remplir les obligations de compétence formelles dont celle-ci est assortie tant qu'elle y demeure inscrite :

- représentant de courtier d'un courtier en épargne collective;
- représentant-conseil d'un gestionnaire de portefeuille;
- représentant-conseil adjoint d'un gestionnaire de portefeuille;
- représentant-conseil dont l'inscription est assortie de conditions équivalentes aux conditions d'exercice d'un représentant-conseil adjoint en vertu du Règlement 31-103;

Sauf dans la situation suivante :

- la personne physique inscrite comme représentant de courtier d'un courtier en plans de bourses d'études ou d'un courtier sur le marché dispensé qui était inscrit comme *limited market dealer* en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador dispose de 12 mois pour remplir les obligations de compétence formelles et son dossier BDNI doit être mis à jour pour indiquer qu'elle remplit les obligations;

- la personne physique qui pouvait se prévaloir d'une dispense, octroyée par l'autorité en valeurs mobilières, des obligations d'inscription existant avant la date d'entrée en vigueur serait dispensée des obligations de compétence analogues pour l'essentiel du Règlement 31-103;

Courtier sur le marché dispensé (auparavant catégorie de *limited market dealer* en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador)

- la personne physique nommée chef de la conformité dispose de 12 mois pour remplir les obligations de compétence et son dossier BDNI doit être mis à jour pour indiquer qu'elle remplit l'obligation;

Gestionnaire de portefeuille (approbation préalable des conseils fournis par le représentant-conseil adjoint)

- Le personnel n'a pas recommandé de période de transition pour l'obligation d'approuver au préalable les conseils du représentant-conseil adjoint. Le conseiller inscrit doit charger un représentant-conseil d'examiner les conseils du représentant-conseil adjoint (ou du représentant-conseil dont l'inscription est assortie de conditions d'exercice équivalentes). Il dispose de 7 jours pour indiquer à l'autorité en valeurs mobilières le nom du représentant-conseil et du représentant-conseil adjoint concernés. Si votre société en a déjà avisé l'autorité en valeurs mobilières, il est inutile de le faire de nouveau, sauf en cas de modification.

Les périodes de transition suivantes s'appliquent aux sociétés et aux personnes physiques qui n'étaient pas tenues de s'inscrire avant la date d'entrée en vigueur mais qui devraient s'inscrire conformément au Règlement 31-103. Les périodes indiquées commencent à la date d'entrée en vigueur.

La société doit avoir rempli toutes les obligations au moment de sa demande d'inscription. Par exemple, la société qui demande à s'inscrire 6 mois après la date d'entrée en vigueur doit avoir rempli toutes les obligations prévues par le Règlement 31-103 à ce moment : si elle demande à s'inscrire le 28 mars 2010, elle doit avoir rempli à cette date toutes les obligations prévues par le Règlement 31-103.

Courtier sur le marché dispensé (sauf Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador)

- aucune période de transition pour les sociétés qui n'exerçaient pas d'activités avant la date d'entrée en vigueur; l'approbation de l'autorité en valeurs mobilières doit être obtenue pour exercer l'activité après la date d'entrée en vigueur;
- les sociétés disposent de 12 mois pour demander à s'inscrire et se conformer aux obligations si elles agissaient comme courtier sur le marché dispensé avant la date d'entrée en vigueur;

Gestionnaire de fonds d'investissement dont le siège est situé au Canada

- aucune période de transition pour les sociétés qui n'exerçaient pas d'activités avant la date d'entrée en vigueur; l'approbation de l'autorité en valeurs mobilières doit être obtenue pour exercer les activités après la date d'entrée en vigueur;
- les sociétés qui exerçaient des activités avant la date d'entrée en vigueur disposent de 12 mois pour demander à s'inscrire dans le territoire où leur siège se situe;
- les sociétés qui exerçaient des activités avant la date d'entrée en vigueur disposent de 24 mois pour demander à s'inscrire dans les autres territoires du Canada concernés*);

Gestionnaire de fonds d'investissement dont le siège est situé à l'étranger

- les sociétés qui exerçaient des activités avant la date d'entrée en vigueur disposent de 24 mois pour demander à s'inscrire ;
- les sociétés qui n'exerçaient pas d'activités avant la date d'entrée en vigueur disposent de 24 mois pour demander à s'inscrire ;

* Les ACVM comptent publier pour consultation au cours de l'année une proposition expliquant les circonstances dans lesquelles le gestionnaire de fonds d'investissement dont le siège est situé à l'étranger devrait s'inscrire. La proposition indiquerait également les circonstances dans lesquelles le gestionnaire de fonds d'investissement dont le siège est situé au Canada et qui est inscrit dans un territoire devrait s'inscrire dans d'autres territoires.

Le tableau suivant résume la transition pour les gestionnaires de fonds d'investissement :

Siège au Canada?	Activité à la date d'entrée en vigueur?	Période de transition
Oui	Non	<ul style="list-style-type: none"> Aucune – obligation d'obtenir l'approbation de l'autorité en valeurs mobilières avant d'exercer l'activité
Oui	Oui	<ul style="list-style-type: none"> 12 mois pour demander à s'inscrire dans le territoire où le siège se situe; 24 mois pour demander à s'inscrire dans les autres territoires du Canada où une activité est exercée;
Non	Oui	<ul style="list-style-type: none"> 24 mois pour demander à s'inscrire;
Non	Non	<ul style="list-style-type: none"> 24 mois pour demander à s'inscrire.

Le gestionnaire de fonds d'investissement inscrit dans une autre catégorie avant la date d'entrée en vigueur n'a à remplir que certaines rubriques du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6 pour ajouter cette catégorie à son inscription. Les rubriques sont indiquées dans l'Annexe 33-109A6.

Questions

Pour toute question, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

Alberta

David McKellar
 Director, Market Regulation
 Alberta Securities Commission
 Tél : 403-297-4281
david.mckellar@asc.ca

Colombie-Britannique

Karin R. Armstrong
 Inscription Supervisor
 British Columbia Securities Commission
 Tél : 604-899-6692
 Sans frais : 1-800-373-6393
karmstrong@bcsc.bc.ca

Île-du-Prince-Édouard

Katharine Tummon
 Superintendent of Securities
 Securities Office
 Tél : 902-368-4542
kptummon@gov.pe.ca

Manitoba

Isilda Tavares
Registration Officer, Deputy Director
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Tél : 204-945-2560
isilda.tavares@gov.mb.ca

Nouveau-Brunswick

Kevin Hoyt
Directeur des affaires réglementaires et chef des finances
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
Tél : 506-643-7691
kevin.hoyt@nbsc-cvmnb.ca

Nouvelle-Écosse

Brian W. Murphy
Deputy Director, Capital Markets
Nova Scotia Securities Commission
Tél : 902-424-4592
murphybw@gov.ns.ca

Nunavut

Louis Arki
Directeur du bureau d'enregistrement
Ministère de la Justice
Gouvernement du Nunavut
Tél : 867-975-6587
larki@gov.nu.ca

Ontario

Yan Kiu Chan
Legal Counsel, Registrant Regulation
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Tél : 416-204-8971
ychan@osc.gov.on.ca

Québec

Sophie Jean
Conseillère en réglementation
Service de la réglementation et des pratiques professionnelles et commerciales
Autorité des marchés financiers
Tél : 514-395-0337, poste 4786
Sans frais : 1-877-525-0337
sophie.jean@lautorite.qc.ca

Saskatchewan

Dean Murrison
Deputy Director, Legal/Inscription
Saskatchewan Financial Services Commission
Tél : 306-787-5879
dean.murrison@gov.sk.ca

Terre-Neuve-et-Labrador

Craig Whalen
Manager of Licensing, Registration and Compliance
Financial Services Regulation Division
Securities Commission of Newfoundland and Labrador
Tél : 709-729-5661
cwhalen@gov.nl.ca

Territoires du Nord-Ouest

Donn MacDougall
Deputy Superintendent of Securities, Legal & Enforcement
Ministère de la Justice
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Tél : 867-920-8984
donald_macdougall@gov.nt.ca

Yukon

Fred Pretorius
Surintendant des valeurs mobilières
Gouvernement du Yukon
Tél : 876-667-5225
fred.pretorius@gov.yk.ca

Le 12 juin 2009

Annexe A

Conversion des catégories de courtier (sociétés)

	Catégorie actuelle	Nouvelle catégorie
Alberta	<i>Investment Dealer</i>	Courtier en placement
	<i>Mutual Fund Dealer</i>	Courtier en épargne collective
	<i>Scholarship Plan Dealer</i>	Courtier en plans de bourses d'études
	<i>Dealer</i>	Courtier d'exercice restreint
	<i>Dealer (Exchange Contracts)</i>	Courtier d'exercice restreint
	<i>Dealer (Restricted)</i>	Courtier d'exercice restreint
	<i>Security Issuer</i>	s.o.
Colombie-Britannique	<i>Investment Dealer</i>	Courtier en placement
	<i>Mutual Fund Dealer</i>	Courtier en épargne collective
	<i>Scholarship Plan Dealer</i>	Courtier en plans de bourses d'études
	<i>Exchange Contracts Dealer</i>	Courtier d'exercice restreint
	<i>Special Limited Dealer</i>	Courtier d'exercice restreint
	<i>Security Issuer</i>	s.o.
	<i>Real Estate Securities Dealer</i>	Courtier d'exercice restreint
Île-du-Prince-Édouard	<i>Investment Dealer</i>	Courtier en placement
	<i>Mutual Fund Dealer</i>	Courtier en épargne collective
	<i>Scholarship Plan Dealer</i>	Courtier en plans de bourses d'études
	<i>Restricted Dealer</i>	Courtier d'exercice restreint
Manitoba	Courtier en valeurs mobilières	Courtier en placement
	Courtier en fonds mutuels	Courtier en épargne collective
	Courtier en plans de bourses d'études	Courtier en plans de bourses d'études
	Émetteur de valeurs mobilières	s.o.
	Preneur ferme	Courtier en placement
	Courtier en valeurs mobilières particulières	Courtier d'exercice restreint
Nouveau-Brunswick	Courtier en valeurs mobilières	Courtier en placement
	Courtier en fonds mutuels	Courtier en épargne collective
	Courtier en plans de bourses d'étude	Courtier en plans de bourses d'études
Nouvelle-Écosse	<i>Broker</i>	Courtier en placement
	<i>Investment Dealer</i>	Courtier en placement
	<i>Mutual Fund Dealer</i>	Courtier en épargne collective
	<i>Scholarship Plan Dealer</i>	Courtier en plans de bourses d'études
	<i>Real Estate Securities Dealer</i>	Courtier d'exercice restreint
	<i>Securities Dealer</i>	Courtier en placement
	<i>Security Issuer</i>	s.o.

Nunavut	<i>Investment Dealer</i>	Courtier en placement
	<i>Mutual Fund Dealer</i>	Courtier en épargne collective
	<i>Scholarship Plan Dealer</i>	Courtier en plans de bourses d'études
	<i>Restricted Dealer</i>	Courtier d'exercice restreint
Ontario	Courtier en valeurs mobilières	Courtier en placement
	Courtier en fonds mutuels	Courtier en épargne collective
	<i>Scholarship Plan Dealer</i>	Courtier en plans de bourses d'études
	<i>Limited Market Dealer</i>	Courtier sur le marché dispensé*
	<i>International Dealer</i>	s.o.
	<i>Securities Issuer</i>	s.o.
Québec	Courtier de plein exercice	Courtier en placement
	Courtier de plein exercice (remisier)	Courtier en placement
	Courtier de plein exercice (centre financier international)	Courtier en placement
	Courtier exécutant	Courtier en placement
	Cabinet en épargne collective	Courtier en épargne collective
	Cabinet en plans de bourses d'études	Courtier en plans de bourses d'études
	Courtier en placements d'actions d'une société de placements dans l'entreprise québécoise (SPEQ)	Courtier d'exercice restreint
	Courtier en titres d'emprunt	Courtier d'exercice restreint
	Courtier d'exercice restreint	Courtier d'exercice restreint
	Courtier en contrats d'investissement	Courtier d'exercice restreint
	Courtier de plein exercice (Nasdaq)	Courtier d'exercice restreint
Saskatchewan	<i>Investment Dealer</i>	Courtier en placement
	<i>Mutual Fund Dealer</i>	Courtier en épargne collective
	<i>Scholarship Plan Dealer</i>	Courtier en plans de bourses d'études
	<i>Security Issuer</i>	s.o.
Terre-Neuve-et-Labrador	<i>Broker</i>	Courtier en placement
	<i>Investment Dealer</i>	Courtier en placement
	<i>Mutual Fund Dealer</i>	Courtier en épargne collective
	<i>Scholarship Plan Dealer</i>	Courtier en plans de bourses d'études
	<i>Financial Intermediary Dealer</i>	s.o.
	<i>Foreign Dealer</i>	s.o.
	<i>International Dealer</i>	s.o.
	<i>Limited Market Dealer</i>	Courtier sur le marché dispensé*
	<i>Securities Dealer</i>	Courtier en placement
	<i>Securities Issuer</i>	s.o.

Territoires du Nord-Ouest	<i>Investment Dealer</i>	Courtier en placement
	<i>Mutual Fund Dealer</i>	Courtier en épargne collective
	<i>Scholarship Plan Dealer</i>	Courtier en plans de bourses d'études
	<i>Restricted Dealer</i>	Courtier d'exercice restreint
Yukon	<i>Broker – Securities</i>	Courtier en placement
	<i>Broker – Mutual Funds</i>	Courtier en épargne collective
	<i>Broker – Scholarship Plan Dealer</i>	Courtier en plans de bourses d'études
	<i>Broker – Security Issuer</i>	s.o.

* Le *limited market dealer* deviendrait courtier sur le marché dispensé sans avoir à présenter de demande pour s'inscrire à ce titre.

Conversion des catégories de conseiller (sociétés)

	Catégorie actuelle	Nouvelle catégorie
Alberta	<i>Investment Counsel</i>	Gestionnaire de portefeuille
	<i>Portfolio Manager</i>	Gestionnaire de portefeuille
	<i>Portfolio Manager/Investment Counsel</i>	Gestionnaire de portefeuille
	<i>Portfolio Manager/Investment Counsel (Foreign)</i>	Gestionnaire de portefeuille (exerçant en vertu des conditions existantes)
	<i>Portfolio Manager/Investment Counsel (Exchange Contracts)</i>	Gestionnaire de portefeuille
	<i>Securities Adviser</i>	s.o.
Colombie-Britannique	<i>Investment Counsel</i>	Gestionnaire de portefeuille
	<i>Portfolio Manager</i>	Gestionnaire de portefeuille
	<i>Securities Adviser</i>	s.o.
Île-du-Prince-Édouard	<i>Investment Counsel</i>	Gestionnaire de portefeuille
	<i>Portfolio Manager</i>	Gestionnaire de portefeuille
	<i>Securities Adviser</i>	s.o.
Manitoba	Conseiller financier	Gestionnaire de portefeuille
	Portefeuelliste	Gestionnaire de portefeuille
	Conseiller en valeurs mobilières	s.o.
Nouveau-Brunswick	Conseiller financier et portefeuelliste	Gestionnaire de portefeuille
	Conseiller en valeurs mobilières	s.o.
Nouvelle-Écosse	<i>Investment Counsel</i>	Gestionnaire de portefeuille
	<i>Portfolio Manager</i>	Gestionnaire de portefeuille
	<i>Securities Adviser</i>	s.o.
Nunavut	<i>Investment Counsel</i>	Gestionnaire de portefeuille
	<i>Portfolio Manager</i>	Gestionnaire de portefeuille
	<i>Investment Counsel / Portfolio Manager</i>	Gestionnaire de portefeuille

Ontario	<i>Investment Counsel</i>	Gestionnaire de portefeuille, à certaines conditions fixées au cas par cas
	<i>Portfolio Manager</i>	Gestionnaire de portefeuille
	<i>Extra Provincial Investment Counsel & Portfolio Manager</i>	Gestionnaire de portefeuille
	<i>Non-Canadian Investment Counsel & Portfolio Manager</i>	Gestionnaire de portefeuille
	<i>International Adviser</i>	Gestionnaire de portefeuille (exerçant en vertu des conditions de la <i>Rule 35-502</i> de la CVMO applicables à l' <i>International Adviser</i>)
	<i>Securities Adviser</i>	s.o.
Québec	Conseiller de plein exercice	Gestionnaire de portefeuille
	Conseiller de plein exercice (centre financier international)	Gestionnaire de portefeuille
	Conseiller d'exercice restreint	Gestionnaire de portefeuille d'exercice restreint
Saskatchewan	<i>Investment Counsel</i>	Gestionnaire de portefeuille
	<i>Portfolio Manager</i>	Gestionnaire de portefeuille
	<i>Securities Adviser</i>	s.o.
Terre-Neuve-et-Labrador	<i>Investment Counsel</i>	Gestionnaire de portefeuille
	<i>Portfolio Manager</i>	Gestionnaire de portefeuille
	<i>Financial Adviser</i>	s.o.
	<i>Securities Adviser</i>	s.o.
Territoires du Nord-Ouest	<i>Investment Counsel</i>	Gestionnaire de portefeuille
	<i>Portfolio Manager</i>	Gestionnaire de portefeuille
	<i>Investment Counsel / Portfolio Manager</i>	Gestionnaire de portefeuille
Yukon	<i>Broker – Investment Counsel</i>	Gestionnaire de portefeuille

Conversion des catégories de personnes physiques

Conformément au projet de Règlement 31-103, la personne physique qui exerce l'activité de courtier ou de conseiller serait inscrite dans la catégorie d'inscription de représentant de courtier ou de représentant-conseil. La BDNI indiquerait séparément (dernière colonne de droite) si la personne physique est aussi dirigeant ou associé de sa société.

	Catégorie actuelle	Nouvelle catégorie	Poste
Alberta	<i>Officer (trading)</i>	Représentant de courtier	Dirigeant
	<i>Partner (trading)</i>	Représentant de courtier	Associé
	<i>Salesperson</i>	Représentant de courtier	
	<i>Officer (advising)</i>	Représentant-conseil	Dirigeant
	<i>Partner (advising)</i>	Représentant-conseil	Associé
	<i>Advising Employee</i>	Représentant-conseil	
	<i>Junior Officer (advising)</i>	Représentant-conseil adjoint	Dirigeant

Colombie-Britannique	<i>Salesperson</i>	Représentant de courtier	
	<i>Trading Partner</i>	Représentant de courtier	Associé
	<i>Trading Director</i>	Représentant de courtier	Administrateur
	<i>Trading Officer</i>	Représentant de courtier	Dirigeant
	<i>Advising Employee</i>	Représentant-conseil	
	<i>Advising Partner</i>	Représentant-conseil	Associé
	<i>Advising Director</i>	Représentant-conseil	Administrateur
	<i>Advising Officer</i>	Représentant-conseil	Dirigeant
Île-du-Prince-Édouard	<i>Salesperson</i>	Représentant de courtier	
	<i>Officer (trading)</i>	Représentant de courtier	
	<i>Partner (trading)</i>	Représentant de courtier	
	<i>Counselling Officer (officer)</i>	Représentant-conseil	
	<i>Counselling Officer (partner)</i>	Représentant-conseil	
	<i>Counselling Officer (other)</i>	Représentant-conseil	
Manitoba	Représentant de commerce	Représentant de courtier	
	Directeur de succursale	Représentant de courtier	
	Associé (avec privilège de négociation)	Représentant de courtier	Associé
	Administrateur (avec privilège de négociation)	Représentant de courtier	Administrateur
	Membre de la direction (avec privilège de négociation)	Représentant de courtier	Dirigeant
	Employé – services-conseils	Représentant-conseil	
	Membre de la direction – services-conseils	Représentant-conseil	Dirigeant
	Administrateur – services-conseils	Représentant-conseil	Administrateur
	Associé – services-conseils	Représentant-conseil	Associé
	Membre de la direction adjoint – services-conseils	Représentant-conseil adjoint	Dirigeant
	Administrateur adjoint – services-conseils	Représentant-conseil adjoint	Administrateur
	Associé adjoint – services-conseils	Représentant-conseil adjoint	Associé
	Employé adjoint – services-conseils	Représentant-conseil adjoint	

Nouveau-Brunswick	Représentant de commerce	Représentant de courtier	
	Dirigeant (avec privilège de négociation)	Représentant de courtier	Dirigeant
	Associé (avec privilège de négociation)	Représentant de courtier	Associé
	Représentant (services-conseils)	Représentant-conseil	
	Dirigeant (services-conseils)	Représentant-conseil	Dirigeant
	Associé (services-conseils)	Représentant-conseil	Associé
	Propriétaire unique (services-conseils)	Représentant-conseil	
	Dirigeant adjoint (services-conseils)	Représentant-conseil adjoint	Dirigeant
	Associé adjoint (services-conseils)	Représentant-conseil adjoint	Associé
	Représentant adjoint (services-conseils)	Représentant-conseil adjoint	
Nouvelle-Écosse	<i>Salesperson</i>	Représentant de courtier	
	<i>Officer – trading</i>	Représentant de courtier	Dirigeant
	<i>Partner – trading</i>	Représentant de courtier	Associé
	<i>Director – trading</i>	Représentant de courtier	Administrateur
	<i>Officer – advising</i>	Représentant-conseil	Dirigeant
	<i>Officer – counselling</i>	Représentant-conseil	Dirigeant
	<i>Partner – advising</i>	Représentant-conseil	Associé
	<i>Partner – counselling</i>	Représentant-conseil	Associé
	<i>Director – advising</i>	Représentant-conseil	Administrateur
	<i>Director – counselling</i>	Représentant-conseil	Administrateur
Nunavut	<i>Salesperson</i>	Représentant de courtier	
	<i>Officer (trading)</i>	Représentant de courtier	Dirigeant
	<i>Partner (trading)</i>	Représentant de courtier	Associé
	<i>Representative (advising)</i>	Représentant-conseil	
	<i>Officer (advising)</i>	Représentant-conseil	Dirigeant
	<i>Partner (advising)</i>	Représentant-conseil	Associé

Ontario	<i>Salesperson</i>	Représentant de courtier	
	<i>Officer (trading)</i>	Représentant de courtier	Dirigeant
	<i>Officer (non-trading)</i>	s.o.	Dirigeant
	<i>Partner (trading)</i>	Représentant de courtier	Associé
	<i>Partner (non-trading)</i>	s.o.	Associé
	<i>Advising Representative</i>	Représentant-conseil	
	<i>Officer (advising)</i>	Représentant-conseil	Dirigeant
	<i>Officer (non-advising)</i>	s.o.	Dirigeant
	<i>Partner (advising)</i>	Représentant-conseil	Associé
	<i>Partner (non-advising)</i>	(Éliminé en vertu du Règlement 31-103)	Associé
	<i>Associate Advising Representative</i>	Représentant-conseil adjoint	
	<i>Associate Advising Officer</i>	Représentant-conseil adjoint	Dirigeant
	<i>Director</i>	s.o.	Administrateur
	<i>Sole Proprietor</i>	Représentant de courtier ou représentant-conseil	
Québec	Représentant	Représentant de courtier	
	Représentant en épargne collective	Représentant de courtier	
	Représentant en plans de bourses d'études	Représentant de courtier	
	Représentant (gestionnaire de portefeuille)	Représentant-conseil	
	Représentant (conseiller)	Représentant-conseil	
	Représentant (options)	Représentant-conseil	
	Représentant (contrats à terme)	Représentant-conseil	
Saskatchewan	<i>Officer (trading)</i>	Représentant de courtier	Dirigeant
	<i>Partner (trading)</i>	Représentant de courtier	Associé
	<i>Salesperson</i>	Représentant de courtier	
	<i>Officer (advising)</i>	Représentant-conseil	Dirigeant
	<i>Partner (advising)</i>	Représentant-conseil	Associé
	<i>Employee (advising)</i>	Représentant-conseil	
	<i>Junior Advising Representative (en vertu de la Local Policy 34-701 Registration of Individuals as Investment Counsel)</i>	Représentant-conseil adjoint	
Terre-Neuve-et-Labrador	<i>Salesperson</i>	Représentant de courtier	
	<i>Officer (trading)</i>	Représentant de courtier	Dirigeant
	<i>Partner (trading)</i>	Représentant de courtier	Associé
	<i>Officer (advising)</i>	Représentant-conseil	Dirigeant
	<i>Partner (advising)</i>	Représentant-conseil	Associé

Territoires du Nord-Ouest	<i>Salesperson</i>	Représentant de courtier	
	<i>Officer (trading)</i>	Représentant de courtier	Dirigeant
	<i>Partner (trading)</i>	Représentant de courtier	Associé
	<i>Representative (advising)</i>	Représentant-conseil	
	<i>Officer (advising)</i>	Représentant-conseil	Dirigeant
	<i>Partner (advising)</i>	Représentant-conseil	Associé
Yukon	<i>Salesperson</i>	Représentant de courtier	
	<i>Officer (trading)</i>	Représentant de courtier	Dirigeant
	<i>Partner (trading)</i>	Représentant de courtier	Associé
	<i>Sole proprietor (trading)</i>	Représentant de courtier	
	<i>Representative (advising)</i>	Représentant-conseil	
	<i>Officer (advising)</i>	Représentant-conseil	Dirigeant
	<i>Partner (advising)</i>	Représentant-conseil	Associé

Annexe B – Calendrier de transition

Sociétés inscrites avant le 28 septembre 2009 (date d'entrée en vigueur du Règlement 31-103)

Obligation	Courtier en placement (membres de l'OCRCVM)	Courtier en épargne collective (membres de l'ACCFM ^v)	Courtier en plans de bourses d'études	Courtier sur le marché dispensé (Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador seulement)	Gestionnaire de portefeuille
Les sociétés doivent demander l'inscription de leur personne désignée responsable	3 mois	3 mois	3 mois	3 mois	3 mois
Les sociétés doivent demander l'inscription de leur chef de la conformité	3 mois	3 mois	3 mois	3 mois	3 mois
Les sociétés doivent remplir les nouvelles obligations d'assurance	Règles des OAR	Règles des OAR ^{vi}	6 mois ^{vii}	6 mois	6 mois
Les sociétés doivent se doter de politiques relatives aux ententes d'indication de clients	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois
Les sociétés doivent remplir les nouvelles obligations en matière de capital	Règles des OAR	Règles des OAR ²	12 mois	12 mois	12 mois
Les sociétés doivent fournir aux clients l'information sur la relation	Règles des OAR	Règles des OAR ^{viii}	12 mois	12 mois	12 mois
Les sociétés doivent remplir l'obligation de transmettre les relevés du client	Aucune dispense pour les membres de l'OCRCVM et aucune période de transition	24 mois	Aucune période de transition	Aucune période de transition	Aucune période de transition
Les sociétés doivent se doter de politiques et procédures de traitement des plaintes ^{ix}	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
Les représentants doivent remplir les nouvelles obligations de compétence	Règles des OAR	Maintien des droits	12 mois	12 mois	Maintien des droits

Les chefs de la conformité doivent remplir les nouvelles obligations de compétence	Règles des OAR	Maintien des droits	Maintien des droits	12 mois	Maintien des droits
--	----------------	---------------------	---------------------	---------	---------------------

-
- i Sauf au Québec où une période de transition n'est pas nécessaire.
 - ii Catégorie de l'Ontario et de Terre-Neuve-et-Labrador seulement.
 - iii Catégorie de l'Ontario seulement.
 - iv Catégorie de l'Alberta seulement.
 - v Les courtiers en épargne collective inscrits seulement au Québec n'ont pas l'obligation d'être membres de l'ACCFM.
 - vi S.o. pour les courtiers en épargne collective inscrits seulement au Québec.
 - vii Les nouvelles obligations d'assurance ne s'appliquent pas aux courtiers en plans de bourses d'études inscrits au Québec seulement.
 - viii Les courtiers en épargne collective inscrits seulement au Québec doivent respecter l'obligation prévue au Règlement 31-103.
 - ix Aucune période de transition ne s'applique au Québec pour le traitement des plaintes.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers en valeurs

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Anastakis	Timothy	Newedge Canada Inc.	2009-06-02
Boorman	Denise Wendy	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2009-06-01
Bush	Richard Michael	Blackmont Capital inc.	2009-05-29
Chelich	DavidMyron	Valeurs Mobilières Union Itée	2009-06-02
Cyr	Claude	J.P. Morgan Valeurs Mobilières Canada inc.	2009-05-12
D'Amico	Tanya	BMO Nesbitt Burns Itée/Ltd.	2009-06-03
Dubois	Jean-Guy	Financière Banque Nationale inc.	2009-06-04
Fisher	Kristofer Bernard	Compagnie de valeurs mobilières D & D	2009-06-02
Hardy	Frederic	Scotia Capitaux inc.	2009-06-01
Hoysted	Peter Austin	Gestion MD limitée	2009-06-05
Liang	Suibin(Patrick)	Valeurs Mobilières HSBC (Canada) inc.	2009-06-02
Nolin	Serge	Valeurs Mobilières PEAK inc.	2009-06-05
Pacheco	Helena Arruda	Gestion MD limitée	2009-05-25
Racine	Michele	Financière Banque Nationale inc.	2009-05-28
Rittas	Panagiotis (Peter)	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2009-03-20
Shewchuk	Sr., Robert Brian	Blackmont Capital inc.	2009-05-29
Viau	Paul Joseph	Marchés mondiaux CIBC inc.	2009-06-05
Watson	Patrick Harris	Blackmont Capital inc.	2009-05-29

Conseillers en valeurs

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Martyn	Andrew	Davis-Rea Itée	2009-06-01
Veloso	Carmina	Conseillers en placement Howson Tattersall limitée	2009-06-02

Cabinets de services financiers et sociétés autonomes

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	F Placement de parts permanentes et de parts privilégiées
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
5d Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur	

5e Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers

5f Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises

6 Planification financière

7 Courtage en épargne collective

8 Courtage en contrats d'investissements

9 Courtage en plans de bourses d'études

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
158961	Aguirre Ramirez	Marco Antonio	1A	2009-06-09
100304	Amyot	Martin	6	2009-06-09
100304	Amyot	Martin	7	2009-06-08
141243	Archambault	Daniel	2A	2009-06-04
100486	Armand	Huguet	7, F	2009-06-03
166596	Banville	Gérald	1A	2009-06-09
169223	Baum	Jerry	7	2009-06-03
172047	Beaini	Paul	6	2009-06-09
172047	Beaini	Paul	7	2009-06-05
101425	Beaudin	Serge	5D	2009-06-05
179399	Beaulieu	Annie Kim	1A	2009-06-03
156413	Beaumont	Patrick	D	2009-06-08
102281	Bellavance-Plouffe	Francine	7	2009-06-03
181382	Bianco	Domenico	7	2009-06-02
176930	Bonneville	France	3B	2009-06-08
180061	Boucher	Jean Philippe	1B	2009-06-05
177695	Brahimi	Soulef	7, F	2009-06-02
144061	Brière	Suzy	1A	2009-06-09
144061	Brière	Suzy	7	2009-06-05
105432	Bruneau	Ginette	7, F	2009-06-08
175086	Bédard	Richard	1A	2009-06-09
175086	Bédard	Richard	7	2009-06-05
167014	Chabot	Karl	7, F	2009-06-05
146260	Chantigny	Jo Anne	7	2009-06-02
162385	Charest	Réjeanne	7, F	2009-06-05
150079	Charles	Hélène	4B	2009-06-05

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
175898	Chikhi	Nasser	1A	2009-06-09
179651	Cournoyer	Daniel	1A	2009-06-08
108077	Côté	Régis	7	2009-06-04
141777	Daigle	Chantal	7, F	2009-06-05
168912	Daigle	Michèle	7	2009-06-08
182489	Danis	Carl	7	2009-06-05
163462	Dawe	Jaret	7	2009-06-05
152139	Demontigny	Isabelle	7	2009-06-05
168161	Desire	Yves Danny Alex	4B	2009-06-09
178576	Diop	Mame	7	2009-06-01
110756	Drouin	Nathalie	7	2009-06-08
142952	Dubé	Martin	7	2009-06-04
142952	Dubé	Martin	6	2009-06-08
159083	Dufresne	Justin	7	2009-06-08
179565	Eaton	Jonathan	7, F	2009-06-05
182652	Emah Nseng	Line	1A	2009-06-03
179424	Farhat	Maryam	7	2009-06-03
161497	Fleury-Deschênes	Carl	3A	2009-06-08
175810	Frain	Hollie	7	2009-06-01
164864	Gagnon	Renée-Claude	7, F	2009-06-01
181580	Gagné	Maxime	7	2009-06-03
175843	Giguère	Dany	1B	2009-06-04
182819	Giguère	Danielle	9	2009-06-03
114728	Girard	Michèle	7	2009-06-08
147892	Hamel	Martine	7	2009-06-05
174377	Heurtaux	Virginie	7, F	2009-06-05
168940	Imbeault	Nathalie	7	2009-06-08
178072	Jakani	Said	7	2009-06-02
117303	Joyal	Lucy	7	2009-05-29
117303	Joyal	Lucy	1A	2009-06-01
117398	Kalipolidis	Lazar	1A	2009-05-29
145147	Kamal	Elie Boulos	7	2009-06-02
152095	Kande	Lufika Sandrine	7	2009-06-09
180259	Kechichian-Boghossian	Caroline	7	2009-06-04
138557	Kloda	Samuel	1A	2009-06-08
179389	Kotchoffa	Celia	3B	2009-06-04
118784	Lamond	André	6	2009-06-03
164232	Landry	Renée- Claude	7	2009-06-08

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
119141	Langlois	Sylvie	7, F	2009-06-08
138205	Lapierre	Joëlle	7	2009-06-05
168325	Lapierre	Claudine	7	2009-06-05
159054	Laporte	Julie	4B	2009-06-05
159687	Laporte	Dominique	4B	2009-06-05
164349	Laroche	Carl	1A	2009-06-08
120135	Lavoie	Marie	7, F	2009-06-01
120209	Lazure	Claudine	4A	2009-06-05
142811	Lefebvre	Jeannine	5A	2009-06-04
121304	Lepage	Ghislain	5A	2009-06-03
176359	Lesoeur	Isabelle	4B	2009-06-03
144779	Malouin	Thérèse	3A	2009-06-05
181479	Marchand	Jessie	4B	2009-06-05
137560	Mercier	Lyne	5D	2009-06-08
179678	Morin	Philippe	5D	2009-06-05
153913	Ménard	Jean-Thomas	7	2009-06-03
153913	Ménard	Jean-Thomas	6	2009-06-08
175404	Nadeau	Anick	7	2009-06-08
168702	Nault	Johanne	7	2009-06-04
169056	Ouellet	Dany	7, F	2009-06-02
181718	Ouellette	Michael	7	2009-06-02
171117	Oumokrane	Nacera	4A	2009-06-04
180024	Paquette	Danielle	1B	2009-06-05
135451	Parent	Marcel	9	2009-06-01
154966	Parent	Guylaine	7	2009-06-03
181636	Parent	Pascale	7	2009-06-05
155851	Perugino	Joey	7	2009-06-05
150711	Petitclerc	Marie-Josée	7	2009-06-05
161992	Poirier	Pascal	7, F	2009-06-01
180496	Proulx	Martin	7	2009-06-08
134977	Provencher	Jean-Sébastien	7	2009-06-08
147675	Pruneau	Sylvie	4C	2009-06-05
168109	Ranelli	Gabriel	7	2009-06-08
182015	Rivard	Kenny	1A	2009-06-03
169430	Robichaud	Gabrielle	7	2009-06-02
165420	Rodrigues Pereira	Paulo Carlos	4A	2009-06-05
156920	Ross	Warren	7	2009-04-20
178831	Roy	Andrée	5E	2009-06-04

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
158143	Roy	Céline	4B	2009-06-05
130380	Sauvageau	Johanne	4A	2009-06-03
179549	Savard	Annie	4B	2009-06-09
180362	Sourang	El Hadji	7	2009-06-08
165553	Spada	Antonio Pio	1A	2009-06-04
165553	Spada	Antonio Pio	7	2009-06-08
177947	St-Pierre	Régis	7	2009-06-04
177947	St-Pierre	Régis	1A	2009-06-08
131727	Sultanali	Amin Mohamed	3A	2009-06-03
167927	Tardif-Boutin	Frédéric	3B	2009-06-05
178004	Tardy	Anyk	1A	2009-06-03
174396	Touzin	Josée	7	2009-06-04
152005	Tremblay	Patrick	7	2009-06-03
181222	Tremblay	Julie	4B	2009-06-05
152005	Tremblay	Patrick	1A	2009-06-08
179698	Trojet	Mohamed Adnene	7	2009-06-08
177428	Trudel	Annie	7, F	2009-06-01
136755	Turcotte	Martine	5A	2009-06-04
148600	Verdon	Richard	1A	2009-06-03
177995	Zaddam	Sadok	7	2009-06-04
111841	Éthier	Jean-Pierre	7	2009-06-03
111841	Éthier	Jean-Pierre	6, 1A	2009-06-05

Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende mentionnée ci-haut pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
180115	Ha Yeung	Sharon	1B	2009-06-01
115932	Habib	Michel	1A,2A	2009-06-01
140505	Hacikyaner	Murat Mike	1A	2009-06-01
172522	Haddad	Elias	4A	2009-06-01
159359	Hade	Caroline	1A	2009-06-01
180357	Haiba	Kamal	1A	2009-06-01
150158	Hallé	Philippe	1A	2009-06-01
177077	Hamann	David	1A	2009-06-01
167713	Hamel	Geneviève	1A	2009-06-01
116067	Hamel	Réjean	2A	2009-06-01
177336	Hamel	Sébastien	1A	2009-06-01
168354	Hamelin	Viviane	1A	2009-06-01
116104	Hammock	David	1A	2009-06-01
174539	Hamoude	Nassim	4A	2009-06-01
137283	Hannachi	Samia	1A,3B	2009-06-01
177809	Harbour	Marie-Eve	1B	2009-06-01
116140	Hardy	Martin	1A	2009-06-01
176182	Harrisson	Sonya	1A	2009-06-01
176815	Hart	Matthew	3B	2009-06-01
141562	Harvey	Charlyne	4A	2009-06-01
179079	Harvey	Daniel	1B	2009-06-01
175228	Harvey	Sébastien	1A	2009-06-01
180212	Harvey	Suzanne	1A	2009-06-01
163992	Harvie	Solange	4B	2009-06-01
116217	Hassan	Mohammad Didarul	1A	2009-06-01
142447	Hébert	Claude	6	2009-06-01
116266	Hébert	Émile	1A	2009-06-01
174956	Hébert	Isabelle	1B	2009-06-01
116274	Hébert	Jacques	4A	2009-06-01
168212	Hébert	Josianne	1A	2009-06-01
178390	Hébert	Marie-José	4A	2009-06-01
162557	Helyar	Diane	4A	2009-06-01
116380	Heppell	Normand	3A	2009-06-01
163151	Herbineaux	Jean Paul Joseph	1A	2009-06-01
174485	Herbst	Michael	1A	2009-06-01
165140	Hernandez	Carlos Roberto	1A	2009-06-01
149245	Hernanz	Eric	1A	2009-06-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
116391	Héroux	André	1A	2009-06-01
141936	Héroux	Gilles	1A	2009-06-01
179788	Hétu	Martin	4C	2009-06-01
177149	Hinojosa	Maritza	4B	2009-06-01
116457	Hodge	Nelson	1A,2A	2009-06-01
116464	Hoelscher	Mary-Anne	1A,2A,6	2009-06-01
154061	Hoffman	Sylvie	3B	2009-06-01
116469	Hogue	Lucien	1A	2009-06-01
178220	Holmes	Sylvie	4B	2009-06-01
128294	Horth	Francine	4A	2009-06-01
139450	Houde	Nancy	5E	2009-06-01
174084	Houle	Claudia	3B	2009-06-01
179262	Houle	Frédéric	1A	2009-06-01
177116	Houle	Pierre-Luc	1A	2009-06-01
177959	Hoyte	Cindy	1A	2009-06-01
171937	Hsieh	Chia Chia	1A	2009-06-01
177134	Hu	Qing	1A	2009-06-01
116622	Huang	Chien-Fei	6	2009-06-01
116625	Huard	Alain	1A,2A	2009-06-01
116627	Huard	Anna	1A,2B	2009-06-01
174071	Huard	Isabelle	1A	2009-06-01
178644	Huard	Nelson	1A	2009-06-01
176255	Huard	Robert	1A	2009-06-01
116649	Hubert	Johanne	4A	2009-06-01
167706	Huet	Anick	4B,E	2009-06-01
116690	Hughes	Bryn	1A	2009-06-01
167997	Hugues	Gael	1A	2009-06-01
165737	Huot	Audrey	3B	2009-06-01
179375	Huot	Mylène	1A	2009-06-01
177248	Hurley	Maxime	1A	2009-06-01
165810	Hurtubise	Annick	4B	2009-06-01
177334	Huynh	Jayson	1A	2009-06-01
169926	Huynh	Tan-Hieu	4B	2009-06-01
160995	Huynh	Tuan-Thanh	1A,6	2009-06-01
167442	Iammarrone	Nicola	1A	2009-06-01
176703	Iannantuoni	Sabrina	1B	2009-06-01
166074	Imani	Maxime	6	2009-06-01
173045	Imbeault	Eric	1A	2009-06-01
116816	Imbeault	Manon	1A,2A	2009-06-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
116840	Iorio	Peter	1A	2009-06-01
161663	Isabelle	Yannick	1A	2009-06-01
178000	Itoua	Igor	1A	2009-06-01
160460	Ivanov	Anton Mihov	1A	2009-06-01
116880	Jacob	François	1A	2009-06-01
160385	Jacques	Annie	3B	2009-06-01
179489	Jacques	Danielle	1B	2009-06-01
180022	Jacques	Lorentz	1A	2009-06-01
180694	Jacques	Martin	1B	2009-06-01
169721	Jaffer	Hasnain	1A	2009-06-01
172940	Jalbert	Chantale	1A	2009-06-01
116948	Jalbert	Jean-Paul	2A	2009-06-01
116959	Jamaledine	Wahib	1B	2009-06-01
116969	Janjanian	Mardiros	1A	2009-06-01
116987	Jarry	Pierre	D	2009-06-01
116991	Jasmin	Alain	1A,4A	2009-06-01
116992	Jasmin	Benoît	4A	2009-06-01
116999	Jasmin	Michel	4A	2009-06-01
179344	Jbara	Abderrazak	1A	2009-06-01
170845	Jean	Carlène	4B	2009-06-01
141699	Jean	Caroline	1A	2009-06-01
117018	Jean	Gaétan	1A,2A	2009-06-01
176065	Jean	Marie-Hélène	1A	2009-06-01
138750	Jean-Louis	Alain	1A	2009-06-01
165820	Jean-Philippe	Wedner	3B	2009-06-01
117064	Jean-Simon	Douglá	1A	2009-06-01
174275	Jetté	Denis	4C	2009-06-01
170157	Jobidon	Lucie	1A	2009-06-01
117124	Jobin	Édith	4A	2009-06-01
160988	Jobin	Sébastien	5E	2009-06-01
179600	Jodoïn	Normand	1A	2009-06-01
155849	Jolin	Claudette	3B	2009-06-01
180490	Joly	Jacinthe	3B	2009-06-01
142120	Joly	Sylvie	4B	2009-06-01
178479	Jomphe	Daniel	1A	2009-06-01
173596	Jorio	Franck	1A	2009-06-01
178798	Joseph	André Jr	1A	2009-06-01
150223	Joseph	Johnson	1A	2009-06-01
180800	Joseph	Katia	4B	2009-06-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
177574	Joseph	Magdala	1A	2009-06-01
117285	Josue	Caridad	1A	2009-06-01
117286	Joubert	Benoit	1A,2A	2009-06-01
170655	Jouvet	Fernand Jean-Charles	2B	2009-06-01
174761	Julien	Steve	1A	2009-06-01
158317	Juneau	Lise	4C	2009-06-01
169362	Jutras	Pierre-Philippe	1A	2009-06-01
179858	Ka	Seynabou Amy	1A	2009-06-01
170861	Kabli	Zouhair	1A	2009-06-01
146212	Kacogo	William	1A	2009-06-01
176851	Kamoun	Boubaker	1A	2009-06-01
178741	Kang	Huai Yun	1A	2009-06-01
180238	Kardum	Anthony	3B	2009-06-01
180538	Karire	Edith Irene	4B	2009-06-01
159212	Kay Martin	Bonnie	4B	2009-06-01
179166	Kayembe Tabu	Arnauld	3B	2009-06-01
174183	Kayihura	Eustache	1A	2009-06-01
178883	Keletegui Mariko	Mariam	3B	2009-06-01
177073	Khakimova	Zoulfia	4B	2009-06-01
117503	Kheo	Phi-Diep	2A	2009-06-01
153551	Khoury	Charbel	1A	2009-06-01
170600	Kielwasser	Frank Olivier	1A	2009-06-01
167187	Kin	Lina Rany	1A	2009-06-01
145475	Kira	Eric Egide Dadau	1A	2009-06-01
177742	Kirby	Jennifer	1A	2009-06-01
159843	Klein	Montserrat	1A	2009-06-01
173848	Kleiner	Clifford	1A	2009-06-01
178827	Kless	Daniel	1A	2009-06-01
174594	Klioua	Toufik	1A	2009-06-01
177076	Knatchbull-Hugessen	Arlo Edward	4A	2009-06-01
162810	Koch	Peter	1A	2009-06-01
148799	Konov	Oleg	1A	2009-06-01
175089	Koulougli	Mohammed	4B	2009-06-01
168540	Kubicek	Anna	1A	2009-06-01
171584	Kuby	Laurence	5E	2009-06-01
117630	Kuehne	Gérald	4A	2009-06-01

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'un dirigeant ou d'un dirigeant responsable

Courtiers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Blackmont Capital inc.	Galloway	Murray Gordon	2009-05-29
Canada-Israel Valeur mobilières Itée	Pardo	Vikotriya	2009-06-04
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee	Givens	Michael Alexander	2009-06-05
Financière Banque Nationale inc.	Dubois	Jean-Guy	2009-06-04
J.P. Morgan Valeurs Mobilières Canada inc.	Cyr	Claude	2009-05-12
La Corporation Canaccord Capital	Chalmers	Paul Alexander	2009-06-03
Scotia Capitaux inc.	Blais	Robin Lucien	2009-06-01
UBS Valeurs Mobilières Canada inc.	Debost	Matthieu Pierre Albert	2009-06-08

Conseillers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Davis-Rea Itée	Martyn	Andrew	2009-06-01
Formula Growth, société limitée	Holden	Kimberley	2009-06-01
Legg Mason Canada inc.	Petryk	Adam Jay	2009-06-04

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date de cessation
507612	Assurances Dundee Itée	Dick	Ron	2009-06-08

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
505914	Pierre Gilbert	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2009-06-09

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
506258	ING Services d'assurances inc.	Assurance de personnes	2009-06-08
506750	Renaud Tanguay	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2009-06-04
509103	Marcel Parent	Assurance de personnes	2009-06-09
510314	André Méthé	Assurance de personnes	2009-06-09
510349	Eddy Echenberg	Assurance de personnes	2009-06-08
510692	Patrick Beaumont	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2009-06-08
512342	9167-0521 Québec inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2009-06-08
512389	Michèle Fournier	Assurance de dommages	2009-06-03
513740	Yanick Frenette	Assurance de personnes	2009-06-09

Suspensions pour les cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
502306	G.P.N. Assurance collective inc.	2009-PDIS-0133	Suspension	2009-05-21
503786	Fjeld, Nolin & associés inc.	2009-PDIS-0132	Suspension	2009-05-21
513213	Pierre-Philippe Jutras	2009-PDIS-0131	Suspension	2009-05-21

3.5.3 Les ajouts concernant les agréments des dirigeants ou dirigeants responsables

Courtiers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
BMO Nesbitt Burns Inc.	Cornish	Robin Andrew	2009-06-08
BMO Nesbitt Burns Inc.	Li	Michael	2009-06-08
BMO Nesbitt Burns ltée/Ltd.	Cornish	Robin Andrew	2009-06-08
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee	Lambrakis-Provias	Margaret Eleftheria	2009-05-20
Les Partenaires Versant Inc.	Linsdell	Neil Anthony	2009-04-23
Loewen, Ondaatje, McCutcheon limitée	Abdallah	Azza Mohammed	2009-05-20
Loewen, Ondaatje, McCutcheon limitée	Rampertab	Shameze Shazard	2009-05-14
Paradigme Capital inc.	Dickinson	Mark Phillip	2009-05-27
Paradigme Capital inc.	Robinson	Janet Elise	2009-05-20

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Paradigme Capital inc.	Stabile	Robert Paul	2009-05-14
Partenaires financiers Richardson limitée	Brice	Stephen Frederick	2009-06-08
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Ameen	Ashlim Adrian	2009-05-14
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Fibke	Randy Douglas	2009-05-28
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Huot	Alexandre	2009-05-25
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Jemetz	Alexander	2009-05-20
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Nicpon	Henry	2009-06-04
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Parhar	Didar	2009-05-14
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Polcari	Giovanni	2009-06-03
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Rachar	David Brock	2009-05-27
RBC Placements en Direct inc.	Pammett	Suzanne Maureen	2009-05-14
Scotia Capitaux inc.	Brennan	Carl Anthony	2009-06-02
TD Waterhouse Canada inc.	Leckman	Deborah Ann	2009-05-29
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Bleau	Pierre	2009-05-27
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Morin	Geneviève	2009-05-28
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Morris	Todd Jeffrey	2009-05-25

Conseillers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
CWM Gestion d'actifs inc.	Floreani	Patrick	2009-04-14
Gestion de placements UBS Canada inc.	Szeto	Samuel	2009-04-23
Gestion globale d'actifs CIBC inc.	Klymenko	Taras	2009-04-29
Goodman & Company, conseil en placement inc.	Carchidi	Bruno	2009-04-14

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date
507612	Assurances Dundee ltée	Holt	Brad	2009-06-08

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
514243	9206-4799 Québec inc.	Renauld Gagner	Assurance de personnes	2009-06-04
514261	Les Assurances Renaud Tanguay inc.	Renaud Tanguay	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2009-06-04
514268	Services financiers Luce Parent inc.	Luce Parent	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financier	2009-06-05
514269	Services financiers Bergeron Beaumont inc.	Patrick Beaumont	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financier	2009-06-08
514274	GP Vision inc.	Pierre Gilbert	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2009-06-09

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

Décision n° 2009-PDIS-0131

PIERRE-PHILIPPE JUTRAS
[...]
Inscription n° 513 213

Décision

(article 136 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Pierre-Philippe Jutras détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le numéro 513 213, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, il est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Le 20 février 2009, l'Autorité a reçu une annulation pour la police d'assurance de responsabilité professionnelle, celle-ci étant effective à partir du 18 mars 2009.
3. Pierre-Philippe Jutras n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 18 mars 2009.
4. Le 21 avril 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Pierre-Philippe Jutras, par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le représentant avait jusqu'au 6 mai 2009.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Pierre-Philippe Jutras.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

Une société autonome doit faire de même à l'égard de tous ses associés et de tous les représentants qui sont à son emploi.

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A 33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de Pierre-Philippe Jutras dans la discipline de l'assurance de personnes jusqu'à ce que le représentant autonome soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Pierre-Philippe Jutras :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 21 mai 2009.

M^o Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que représentant autonome, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « Demande de retrait de l'inscription » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

Décision n° 2009-PDIS-0133

G.P.N. ASSURANCE COLLECTIVE INC.
277, chemin du Bord-Du-Lac-Lakeshore, bur. 3
Pointe-Claire (Québec) H9S 4L2
Inscription n° 502 306

Décision

(article 83 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Le cabinet G.P.N. Assurance collective inc. détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 502 306, dans les disciplines de l'assurance de personnes et l'assurance collective de personnes. À ce titre, il est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. G.P.N. Assurance collective inc. n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 31 mars 2009.
3. Le 5 février 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à G.P.N. Assurance collective inc., une lettre l'avisant que sa couverture d'assurance de responsabilité professionnelle viendrait à échéance le 31 mars 2009 et lui demandant de faire parvenir une preuve d'assurance de responsabilité professionnelle avant l'échéance de la police.
4. Le 21 avril 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à G.P.N. Assurance collective inc., par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 6 mai 2009.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de G.P.N. Assurance collective inc.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend, ou en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un cabinet qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée ou dont un représentant qui n'est pas un de ses employés n'est pas couvert par une assurance pour couvrir sa responsabilité ou n'a pas acquitté la prime fixée par l'Autorité à cette fin. »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A 33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

(...)

b) 1 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 2 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

(...)

b) 10 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de G.P.N. Assurance collective inc. dans les disciplines de l'assurance de personnes et l'assurance collective de personnes jusqu'à ce que le cabinet se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que G.P.N. Assurance collective inc. :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait à Québec le 21 mai 2009.

M^e Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que cabinet, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

Décision n° 2009-PDIS-0132

FJELD, NOLIN & ASSOCIÉS INC.
277, chemin du Bord-Du-Lac-Lakeshore, bur. 3
Pointe-Claire (Québec) H9S 4L2
Inscription n° 503 786

Décision

(article 83 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Le cabinet Fjeld, Nolin & associés inc. détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 503 786, dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes. À ce titre, il est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Fjeld, Nolin & associés inc. n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 31 mars 2009.
3. Le 5 février 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Fjeld, Nolin & associés inc., une lettre l'avisant que sa couverture d'assurance de responsabilité professionnelle viendrait à

échéance le 31 mars 2009 et lui demandant de faire parvenir une preuve d'assurance de responsabilité professionnelle avant l'échéance de la police.

4. Le 21 avril 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Fjeld, Nolin & associés inc., par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 6 mai 2009.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Fjeld, Nolin & associés inc..

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend, ou en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un cabinet qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée ou dont un représentant qui n'est pas un de ses employés n'est pas couvert par une assurance pour couvrir sa responsabilité ou n'a pas acquitté la prime fixée par l'Autorité à cette fin. »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A 33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

(...)

b) 1 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 2 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

(...)

b) 10 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de Fjeld, Nolin & associés inc. dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes jusqu'à ce que le cabinet se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Fjeld, Nolin & associés inc. :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait à Québec le 21 mai 2009.

M^e Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que cabinet, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

3.7.2 BDRVM

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 2008-07-03 (C)

DATE : 29 mai 2009

LE COMITÉ : Me Patrick de Niverville, avocat	Président
M. Philippe Legault, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages	Membre
M. Benoit Ménard, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages	Membre

CAROLE CHAUVIN, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

CAROLINE BARR, courtier en assurance de dommages des particuliers

Partie intimée

DÉCISION SUR SANCTION

[1] Le 14 mai 2009, le Comité de discipline se réunissait afin de procéder à l'audition dans le dossier no 2008-07-03 (C);

[2] Le 2 avril 2009, l'intimée fut reconnue coupable des deux chefs d'accusation suivants :

1) Le ou vers le 21 août 2006, a été négligente et a fait défaut d'agir en conseiller consciencieux en procédant à l'annulation du renouvellement de la police d'assurance automobile de Mme Micheline Mainville, police ING numéro 546-1304, pour le terme du 12 septembre 2006 au 12 septembre 2008, sans s'assurer que les instructions reçues émanaient bien de Mme Micheline Mainville et, ce, sans demander, le cas échéant, que celle-ci lui retourne comme non requise la police d'assurance transmise, créant un découvert d'assurance pour sa cliente du 12 septembre 2006 au 30 mars 2007, le tout en

2008-07-03 (C)

PAGE : 2

contravention notamment aux dispositions des articles 37(1) et 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages;

2) À compter du 21 août 2006, a fait défaut de rendre compte du mandat confié par sa cliente, Mme Micheline Mainville, et ne l'a pas exécuté avec transparence en ne lui transmettant pas un avis de fin de mandat après avoir procédé à l'annulation du renouvellement de la police d'assurance ING numéro 546-1304, laissant ainsi sa cliente dans l'ignorance que la police d'assurance protégeant sa voiture avait été annulée, le tout en contravention notamment aux dispositions des articles 25 et 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages;

L'intimé s'est ainsi rendu passible, pour les infractions ci-haut mentionnées, des sanctions prévues à l'article 156 du *Code des professions*;

[3] Il est à noter qu'un arrêt des procédures avait été prononcé sur l'article 37 (6) du *Code de déontologie* pour le chef no 1 et sur l'article 25 du *Code de déontologie* pour le chef no 2;

[4] La plaignante était représentée par Me Jean-Pierre Morin et l'intimée se représentait seule;

I. PREUVE SUR SANCTION

[5] L'intimée a présenté une courte preuve sur sanction;

[6] Essentiellement, son témoignage a servi à démontrer qu'elle avait modifié ses méthodes de travail en instaurant une nouvelle procédure d'annulation;

[7] Depuis les événements reprochés, elle effectue maintenant une double vérification, elle téléphone au client en plus de lui envoyer une lettre de fin de mandat;

[8] Enfin, lorsqu'il s'agit d'une annulation de police ou de fin de mandat, elle exige, dorénavant, la signature du client;

II. ARGUMENTATION

A) Par la syndic

[9] Me Morin, au nom de la syndic, réclame l'imposition d'une amende de 1000 \$ sur le chef no 1 et une réprimande pour le chef no 2;

[10] À l'appui de ses prétentions, il cite un extrait du « *Précis des Assurances Terrestres* »¹, rappelant la nécessité d'obtenir un avis écrit de l'assuré lorsque la résiliation est effectuée à sa demande²;

¹ Didier Lluelles, « *Précis des Assurances Terrestres* », 3^e édition, 1999, Les Éditions Thémis Inc.

² *Ibid*, p.122;

2008-07-03 (C)

PAGE : 3

[11] Concernant l'amende de 1000 \$, Me Morin réfère le Comité à plusieurs précédents jurisprudentiels, dont :

- *Chauvin c. Maranda* [2001] CanLii 26462 (QC CDCHAD)
- *Chauvin c. Duplantis-Sawyer* [2006] CanLii 53737 (QC CDCHAD)

[12] Me Morin insiste sur la gravité objective de l'infraction reprochée au chef no 1 et sur les inconvénients causés à l'assurée;

B) Par l'intimée

[13] Pour sa part, l'intimée, tout en reconnaissant qu'une amende s'impose, elle suggère plutôt un montant de 600 \$, soit l'amende minimale en vigueur en 2006;

[14] De plus, elle souligne que tous les trois mois, les employés reçoivent par courriel un avis leur rappelant la procédure applicable en cas de fin de mandat et d'annulation;

III. ANALYSE ET DÉCISION

[15] Le Comité fut à même de constater le sincère repentir exprimé par l'intimée et sa volonté d'éviter, à tout prix, la répétition des événements ayant mené au dépôt de la présente plainte;

[16] De plus, soulignons que l'intimée n'a pas d'antécédents disciplinaires et que l'amende de 1000 \$ permettra d'assurer la protection du public tout en reflétant adéquatement la gravité objective de l'infraction;

[17] Enfin, en tenant compte de toutes les circonstances aggravantes et atténuantes applicables au cas particulier de l'intimée, le Comité considère que les suggestions du procureur de la syndic quant aux sanctions devant être imposées sont justes, raisonnables et appropriées;

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

IMPOSE à l'intimé les sanctions suivantes :

Pour le chef no 1:

Une amende de 1000 \$;

2008-07-03 (C)

PAGE : 4

Pour le chef no 2 :

Une réprimande;

CONDAMNE l'intimée au paiement des déboursés;**ACCORDE** à l'intimée un délai de 45 jours pour acquitter le montant de l'amende et des frais, calculés à compter de la signification des présentes.

Me Patrick de Niverville, avocat
Président du comité de discipline

M. Philippe Legault, C.d'A.Ass., courtier en
assurance de dommages et membre du
Comité de discipline

M. Benoit Ménard, C.d'A.Ass.,
courtier en assurance de dommages et
Membre du comité de discipline

Me Jean-Pierre Morin
Procureur de la syndic

Madame Caroline Barr
Se représentant seule

Date d'audience : 14 mai 2009

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : 2008-12-01 (E)
2009-03-01 (E)

DATE : 22 mai 2009

LE COMITÉ : Me Patrick de Niverville, avocat	Président
M. Gilles Beaulieu, expert en sinistre	Membre
M. Gilles Marin, expert en sinistre	Membre

CAROLE CHAUVIN, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages du Québec

Partie plaignante

c.

MAURICIO BOURQUE LABELLE, actuellement inactif et sans mode d'exercice comme expert en sinistre en assurance de dommages des particuliers à l'emploi de l'assureur

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

[1] Le 7 mai 2009, le Comité de discipline se réunissait pour procéder à l'audition des plaintes nos 2008-12-01 (E) et 2009-03-01 (E);

[2] La partie plaignante était représentée par Me Claude G. Leduc et l'intimé, ayant renoncé à son droit à l'avocat, se représentait seul;

[3] D'entrée de jeu, Me Leduc signala au Comité le caractère académique de la plainte no 2008-12-01 (E) laquelle reproche à l'intimé un défaut de répondre alors que, dans les faits, la demande de renseignements ne fut jamais reçue par l'intimé;

2008-12-01 (E)
2009-03-01 (E)

PAGE : 2

[4] Dans les circonstances, le Comité accorda, séance tenante, le retrait de cette première plainte (2008-12-01 (E)) vu l'impossibilité pour la partie plaignante de présenter une quelconque preuve à l'appui d'un élément aussi essentiel de l'infraction;

[5] Quant à la deuxième plainte (2009-03-01 (E)), l'intimé enregistra un plaidoyer de culpabilité et fut déclaré coupable, séance tenante, des trois chefs d'accusation qui lui étaient reprochés, soit :

1. Au mois de février 2007, en falsifiant et encaissant un chèque de remboursement tiré par Bessette Automobiles inc. en faveur de l'assureur Belair direct, s'est approprié une somme de 1 735,21 \$, le tout en contravention avec la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, notamment son article 16, et le *Code de déontologie des experts en sinistre* [L.R.Q., c. D-9.2, R. 1.02], notamment ses articles 51, 59.1^o et 59.15^o;
2. Au mois de février 2007, en falsifiant et encaissant un chèque de remboursement tiré par Carrosserie Omer Germain inc. en faveur de l'assureur Belair direct, s'est approprié une somme de 1 788,88 \$, le tout en contravention avec la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, notamment son article 16, et le *Code de déontologie des experts en sinistre*, notamment ses articles 51, 59.1^o et 59.15^o;
3. Au mois d'avril 2007, en falsifiant et encaissant un chèque de remboursement tiré par Carrosserie Marc Pilon en faveur de l'assureur Belair direct, s'est approprié une somme de 1 268,07 \$, le tout en contravention avec la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, notamment son article 16, et le *Code de déontologie des experts en sinistre*, notamment ses articles 51, 59.1^o et 59.15^o.

[6] Les parties ont alors immédiatement procédé à l'audition sur sanction de la plainte;

I. LES FAITS

[7] En janvier 2007, en raison de sérieux problèmes de toxicomanie, l'intimé s'est approprié divers montants afin de se procurer de la drogue pour lui-même et certains de ses amis;

2008-12-01 (E)
2009-03-01 (E)

PAGE : 3

[8] À l'époque, l'intimé, en plus de consommer de la cocaïne, prenait également des antidépresseurs aggravant ainsi sa dépendance aux drogues et son instabilité émotionnelle;

[9] Le 31 mai 2007, lorsque son employeur pris connaissance de son stratagème, il procéda sur le champ à son congédiement;

[10] Depuis ces évènements, l'intimé ne consomme plus et il s'est repris en main ayant, d'une part, cessé de fréquenter ce groupe d'amis et, d'autre part, s'étant remis à la pratique du sport;

[11] De plus, l'intimé s'est retrouvé un emploi dans lequel il semble heureux et satisfait;

[12] L'intimé a réitéré, à de nombreuses reprises au cours de son témoignage, qu'il a pris conscience de la gravité de ses actes et qu'il est prêt à assumer les conséquences qui en découlent;

[13] D'ailleurs, il a pris une entente avec son ex-employeur afin de rembourser les montants détournés, ayant même au moment de l'audition déjà remboursé une somme de 1247,18 \$, laissant un solde à payer de 3544,98 \$ (pièce P-5);

[14] L'intimé considère avoir appris sa leçon et il est confiant qu'à l'avenir il ne répétera pas les mêmes gestes, lesquels ont entraîné sur lui l'opprobre de ses collègues de travail;

II. LES SANCTIONS SUGGÉRÉES

[15] Sans constituer de véritables recommandations communes, la syndic a suggéré certaines sanctions auxquelles l'intimé ne s'est pas objecté vu sa volonté de s'amender et d'accepter les conséquences de ses actes;

[16] En conséquence, la syndic a fait part des suggestions suivantes :

- Une suspension de six (6) mois;
- Une ordonnance de remboursement;
- La publication d'un avis de suspension;

[17] L'intimé étant actuellement inactif, il fut proposé de ne rendre la sanction exécutoire qu'au moment de la remise en vigueur du certificat par l'intimé;

[18] Toutefois, la syndic insiste pour que l'ordonnance de remboursement et la condamnation aux frais soient exécutoires dès l'expiration des délais d'appel;

2008-12-01 (E)
2009-03-01 (E)

PAGE : 4

III. ANALYSE ET DÉCISION

[19] Le Comité fut à même de constater les regrets sincères exprimés par l'intimé et sa volonté ferme de s'amender en remboursant les sommes détournées;

[20] De plus, il est clair que les infractions reprochées à l'intimé ont été commises durant une période dépressive et tout semble indiquer que l'intimé a maintenant pris les moyens nécessaires pour stabiliser son état affectif;

[21] L'ensemble des circonstances atténuantes, soit le jeune âge de l'intimé, celui-ci n'ayant que 34 ans, de même que sa collaboration à l'enquête du syndic ainsi que son plaidoyer de culpabilité et le remboursement des sommes, militent tous en faveur d'une certaine clémence de la part du Comité;

[22] Cependant, le Comité considère que la gravité objective des infractions et la protection du public nécessitent la publication d'un avis dans un journal local, l'intimé n'ayant démontré aucune circonstance exceptionnelle permettant au Comité de passer outre à la règle générale de la publication;

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

[23] **AUTORISE** le retrait de la plainte no 2008-12-01 (E);

[24] **PREND ACTE** du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sur la plainte no 2009-03-01 (E);

[25] **DÉCLARE** l'intimé coupable des trois (3) chefs d'accusation qui lui sont reprochés dans la plainte no 2009-03-01 (E);

[26] **IMPOSE** à l'intimé une suspension temporaire de six (6) mois;

[27] **ORDONNE** à la secrétaire de faire publier dans un journal local un avis de la présente décision, les frais de publication étant à la charge de l'intimé;

[28] **DÉCRÈTE** que la suspension de même que la publication de l'avis de suspension ne seront exécutoires qu'à compter de la remise en vigueur du certificat par l'intimé;

[29] **ORDONNE** à l'intimé de rembourser la somme de 3544,98 \$ à l'assureur Bélair Direct sur une période de six (6) mois, par six (6) versements mensuels et égaux de 590,83 \$, débutant le 31^{ième} jour suivant la signification de la présente décision;

2008-12-01 (E)
2009-03-01 (E)

PAGE : 5

[30] **CONDAMNE** l'intimé au paiement de tous les frais lesquels seront payables dans les soixante (60) jours suivant la signification de la présente décision;

[31] Quant aux frais reliés à la publication de l'avis de suspension temporaire, ceux-ci seront payables par l'intimé dans les trente (30) jours suivant la publication de l'avis.

Me Patrick de Niverville
Président du comité de discipline

M. Gilles Beaulieu, expert en sinistre
Membre du comité de discipline

M. Gilles Marin, expert en sinistre
Membre du comité de discipline

Me Claude G. Leduc
Procureur de la partie plaignante

M. Mauricio Bourque Labelle, se représentant seul
Intimé

Date d'audience : 7 mai 2009

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

Valeurs mobilières Crédit Suisse (Canada) inc.

Une dispense est accordée à Valeurs mobilières Crédit Suisse (Canada) inc. de l'application de l'article 162 de la *Loi sur les valeurs mobilières* dans le cadre de son service d'exécution d'opérations allouées sur des instruments dérivés lorsque le courtier compensateur fournit au client un avis d'exécution écrit de l'opération.

Cette dispense est accordée au motif que Valeurs mobilières Crédit Suisse (Canada) inc. est partie à une entente tripartite avec le courtier compensateur et le client.

Gestion Palos inc.

Une dispense est accordée à Gestion Palos inc. de l'application de l'article 158 de la *Loi sur les valeurs mobilières* concernant le délai de 90 jours pour le dépôt du rapport du vérificateur relié à ses états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, à la condition que celui-ci soit déposé au plus tard le 30 juin 2009.

Dispense de l'obligation prévue à l'article 205 du *Règlement concernant la préparation professionnelle*

- Matuszewski, Pierre
Société générale valeurs mobilières inc.

Cette personne est dispensée de l'application du de l'article 38 de l'*Instruction générale n° Q 9* concernant la formation professionnelle requise.

assortit le bénéfice de cette dispense de la condition suivante :

- elle souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

Dispense d'exercer leur fonction à temps plein.

- Boire, Suzanne
Financière Banque Nationale inc.
- Brennan, Carl Anthony
Scotia Capitaux inc.
- Fisher, Kristofer Bernard
Marchés Financiers Wellington West inc.

Ces personnes sont dispensées de l'application de l'article 53 de l'*Instruction générale n° Q-9* afin de leur permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes:

- le représentant exerce une autre activité en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du chef de l'inscription, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du chef de l'inscription, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;
- le courtier en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent à ce que celui-ci exerce une autre activité;
- le représentant souscrit auprès de l'OCRCVM l'engagement d'informer le chef de l'inscription

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Pugsley Capital inc.

Approbation de la prise de position importante de 50 % du capital-actions de Pugsley Capital inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Frances Layden.

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)

Blackmont Capital inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 5 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Canadian International LP en faveur de Blackmont Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Canadian International LP renonce à concourir est de 249 500 000 \$.

Brookfield Financial Corp.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 45 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Brascan Asset Management Investments LP en faveur de Brookfield Financial Corp. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Brascan Asset Management Investments LP renonce à concourir est de 0 \$.

International Advisory Services Group (IASG) ULC

Approbation d'un emprunt de 618 522 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Fidelity Global Brokerage Group, Inc. en faveur de International Advisory Services Group (IASG) ULC courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Fidelity Global Brokerage Group, Inc. renonce à concourir est de 8 631 078 \$.

3.8.4 Autres

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Aucune information.

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

MODIFICATIONS CONSTITUTIVES

FUSION

	Date de fusion		
	Année	Mois	Jour
Caisse populaire Desjardins de Grantham-Wickham et Caisse populaire Desjardins de Cavignac ont fusionné pour devenir Caisse Desjardins des Chênes	2009	06	01

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés des valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Régime de l'autorité principale
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis 31-311 du personnel des ACVM : Projet de *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription* – Transition vers le nouveau régime d'inscription.

(Voir section 3.1 du présent bulletin)

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 Loi sur les valeurs mobilières et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
ARIAS RESOURCE CAPITAL FUND L.P.	EXPLORATION DIA BRAS INC.	20090013133-1	2009-06-08	2 600,00 \$
BERTHELOT, MICHEL	FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR	20090013136-1	2009-06-08	5 000,00 \$
CARTER, GEOFFREY STOVOLD	RESSOURCES EXPLOR INC.	20090013137-1	2009-06-08	800,00 \$
CASHIN, PETER JOHN	CORPORATION URANIUM QUEST	20090013131-1	2009-06-08	200,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
CHALATURNYK, RICHARD JOHN	OPSENS INC.	20090013151-1	2009-06-08	300,00 \$
COTE, MARC-YVAN	CORPORATION POURVOYEURS MONDIAUX SAFARI NORDIK	20090013138-1	2009-06-08	5 000,00 \$
DALLAIRE, ALAIN	FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR	20090013139-1	2009-06-08	5 000,00 \$
DALLAIRE, MICHEL	FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR	20090013140-1	2009-06-08	5 000,00 \$
DROBECK, PETER ALAN	OR GAMMON INC.	20090013128-1	2009-06-08	1 700,00 \$
DUPONT, CHRIS	RESSOURCES EXPLOR INC.	20090013141-1	2009-06-08	800,00 \$
DUPUIS, CLAUDE	SIGMA INDUSTRIES INC.	20090013134-1	2009-06-08	1 200,00 \$
EURASIA HOLDING AG	CORPORATION MINIERE OSISKO	20090013142-1	2009-06-08	200,00 \$
FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LIMITED	FONDS DE REVENU JAZZ AIR	20090013127-1	2009-06-08	300,00 \$
GARDNER, DAVID	ADALTIS INC.	20090013150-1	2009-06-08	1 800,00 \$
GUILBAUD, CHRISTIAN	RESSOURCES EXPLOR INC.	20090013143-1	2009-06-08	1 200,00 \$
JUNO HOLDINGS INC.	MINES DE NICKEL NEARCTIC INC. (LES)	20090013126-1	2009-06-08	6 200,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
KELLEHER, JAMES FRANCIS	RESSOURCES MINIERES RADISSON INC.	20090013144-1	2009-06-08	2 600,00 \$
LAGUEUX, MICHEL	BIOSYNTECH, INC.	20090013145-1	2009-06-08	500,00 \$
LEMIRE, LOUIS	BIOSYNTECH, INC.	20090013146-1	2009-06-08	500,00 \$
OUELLETTE, MICHEL	FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR	20090013147-1	2009-06-08	5 000,00 \$
PATERSON, HARTLAND	CAE INC.	20090013135-1	2009-06-08	5 000,00 \$
RESTREPO, ALBERTO	BIOSYNTECH, INC.	20090013148-1	2009-06-08	500,00 \$
SHIVE, MATTHEW	BIOSYNTECH, INC.	20090013149-1	2009-06-08	500,00 \$
SOUCY, ALAIN YVON	RESSOURCES MINIERES PRO-OR INC.	20090013129-1	2009-06-08	700,00 \$
STORM, NORMAN	CORPORATION MINIERE OSISKO	20090013132-1	2009-06-08	2 100,00 \$
ZINKE, JENS	CANADIAN ROYALTIES INC.	20090013130-1	2009-06-08	200,00 \$

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
-----------------	----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

African Copper PLC

Interdit à African Copper PLC, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et de son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 31 mars 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 11 juin 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0166

Chemokine Therapeutics Corp.

Interdit à Chemokine Therapeutics Corp., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et de son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 ainsi que ses états financiers intermédiaires et son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 31 mars 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 8 juin 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0161

Medical Intelligence Technologies Inc.

Interdit à Medical Intelligence Technologies Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et de son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 ainsi que ses états financiers intermédiaires et son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 31 mars 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 11 juin 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0167

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds IA Clarington d'obligations redement réel (auparavant Sarbit Real Return Bond Trust) Sarbit US Equity Trust (parts) Fonds IA Clarington canadien équilibré (parts de série I) Fonds IA Clarington tactique de revenu Fonds IA Clarington mondial de revenu (parts de série A)	4 juin 2009	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Semafo inc	5 juin 2009	Québec - Colombie-Britannique - Alberta
Sofame Technologies inc.	5 juin 2009	Québec
Canadian Chartered Banc Split Corp	10 juin 2009	Ontario
Claymore Silver Bullion Trust	10 juin 2009	Ontario
Fonds CRES	5 juin 2009	Ontario
Fonds d'obligations américaines à haut rendement	5 juin 2009	Ontario
Fonds de placement immobilier Crombie	10 juin 2009	Nouvelle-Écosse
Fonds mutuels TD	9 juin 2009	Toronto

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille TD – conservateur		
Portefeuille TD – modéré		
Portefeuille TD – équilibré		
Portefeuille TD – croissance		
Portefeuille TD – actions		
Fonds mondial de développement durable TD		
Portefeuille à revenu favorable TD		
Fonds de revenu à haut rendement TD		
Fonds mutuels TD	9 juin 2009	Toronto
Fonds hypothécaire TD		
Portefeuille TD – conservateur		
Portefeuille TD – modéré		
Portefeuille TD – équilibré		
Portefeuille TD – croissance		
Portefeuille TD – actions		
Fonds de revenu à haut rendement TD		
Gold Participation and Income Fund	8 juin 2009	Ontario
Inter Pipeline Fund	4 juin 2009	Alberta
Sabretooth Energy Ltd	9 juin 2009	Alberta
Trinidad Drilling Ltd.	10 juin 2009	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Équilibré de l'Association des policiers provinciaux du Québec	9 juin 2009	Québec
Fonds de croissance de l'Association des policiers provinciaux du Québec (parts)		
AltaGas Income Trust	8 juin 2009	Alberta
Fonds communs de placement Faircourt	8 juin 2009	Ontario
Catégorie mondiale avantage et revenu Faircourt		
Fonds MD	5 juin 2009	Ontario
Fonds équilibré MD		
Fonds d'obligations MD		
Fonds d'obligations et d'hypothèques MD		
Fonds de dividendes MD		
Fonds d'actions MD		
Placements d'avenir MD Limitée		
Fonds de revenu et de croissance MD		
Fonds international de croissance MD		
Fonds international de valeur MD		
Fonds monétaire MD		
Fonds sélectif MD		
Fonds américain de croissance MD		
Fonds américain de valeur MD		
Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD		
Fonds collectif d'actions américaines GPPMD		
Fonds MD	5 juin 2009	Ontario
Fonds collectif d'obligations canadiennes GPPMD		
Fonds collectif de dividendes GPPMD		
Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD		
Fonds collectif d'actions américaines GPPMD		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds collectif d'actions internationales GPPMD		
Franco-Nevada Corporation	9 juin 2009	Ontario
Nexen Inc.	5 juin 2009	Alberta
Société de financement GE Capital Canada	10 juin 2009	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Capital Power Corporation	4 juin 2009	Alberta
Fonds Brandes	3 juin 2009	Ontario
Fonds d'actions globales Brandes		
Fonds équilibré global Brandes		
Fonds d'actions internationales Brandes		
Fonds d'actions américaines Brandes		
Fonds d'actions canadiennes Brandes		
Sionna		
Fonds équilibré canadien Brandes Sionna		
Fonds communs de placement de Mackenzie	4 juin 2009	Ontario

Catégorie Mackenzie Ivy Actions

Fonds canadien de valeur Mackenzie

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Universal Catégorie Mackenzie Universal Canadien de valeur Catégorie Mackenzie Universal Technologies émergentes Fonds mondial de revenu immobilier Mackenzie Universal Catégorie Mackenzie Maxxum Dividendes		
Fonds communs de placement Saxon Mackenzie Fonds à revenu élevé Mackenzie Saxon (auparavant Fonds à revenu élevé Saxon) Fonds d'actions Mackenzie Saxon (auparavant Fonds d'actions Saxon) Fonds de sociétés à petite capitalisation Mackenzie Saxon (auparavant Sociétés à petite capitalisation Saxon) Fondsde sociétés à microcapitalisation Mackenzie Saxon (auparavant Fonds de sociétés à microcapitalisation Saxon) Fonds d'actions américaines Mackenzie Saxon (auparavant Fonds d'actions américaines Saxon) Fonds de sociétés américaines à petite capitalisation Mackenzie Saxon (auparavant Fonds de sociétés américaines à petite capitalisation Saxon) Fonds d'actions internationales Mackenzie Saxon (auparavant Fonds d'actions internationales Saxon) Fonds mondial Mackenzie Saxon (auparavant Croissance mondiale Saxon) Fonds de sociétés mondiales à petite capitalisation Mackenzie Saxon (auparavant Fonds de sociétés mondiales à petite capitalisation Saxon)	8 juin 2009	Ontario
Fonds d'actions mondiales Mackenzie Putnam	9 juin 2009	Ontario
Fonds Putnam (Les)	8 juin 2009	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions canadiennes à grande capitalisation Keystone Sceptre		
Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Keystone Sceptre		
Genworth MI Canada Inc	10 juin 2009	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Beckman Coulter, Inc.	2009-05-26	281 000 actions ordinaires	16 678 671 \$	1	3	2.3
Billabong International Limited	2009-05-28	65 054 actions ordinaires	705 016 \$	1	1	2.3
Brownstone Ventures Inc.	2009-05-28	13 230 000 unités	6 615 000 \$	5	74	2.3
Corporation Uranium Quest	2009-05-25	494 739 actions ordinaires	74 211 \$	1	0	2.14
Evergreen Solar, Inc.	2009-05-26	225 000 actions ordinaires	453 560 \$	1	0	2.3
Exploration Knick inc.	2009-06-04	300 000 actions ordinaires	42 000 \$	1	0	2.13
Exploration NQ Inc.	2009-06-02	500 000 actions ordinaires et 250 000 bons de souscriptior	75 000 \$	1	0	2.3
FideliSoft Inc.	2009-05-22	333 333 actions privilégiées de catégorie C	50 000 \$	0	1	2.3
General Motors Acceptance Corporation du Canada Limitée	2009-05-25 et 2009-05-29	billets	3 419 649 \$	1	8	2.3 / 2.10

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Gibson Energy ULC and GEP Midstream Finance Corp.	2009-05-21	billets	126 568 116 \$	1	5	2.3
Guildhall Minerals Ltd.	2009-05-26	12 183 000 actions ordinaires	3 045 750 \$	1	41	2.3
IBI Income Fund	2009-05-28	1 124 038 unités	14 500 090 \$	6	142	2.3
Itron, Inc.	2009-05-28	399 375 actions ordinaires	22 564 207 \$	2	17	2.3
LaSalle Canadian Income & Growth Fund III Limited Partnership	2009-06-03	400 000 parts de société en commandite	40 000 000 \$	1	1	2.3
MGM Mirage	2009-05-19	865 000 actions ordinaires	6 997 850 \$	1	4	2.3
Newfoundland Power Inc.	2009-05-25	obligations	65 000 000 \$	2	2	2.10
Open Table	2009-05-27	30 000 actions ordinaires	667 200 \$	1	1	2.3
Prince of Wales Development Corporation	2009-05-22	1 400 actions ordinaires catégorie A	140 \$	1	2	2.3 / 2.9
Ressources Dianor Inc.	2009-05-28	3 564 800 actions ordinaires et 3 564 800 bons de souscription	356 480 \$	1	34	2.3
Ressources Majescor Inc.	2009-05-26	2 000 000 d'actions ordinaires	300 000 \$	3	35	2.3 / 2.5
Ressources SearchGold Inc.	2009-05-28	500 000 actions ordinaires	17 500 \$	0	1	2.13

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Ressources Sirois Inc.	2009-05-29	105 unités catégorie A et 151 unités catégorie B	256 000 \$	8	0	2.9
Sitefinders Capital 9 Corporation	2009-05-22	obligations	140 000 \$	1	2	2.3 / 2.9
Skyline Apartment Real Estate Investment Trust	2009-05-15	394 232 parts de fiducie	4 336 555 \$	3	62	2.3
Société en commandite Econo-Malls #7	2009-05-21	parts de société en commandite	6 805 000 \$	45	4	2.3
SolarWinds, Inc.	2009-05-26	12 116 279 actions ordinaires	1 400 000 \$	1	4	2.3
Telvent GIT, S.A.	2009-05-27	392 000 actions ordinaires	8 064 224 \$	1	5	2.3
Viterra Inc.	2009-05-13	56 250 000 reçus de souscription	450 000 000 \$	2	95	2.3
Walton GA Arcade Meadows 2 Investment Corporation	2009-05-22	92 152 actions ordinaires	921 520 \$	1	51	2.3 / 2.9
Walton GA Arcade Meadows Limited Partnership 2	2009-05-22	93 495 part de société en commandite	1 068 741 \$	1	6	2.3 / 2.9
Yorbeau Resources Inc.	2009-05-20	2 900 000 actions ordinaires accréditives	812 000 \$	2	0	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Arizona Capital Fund Inc.	2009-04-29	3 388 obligations	338 800 \$	2	16	2.3, 2.9
Ashmore Emerging Markets Liquid Investment Portfolio	2007-11-30 2008-05-30 2008-08-29	68 947,1354 parts	710 284,27 \$	1	0	2.3
Ashmore Emerging Markets Liquid Investment Portfolio	2007-11-30 2008-05-30 2008-08-29	34 022,7518 parts	353 316,16 \$	1	0	2.3
CTI Palos Bond RRSP Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	221 886,3581 parts	2 206 718,25 \$	20	4	2.3
CTI Palos Equity Fund L.P.	2008-01-01 au 2008-12-31	272 170,0574 parts	3 377 227,60 \$	17	2	2.3
CTI Palos Equity RRSP Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	40 872,0349 parts	426 528,69 \$	35	4	2.3
FIER-Région de Thetford, société en commandite	2009-02-27	275 000 parts	275 000 \$	14	0	2.3
Fonds de marché monétaire des services financiers des institutions locales Inc.	2008-01-01 au 2008-01-01	25 225 143,26 parts	252 251 432,65 \$	90	0	2.3
Fonds de rendement Newport	2009-04-24 2009-04-27 2009-04-29 2009-04-30	19 411 898 parts	1 911 300 \$	1	32	2.3
Fonds de rendement Newport	2009-04-07 2009-04-08 2009-04-09 2009-04-13	2 940,259 parts	286 233,76 \$	1	20	2.3
Fonds de rendement Newport	2009-05-22 2009-05-25 2009-05-26 2009-05-27	32 165,492 parts	3 231 696,76 \$	5	57	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
	2009-05-28 2009-05-29					
Fonds de rendement Newport	2009-03-27 2009-03-30 2009-03-31 2009-04-01 2009-04-02 2009-04-03	22 850,501 parts	2 219 857,14 \$	2	73	2.3
Fonds de rendement Newport	2009-05-01 2009-05-04 2009-05-05 2009-05-06 2009-05-07	28 763,567 parts	2 866 097,25 \$	1	70	2.3
Fonds de revenu fixe Newport	2009-05-22 2009-05-25 2009-05-26 2009-05-27 2009-05-28 2009-05-29	100 697,400 parts	10 318 883,59 \$	2	110	2.3
Fonds de revenu fixe Newport	2009-04-07 2009-04-08 2009-04-09	21 944,402 parts	2 226 738,96 \$	3	42	2.3
Fonds de revenu fixe Newport	2009-03-19 2009-03-20 2009-03-23 2009-03-24 2009-03-25	38 082,508 parts	3 853 979,58 \$	1	57	2.3
Fonds de revenu fixe Newport	2009-05-08 2009-05-11 2009-05-12 2009-05-13 2009-05-14	33 519,896 parts	3 450 757,69 \$	1	52	2.3
Fonds de revenu fixe Newport	2009-05-01 2009-05-04 2009-05-05 2009-05-06 2009-05-07	45 003,782 parts	4 626 618,10 \$	1	56	2.3
Fonds de revenu fixe Newport	2009-03-30 2009-03-31 2009-04-01 2009-04-02 2009-04-03	27 661,106 parts	2 803 501,50 \$	1	114	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s)		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
Fonds Optimum Obligations Québec	2008-02-05 2008-08-29	509 555,90 parts	51 880 881 \$	2	0	2.3
Fortis Asia Pacific Equity Fund (auparavant ABN AMRO Asia Pacific Equity Fund)	2008-02-02 au 2008-11-27	175 277,35 parts	1 444 000 \$	1	0	2.3
Fortis Global Equity Fund (auparavant ABN AMRO Global Equity Fund)	2008-01-30 2008-03-26 2008-04-08 2008-06-18 2008-07-17 2008-08-20	15 167 parts	92 417 \$	1	1	2.3
Fortis Global Real Estate Fund (auparavant ABN AMRO Global Real Estate Fund)	2008-01-02 au 2008-12-01	1 934 191,47 parts	16 033 950 \$	6	0	2.3
Good Opportunities Fund	2008-01-11 au 2008-12-31	902 836,02 parts de catégorie A	9 252 722 \$	5	100	2.3
GS USD Liquid Reserves Fund #399	2008-01-01 au 2008-12-31	38 284 210,99 parts	47 441 794,25 \$	5	12	2.3
GS USD Liquid Reserves Fund #499	2008-01-01 au 2008-12-31	133 739 903,7 parts	165 730 488,60 \$	2	17	2.3
Horseman Global Fund Ltd.	2009-05-07	1 317,56 actions ordinaires de catégorie A	669 452,24 \$	5	0	2.3
MGI Canadian Equity Fund	2008-04-14 au 2009-03-16	10 011 666,65 parts	95 284 261,42 \$	6	15	2.3
MGI Fixed Income Fund	2008-04-04 au 2009-01-27	7 860 117,35 parts	76 477 274 \$	3	9	2.3
MGI International Equity Fund	2008-04-01 au	20 672 430,03 parts	178 411 162,12 \$	6	20	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
	2009-03-17					
MGI Long Bond Fund	2008-04-04 au 2008-03-23	11 126 003,05 parts	110 512 489,77 \$	4	9	2.3
MGI Money Market Fund	2008-04-18 au 2009-01-30	484 631 parts	4 846 310 \$	3	6	2.3
MGI US Equity Fund	2008-04-04 au 2009-03-23	8 145 062,18 parts	67 470 698 \$	4	16	2.3
MGI US Equity Trust	2008-04-14 au 2009-01-30	574 053,60 parts	4 996 569 \$	1	2	2.3
Palos Capital Pool L.P.	2008-05-30 2008-08-29 2008-11-28 2008-09-30 2008-10-31	26 927,411 parts	244 722,10 \$	5	0	2.3
Palos Equity Income RRSP Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	498 174,9479 parts	4 810 135,57 \$	112	19	2.3
Palos Income Fund L.P.	2008-01-01 au 2008-12-31	2 012 605,80 parts	20 785 075 \$	76	20	2.3
Prestigious RRSP Investment A Inc.	2009-04-30	500 parts	50 \$	1	0	2.9
RPFL – Richardson Capital Private Equity Limited Partnership no 2	2009-04-30	27 parts de société en commandite	1 186 650 \$	1	2	2.3
Short-Term Investments Company, PLC	2008-04-03 au 2008-12-30	109 584 398,1 parts	128 54 810,07 \$	1	8	2.3
Strategic Retirement Fund (The)	2009-02-18	943,03 parts	81 750 \$	15	0	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Denison Mines Corp.

Vu la demande présentée par Denison Mines Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 26 mai 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 1^{er} juin 2009 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;
2. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 31 mars 2009;
3. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;
4. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 23 mars 2009;

(collectivement les « documents visés »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 1^{er} juin 2009.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0115

Fonds de placement immobilier Crombie

Vu la demande présentée par Fonds de placement immobilier Crombie (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 juin 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française de la déclaration d'acquisition d'entreprise en date du 3 juillet 2008 (le « document visé) qui sera intégrée par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 9 juin 2009 (la « dispense demandée »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que le document visé soit traduit en français et que la version française du document visé soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 9 juin 2009.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0124

Sabretooth Energy Ltd.

Vu la demande présentée par Sabretooth Energy Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 2 juin 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 9 juin 2009 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;

2. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 31 mars 2009;
 3. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;
 4. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 25 mars 2008;
- (collectivement les « documents visés »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 9 juin 2009.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0122

Semafo Inc.

Vu la demande présentée par Semafo Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 2 juin 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française du prospectus simplifié provisoire et du prospectus simplifié s'y rapportant (le « prospectus ») à être déposé sous peu, incluant les documents intégrés par renvoi dans le prospectus (la « dispense demandée »);

vu les considérations suivantes :

1. le prospectus vise le placement d'actions ordinaires de l'émetteur;
2. une version française de tous les documents qui doivent être intégrés par renvoi dans le prospectus est déjà disponible au public;
3. aucune sollicitation ne sera effectuée auprès d'investisseurs du Québec;
4. le placement aura lieu uniquement en Colombie-Britannique, Alberta et Ontario;

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 4 juin 2009.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0118

Société de financement GE Capital Canada

Vu la demande présentée par Société de financement GE Capital Canada (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 12 mai 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les termes définis suivants :

« annexes » : les annexes aux formulaires 8-K, 10-K et 10-Q du garant, lesquels seront intégrées par renvoi au prospectus;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes;

« dispense temporaire » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du document visé;

« document visé » : le formulaire 10-Q du garant portant sur la période terminée le 31 mars 2009 qui sera intégré par renvoi au prospectus préalable de base provisoire;

« garant » : General Electric Capital Corporation, la société mère de l'émetteur;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire et le prospectus préalable de base s'y rapportant, ainsi que toutes les versions modifiées de ceux-ci;

« prospectus préalable de base » : le prospectus préalable de base se rapportant au prospectus préalable de base provisoire;

« prospectus préalable de base provisoire » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 15 mai 2009 et qui vise un montant en capital global d'environ 5 000 000 000 \$ CA en billets à moyen terme;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la dispense permanente et la dispense temporaire demandées par l'émetteur;

vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujetti dans chacune des provinces du Canada;
2. le garant n'est pas un émetteur assujetti dans les provinces et territoires du Canada;

3. le garant est assujéti à la *Securities and Exchange Act of 1934* des États-Unis (la « Loi américaine »);
4. l'émetteur est dispensé de certaines des obligations d'information continue prévues dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, pourvu qu'il dépose auprès de l'Autorité tous les documents que le garant doit déposer aux termes de la Loi américaine;
5. le dépôt par l'émetteur des documents exigés en vertu de la Loi américaine a pour conséquence d'intégrer les annexes par renvoi dans le prospectus, bien que leur intégration ne soit pas prévue par la législation en valeurs mobilières du Québec;
6. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
7. tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire à la condition que le document visé soit traduit en français et que la version française du document visé soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard lors du dépôt du prospectus préalable de base;
2. la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 14 mai 2009.

Louis Morisset
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2009-SMV-0021

Trinidad Drilling Ltd.

Vu la demande présentée par Trinidad Drilling Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 8 juin 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 10 juin 2009 (la « dispense demandée ») :

1. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;

2. les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion modifié qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;
3. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 31 mars 2009;
4. la circulaire de sollicitation de procuration datée du 3 avril 2009;

(collectivement les « documents visés »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 10 juin 2009.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0125

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

La section 6.7 du Bulletin ne contient désormais plus d'information vu l'entrée en vigueur du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

American Capital, Ltd.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de American Capital, Ltd.

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision rendue par l'autorité principale, dans le cadre de l'examen coordonné.

Décision n°: 2009-SMV-0020

Bow Valley Energy Ltd.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Bow Valley Energy Ltd.

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision rendue par l'autorité principale, dans le cadre de l'examen coordonné.

Décision n°: 2009-FIIC-0168

GMP Capital Trust

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de GMP Capital Trust.

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision rendue par l'autorité principale, dans le cadre de l'examen coordonné.

Décision n°: 2009-FIIC-0164

Griffiths McBurney L.P.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Griffiths McBurney L.P.

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision rendue par l'autorité principale, dans le cadre de l'examen coordonné.

Décision n°: 2009-FIIC-0163

Masters Energy Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Masters Energy Inc.

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision rendue par l'autorité principale, dans le cadre de l'examen coordonné.

Décision n°: 2009-FIIC-0158

Ressources Cadiscor inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Ressources Cadiscor inc.

Décision n°: 2009-FIIC-0169

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
BANQUE CANADIENNE DE L'OUEST	2009-04-30
CANADIAN SUPERIOR ENERGY INC.	2009-03-31
COASTAL CONTACTS INC.	2009-04-30
CREDIT JOHN DEERE INC.	2009-04-30
DIAGNOCURE INC.	2009-04-30
DIRECTV GROUP, INC.	2009-03-31
FONDS CENTRAL DU CANADA LIMITEE	2009-04-30
GENDIS INC.	2009-04-30
GROUPE ADF INC.	2009-04-30
GROUPE FORZANI LTEE (LE)	2009-05-03
HARRY WINSTON DIAMOND CORPORATION	2009-04-30
HEWLETT-PACKARD COMPANY	2009-04-30
INTERNATIONAL DATACASTING CORPORATION	2009-04-30
ODYSSEY PETROLEUM CORP.	2009-03-31
RESSOURCES GOLD HAWK INC.(LES)	2009-03-31
TRANSAT A.T. INC.	2009-04-30
VITERRA INC.	2009-04-30
WI-LAN INC.	2009-04-30
01 COMMUNIQUE LABORATORY INC.	2009-04-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
ALSTOM	2009-03-31
ATS AUTOMATION TOOLING SYSTEMS INC.	2009-03-31
FONDS DE CROISSANCE TEMPLETON, LTEE (#9072)	2009-04-30
MKS INC.	2009-04-30
MOTAPA DIAMONDS INC.	2009-02-28
NORTH AMERICAN ENERGY PARTNERS INC.	2009-03-31
ODYSSEY PETROLEUM CORP.	2008-12-31
SAPUTO INC.	2009-03-31
TECHNOLOGIES INTERACTIVES MEDIAGRIF INC.	2009-03-31
TELEFONICA, S.A.	2008-12-31
WESTPORT INNOVATIONS INC.	2009-03-31
ZARLINK SEMICONDUCTOR INC.	2009-03-27

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
ALSTOM	2009-03-31
ATS AUTOMATION TOOLING SYSTEMS INC.	2009-03-31
FONDS DE CROISSANCE TEMPLETON, LTEE (#9072)	2009-04-30
MKS INC.	2009-04-30
MOTAPA DIAMONDS INC.	2009-02-28
NORTH AMERICAN ENERGY PARTNERS INC.	2009-03-31
ODYSSEY PETROLEUM CORP.	2008-12-31
SAPUTO INC.	2009-03-31
TECHNOLOGIES INTERACTIVES MEDIAGRIF INC.	2009-03-31
TELEFONICA, S.A.	2008-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
WESTPORT INNOVATIONS INC.	2009-03-31
ZARLINK SEMICONDUCTOR INC.	2009-03-27

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
AAER INC.	
AKELA PHARMA INC.	
APTILON CORPORATION	
CLUBLINK CORPORATION	
DIAMEDICA INC.	
FIRST NATIONAL ALARMCAP INCOME FUND	
FONDS DE CROISSANCE TEMPLETON, LTEE (#9072)	
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER BTB	
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER WHITEROCK	
FRONSAC CAPITAL INC.	
GABRIEL RESOURCES LTD.	
GENESIS WORLDWIDE INC.	
GESTION ACE AVIATION INC.	
HIGH RIVER GOLD MINES LTD	
HOSTED DATA TRANSACTION SOLUTIONS INC.	
HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION	
HUNTINGTON EXPLORATION INC.	
KANGOUROU MEDIA INC.	
MADISON PACIFIC PROPERTIES INC.	
MALAGA INC.	
MATAMEC EXPLORATIONS INC.	
MEGA BRANDS INC.	
METROBRIDGE NETWORKS INTERNATIONAL INC.	
MINES D'OR DYNACOR INC.	
MP WESTERN PROPERTIES INC.	
PRIME MERIDIAN RESOURCES CORP.	
QUSTREAM CORPORATION	
RANAZ CORPORATION	
RESOLVE BUSINESS OUTSOURCING INCOME FUND	
RETROCOM MID-MARKET REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	
SAPUTO INC.	
SPROTT MOLYBDENUM PARTICIPATION CORPORATION	
TELEFONICA, S.A.	
TRI-WHITE CORPORATION	
VELAN INC.	
XS CARGO INCOME FUND	
ZARLINK SEMICONDUCTOR INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
--	------------------

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
ATS AUTOMATION TOOLING SYSTEMS INC.	2009-03-31
CONTINENTAL MINERALS CORPORATION	2008-12-31
MKS INC.	2009-04-30
NORTH AMERICAN ENERGY PARTNERS INC.	2009-03-31
SAPUTO INC.	2009-03-31
TECHNOLOGIES INTERACTIVES MEDIAGRIF INC.	2009-03-31
TECHNOLOGIES SOFAME INC. (LES)	2008-09-30
TELEFONICA, S.A.	2008-12-31
WESTPORT INNOVATIONS INC.	2009-03-31

Liste des symboles SEDI

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	45 : Contrepartie d'un bien
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	46 : Contrepartie de services
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.	47 : Acquisition ou aliénation par don
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	50 : Attribution d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	51 : Levée d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	52 : Expiration d'options
	53 : Attribution de bons de souscription
	54 : Exercice de bons de souscription
	55 : Expiration de bons de souscription
	56 : Attribution de droits de souscription
	57 : Exercice de droits de souscription
	58 : Expiration de droits de souscription
	59 : Exercice au comptant
	Dérivés émis par un tiers
	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
	Divers
	90 : Changements relatifs à la propriété
	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'OPÉRATION
Généralités	D : Propriété directe
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	I : Propriété indirecte
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	C : Contrôle
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	AUTRES MENTIONS
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	O : Opération originale
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	M : Première modification
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	M' : Deuxième modification
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	M'' : Troisième modification, etc.
35 : Dividende en actions	R : Opération déclarée hors délai (en retard).
36 : Conversion ou échange	
37 : Division ou regroupement d'actions	
38 : Rachat – annulation	
40 : Vente à découvert	

* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.

AVIS

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
01 Communiqué Laboratory Inc.									
<i>Options</i>									
Train, William, Archibald	4		O	2009-06-03	D	50 - Attribution d'options	35 000	0.1700	426 000
Aastra Technologies Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shen, Anthony Pius 1615282 Ontario Inc.	4, 5 PI		O	2009-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	30.5404	465 406
			O	2009-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	30.5847	463 506
			O	2009-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 400)	30.3295	440 106
			O	2009-06-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 700)	31.0090	427 406
Aberdeen Asia-Pacific Income Investment Company Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aberdeen Asia-Pacific Income Investment Company Limited	1		O	2009-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
ACTIVEnergy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Activenergy Income Fund	1		O	2009-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.5000	18 924 880
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	900	6.7500	18 925 780
			O	2009-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	7.0000	18 929 380
			O	2009-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	6.9600	18 930 780
			O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	7.0100	18 927 780
Africo Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tognetti, John	3		O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.8200	2 015 500
			O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.8500	2 025 500
			O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	0.8500	2 038 000
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.8500	2 041 000
Ag Growth International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anderson, Gary Keith	4, 5		O	2009-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			42 102
BMO Nesbitt Burns in trust for Gary Anderson RRSP 6060439319	PI		O	2009-06-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 480
Daniel, Donner	5		O	2009-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 677
Sommerfeld, Steven Robert	5		O	2009-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 239
Stenson, Robert Allan	4, 5		O	2009-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			145 984
<i>Droits Deferred Compensation Plan</i>									
White, David	4		O	2009-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 263
<i>Droits Long Term Incentive Plan</i>									
Anderson, Gary Keith	4, 5		O	2009-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 575
Daniel, Donner	5		O	2009-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 755
Sommerfeld, Steven Robert	5		O	2009-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 979

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
AIM Health Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stenson, Robert Allan	4, 5		O	2009-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 968
<i>Droits Share Award Incentive Plan</i>									
Anderson, Gary Keith	4, 5		O	2009-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			80 000
Sommerfeld, Steven Robert	5		O	2009-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 000
Stenson, Robert Allan	4, 5		O	2009-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
AIM Health Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Danis, William	7		O	2009-01-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	144 000	0.0750	144 000
AIRBOSS OF AMERICA CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
AirBoss of America Corp.	3		O	2009-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	166 400	2.2500	
			M	2009-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	166 400	2.2500	166 400*
			O	2009-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(166 400)		0
Schoch, Peter Grenville	4, 3		O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 100	2.9700	4 005 491*
ALAMOS GOLD INC									
<i>Options</i>									
Luna, Eduardo	4		O	2009-06-08	D	50 - Attribution d'options	50 000	9.8000	
			M	2009-06-08	D	50 - Attribution d'options	50 000	9.8000	380 000*
Porter, James	5	R	O	2009-05-25	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	6.3500	238 000*
		R	O	2009-05-27	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	6.3500	228 000*
			O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	6.3500	218 000*
Alexis Minerals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bryce, Robert	5		O	2009-06-06	D	51 - Exercice d'options	61 500	0.5000	71 500
			O	2009-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(61 500)	0.5700	10 000
<i>Options</i>									
Bryce, Robert	5		O	2009-06-06	D	51 - Exercice d'options	(61 500)	0.5000	413 500
Allied Nevada Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caldwell, Scott Andrew	4, 5		O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 500)	7.6000USD	123 500
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 200)	7.6100USD	113 300
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 859)	7.6200USD	103 441
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 905)	7.6300USD	92 536
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	7.6400USD	89 536
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(101)	7.6500USD	89 435
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	7.6600USD	89 035
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(425)	7.6700USD	88 610
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 710)	7.6800USD	86 900
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	7.6900USD	84 600
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	7.7000USD	82 800
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 700)	7.7400USD	73 100
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	7.7500USD	70 600

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 600)	7.7600USD	63 000
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 800)	7.7700USD	54 200
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	7.7800USD	54 100
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	7.7900USD	53 600
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	7.8000USD	53 500
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	7.8100USD	53 200
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	7.8200USD	53 000
			O	2009-05-29	D	54 - Exercice de bons de souscription	110 000	5.7500	163 000
Doyle, James Michael	5		O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	7.5300USD	32 100
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(943)	7.5500USD	31 157
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	7.5900USD	30 957
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 316)	7.6000USD	23 641
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 084)	7.6100USD	20 557
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 812)	7.6200USD	18 745
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	7.6300USD	15 845
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 245)	7.6400USD	14 600
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	7.6500USD	13 900
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 900)	7.6600USD	8 000
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	7.6700USD	7 900
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	7.6900USD	7 000
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	7.7000USD	3 300
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	7.7100USD	0
			O	2009-05-29	D	54 - Exercice de bons de souscription	33 000	5.7500	33 000
			O	2009-06-02	D	51 - Exercice d'options	10 000	4.3500USD	43 000
			O	2009-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 174)	7.4300USD	37 826
			O	2009-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 425)	7.4400	36 401
			O	2009-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	7.4500USD	36 101
			O	2009-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(501)	7.4600USD	35 600
			O	2009-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	7.4700USD	35 000
			O	2009-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	7.4800USD	33 000
Pescio, Carl Antonio	3								
Carl and Janet Pescio, as tenants in common	PI		O	2009-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000 000)	7.8574	7 300 000
<i>Bons de souscription</i>									
Caldwell, Scott Andrew	4, 5		O	2009-05-29	D	54 - Exercice de bons de souscription	(110 000)	5.7500	0
Doyle, James Michael	5		O	2009-05-29	D	54 - Exercice de bons de souscription	(33 000)	5.7500	0
<i>Options</i>									
Doyle, James Michael	5		O	2009-06-02	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		215 000
Allied Properties Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
First Capital Realty Inc.	3		O	2009-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	14.7600	3 419 400
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	14.7400	3 338 700
Alphinat inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Page, Curtis	3		O	2009-05-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(200 000)	0.0300	766 667
RRSP Curtis Page	PI		O	2009-05-25	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.0300	3 536 333
AltaCanada Energy Corp.									
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Jackson, Donald Leslie	5		O	2009-05-31	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		445 000
Anderson Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anderson, James C	4		O	2009-05-28	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	7 639 000	0.9500	13 525 500
			O	2009-06-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(3 377 966)	0.9500	10 147 534
Angiotech Pharmaceuticals, Inc.									
<i>Awards</i>									
Bailey, Thomas	5		O	2009-06-09	D	52 - Expiration d'options	(15 000)		810 000
Brown, Edward Montgomery	4		O	2009-06-09	D	52 - Expiration d'options	(10 000)		45 000
Howard, David T.	4		O	2009-06-09	D	52 - Expiration d'options	(5 000)		45 000
Willms, Arthur Henry	4		O	2009-06-09	D	52 - Expiration d'options	(5 000)		50 000
Apella Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
O'Brien, Patrick	4, 5, 3		O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 545	0.1100	1 327 512
Maverick Investment Corp.	PI		O	2009-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400 000	0.1000	3 006 000
<i>Bons de souscription</i>									
O'Brien, Patrick	4, 5, 3		O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 545	0.1500	1 141 795
Maverick Investment Corp.	PI		O	2009-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400 000	0.1500	1 595 000
Aptilon Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Benthin, Mark Louis	4, 5								
Jean-Francois Seguin-Contreras	PI		O	2009-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1000	178 000
Linda Palmer - POA	PI		O	2009-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1000	170 000
ARC Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Van Wielingen, Mac Howard	4		O	2009-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47 000)	19.1000	17 821
			O	2009-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	19.1100	17 321
			O	2009-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	19.1200	17 021
			O	2009-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	19.1300	16 621
			O	2009-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	19.1400	15 821
			O	2009-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.1500	14 821
Armtec Infrastructure Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Caron, Eric	5		O	2009-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-05-12	D	46 - Contrepartie de services	2 941	17.0000	2 941
Johnson, David	5		O	2009-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	17.9000	250
Carmen Johnson	PI		O	2009-05-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-05-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	17.9000	250
ART Recherches et Technologies Avancées Inc.									
<i>Droits différés à la valeur d'actions</i>									
Bédard, Jacques	5		O	2006-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	125 000		125 000
DiCamillo, Dino	5		O	2007-08-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format			

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2009-05-26	D	SEDI 56 - Attribution de droits de souscription	125 000		125 000
Gignac, Sébastien	5		O	2006-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	250 000		250 000
Khayat, Mario	5		O	2006-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	125 000		125 000
Astral Media inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Godfrey, Paul Victor	4		O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	3 050	29.7328	
			M	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	3 050	12.9000	5 050
			O	2009-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 050)	29.7328	2 000
<i>Options</i>									
Godfrey, Paul Victor	4		O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	(3 050)	12.9000	4 132
Attwell Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Andrew, John	5								
Lang Michener LLP	PI		O	2009-03-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-01	I	36 - Conversion ou échange	41 000		41 000
Chari, Sashadri Mukund	5		O	2009-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 250 000
Eaton, Thor	4, 3								
NOTAE INVESTMENTS LIMITED	PI		O	2009-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 080 416
Grewal, Avininder	4, 5		O	2009-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 250 000
RYAN, PATRICK ARTHUR	4		O	2009-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 700
Wright, Donald Arthur	4		O	2009-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 408 764
Badger Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Mihaichuk, Garry Paul	4	R	O	2009-05-19	D	46 - Contrepartie de services	750	13.3000	1 403
Baffinland Iron Mines Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Resource Capital Fund II L.P.	3								
Resource Capital Fund III L.P.	PI		O	2008-03-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 636 365
Resource Capital Fund IV L.P.	PI		O	2008-03-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 879 800
		R	O	2008-12-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 665 541		31 545 341
		R	O	2009-04-01	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	22 176 564		53 721 905
Resource Capital Fund III L.P.	3								
Resource Capital Fund IV L.P.	PI		O	2008-03-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 879 800
		R	O	2008-12-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 665 541		31 545 341
		R	O	2009-04-01	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	22 176 564		53 721 905

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié Porteur inscrit Resource Capital Fund IV LP	3								
Resource Capital Fund III L.P.	PI		O	2008-03-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 636 365
<i>Actions ordinaires Warrants</i> Resource Capital Fund II L.P.	3								
Resource Capital Fund III L.P.	PI		O	2008-03-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 818 182
Resource Capital Fund IV LP	3								
Resource Capital Fund III L.P.	PI		O	2008-03-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 818 182
BAM Investments Corp. <i>Actions ordinaires</i> BAM Investments Corp.	1		O	2009-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	900	8.4500	900
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.8900	1 900
			O	2009-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	900	8.3800	2 800
			O	2009-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)		0
Banque Canadienne Imperiale de Commerce <i>Actions ordinaires</i> Caldwell, David Alan	7		O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	2 600	43.1000	13 630
			O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	53.2500	11 030
Culham, Harry Kenneth	7		O	2009-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 511		
			M	2009-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 273		13 908
			O	2009-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 762)	55.8900	9 146
			O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	55.0000	6 146
			O	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 511)	54.3100	3 635
Dottori-Attanasio, Laura Lee	7		O	2009-01-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 766	52.9000	3 766
<i>Actions ordinaires ESPP</i> Graham, Donna Marie Sun Life Financial Trust Inc.	5 PI		O	2009-06-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(153)	55.2000	33
<i>Droits RSA Shares</i> Culham, Harry Kenneth	7		O	2009-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 511)		
			M	2009-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(10 273)		59 069
<i>Options</i> Caldwell, David Alan	7		O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	(2 600)		12 068
Banque de Montréal <i>Actions ordinaires</i> Bachand, Stephen Eugene	4		O	2009-03-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			28 200
Downe, William	5		O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	14 667	25.6000	164 648*
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 667)	45.0400	149 981*
			O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	3 333	25.6000	153 314*
			O	2009-06-05	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(3 333)	45.2200	149 981*

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié Porteur inscrit HAYES, ROBERT K.	5								
computershare Trust Compny of Canada	PI		O	2009-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 280
Kelsey, James	5		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	16 976	25.6000	16 976
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 976)	45.1500	0
Kvisle, Harold N.	4		O	2009-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	45.2190	15 000
Macmillan, Neil Ronald	5		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	34 900	25.6000	
			M	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	34 900	25.6000	84 329*
Metrakos, Karen	5		O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	7 700	25.6000	
			M	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	7 700	25.6000	7 700*
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 700)	44.0390	
			M	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 700)	44.0390	0
Ouellette, Gilles Gerard	5		O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	50 000	25.6000	50 000*
			O	2009-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	45.3200	0
Roger, Lynn	5		O	2009-06-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(400)	45.1300	
Computershare Trust Company of Canada	PI		M	2009-06-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(400)	45.1300	463
			O	2009-06-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	117	33.5400	580
sadokierski, robert john	5		O	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	8 200	25.6000	9 803
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 200)	44.8490	1 603
Somerville, Penelope Frances	5		O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	4 400	25.6000	16 118
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	44.9810	11 718
Tripp, Eric Clifton	7		O	2009-05-29	D	51 - Exercice d'options	19 500	25.6000	19 500
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 500)	43.3000	0
<i>Options</i>									
Downe, William	5		O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	(14 667)	25.6000	1 054 952*
			O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	(3 333)	25.6000	1 051 619*
HAYES, ROBERT K.	5		O	2009-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 260
Kelsey, James	5		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	(16 976)	25.6000	111 161
Milroy, Thomas	5		O	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	38 800	25.6000	
			M	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	(38 800)	25.6000	392 639
Ouellette, Gilles Gerard	5		O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	25.6000	838 645*
sadokierski, robert john	5		O	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	(8 200)	25.6000	
			M	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	(8 200)	44.8490	
			M'	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	(8 200)	25.6000	18 800
Somerville, Penelope Frances	5		O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	(4 400)	25.6000	188 408
Tripp, Eric Clifton	7		O	2009-05-29	D	51 - Exercice d'options	19 500	25.6000	
			M	2009-05-29	D	51 - Exercice d'options	(19 500)	25.6000	215 417
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bastarache, Lise	4		O	2009-06-02	D	46 - Contrepartie de services	175	32.0000	2 018
Beaulieu, Marcel	5		O	2009-05-29	D	51 - Exercice d'options	1 250	22.0760	1 810
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 250)	31.5100	560
Courville, Isabelle	4		O	2009-06-02	D	46 - Contrepartie de services	260	32.0000	3 902
Genest, Pierre	4		O	2009-06-02	D	46 - Contrepartie de services	333	32.0000	3 286

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Hurtubise, Paul	5		O	2009-05-29	D	51 - Exercice d'options	1 250	22.0760	3 293
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 250)	31.5100	2 043
Lane, Rick C.	5		O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	1 250	22.0760	
			M	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	1 250	22.0760	1 680
			O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	363	19.3760	
			M	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	363	19.3760	2 043
			O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 613)	31.6465	430
Lussier, Simon	7		O	2009-04-16	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(200)		245
REER	PI		O	2009-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	32.5200	5 800
			O	2009-04-16	I	90 - Changements relatifs à la propriété	200		5 700
Orange, Jacqueline C.	4		O	2009-06-02	D	46 - Contrepartie de services	175	32.0000	1 061
Robitaille, Réjean	4, 5		O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	1 250	22.0760	
			M	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	1 250	22.0760	2 634
			O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 250)	31.6465	1 384
<i>Options</i>									
Beaulieu, Marcel	5		O	2009-05-29	D	51 - Exercice d'options	(1 250)		363
Hurtubise, Paul	5		O	2009-05-29	D	51 - Exercice d'options	(1 250)		5 763
Lane, Rick C.	5		O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	(1 250)		
			M	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	(1 250)		1 163
			O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	(363)		
			M	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	(363)		
			M'	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	(363)		800
Robitaille, Réjean	4, 5		O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	(1 250)		
			M	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	(1 250)		50 169
Banque Nationale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Deforges, Jacques	5		O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	52.9260	1 000
Jodoin, Yann	5		O	2009-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			87
PELLERIN, Denis	5		O	2009-06-11	D	51 - Exercice d'options	3 000	28.0100	3 685
			O	2009-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	54.3515	685
Postras, Marjorie	5		O	2009-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			266
<i>Options</i>									
Jodoin, Yann	5		O	2009-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 100
PELLERIN, Denis	5		O	2009-06-11	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	28.0100	125 872
Postras, Marjorie	5		O	2009-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 800
Banque Royale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clarke, Byron David	5		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	7 500	16.6580	18 500
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	44.9287	11 000
Guignard, Robert James	5		O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	20 000	24.6400	20 000
			O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	44.6400	0
Lockie, Anne	4, 5		O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	60 000	16.6580	106 168
			O	2009-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	45.7500	46 168
MACLAREN, Bruce William	5		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	1 000	24.6400	31 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Michaud, Denise	8		O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	45.3200	30 000
			O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	400	24.5550	400
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	45.4500	0
Nye, Kevin	5		O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	3 000	31.7000	3 048
			O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	44.1920	48
Stathopoulos, Paul	5		O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	11 200	24.5550	11 200
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 200)	44.6800	0
Vince, Brenda Jane	5		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	10 000	16.6580	40 090
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	45.1000	30 090
<i>Actions ordinaires - Share Purchase Plans (RESSOP, DSSP, DSPP etc.)</i>									
Nicholls, Paul Edward	5		O	2009-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(503)	44.2100	271
<i>Options</i>									
Clarke, Byron David	5		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	16.6580	120 992
Guignard, Robert James	5		O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	24.6400	85 004
Lewis, Melville George	5		O	2009-06-04	D	59 - Exercice au comptant	(13 882)	31.5100	317 584
Lockie, Anne	4, 5		O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	16.6580	342 244
MACLAREN, Bruce William	5		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	24.6400	121 468
Michaud, Denise	8		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	(400)	24.5550	4 600
Nye, Kevin	5		O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	31.7000	51 400
Stathopoulos, Paul	5		O	2006-04-06	D	35 - Dividende en actions	13 540		27 080
			O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	(11 200)	24.5550	7 080
Vince, Brenda Jane	5		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	16.6580	80 528
BCE Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lithwick, Devorah	7		O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	24.8148	3 150
Boardwalk Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Boardwalk Real Estate Investment Trust	1		O	2009-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	29.7900	100 000
			O	2009-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		0
Bombardier Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe B/ Class B Shares (Subordinate Voting)</i>									
Martel, Eric	5		O	2008-09-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-09-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 917
Rambaud-Measson, Stéphane	5		O	2009-06-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	52 500	3.2900	102 500
			O	2009-06-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(52 500)	3.3000	50 000
<i>Options</i>									
Ferland, Claude	5		O	2009-06-10	D	50 - Attribution d'options	40 000		585 000
Rambaud-Measson, Stéphane	5		O	2009-06-10	D	50 - Attribution d'options	70 000		465 000
Teutenberg, Andrea	4		O	2009-06-10	D	50 - Attribution d'options	60 000		183 000
<i>Performance Share Units/Unites d'actions liées au rendement</i>									
Rambaud-Measson, Stéphane	5		O	2009-06-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50 000		210 000

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-06-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	35 000		160 000
BONAVENTURE ENTERPRISES INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pantages, Basil P.	4		O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	0.0200	2 538 689
BONAVISTA ENERGY TRUST									
<i>Droits</i>									
Kanovsky, Michael Manuel	4		O	2009-06-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 250)	17.5600	1 250
<i>Parts de fiducie</i>									
Kanovsky, Michael Manuel	4		O	2009-06-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 250	17.5600	6 969
Yeates, Walter Charles	4		O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	18.8900	7 000
Boralex inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kernaghan, Edward James	3								
Alice G. Kernaghan	PI		O	2009-06-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 000	7.9500	114 200
Kernaghan Securities Ltd	PI		O	2009-06-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 000)	7.9500	0
Brompton Advantaged Oil & Gas Income Fund									
<i>Bons de souscription</i>									
Kikuchi, Craig	5		O	2009-05-27	D	54 - Exercice de bons de souscription	(550)	3.6900	0
<i>Parts de fiducie</i>									
Brompton Advantaged Oil & Gas Income Fund	1		O	2009-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.8000	3 000
			O	2009-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.8000	0
			O	2009-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.8100	3 000
			O	2009-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.8100	0
			O	2009-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	3.8000	6 000
			O	2009-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	3.8000	0
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.7000	3 000
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.7000	0
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	3.7000	2 300
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	3.7000	0
			O	2009-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.6500	3 000
			O	2009-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.6500	0
			O	2009-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.7500	1 400
			O	2009-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	3.7500	0
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	3.8000	1 800
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	3.8000	0
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.8100	3 000
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.8100	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.8000	3 000
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.8000	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.7800	3 000
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.7800	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.7700	3 000
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.7700	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.7600	3 000
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.7600	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.7500	3 000

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié Porteur inscrit			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.7500	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.7400	3 000
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.7400	0
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	3.7400	5 700
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(5 700)	3.7400	0
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.8000	3 000
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.8000	0
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.7800	3 000
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.7800	0
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	3.7500	4 000
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	3.7500	0
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	3.7400	2 000
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	3.7400	0
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.7100	3 000
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.7100	0
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.7000	3 000
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.7000	0
Kikuchi, Craig	5		O	2009-05-27	D	54 - Exercice de bons de souscription	550	3.6900	1 650
Brompton Advantaged VIP Income Fund									
<i>Bons de souscription</i>									
Braaten, Peter A.	4								
Brompton Capital Corporation	PI		O	2006-02-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0150	100 000
			O	2009-05-27	C	54 - Exercice de bons de souscription	(100 000)	7.3900	0
<i>Parts</i>									
Braaten, Peter A.	4								
Brompton Capital Corporation	PI		O	2006-02-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-05-27	C	54 - Exercice de bons de souscription	100 000	7.3900	100 000
Brompton Advantaged VIP Income Fund	1		O	2009-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.2500	3 000
			O	2009-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.2500	0
			O	2009-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.4500	3 000
			O	2009-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.4500	0
			O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.5000	3 000
			O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.5000	0
			O	2009-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.4800	3 000
			O	2009-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.4800	0
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.5000	3 000
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.5000	0
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	7.4500	6 000
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	7.4500	0
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	7.3500	4 000
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	7.3500	0
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3000	3 000
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.3000	0
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3900	3 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.3900	0
			O	2009-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3000	3 000
			O	2009-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.3000	0
			O	2009-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.2700	3 000
			O	2009-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.2700	0
			O	2009-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	7.2400	100
			O	2009-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	7.2400	0
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.5500	3 000
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.5500	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	7.5200	6 000
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	7.5200	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	7.5100	9 000
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)	7.5100	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.5000	1 000
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.5000	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.4500	5 000
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.4500	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.4300	1 000
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.4300	0
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	7.4500	6 000
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	7.4500	0
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	7.4300	6 000
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	7.4300	0
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.4200	1 000
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.4200	0
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3600	3 000
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.3600	0
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	7.4000	2 000
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	7.4000	0
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3900	3 000
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.3900	0
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3800	3 000
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.3800	0
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	300	7.3600	300
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	7.3600	0
			O	2009-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3500	3 000
			O	2009-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.3500	0
Brompton Oil & Gas Income Fund									
<i>Bons de souscription</i>									
Cullen, Christopher	5		O	2009-05-27	D	54 - Exercice de bons de souscription	(300)	3.7100	0
MacKay, Moyra E.	5		O	2009-05-26	D	54 - Exercice de bons de souscription	(5 000)	3.7100	0
RRSP	PI		O	2009-05-27	C	54 - Exercice de bons de souscription	(13 150)	3.7100	0
Roode, David Edward	5		O	2008-12-08	D	53 - Attribution de bons de souscription	900		
RRSP	PI		M	2008-12-08	C	53 - Attribution de bons de souscription	900		900
			O	2004-10-07	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-05-27	C	54 - Exercice de bons de souscription	(900)	3.7100	0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Zeiler, Lorne	5								
RRSP	PI		O	2009-05-27	C	54 - Exercice de bons de souscription	(65)	3.7100	0
<i>Parts de fiducie</i>									
Brompton Oil & Gas Income Fund	1		O	2009-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.8000	3 000
			O	2009-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.8000	0
			O	2009-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.9000	3 000
			O	2009-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.9000	0
			O	2009-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.8500	3 000
			O	2009-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.8500	0
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.7500	3 000
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.7500	0
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.7000	3 000
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.7000	0
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.7000	3 000
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.7000	0
			O	2009-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.7000	3 000
			O	2009-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.7000	0
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.8500	3 000
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.8500	0
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.8400	3 000
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.8400	0
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.8300	3 000
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.8300	0
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	500	3.8000	500
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	3.8000	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	3.7800	4 300
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)	3.7800	0
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.8000	1 000
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	3.8000	0
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.7900	3 000
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.7900	0
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	3.7600	8 000
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)	3.7600	0
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.7200	3 000
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.7200	0
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	3.7100	2 000
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	3.7100	0
			O	2009-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.7000	3 000
			O	2009-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.7000	0
			O	2009-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.6800	3 000
			O	2009-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.6800	0
Cullen, Christopher	5		O	2009-05-27	D	54 - Exercice de bons de souscription	300	3.7100	1 667
MacKay, Moyra E.	5		O	2009-05-27	D	54 - Exercice de bons de souscription	5 000	3.7100	5 000
RRSP	PI		O	2009-05-27	C	54 - Exercice de bons de souscription	13 150	3.7100	15 450
Roode, David Edward	5								
RRSP	PI		O	2009-05-27	C	54 - Exercice de bons de souscription	900	3.7100	2 700
Zeiler, Lorne	5								

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
RRSP	PI		O	2009-05-27	C	54 - Exercice de bons de souscription	65	3.7100	195
Brompton VIP Income Fund									
<i>Actions privilégiées</i>									
Zeiler, Lorne	5								
John Zeiler RRSP	PI		O	2009-05-29	C	38 - Rachat ou annulation	(1 985)	10.0000	0
<i>Bons de souscription</i>									
Braaten, Peter A.	4								
RRSP	PI		O	2009-05-27	C	54 - Exercice de bons de souscription	(13 916)	6.8400	0
Caranci, Mark A.	4, 5								
Kim Caranci RRSP	PI		O	2009-05-27	C	54 - Exercice de bons de souscription	(300)	6.8400	0
RRSP	PI		O	2009-05-27	C	54 - Exercice de bons de souscription	(2 808)	6.8400	0
Kikuchi, Craig	5								
Scotia RRSP	PI		O	2009-05-27	C	54 - Exercice de bons de souscription	(1 449)	6.8400	0
MacKay, Moyra E.	5		O	2009-05-27	D	54 - Exercice de bons de souscription	(2 144)	6.8400	0
TD RRSP	PI		O	2009-05-27	C	54 - Exercice de bons de souscription	(1 300)	6.8400	0
Roode, David Edward	5								
RRSP	PI		O	2009-05-27	C	54 - Exercice de bons de souscription	(345)	6.8400	0
Zeiler, Lorne	5								
John Zeiler	PI		O	2009-05-27	C	54 - Exercice de bons de souscription	(243)	6.8400	0
<i>Parts de fiducie</i>									
Braaten, Peter A.	4								
RRSP	PI		O	2009-05-27	C	54 - Exercice de bons de souscription	13 916	6.8400	41 748
Brompton VIP Income Fund	1		O	2009-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.8000	3 000
			O	2009-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.8000	0
			O	2009-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	200	6.8500	200
			O	2009-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	6.8500	0
			O	2009-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	6.9000	6 000
			O	2009-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	6.9000	0
			O	2009-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.9000	3 000
			O	2009-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.9000	0
			O	2009-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	300	6.9500	300
			O	2009-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	6.9500	0
			O	2009-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	7.0500	2 700
			O	2009-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	7.0500	0
			O	2009-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.0000	3 000
			O	2009-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.0000	0
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.0000	3 000
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.0000	0
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	6.9500	1 500
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	6.9500	0
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.9000	5 000
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	6.9000	0
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	6.8500	2 700
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	6.8500	0
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	6.9000	15 000
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	6.9000	0
			O	2009-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	6.8500	15 000

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2009-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	6.8500	0
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	6.9500	9 000
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)	6.9500	0
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.9800	3 000
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.9800	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	6.9400	9 000
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)	6.9400	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	6.9300	6 000
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	6.9300	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	6.9200	6 000
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	6.9200	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	6.9100	4 000
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	6.9100	0
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	6.9000	9 000
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)	6.9000	0
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	6.8900	6 000
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	6.8900	0
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.8800	3 000
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.8800	0
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.8500	3 000
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.8500	0
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	6.8200	2 800
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	6.8200	0
			O	2009-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.8000	3 000
			O	2009-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.8000	0
			O	2009-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	6.7500	6 000
			O	2009-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	6.7500	0
Caranci, Mark A. Kim Caranci RRSP	4, 5 PI		O	2009-05-27	C	54 - Exercice de bons de souscription	300	6.8400	900
RRSP	PI		O	2009-05-27	C	54 - Exercice de bons de souscription	2 808	6.8400	8 425
Kikuchi, Craig Scotia RRSP	5 PI		O	2009-05-27	C	54 - Exercice de bons de souscription	1 449	6.8400	4 394
MacKay, Moyra E. TD RRSP	5 PI		O	2009-05-27	C	54 - Exercice de bons de souscription	2 144	6.8400	6 433
Roode, David Edward RRSP	5 PI		O	2009-05-27	C	54 - Exercice de bons de souscription	1 300	6.8400	3 900
Zeiler, Lorne John Zeiler	5 PI		O	2009-05-27	C	54 - Exercice de bons de souscription	243	6.8400	729
Brookfield Asset Management Inc.									
<i>Options</i>									
Van Den Thillart, Leo	5		O	2009-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-01	D	50 - Attribution d'options	250 000		250 000
Brookfield Real Estate Services Fund									
<i>Parts</i>									
Davis, Bryan Kenneth RRSP	6 PI		O	2003-08-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format			

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
						SEDI			
			O	2009-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	7.6931	4 500
			O	2009-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.5800	5 500
C.A. Bancorp Canadian Realty Finance Corporation									
<i>Class A Shares</i>									
C.A. Bancorp Canadian Realty Finance Corporation	1		O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	6.6106	8 000
			O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)	6.6106	0
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	7 700	6.7128	7 700
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(7 700)	6.7128	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	6.8403	6 400
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)	6.8403	0
			O	2009-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	7 600	7.6242	7 600
			O	2009-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(7 600)	7.6242	0
C.A. Bancorp Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
C.A. Bancorp Inc.	1		O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	32 500	0.8527	32 500
			O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(32 500)	0.8527	0
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	32 500	0.8977	32 500
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(32 500)	0.8977	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	32 500	0.8924	32 500
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(32 500)	0.8924	0
			O	2009-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	32 500	0.8966	32 500
			O	2009-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(32 500)	0.8966	0
Calfrac Well Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lambert, Martin	4								
Mountain Moon Capital Inc.	PI		O	2009-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	14.0409	196 600
Calian Technologies Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Basler, Raymond Gregory	5		O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	16.2000	70 021
Calloway Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Gobin, Rudy	5								
Michelle (Shelly) Gobin	PI		O	2009-06-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	13.7000	4 300
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	13.8000	4 900
			O	2009-06-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	13.9900	5 500
Canaccord Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Reynolds, Paul David	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2009-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	7.8000	59 961
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Brown, James	7		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 573	7.7699	55 523
Brunet, Guy	7		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 549	7.7699	21 034
Chandler, Peter Jackman	7		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 849	7.7699	12 379
Cicci, Matthew	7		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 290	7.7699	40 509
Davidson, John, Scott	5		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 366	7.7699	12 927
DiPasquale, Paul	7		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	32 476	7.7699	96 490

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Ellis, Darren	7		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 328	7.7699	41 702
Gaasenbeek, Matthew	7		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	38 096	7.7699	235 423
Gabel, Thomas Edward	7		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 647	7.7699	30 922
HIGGINS, LYNN MARIE	7		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	601	7.7699	1 990
Hoare, Timothy James Douro	7		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 354	7.7699	163 343
Jappy, Andrew Iain	7		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 320	7.7699	61 771
Johnson, Neil Allan	7		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 567	7.7699	29 794
Jones, Michael Shivas	7		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 328	7.7699	23 272
Knowles, Kenneth Ralph	7		O	2008-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 581	7.7699	8 581
Kotush, Bradley William	5		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 729	7.7699	56 899
Lecky, Patrick	7		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 010	7.7699	33 912
MacFayden, Donald Duncan	7		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 780	7.7699	14 810
Maybank, Mark Gerald	4, 5		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 066	7.7699	350 816
Mayer, Jens Joachim Thorwald	7		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	34 664	7.7699	224 738
McDonald, Bruce	5		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 551	7.7699	90 721
Misek, Peter Joseph	7		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 650	7.7699	69 351
Murphy, Roger Derek	7		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 567	7.7699	24 692
Reynolds, Michael Buckley	7		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 941	7.7699	45 591
Reynolds, Paul David	7		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	64 197	7.7699	243 701
Ross, Eric Michael	7		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 412	7.7699	30 937
Rothwell, John Douglas	7		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 297	7.7699	29 172
Saunders, Graham Edward	7		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 877	7.7699	70 989
Solodar, Jon	7		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 647	7.7699	30 270
Staddon, Karl Bruce	7		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 581	7.7699	50 149
Witney, Simon	5		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	601	7.7699	1 990
Canadian Hydro Developers, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ma, Edwin	5		O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	3.2107	17 600
MacLachlan, Letha	4		O	2008-04-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	3.8000	1 300
Canadian Natural Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Markin, Allan	4								
Markin Petroleum Ltd.	PI		O	2009-06-01	I	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	(31 201)	68.1600	
			M	2009-06-01	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(31 201)	68.1600	5 996 765
			O	2009-06-02	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 911)	66.5800	5 993 854
			O	2009-06-03	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 470)	62.5000	5 992 384
Payne, David Andrew	5	R	O	2009-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	64.5000	10 443
<i>Options</i>									
Corson, James Francis	5		O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	48.0400	72 778
Stauth, Scott Gerald	5		O	2009-06-03	D	59 - Exercice au comptant	(1 000)	26.2600	67 900
Canadian Western Bank									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burke, James Orville	5								

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Nesbitt Burns C\$	PI		O	2009-06-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 589	15.5000	16 542
Knaak, Uve	5		O	2009-06-02	D	51 - Exercice d'options	660	15.0600	9 405
			O	2009-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(550)	15.5000	8 855
Morrison, Peter Kenneth	5		O	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	16.4000	10 495
			O	2009-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	16.4000	8 895
Muto, Vince	5		O	2009-06-02	D	51 - Exercice d'options	3 989	10.0530	19 194
Wright, John Charles	5		O	2009-06-09	D	51 - Exercice d'options	12 000	16.0500	131 969
Options									
Burke, James Orville	5		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	10.0850	57 000
Knaak, Uve	5		O	2009-06-02	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	10.0850	44 000
Muto, Vince	5		O	2009-06-02	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	10.0530	38 000
Wright, John Charles	5		O	2009-06-09	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	10.0530	54 000
Canexus Income Fund									
Parts de fiducie									
Christian, Michael Benjamin	7		O	2008-07-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-07-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500
		R	O	2008-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	2.3500USD	0
Canlan Ice Sports Corp.									
Actions ordinaires									
Barker, Geoffrey John	4		O	1990-10-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 300
			O	2008-12-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(6 935)		365
Bartrac Investments Ltd.	3		O	2008-12-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(191 442 988)		10 075 947
Gellard, Michael F.	5		O	2009-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	1.2000	14 250*
Canwel Building Materials Income Fund									
Parts									
Friesen, Marvin	6		O	2009-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	2.3600	54 265
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	2.4200	53 665
RRSP	PI		O	2009-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	2.4000	3 100
			O	2009-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	2.4000	0
Capital BLF inc.									
Options									
Blanchet, Claude	4, 5, 3		O	2009-06-05	D	50 - Attribution d'options	550 000	0.0650	
			M	2009-06-05	D	50 - Attribution d'options	550 000	0.1000	1 134 108
Capstone Mining Corp.									
Actions ordinaires									
Godfrey, Richard	5		O	2008-11-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Quin, Stephen P.	4, 5		O	2009-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	2.7500	536 576
Options									
Godfrey, Richard	5		O	2009-06-10	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	1.3000	883 850
Celestica Inc.									
Actions à droit de vote subalterne									
Andrade, Mike	5		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 347	5.1800	53 406
			O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	(5 903)	5.1800	47 503

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
Bar, Peter	5		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 642	5.1800	21 517
			O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 247)	5.1800	16 270
Boucher, John	7		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21 717	4.1700USD	61 974
			O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(8 216)	4.1700USD	53 758
Buchanan, John R.	7		O	2007-11-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 886	4.1700USD	1 886
			O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 108)	4.1700USD	778
Carpino, Paul	7		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 538	5.1800	2 538
			O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 362)	5.1800	176
Davison, Tom	7		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 004	4.1700USD	7 481
			O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 896)	4.1700USD	5 585
DelBianco, Elizabeth	5		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16 926	5.1800	56 354
			O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(15 741)	5.1800	40 613
Ellis, Robert	7		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 820	5.1800	21 414
			O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 624)	5.1800	18 790
Flanagan, Laurie	5		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 538	5.1800	7 990
			O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 362)	5.1800	5 628
Hardy, George	7		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 538	5.1800	3 323
			O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 362)	5.1800	961
Hoover, Carolyn	5		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 538	5.1800	3 009
			O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 362)	5.1800	647
Janckovic, Walter	7		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 599	4.1700USD	9 136
			O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 845)	4.1700USD	7 291
Lindgren, Peter	5		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11 065	4.1700USD	51 867
			O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 268)	4.1700USD	46 599

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
McCaughey, Michael	7		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 156	5.1800	37 029
			O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(8 177)	5.1800	28 852
McIntosh, Glen	5		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 173	5.8000	18 107
			O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 952)	5.1800	15 155
Melendy, Todd	7		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 538	5.1800	11 742
			O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 362)	5.1800	9 380
Muhlhauser, Craig	4, 5		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	76 167	4.1700	
			M	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	76 167	4.1700USD	255 741
			O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(46 333)	4.1700	
			M	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(46 333)	4.1700USD	209 408
Nicoletti, Paul	5		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21 157	5.1800	82 073
			O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(19 676)	5.1800	62 397
Peri, John	5		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18 336	5.1800	99 574
			O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(17 053)	5.1800	82 521
Sellers, Robert	5		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 991	4.1700USD	29 357
			O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 259)	4.1700USD	24 098
Sloan, John	5		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 538	5.1800	11 818
			O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 362)	5.1800	9 456
<i>Performance Share Units</i>									
Andrade, Mike	5		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(12 250)	5.1800	291 008
Bar, Peter	5		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(10 889)	5.1800	247 192
Boucher, John	7		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(29 933)	4.1700USD	597 974
Buchanan, John R.	7		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 994)	4.1700USD	88 657
Carpino, Paul	7		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 900)	5.1800	56 800
Davison, Tom	7		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 900)	4.1700USD	96 578
DelBianco, Elizabeth	5		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(32 667)	5.1800	611 999

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Ellis, Robert	7		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 444)	5.1800	106 007
Flanagan, Laurie	5		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 900)	5.1800	98 388
Hardy, George	7		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 900)	5.1800	81 718
Hoover, Carolyn	5		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 900)	5.1800	69 799
Janckovic, Walter	7		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 444)	4.1700USD	115 523
Lindgren, Peter	5		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(16 333)	4.1700USD	332 665
McCaughey, Michael	7		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(16 333)	5.1800	306 332
McIntosh, Glen	5		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(6 125)	5.1800	108 249
Melendy, Todd	7		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 900)	5.1800	104 634
Muhlhauser, Craig	4, 5		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(122 500)	4.1700	
			M	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(122 500)	4.1700USD	2 195 222
Nicoletti, Paul	5		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(40 833)	5.1800	754 295
Peri, John	5		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(35 389)	5.1800	656 333
Sellers, Robert	5		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(12 250)	4.1700	287 729
Sloan, John	5		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 900)	5.1800	92 244
Celtic Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Franks, Alan G.	5								
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2009-06-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	16.7100	3 551
Lalani, Sadiq	5								
Employee Stock Savings Plan (ESSP)	PI		O	2009-06-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	16.7100	3 943
Shea, Michael	5								
Employee Stock savings Plan(ESSP)	PI		O	2009-06-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	16.7100	3 660
Wilson, David John	4, 5, 3								
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2009-06-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	74	16.7100	4 182
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
<i>Options</i>									
Szel, Marcella	5		O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	(700)	42.0500	194 650
			O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	(3 800)	42.0500	190 850
			O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	(200)	42.0500	190 650
			O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	(700)	42.0500	189 950

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié Porteur inscrit									
			O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	(100)	42.0500	189 850
			O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	(200)	42.0500	189 650
			O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	(1 300)	42.0500	188 350
Winter, Brock M.	5		O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	(1 900)	42.0500	114 400
			O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	(3 400)	42.0500	111 000
			O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	(500)	42.0500	110 500
			O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	42.0500	105 500
CI Financial Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pauli, David C.	5		O	2009-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	19.2500	675 200
Vali, Scott E.	7		O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	18.9000	4 000
<i>Options</i>									
Anderson, Peter W.	5		O	2009-06-10	D	52 - Expiration d'options	(157 515)		285 000
Holland, William T.	4		O	2009-06-10	D	52 - Expiration d'options	(273 328)		575 000
Cineplex Galaxy Income Fund									
<i>Parts</i>									
LaDouceur, Bradley	5		O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 221)	15.5000	0
Nelson, Gordon	5		O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	15.4000	29 077
Cinram International Income Fund									
<i>Deferred Units</i>									
Bell, John	5		O	2008-08-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	29 400	1.5500	29 400
Clarke Inc.									
<i>Débetures convertibles 6 Dec 2013 (CKI.DB.A)</i>									
Clarke Inc.	1		O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 38 000.00	55.0000	\$ 38 000.00*
			O	2009-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 38 000.00)		\$ 0.00
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 46 000.00	60.0000	\$ 46 000.00*
			O	2009-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 46 000.00)		\$ 0.00
Geosam Investments Limited	3		O	2009-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 1 000.00	55.5500	\$ 1 334 000.00
			M	2009-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 1 000.00	55.5500	\$ 2 331 000.00
			O	2009-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 997 000.00	58.6800	\$ 2 381 000.00*
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 50 000.00	60.0000	\$ 2 381 000.00*
ClubLink Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brigham, Patrick	4		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	7 500	7.0000	30 000
			O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	10 000	6.4500	40 000
			O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	15 000	5.1500	55 000
<i>Options</i>									
Brigham, Patrick	4		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	(7 500)		25 000
			O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		15 000
			O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	(15 000)		0

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Compagnie D'Assurance Générale Co-operators									
<i>Actions privilégiées Class A Series B</i>									
Lillico, Laura Kathleen	5		O	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			98
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada									
<i>Options</i>									
JOBIN, Luc	5		O	2009-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 000
COMPASS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
COMPASS Income Fund	1		O	2009-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.3600	17 752 756
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.3600	17 753 456
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.5000	17 753 956
			O	2009-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.2500	17 753 256
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	900	8.3500	17 754 856
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.5000	17 754 956
			O	2009-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	300	8.4500	17 755 256
Coniagas Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
PONTIUS, Jeffrey A.	4		O	2009-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			700 000
<i>Bons de souscription</i>									
PONTIUS, Jeffrey A.	4		O	2009-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			700 000
<i>Options</i>									
PONTIUS, Jeffrey A.	4		O	2009-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Conporec inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Solutions Développement Durable (SDD) inc.	3		O	2009-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Actions ordinaires Catégorie A</i>									
Solutions Développement Durable (SDD) inc.	3		M	2009-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100
Contrans Income Fund									
<i>Options</i>									
Burgess, Robert Burnside	4		O	2009-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	11.5000	0
Talbot, Scott	4								
Scott Talbot	PI		O	2009-05-26	I	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	11.5000	50 000
			O	2009-05-26	I	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	13.0100	0
Corporation Big Red Diamond									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ressources AntOro inc.	3		O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.0200	6 867 012
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	0.0200	6 866 012

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.0200	8 356 012
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(54 000)	0.0200	8 302 012
Corporation Immobilière Cagim									
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>									
Beshro, Stéphane	4, 5		O	2009-06-01	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(291 600)		837 103
Gestion Best inc.	PI		O	2004-09-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	291 600		291 600
Corporation Minière Inmet									
<i>Actions ordinaires</i>									
Astritis, Steven	5								
CIBC Mellon Trust Company	PI		O	2009-06-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 854	46.2624	9 672
Balint, Frank	5								
CIBC Mellon Trust Company	PI		O	2009-06-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 494	46.2624	6 957
Ford, R. Craig	7								
CIBC Mellon Trust Company	PI		O	2009-06-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 236	46.2624	5 549
Herr, Robert Scott	5								
CIBC Mellon Trust Company	PI		O	2009-06-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 288	46.2624	4 600
Kaufman, Wendy	5								
CIBC Mellon Trust Company	PI		O	2009-06-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 236	46.2624	5 556
Martinez-Caro, Fernando	5								
CIBC Mellon Trust Co	PI		O	2009-06-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	335	46.2624	1 365
Pirie, Ian David	7								
CIBC Mellon Trust Company	PI		O	2009-06-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 236	46.2624	5 713
Ross, Richard Andrew	4, 5								
CIBC Mellon Trust Company	PI		O	2009-06-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 601	46.2624	28 947
Slattery, D. James	5								
CIBC Mellon Trust Company	PI		O	2009-06-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 931	46.2624	9 544
Smith, Cheryl	5								
CIBC Mellon Trust Company	PI		O	2009-06-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	232	46.2624	1 793
TEVENDALE, STUART ANDERSON	5								
CIBC Mellon Trust Company	PI		O	2009-06-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	258	46.2624	2 004
Tilk, Jochen	5								
CIBC Mellon Trust Company	PI		O	2009-06-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 541	46.2624	18 173
Truyens, Josh	5								
CIBC Mellon Trust Co	PI		O	2009-06-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	180	46.2624	721

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Corporation Minière Osisko									
<i>Actions ordinaires</i>									
David, Jean-Sébastien	5		O	2009-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	6.8300	36 233
			O	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	7.0000	28 233
EurAsia Holding AG	3	R	O	2009-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(145 100)	5.9200	41 844 834
		R	O	2009-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	6.1000	41 694 834
Wares, Robert	4, 5		O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	6.9000	1 916 150
Corporation Power Tech inc.									
<i>Options</i>									
Girard, Dany	4		O	2009-05-28	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.1200	
			M	2009-05-28	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.1200	141 000
Corporation Shoppers Drug Mart									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dean, Patrick Alan	5		O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	16 319	5.5000	32 550
<i>Options</i>									
Dean, Patrick Alan	5		O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	(16 319)	5.5000	0
Corriente Resources Inc.									
<i>Options</i>									
McDonald, George Ross	4		O	2009-06-01	D	50 - Attribution d'options	25 000	7.9200	100 000
Cossette Inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple</i>									
Duffar, François	3								
F.D.L. & Associés	PI		O	2009-05-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 039 921
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Angus, Gregor	5		O	2009-06-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 000		243 566
Duffar, François	3								
F.D.L. & Associés	PI		O	2009-05-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			46 128
Crescent Point Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Colborne, Paul	7		O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	32.5610	205 283
			O	2009-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	32.7053	207 783
		R	O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	31.9800	213 083
		R	O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	32.0800	215 283
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	32.3370	215 283
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	32.5960	217 783
			O	2009-05-15	D	35 - Dividende en actions	505	28.2720	125 283
Janice & Paul Colborne	PI		O	2009-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	32.5298	30 000
Cyberplex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Osiel, Isaac	5		O	2009-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 500)	1.9000	102 999
Denison Mines Corp. (formerly International Uranium Corporation)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gill, James Wendell	4		O	2009-06-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	675 000	2.1800	675 000
DirectCash Income Fund									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Parts de fiducie (Listed Participating Trust Units)</i>									
ELASSAL, ADEL	5								
Valiant Trust Company	PI	R	O	2009-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 562		
			M	2009-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 343		
			M'	2009-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 343		2 343
LERNER, PAUL ANDREW	5		O	2008-11-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-11-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000		1 000
Ditem Explorations Inc.									
<i>Options</i>									
Fondation, le fonds de développement de la confédération de Régent Watier	4								
	PI		O	2009-06-11	I	99 - Correction d'information	(200 000)		96 000
diversiTrust Energy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
diversiTrust Energy Income Fund	1		O	2009-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	500	3.4500	500
			O	2009-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	3.4600	1 500
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	6 600	3.6420	6 600
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(6 600)	3.6420	0
			O	2009-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	3.4600	0
			O	2009-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	3.4500	0
diversiTrust Income+ Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
diversiTrust Income+ Fund	1		O	2009-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	6.1700	4 500
			O	2009-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.3800	500
			O	2009-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	6.6000	1 100
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	6.5600	3 900
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	6.4300	3 800
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.6700	1 200
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	400	6.5900	400
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	6.5500	1 500
			O	2009-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.6200	1 000
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	6.7520	2 300
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	6.7520	0
			O	2009-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	6.6200	0
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	6.5500	0
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	6.5900	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	6.6700	0
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)	6.4300	0
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)	6.5600	0
			O	2009-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	6.6000	0
			O	2009-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	6.3800	0
			O	2009-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)	6.1700	0
diversiTrust Stable Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
diversiTrust Stable Income Fund	1		O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	7.9200	2 200

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié Porteur inscrit			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	8.0100	1 800
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	900	8.0300	900
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	500	7.9500	500
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	7.9500	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	8.0300	0
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	8.0100	0
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	7.9200	0
diversiYield Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
diversiYield Income Fund	1		O	2009-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.5200	600
			O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	6.7000	2 100
			O	2009-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	6.7500	1 400
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.7600	1 000
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.8000	100
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	6.8200	4 600
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	6.8100	1 500
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	6.9300	7 500
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)	6.9300	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	6.8100	0
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)	6.8200	0
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	6.8000	0
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	6.7600	0
			O	2009-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	6.7500	0
			O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	6.7000	0
			O	2009-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	6.5200	0
Dominion Citrus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Dominion Citrus Income Fund	1		O	2009-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 651	0.2700	2 651
			O	2009-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 651)	0.2700	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.2500	2 000
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	0.2500	0
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	0.2500	1 500
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	0.2500	0
			O	2009-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 651	0.3500	2 651
			O	2009-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 651)	0.3500	0
			O	2009-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 651	0.3500	2 651
			O	2009-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 651)	0.3500	0
			O	2009-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	95 151	0.3500	95 151
			O	2009-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(95 151)	0.3500	0
DPF India Opportunities Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
DPF India Opportunities Fund, DPF India Opportunities Fund	1		O	2009-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	3.8800	6 400
			O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.5000	1 000
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	3.5000	5 100
			O	2009-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.5000	100
			O	2009-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	41 100	4.2970	41 100
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	12 946	4.1090	12 946

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	4.1500	5 500
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 554	4.2500	1 554
			O	2009-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	4.1500	4 000
			O	2009-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	9 446	4.1190	9 446
			O	2009-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	900	4.0100	900
			O	2009-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	4.0100	0
			O	2009-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(9 446)	4.1190	0
			O	2009-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	4.1500	0
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 554)	4.2500	0
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)	4.1500	0
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(12 946)	4.1090	0
			O	2009-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(41 100)	4.2970	0
			O	2009-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	3.5000	0
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(5 100)	3.5000	0
			O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	3.5000	0
			O	2009-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)	3.8800	0
Dundee Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie Series A</i>									
KNOWLTON, JOHN MICHAEL ARTHUR	5	R	O	2009-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 861)	15.8500	59 675
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 600)	15.4300	51 075
Eastmain Resources Inc.									
<i>Options</i>									
Goldman, Jason Ira	5		O	2009-06-10	D	50 - Attribution d'options	50 000		250 000
Enbridge Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Levesque, D'Arcy Lloyd	5		O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	6 500	31.6800	9 722
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	39.1100	3 222
<i>Options \$31.68 (\$63.36) - February 3, 2015 Expiry</i>									
Levesque, D'Arcy Lloyd	5		O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	(6 500)		0
EnCana Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Schopp, John	7, 5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 000)	57.3100USD	6 329
			O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 323)	57.2900USD	5 006
<i>Options</i>									
Brillon, Sherri	5		O	2009-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(4 500)	38.3200	314 875
Henke, Darrin	7		O	2009-06-03	D	59 - Exercice au comptant	(2 000)	38.3200	51 850
Purcelli, Dean Victor	7		O	2009-06-03	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)	48.2500	11 719
			O	2009-06-03	D	59 - Exercice au comptant	(4 219)	56.0900	7 500
Schopp, John	7, 5		O	2009-06-03	D	59 - Exercice au comptant	(6 000)	38.3200	76 275
ENERCHEM INTERNATIONAL INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Enerchem International Inc.	1		O	2009-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.5800	500
			O	2009-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	0.5800	2 100
			O	2009-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	0.5800	3 700
			O	2009-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	0.6600	5 300

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	0.5800	6 900
Hubick, Kim Russell	5		O	2009-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.6000	10 000
Enghouse Systems Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bryson, Douglas Craig	5		O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	2 000	2.8000	12 000*
<i>Options Employee Stock Option</i>									
Bryson, Douglas Craig	5		O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	2.8000	40 000*
EnGlobe Corp.									
<i>Options (stock options)</i>									
Harris, Michael Deane	4		O	2009-04-20	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		350 000
Ensign Energy Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kautz, Edward	5		O	2009-06-05	D	97 - Autre	220	14.7200	157 671*
<i>Options</i>									
Hunt, Stephen	7		O	2009-06-02	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)	10.5000	46 000*
			O	2009-06-05	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)	10.5000	36 000*
Schledwitz, Thomas	5		O	2009-06-02	D	59 - Exercice au comptant	(20 000)	10.5000	300 000*
			O	2009-06-03	D	59 - Exercice au comptant	(20 000)	10.5000	280 000*
Enterra Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Carpenter, Peter Richmond	4		O	2009-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	287		4 250
			O	2009-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	250	250.0000	4 500
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250)	1.4500	4 250
Giovanetto, Roger H	4		O	2009-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	327		4 697
			O	2009-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	210		4 907
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(210)	1.4500	4 697
Reader, John Frederick	5		O	2009-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 018		61 259
			O	2009-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 487		65 746
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 487)	1.4500	61 259
Tyndall, James Henry	5		O	2009-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 650		115 430
			O	2009-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 170		121 600
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 170)	1.4500	115 430
<i>Restricted Units</i>									
Carpenter, Peter Richmond	4		O	2009-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(447)		10 090
Giovanetto, Roger H	4		O	2009-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(447)		10 090
Reader, John Frederick	5		O	2009-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 578)		137 349
Tyndall, James Henry	5		O	2009-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 170)		148 481
Environmental Management Solutions Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harris, Michael Deane	4		M'	2006-11-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.5000	50 000*
Michael Harris Trust	PI		O	2006-11-24	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	50 000	0.5000	
			M	2006-11-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.5000	
Equitable Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Dickstein, Joseph	4		O	2009-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	17.2500	21 900
ESI Entertainment Systems Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Meeks, Michael	4, 3		O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1800	1 672 643
Esperanza Silver Corporation									
<i>Options</i>									
Bartos, Paul	5		O	2009-06-04	D	97 - Autre	(25 000)	3.4800	250 000
			O	2009-06-04	D	97 - Autre	(100 000)	3.3500	150 000
Bond, William	5		O	2009-06-04	D	97 - Autre	(75 000)	3.4800	275 000
Casswell, Kim Charisse	5		O	2009-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		142 100
Halvorson, Michael Henreid	4		O	2009-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)	3.4800	325 000
Miles, David Lindsay	5		O	2009-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		163 200
ZUKER, John Stevens	5		O	2009-06-04	D	97 - Autre	(75 000)	3.4800	300 000
EURO Ressources S.A.									
<i>Actions ordinaires</i>									
IAMGOLD Corporation	3		O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	1.8500	49 847 842
European Goldfields Limited									
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Laxton, Heather Anne	5		O	2008-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 497		8 497
Morgan-Wynne, Timothy	4, 5		O	2009-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	61 946		137 514
Rachovides, Mark	4, 5		O	2009-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	68 428		104 601
Reading, David	4, 5		O	2009-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	86 436		195 394
Exploration Amex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lemay, Michel	5								
Services Miniers Lemco inc	PI		O	2009-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3900	84 500
Exploration Dia Bras inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arias Resource Capital Fund L.P.	3		O	2009-06-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	13 046 400	0.0500	80 675 127
			O	2009-06-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 964 000	0.0500	85 639 127
<i>Bons de souscription</i>									
Arias Resource Capital Fund L.P.	3		O	2009-06-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	13 046 400	0.1000	70 131 627
			O	2009-06-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 964 000	0.1000	75 095 627
Exploration Sulliden Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Trottier, Jacques	4, 5		O	2009-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.7400	745 843
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.7500	740 843
			O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.7500	730 843
Exploration Typhon Inc.									
<i>Options</i>									
Antaki, Paul	4		O	2009-06-09	D	52 - Expiration d'options	(25 000)		300 000
McDonald, David	5		O	2009-06-09	D	52 - Expiration d'options	(7 500)		105 000
Extendicare Real Estate Investment Trust									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Parts de fiducie</i>									
Tuttle, Paul	7		O	2009-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(580)	6.2500	3 720
Fairborne Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Walls, Richard Alan	4, 5		O	2009-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 000)	4.7691	486 590
<i>Options</i>									
Bay, Greg	4		O	2009-06-01	D	97 - Autre	(60 000)	10.7800	50 000
Cugnet, Jackie Marie	5		O	2009-06-01	D	97 - Autre	(140 000)	12.8500	25 000
Cymbalisy, David Stephen	5		O	2009-06-01	D	97 - Autre	(220 000)	12.8500	41 000
Grandberg, Aaron Gordon	5		O	2009-06-01	D	97 - Autre	(280 000)	12.8500	75 000
Hodgins, Robert Bruce	4		O	2009-06-01	D	97 - Autre	(60 000)	12.8500	50 000
Nieuwenburg, Johannes Joseph	4		O	2009-06-01	D	97 - Autre	(60 000)	12.8500	50 000
Park, Francis Tom	5		O	2009-06-01	D	97 - Autre	(220 000)	12.8500	41 000
Poirier, Gary Monroe	5		O	2009-06-01	D	97 - Autre	(220 000)	12.8500	41 000
Pyke, David Edward Timothy	5		O	2009-06-01	D	97 - Autre	(220 000)	12.8500	41 000
Summers, David Leslie	5		O	2009-06-01	D	97 - Autre	(280 000)	12.8500	100 000
VanSickle, Steven Robert	5		O	2009-06-01	D	97 - Autre	(336 000)	12.8500	225 000
Walls, Richard Alan	4, 5		O	2009-06-01	D	97 - Autre	(60 000)	12.8500	50 000
Wimer, Rodney Douglas	4		O	2009-06-01	D	97 - Autre	(60 000)	12.8500	50 000
Faircourt Gold Income Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Taerk, Charles G.	6								
Barbara Taerk	PI		O	2009-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	7.9900	1 400
Waterson, Douglas John	7		O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.9900	7 752
Fiducie de sables bitumineux et de mega-projets energetiques									
<i>Parts</i>									
Oil Sands and Energy Mega-Projects Trust	1		O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.0700	1 000
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	6.0700	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.1100	800
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	6.1100	0
			O	2009-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	6.1400	4 000
			O	2009-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	6.1400	0
Finning International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bone, Andrew William	5		O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	24 000	6.2250	50 104
			O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	16.3000	44 704
			O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	16.3300	43 904
			O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	16.3400	42 604
			O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	16.4500	41 804
			O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 700)	16.5000	26 104
Emerson, David Lee	4		O	2009-06-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 300	17.4100	7 300
<i>Options</i>									
Bone, Andrew William	5		O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	(24 000)	6.2250	208 765
First Capital Realty Inc.									
<i>Débiteures convertibles 5.50 Unsecured Subordinated Debentures Due Sept. 30, 2017</i>									
alony-hetz properties and investments ltd.	3								

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
a.h. canada holdings ltd.	PI		O	2009-06-04	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(\$ 33 008 000.00)	90.9000	\$ 0.00
First National AlarmCap Income Fund									
<i>Options trust units @\$1.92</i>									
Fink, George Frederick	7		O	2005-09-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-13	D	50 - Attribution d'options	23 000		23 000
McPherson, Don	4		O	2008-06-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-13	D	50 - Attribution d'options	23 000		23 000
Richards, David V.	4		O	2008-06-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-13	D	50 - Attribution d'options	23 000		23 000
<i>Parts de fiducie Class A</i>									
CAMPBELL, JOHN BELL	5		O	2009-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.9500	2 000
			O	2009-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	1.8000	10 000
FIRSTSERVICE CORPORATION									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Hayman, Paul A. W.	2		O	2009-06-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	44 671		44 671
Flaherty & Crumrine Investment Grade Fixed Income Fund									
<i>Bons de souscription</i>									
Braaten, Peter A. RRSP	4 PI		O	2009-02-10	C	53 - Attribution de bons de souscription	2 300		
			M	2009-02-10	C	53 - Attribution de bons de souscription	4 600		4 600
<i>Parts de fiducie</i>									
Braaten, Peter A. RRSP	4 PI	R	O	2005-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	22.7900	4 600
Flint Energy Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Flint Energy Services Ltd.	1		O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(372 500)		14 000
Fonds de placement immobilier BTB									
<i>Parts de fiducie</i>									
Immeubles Immocap Corp./Immocap Realities Corp.	3		O	2009-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 918 501
Fonds de placement immobilier Cominar									
<i>Parts de fiducie</i>									
D'Amours, Alban	4		O	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	16.2700	5 000
Fonds de Placement Immobilier H&R									
<i>Parts</i>									
Hofstedter, Thomas J.	4, 5		O	2009-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 500	10.2500	157 863
			O	2009-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	10.3200	159 363
Fonds de revenu Ag Growth									
<i>Droits Rights under Long-Term Incentive Plan</i>									
Anderson, Gary Keith	4, 5		O	2009-06-03	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(9 575)		0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Daniel, Donner	5		O	2009-06-03	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 755)		0
Sommerfeld, Steven Robert	5		O	2009-06-03	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 979)		0
Stenson, Robert Allan	7		O	2009-06-03	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(11 968)		0
<i>Droits Rights under Trustee Unit Plan</i>									
White, David	4		O	2009-06-03	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(887)		0
<i>Parts de fiducie</i>									
Anderson, Gary Keith	4, 5		O	2009-06-03	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(42 102)		0
BMO Nesitt Burns in trust for Gary Anderson RRSP 6060439319	PI		O	2009-06-03	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(13 480)		0
Daniel, Donner	5		O	2009-06-03	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 677)		0
Sommerfeld, Steven Robert	5		O	2009-06-03	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(14 239)		0
Stenson, Robert Allan	7		O	2009-06-03	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(145 984)		0
Stenson, Sherman Arthur	5		O	2009-06-03	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(91 899)		0
Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales									
<i>Parts</i>									
Klassen, David	5		O	2009-02-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	26.3200	40
			O	2009-03-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	191	23.8200	231
			O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	24.5900	272
			O	2009-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	24.5900	331
			O	2009-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(331)	25.4400	0
Fonds de revenu Benvest New Look									
<i>Options</i>									
Pearson, Charles Emmett	5		O	2009-06-09	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	3.5000	30 000*
<i>Parts</i>									
Pearson, Charles Emmett	5		O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	5.5000	68 000*
			O	2009-06-09	D	51 - Exercice d'options	60 000	3.5000	128 000*
Fonds de revenu Colabor									
<i>Parts</i>									
Battersby, Jack	7		O	2009-06-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 773)	9.9979	0
Kruzzn inc.	PI		O	2009-06-02	I	57 - Exercice de droits de souscription	(3 000)	29753.0000	
			M	2009-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	9.9000	1 800
			O	2009-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	9.9100	1 300
			O	2009-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	9.9200	600
			O	2009-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	9.9500	200
			O	2009-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	9.9700	0

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Relation	Re-tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Fonds de Revenu Hélicoptères Canadiens									
<i>Parts de fiducie</i>									
Blakely, Robert George	7		O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	9.2300	9 959
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	9.4000	9 859
			O	2009-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	9.1500	6 659
			O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	9.1300	6 359
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 504)	9.0500	3 855
Foraco International SA									
<i>Actions ordinaires</i>									
Foraco International SA	1	R	O	2009-05-13	D	45 - Contrepartie d'un bien	(500 000)	0.7900	743 312
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 934	1.5000	745 246
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 934	1.5000	747 180
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 934	1.3900	749 114
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	100 800	1.3900	849 914
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	86	1.3900	850 000
Fortis Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bell, Dwain Allen	7		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	23.9370	956
Bennett, David	7		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	23.9370	3 248
Dall'Antonia, Roger Attilio	7		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	23.9370	7 527
Des Brisay, Cynthia Mary	7		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	23.9370	3 357
Duke, Nora	7		O	2009-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	23.3700	43 024
			O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	136	23.9370	43 160
Gardiner-Forbes, Ruth	6		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	299	23.9370	521
Geldert, John William	7		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	82	23.9370	10 152
Angela Geldert	PI		O	2009-06-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	23.9370	1 008
John David Geldert	PI		O	2009-06-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	23.9370	993
Gosse, Karen J.	5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	808	23.9370	2 311
Hynes, Madonna G.	5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	115	23.9370	9 634
Jespersen, Randall Lynn	7		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 089	23.9370	20 622
			O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	45	23.9370	20 667
Lorimer, Ian Gordon	7		O	2009-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	23.9370	1 092
Ludlow, Earl	7		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 879	23.9370	51 445
Meaghan/Kaitlin/Julia Ludlow	PI		O	2009-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	40	23.9370	3 350

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
						d'actionnariat			
Marshall, H. Stanley	5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	478	23.9370	306 227
Darrin Marshall	PI		O	2009-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	23.4580	319
Keira Marshall	PI		O	2009-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	23.4580	640
Keira/Krista/Darrin Marshall (Jointly)	PI		O	2009-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 036	23.4580	94 542
Krista Marshall	PI		O	2009-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	23.4583	640
Marston, Janet Audrey	7		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	23.9370	2 147
McCabe, Ronald William	5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	248	23.9370	58 743
Andrew McCabe	PI		O	2009-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	23.9370	642
Jean Dawe	PI		O	2009-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	66	23.9370	5 523
Matthew McCabe	PI		O	2009-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	23.9370	560
Meghan McCabe	PI		O	2009-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	23.9370	560
Norris, David	4		O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37	23.4600	3 432
O'Brien, Frederick J.	7		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	207	23.9370	27 629
Pavey, Michael Arnold	4		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44	23.6200	2 044
Perry, Barry	5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	146	23.9370	80 284
Nadine Perry	PI		O	2009-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	23.9370	14 113
Perry, Jocelyn	7		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	23.9370	11 363
Powell, Eddinton M.	7		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	945	23.9370	1 590
Samels, Robert Murray	7		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	23.9370	3 054
Smith, Karl W.	7		O	2009-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	287	23.9370	68 602
Spinney, James	5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	23.9370	14 360
Stout, Douglas L.	7		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	23.9370	2 167
			O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	24.4900	6 167
Thomson, Scott A.	7		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	45	23.9370	9 970
Walker, John C.	7		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70	23.9370	5 905
Joint Account: John Walker/Lise Noseworthy	PI		O	2009-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	494	23.4583	45 107

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Relation	Re-tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Lise Noseworthy	PI		O	2009-06-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	23.4583	6 574
			O	2009-06-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	23.9370	6 606
Trust Account for Lise Noseworthy	PI		O	2009-06-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	287	23.9370	24 031
Fortsum solutions d'affaires inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dubois, Jacques	5		O	2009-05-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)	0.8200	0
Fralex Therapeutics Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chari, Sashadri Mukund	5		O	2009-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 250 000)		0
Eaton, Thor	4								
NOTAE INVESTMENTS LIMITED	PI		O	2009-06-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 080 416)		0
Grewal, Avininder	4, 5		O	2009-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 250 000)		0
RYAN, PATRICK ARTHUR	4	R	O	2007-02-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 700	3.0000	6 700*
			O	2009-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 700)	3.0000	0
Wright, Donald Arthur	4		O	2009-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 408 764)	0.6000	0
<i>Bons de souscription</i>									
Andrew, John	5								
Lang Michener LLP	PI		O	2009-02-13	I	55 - Expiration de bons de souscription	(20 500)		0
Wright, Donald Arthur	4		O	2009-02-13	D	55 - Expiration de bons de souscription	(62 500)	4.0000	0
Freeport Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Romoff, Brad	4, 5	R	O	2009-05-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.0500	250 000
		R	O	2008-07-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(150 000)		150 000*
Gabriel Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Electrum Strategic Holdings LLC	3		O	2009-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 819 500
			O	2009-05-27	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	9 307 564	2.2500	60 127 064
Galleon Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
CENTENNIAL ENERGY PARTNERS LLC	3								
Centennial Energy Partners V, L.P.	PI		O	2009-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	4.5300USD	2 587 175
			O	2009-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	4.6700USD	2 612 175
General Donlee Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
General Donlee Income Fund	1		O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	15 900	6.1170	15 900*
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	79 900	6.1500	95 800*
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(95 800)		0
Gestion de fonds Mavrix inc.									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arra, Alfred Mario	5		O	2009-05-28	D	36 - Conversion ou échange	5 000		135 000
Balsdon, David Keith	5		O	2009-05-28	D	36 - Conversion ou échange	5 000		74 197
Di Vito, Sergio	5		O	2009-05-28	D	36 - Conversion ou échange	10 000		158 500
Purdy, Alexander Kirkpatrick	4		O	2009-05-28	D	36 - Conversion ou échange	2 084		14 150
Saint-Laurent, Pierre	4		O	2009-05-28	D	36 - Conversion ou échange	2 084		30 750
Shaw, William	4, 5		O	2009-05-28	D	36 - Conversion ou échange	5 000		235 830
Spooner, Malvin	4, 5		O	2009-05-28	D	36 - Conversion ou échange	7 722		193 438
Steele, Raymond	4, 5		O	2009-05-28	D	36 - Conversion ou échange	8 254		260 254
Yurichuk, Kenneth R.	4		O	2009-05-28	D	36 - Conversion ou échange	2 084		6 250
<i>Restricted Stock Units</i>									
Arra, Alfred Mario	5		O	2009-05-28	D	36 - Conversion ou échange	(5 000)		0
Balsdon, David Keith	5		O	2009-05-28	D	36 - Conversion ou échange	(5 000)		0
Di Vito, Sergio	5		O	2009-05-28	D	36 - Conversion ou échange	(10 000)		0
Purdy, Alexander Kirkpatrick	4		O	2009-05-28	D	36 - Conversion ou échange	(2 084)		0
Saint-Laurent, Pierre	4		O	2009-05-28	D	36 - Conversion ou échange	(2 084)		0
Shaw, William	4, 5		O	2009-05-28	D	36 - Conversion ou échange	(5 000)		0
Spooner, Malvin	4, 5		O	2009-05-28	D	36 - Conversion ou échange	(7 722)		0
Steele, Raymond	4, 5		O	2009-05-28	D	36 - Conversion ou échange	(8 254)		0
Yurichuk, Kenneth R.	4		O	2009-05-28	D	36 - Conversion ou échange	(2 084)		0
Global Uranium Fund Inc.									
<i>Equity Share</i>									
Global Uranium Fund Inc.	1		O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.1000	3 000
			O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.1000	0
			O	2009-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.1500	3 000
			O	2009-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.1500	0
			O	2009-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	600	2.9000	600
			O	2009-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	2.9000	0
Globestar Mining Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cicarelli, Roberto	6		O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.8000	634 000*
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.8500	674 000*
Golden Star Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fagin, David	4		O	2009-06-10	D	51 - Exercice d'options	5 000		685 505*
<i>Options</i>									
Fagin, David	4		O	2009-06-10	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		370 000*
Goldrush Resources Ltd.									
<i>Options</i>									
Williams, Allan William	4		O	2009-06-05	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		200 000
Great-West Lifeco Inc.									
<i>Actions ordinaires Plan Common Shares</i>									
Lyons, John Paul	7		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 181	17.9000	2 845
Groupe ADF Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Groupe ADF Inc.	1		O	2009-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	2.4100	49 300

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	300	2.4200	49 600
			O	2009-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	2.4700	58 600
			O	2009-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.4500	59 400
			O	2009-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	6 800	2.4600	66 200
			O	2009-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	12 400	2.4700	78 600
			O	2009-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.1500	79 400
			O	2009-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.2000	80 200
			O	2009-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	400	2.2700	80 600
			O	2009-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	2.2800	85 600
			O	2009-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	2.3000	88 100
			O	2009-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	600	2.3200	88 700
			O	2009-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	2.3300	93 700
		R	O	2009-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	7 700	2.3500	7 700
			O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	2.3000	98 700
			O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	2.4100	103 700
			O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	2.4500	108 700
			O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	2.4800	113 700
			O	2009-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	2.3500	115 100
			O	2009-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	18 600	2.3800	133 700
			O	2009-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	600	2.3400	134 300
			O	2009-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	12 400	2.3900	146 700
			O	2009-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	2.4100	150 800
			O	2009-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.4600	151 700
			O	2009-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	2.4900	156 700
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	700	2.4300	157 400
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(157 400)		0
Groupe Aecon Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kindbom, Rolf Carl-Axelsson	4		O	2009-05-29	D	51 - Exercice d'options	10 000	6.2500	20 000
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	11.8000	10 000
<i>Options</i>									
Kindbom, Rolf Carl-Axelsson	4		O	2009-05-29	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	6.2500	169 000
Groupe BMTC Inc.									
<i>Options</i>									
Bérard, André	4		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	(32 000)		96 000
Crépeau, Gilles	4, 6		O	2003-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			128 000
			O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	(32 000)		96 000
Des Groseillers, Yves	4, 7, 6, 5		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	(170 174)		
			M	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	(170 194)		618 000
Ouimet, Pierre	4, 7, 6		O	2003-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			128 000
			O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	(32 000)		96 000
Tanguay, Jacques	7		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	(64 000)		64 000
Groupe CGI inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
Groupe CGI inc.	1		O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	9 500	10.0235	9 500

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	54 100	10.2235	63 600
			O	2009-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	10.2500	66 500
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	10.2500	91 500
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	170 700	10.1821	262 200
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	333 548	10.1299	595 748
			O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	29 500	10.1542	625 248
			O	2009-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	25 600	10.2066	650 848
			O	2009-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	169 200	10.2371	820 048
			O	2009-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	333 548	10.2443	1 153 596
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	79 000	10.1666	1 232 596
			O	2009-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 232 596)		0
Groupe CVTech inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Groupe CVTech inc.	1		O	2009-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.3500	18 100
			O	2009-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.4000	19 100
			O	2009-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.2900	21 100
			O	2009-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	1.5100	22 700
			O	2009-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	1.5500	26 100
			O	2009-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	1.5500	28 600
			O	2009-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	1.5400	31 800
			O	2009-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	1.5000	34 300
			O	2009-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.5500	34 800
			O	2009-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.5400	35 300
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	1.5000	44 200
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.5100	45 200
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.5400	45 700
Groupe Investors Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Feather, David	7		O	2003-03-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-03-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2003-03-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 940
Groupe SNC-Lavalin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Groupe SNC-Lavalin inc.	1		O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	36.5954	5 000
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	36.5954	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	38.1626	5 000
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	38.1626	0
Groupe TVA Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Classe B</i>									
GROUPE TVA INC.	1		O	2009-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	8.9700	1 600
			O	2009-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		0
H&R Finance Trust									
<i>Parts</i>									
Hofstedter, Thomas J.	4		O	2009-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 500	10.2500	157 863
			O	2009-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	10.3200	159 363

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
H2O INNOVATION INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goulet, Guy	5		O	2009-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 546)	0.6200	179 347
<i>Droits de souscription</i>									
DESAI, Ashwin	5		O	2006-10-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	275 000	0.5500	
			M	2009-06-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	275 000	0.5500	275 000
HOEL, Richard	4		O	2008-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	485 000	0.5500	
			M	2009-06-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	485 000	0.5500	485 000
PETERSON, James	5		O	2008-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	165 000	0.5500	
			M	2009-06-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	165 000	0.5500	165 000
Hartco Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
H & N Family Subco Inc.	3		O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 500	1.9000	4 646 200
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	1.9000	4 648 100
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.9000	4 648 600
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	2.0000	4 651 700
			O	2009-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 100	2.0000	4 666 800
			O	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	2.0000	4 668 400
Hart, Harry	5								
H & N Family Subco Inc.	PI		O	2009-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 500	1.9000	4 646 200
			O	2009-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	1.9000	4 648 100
			O	2009-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.9000	4 648 600
			O	2009-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	2.0000	4 651 700
			O	2009-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 100	2.0000	4 666 800
			O	2009-06-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	2.0000	4 668 400
Hemisphere GPS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Front Street Investment Management Inc.	3								
Front Street Investment Management Inc.	PI		O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	1.2700	5 843 700
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 600)	1.2500	5 835 100
			O	2009-06-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	1.2500	5 827 600
			O	2009-06-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(235 000)	1.3400	5 592 600
Héroux-Devtek Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morin, Louis	4		O	2008-03-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	4.4700	4 000
Hinterland Metals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacLellan, Vaughn	4		O	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.0500	150 000
Home Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Ahlvik, Christer	5		O	2009-06-02	D	35 - Dividende en actions	15	32.0423	3 428
Reid, Martin	5		O	2009-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44	32.7990	1 616
			O	2009-06-02	D	35 - Dividende en actions	7	32.0423	1 623
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2009-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84	32.7990	442 928
			O	2009-06-02	D	35 - Dividende en actions	100	32.0423	443 028
Sutherland, Cathy A.	5		O	2009-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	32.7990	42 575
			O	2009-06-02	D	35 - Dividende en actions	48	32.0423	42 623
Homeland Uranium Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
TINTOR, NICHOLAS	4, 5		O	2009-06-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	400 000	0.1750	1 700 000
HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clark, Donald K.	4, 5		O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	1.6100	0
Lamond, Robert William	4, 5, 3								
Lamond Investments Ltd.	PI		O	2009-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	1.6500	6 411 832
IESI-BFC Ltd. (formerly BFI Canada Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Knight, Douglas	4		O	2008-08-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 386	18.1016	24 386
<i>Participating Preferred Stock of IESI Corporation</i>									
Flood, Charles F.	7		O	2008-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			36 251
IMAX Corporation									
<i>Options 1:1</i>									
Braun, Neil S.	4		O	2009-06-04	D	50 - Attribution d'options	8 000	7.4500USD	48 000
Copland, Kenneth G.	4		O	2009-06-04	D	50 - Attribution d'options	8 000	7.4500USD	93 640
			O	2009-06-04	D	50 - Attribution d'options	4 615	7.4500USD	98 255
Girvan, Gary	4		O	2009-06-04	D	50 - Attribution d'options	8 000	7.4500USD	65 934
			O	2009-06-04	D	50 - Attribution d'options	4 615	7.4500USD	70 549
Leebron, David W.	4		O	2009-06-04	D	50 - Attribution d'options	8 000	7.4500USD	60 171
			O	2009-06-04	D	50 - Attribution d'options	4 615	7.4500USD	64 786
Utay, Marc A.	4		O	2009-06-04	D	50 - Attribution d'options	8 000	7.4500USD	220 230
			O	2009-06-04	D	50 - Attribution d'options	4 615	7.4500USD	224 845
IMRIS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dahan, Meir	5		O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	4.0000	10 000
Fraser, William C.	4		O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.0000	20 000
INDEXPLUS INCOME FUND									
<i>Parts de fiducie</i>									
IndexPlus Income Fund	1		O	2009-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	800	8.8000	24 691 024
Indigo Books & Music Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Flynn, Kathleen	5		O	2009-05-27	D	51 - Exercice d'options	300	4.4500	1 300
			O	2009-05-27	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(300)		1 000
<i>Options</i>									
Brekken, Kay	8		O	2009-04-27	D	50 - Attribution d'options	10 000	13.9900	

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2009-05-27	D	50 - Attribution d'options	10 000	13.9900	42 000
Flynn, Kathleen	5		O	2009-05-27	D	51 - Exercice d'options	(300)	4.4500	30 850
			O	2009-05-27	D	50 - Attribution d'options	10 000	13.9900	40 850
Gray, Joyce	5		O	2009-05-27	D	50 - Attribution d'options	20 000	13.9900	120 000
Horgan, Deirdre	5		O	2009-05-27	D	50 - Attribution d'options	20 000	13.9900	124 000
Marancos, Ross	5		O	2009-05-27	D	50 - Attribution d'options	40 000	13.9900	140 000
McGill, Jim	5		O	2009-05-27	D	50 - Attribution d'options	20 000	13.9900	169 000
Serbinis, Menelaos Michael	5		O	2009-05-27	D	50 - Attribution d'options	20 000	13.9900	157 000
Silver, Joel	5		O	2009-05-27	D	50 - Attribution d'options	20 000	13.9900	170 000
White, Tova Anne	5		O	2009-05-27	D	50 - Attribution d'options	20 000	13.9900	106 500
Intact Corporation financière									
<i>Stock Incentives</i>									
Beaulieu, Martin	5		O	2009-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 790		12 581
Desilets, Claude	5		O	2009-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 067		15 308*
Gagnon, Louis	5		O	2009-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 045		20 909
Guertin, Denis	5		O	2009-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 439		10 665
Hindle, Byron Alexander	5		O	2009-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 981		5 828
Langevin, Richard John	5		O	2009-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 503		3 803
Marcotte, Louis	5		O	2009-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 941		4 184
Rooney, McDonald Joseph	5		O	2009-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 482		3 248
Tullis, Mark Alan	5		O	2009-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 483		31 533
Vincent, Diane	5		O	2009-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 764		3 856
INTERCABLE ICH INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2009-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000 000
			O	2009-05-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 000 000	0.3500	5 000 000
<i>Bons de souscription</i>									
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2009-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000 000
			O	2009-05-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 000 000	1.5000	5 000 000
InterRent Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
McClintock, James William	4, 5		O	2009-05-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(45 078)		
J P McClintock Investments Limited	PI	R	M	2009-05-25	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(45 078)		308 310
iPerceptions inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tarasofsky, Jerry	4, 7, 6, 5		O	2007-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1300	5 000
ISEE3D Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smith, Alan Gilbert	4								
A.G. Solutions Ltd.	PI	R	O	2009-05-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.1500	2 585 913
			R	2009-05-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 500)	0.1400	2 564 413
			R	2009-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(49 500)	0.1420	2 514 913
			R	2009-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	0.1600	2 507 413
			O	2009-06-01	I	40 - Vente à découvert	(509 500)	0.1650	1 997 913

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant	
<i>Titre</i>										
Initié										
Porteur inscrit										
			O	2009-06-02	I	40 - Vente à découvert	(175 000)	0.1650	1 822 913	
			O	2009-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 500)	0.1600	1 777 413	
Helen Smith	PI		O	2009-06-01	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	150 000	0.1600	201 500	
Ivanhoe Mines Ltd.										
<i>Options</i>										
Gow, D. Jay	5		O	2009-06-10	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	8.8100	135 000	
Harding, Jess	5		O	2009-06-10	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	8.8100	215 000	
Jaguar Financial Corporation										
<i>Actions ordinaires</i>										
Grant, William Stanley	7		O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0750	113 000*	
JumpTV Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Battista, Gabriel	4	R	O	2009-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 700	0.4000	77 575	
Kronfeld, David	4		O	2008-10-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			M	2008-10-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			R	O	2009-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.6902USD	443 800
			R	O	2009-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36 000	0.7290USD	479 800
			R	O	2009-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.7660USD	488 800
			O	2009-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.7074USD	505 800	
			R	O	2009-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.7330USD	360 100
			O	2009-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.7655USD	520 800	
Junex Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Aubert, Jacques	4, 5, 3									
Gestion Jaques Aubert	PI		O	2009-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.5800	6 563 200	
			O	2009-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.5700	6 558 200	
			O	2009-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.5700	6 548 200	
Keyera Facilities Income Fund										
<i>Parts de fiducie</i>										
Kroeker, Steven Barney	5		O	2009-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 197)	17.9800		
			M	2009-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 197)	17.9800	0	
			O	2009-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 500	17.9990		
			M	2009-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	17.9990	5 500	
Sentes, David A.	5		O	2009-06-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 000)	18.5800		
			M	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	18.5800	13 541	
			O	2009-06-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(100)	18.5400		
			M	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	18.5400	13 441	
			O	2009-06-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(100)	18.5300		
			M	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	18.5300	13 341	
			O	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	18.5200	13 041	
			O	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	18.5500	12 941	

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	18.5100	12 841
			O	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	18.5200	12 541
			O	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	18.4200	10 541
			O	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	18.4920	9 041
Keystone North America Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Von Horn, Brent	5		O	2009-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 244		7 158*
			O	2008-07-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(14 570)		2 914*
Killam Properties Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lawley, James C.	4								
Whitehall Investments Ltd.	PI		O	2009-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.0500	110 385
Kingsway Financial Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
KFS Capital LLC, n/a	2								
KLROC	PI		O	2009-05-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 700
Kinross Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Keyes, John A.	4		O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 666)	20.4600USD	5 000
La Banque de Nouvelle - Ecosse									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cranston, Kenneth John	5		O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	39.9246	66 338
Filteau, Jacques Henri	5		O	2009-06-09	D	51 - Exercice d'options	3 000	21.0250	24 890
			O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	40.3100	21 890
King, Ronald	5		O	2009-06-02	D	51 - Exercice d'options	4 000	14.1750	4 100
			O	2009-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	39.6800	200
			O	2009-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	39.6820	100
McPhedran, James Ian	5		O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	6 000	21.0250	6 000
			O	2009-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	39.8700	0
Woodward, John Anthony	5		O	2009-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	40.2500	5 000
<i>Options</i>									
Filteau, Jacques Henri	5		O	2009-06-09	D	51 - Exercice d'options	(3 000)		42 328
King, Ronald	5		O	2009-06-02	D	51 - Exercice d'options	(4 000)		24 712
McPhedran, James Ian	5		O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	(6 000)		72 448
La Banque Toronto-Dominion									
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>									
BACKMAN, CATHY LAURA	5		O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	2 126	36.2000	8 128
			O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 126)	57.2300	6 002
Carbone, Michael C Carbone	7		O	2009-06-02	D	51 - Exercice d'options	7 333	17.4600USD	7 333
			O	2009-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 333)	53.0797USD	0
Clark, Connie	5								
Investor Company	PI		O	2009-06-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 618
The Canada Trust Company	PI		O	2009-06-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 085
Clark, Paul Martyn	5		O	2009-06-09	D	51 - Exercice d'options	5 012	49.4000	5 012
			O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 012)	57.9900	0

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Clark, William Edmund	4		O	2009-06-02	D	90 - Changements relatifs à la propriété	1 518		16 646
TD Waterhouse Canada Inc - ASDP	PI		O	2009-06-02	I	51 - Exercice d'options	37 500	36.5000	37 500
			O	2009-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 932)	57.2300	5 568
			O	2009-06-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 518)		4 050
			O	2009-06-05	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(4 050)	57.4400	0
Dorval, T Bernard	5		O	2009-06-09	D	51 - Exercice d'options	28 826	36.2500	46 076
			O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 826)	57.9900	17 250
Hounsell, Charles Alexander	5		O	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	8 900	41070.0000	8 895
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 900)	56.5000	(5)
MACLELLAN, ROBERT FRANCIS	5		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	28 200	36.2000	152 122
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 200)	57.9000	123 922
McNamee, Damian John	5		O	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	5 100	5100.0000	21 360*
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 143)	56.5000	17 217*
Montague, Christopher Alan	5		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	38 468	40.9200	48 468
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 468)	57.9000	20 000
			O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	32 400	41.7000	52 400
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32 400)	57.9000	20 000
Peacock, Kerry Ann	5		O	2009-06-02	D	51 - Exercice d'options	1 600	36.2500	1 971
			O	2009-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	57.2300	371
<i>Options</i>									
BACKMAN, CATHY LAURA	5		O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	2 126	36.2000	
			M	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	(2 126)	36.2000	70 752
Carbone, Michael C Carbone	7		O	2009-06-02	D	51 - Exercice d'options	(7 333)	53.0797USD	
			M	2009-06-02	D	51 - Exercice d'options	(7 333)	17.4600USD	144 891
Clark, Connie	5		O	2009-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 324
Clark, Paul Martyn	5		O	2009-06-09	D	51 - Exercice d'options	(5 012)	49.4000	27 944
Clark, William Edmund	4								
TD Waterhouse Canada Inc - ASDP	PI		O	2009-06-02	I	51 - Exercice d'options	(37 500)	36.5000	375 000
coccimiglio, james e.	5		O	2009-06-09	D	59 - Exercice au comptant	(4 000)		52 896
Deebank, Ross Andrew	5		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	(6 900)	36.2000	19 844
Deuel, Dorothy Suzanne	5		O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 228)	57.9000	93 335
Dorval, T Bernard	5		O	2009-06-09	D	51 - Exercice d'options	(28 826)	36.2500	560 472
Dyrda, Christopher Daniel	5		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	(5 300)	36.2000	69 550*
			O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	(5 300)	36.2000	74 850*
Hounsell, Charles Alexander	5		O	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	(8 900)	41.7000	73 032
MACLELLAN, ROBERT FRANCIS	5		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	(28 200)	36.2000	545 908
McNamee, Damian John	5		O	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	(5 100)	36.2000	52 936*
Montague, Christopher Alan	5		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	(38 468)	40.9200	299 260
			O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	(32 400)	41.7000	266 860
Peacock, Kerry Ann	5		O	2009-06-02	D	51 - Exercice d'options	(1 600)	36.2500	81 324
Singh, Manjit	5		O	2003-12-16	D	50 - Attribution d'options	3 624	40.9200	16 244
La Societe Canadian Tire Limitee									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Collver, Robyn Anne	5, 3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.5000	1 001 717
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.5000	1 001 617

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	50.5300	1 001 317
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.9300	1 001 217
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	50.9400	1 000 917
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.9200	1 000 817
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(81)	50.8800	1 000 736
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.9000	1 000 636
Craig, Gregory George	7								
Sun Life Financial	PI		O	2009-06-05	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(200)		1 646
TD Waterhouse	PI		O	2009-06-05	C	90 - Changements relatifs à la propriété	200		725
			O	2009-06-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	53.0000	525
Pasternak, Stanley William	7, 5, 3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.5000	1 001 717
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.5000	1 001 617
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	50.5300	1 001 317
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.9300	1 001 217
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	50.9400	1 000 917
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.9200	1 000 817
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(81)	50.8800	1 000 736
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.9000	1 000 636
Peters, William Lee	3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.5000	1 001 717
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.5000	1 001 617
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	50.5300	1 001 317
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.9300	1 001 217
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	50.9400	1 000 917
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.9200	1 000 817
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(81)	50.8800	1 000 736
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.9000	1 000 636
LAB Recherche Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lacombe, Richard	4		O	2009-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	0.6800	5 000
Likes, Garth	4		O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.6800	1 000
Laboratoires Paladin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goodman, Jonathan	4, 5, 3								
Joddes Limited	PI		O	2009-06-11	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	750 000	17.0000	7 030 687*
JODDES Limited	3		O	2009-06-11	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	750 000	17.0000	7 030 687*
Lande, Robert Nathaniel	4		O	2008-06-08	D	51 - Exercice d'options	5 000	4.2500	
			M	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	5 000	4.2500	5 000
			O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	5 000	4.9700	10 000
<i>Options Stock Options</i>									
Lande, Robert Nathaniel	4		O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	4.2500	30 000
			O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	4.9700	25 000
Le Groupe Forzani Ltee									
<i>Options</i>									
Hindman, Mark	5		O	2009-03-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Le Groupe Intertape Polymer Inc.		R	O	2009-04-13	D	50 - Attribution d'options	7 820	9.8900	13 820
<i>Actions ordinaires</i>									
Baker, Eric	4		O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	1.3800	
Twelve R. Squared, Inc.	PI		M	2009-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	1.3800	44 500
			O	2009-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	1.3600	74 500
			O	2009-06-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	1.3000	274 500
les aliments High Liner incorporee									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
Spavold, Stanley William Leo	4		O	2008-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.5000	2 200
		R	O	2009-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	6.0000	2 100
Les Distilleries Corby Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alexander, Andrew	5		O	2009-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	282	16.5890	6 258
Constandis, Con	5		O	2009-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	410	16.5890	5 470
Holub, Paul	5		O	2009-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	223	16.5890	3 583
Kirke, Howard	5		O	2009-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	198	16.5890	4 904
Nicodemo, John	4		O	2009-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	292	16.5890	6 157
Valencia, Marc Andrew	5		O	2009-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	221	16.5890	3 837
Les Industries Avcorp Inc.									
<i>Bons de souscription</i>									
Scholz, Michael Curt	4, 5, 3		O	2009-06-04	D	55 - Expiration de bons de souscription	(47 000)		100 000
Les Industries Dorel Inc.									
<i>Options</i>									
Cohen, Dian	4		O	2009-05-30	D	52 - Expiration d'options	(12 000)		0
Gordon, Harold P.	4		O	2008-05-30	D	52 - Expiration d'options	(36 000)		0
Les Petroles Calvalley Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Stephenson, Kenneth Munro	4		O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.7500	45 700*
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 100	1.8300	54 800*
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	1.8700	70 800*
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.8500	70 900*
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.8800	71 100*
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.8900	74 100*
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	1.9000	76 500*
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	1.9400	77 300*
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 100	1.9500	95 400
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.8700	95 500*
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Baylis, Robert M.	4		O	2009-05-27	D	51 - Exercice d'options	23 528		103 528
Masi, Benito	5		O	2009-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.5000	25 552
Strubel, Richard P.	4		O	2009-05-28	D	51 - Exercice d'options	23 528		47 528
Options									
Baylis, Robert M.	4		O	2009-05-27	D	51 - Exercice d'options	(23 528)		19 772
Strubel, Richard P.	4		O	2009-05-28	D	51 - Exercice d'options	(23 528)		21 048
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.									
Actions ordinaires									
Icahn, Carl Celian	3								
High River Limited Partnership	PI		O	2009-06-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	63 680	5.3682USD	3 421 906
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	5.4619USD	3 521 906
			O	2009-06-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	98 761	5.4694USD	3 620 667
Icahn Master Fund II LP	PI		O	2009-06-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 476	5.3682USD	2 131 207
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	62 281	5.4619USD	2 193 488
			O	2009-06-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	61 509	5.4694USD	2 254 997
Icahn Master Fund III LP	PI		O	2009-06-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 479	5.3682USD	816 264
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 855	5.4619USD	840 119
			O	2009-06-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 558	5.4694USD	863 677
Icahn Master Fund LP	PI		O	2009-06-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85 995	5.3682USD	5 902 819
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	172 501	5.4619USD	6 075 320
			O	2009-06-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	170 363	5.4694USD	6 245 683
Icahn Partners LP	PI		O	2009-06-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	145 770	5.3682USD	4 837 329
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	141 363	5.4619USD	4 978 692
			O	2009-06-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	139 614	5.4694USD	5 118 306
Logibec Groupe Informatique Ltée									
Actions ordinaires									
Logibec Groupe Informatique Ltée	1		O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	16.3800	1 100
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	16.3800	0
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	16.1100	100
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	16.1100	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	16.6300	100
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	16.6300	0
			O	2009-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	100	17.7400	100
			O	2009-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	17.7400	0
Logistec Corporation									
Actions à droit de vote subalterne Class B									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2009-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
Magasins Hart Inc.									
Actions ordinaires									
Hart, Jeffrey	4	R	O	2008-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 300
Medicago Inc.									
Bons de souscription									
Chase, Randal	4		O	2009-05-29	D	55 - Expiration de bons de souscription	(50 000)		75 000
Sheldon, Andrew J.	4, 5		O	2009-05-29	D	55 - Expiration de bons de souscription	(20 000)		0
Mega Silver Inc. (formerly Treat Systems Inc.)									
Actions ordinaires									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2009-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.7500	946 100
			O	2009-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.8000	966 100
			O	2009-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.9678	991 100
			O	2009-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.0250	1 011 100
Options									
Sweatman, Michael	4		O	2009-06-11	D	50 - Attribution d'options	175 000	1.1500	250 000
Menu Foods Income Fund									
Parts Class B Exchangeable									
Bras, Jamie	3								
Jambras, Inc.	PI		O	2009-05-26	I	36 - Conversion ou échange	(25 000)	1.5100	1 722 835
Parts de fiducie									
Bras Family Trust I	3								
Jambras Inc.	PI		O	2009-05-26	I	36 - Conversion ou échange	25 000	1.5100	25 000
Bras, Jamie	3								
Jambras, Inc.	PI		O	2009-05-26	I	36 - Conversion ou échange	25 000	1.5100	25 000
Reynolds, Margaret Anne	6								
Jambras Inc.	PI		O	2009-05-26	C	36 - Conversion ou échange	25 000	1.5100	25 000
Methanex Corporation									
Actions ordinaires									
Herz, Mike	7		O	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	15.2500	6 770
Minerfinders Corporation Ltd.									
Actions ordinaires									
Dawson, James Martin	4		O	2009-06-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 193	10.0900	5 193
King, Herman Leo	4		O	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	6 462	8.8000	51 462
Leclerc, Robert Leigh	4		O	2009-06-08	D	72 - Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers	6 602		186 602
LUTEIJN, ANTHONIE	4		O	2004-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	4 838		4 838
Options									
Dawson, James Martin	4		O	2009-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	8.8000	240 000
King, Herman Leo	4		O	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	8.8000	275 000
Leclerc, Robert Leigh	4		O	2009-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	8.8000	275 000
LUTEIJN, ANTHONIE	4		O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	8.8000	275 000
Mineraux Sierra Inc.									
Actions ordinaires									
Goldman, Donald	4		O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1700	598 500
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.1700	606 000
MINES ABCOURT INC.									
Bons de souscription									
Hinse, Renaud	4, 5, 3		O	2009-06-11	D	55 - Expiration de bons de souscription	(14 285)	0.5000	81 200
Mines Aurizon Ltee									
Actions ordinaires									
Francis, Diane Marie	4	R	O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	4.9200	12 000
MINT Income Fund									
Parts de fiducie									
MINT Income Fund	1		O	2009-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.4000	11 433 147

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.4500	11 434 347
			O	2009-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	500	7.4700	11 432 347
			O	2009-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.4600	11 433 747
MKS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bosanko, Thomas A.	7		O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	24 100	0.8000USD	310 025
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 100)	1.6209	285 925
Funt, Mark	7		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	6 731	0.8000USD	10 731
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	1.6209	6 731
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 531)	1.5958	4 200
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	1.6209	4 000
Wasylishyn, R. Larry	5		O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	14 500	1.2300	50 153
Wigg, David	5		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	13 622	1.2300	42 792
<i>Options</i>									
Bosanko, Thomas A.	7		O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	(24 100)	0.8000USD	185 744
			O	2009-06-05	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.4400USD	205 744
Cull, John	7		O	2009-06-05	D	50 - Attribution d'options	65 000	1.4400USD	302 012
Deck, Philip Charles	4, 5		O	2009-06-05	D	50 - Attribution d'options	80 000	1.6000	640 812
Funt, Mark	7		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	(6 731)	0.8000USD	22 808
Harris, Michael	5		O	2009-06-05	D	50 - Attribution d'options	80 000	1.6000	1 695 812
Hornek, Thomas	7		O	2009-06-05	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.4400USD	178 854
Jones, David	7		O	2009-06-05	D	50 - Attribution d'options	65 000	1.4400USD	280 900
Mackin, Robert	7		O	2009-06-05	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.4400USD	123 687
Ozols, Arnold	7		O	2009-06-05	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.4400USD	87 234
Sawatzky, Douglas M.	5		O	2009-06-05	D	50 - Attribution d'options	40 000	1.6000	274 321
Wasylishyn, R. Larry	5		O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	(14 500)	1.2300	90 236
			O	2009-06-05	D	50 - Attribution d'options	15 000	1.6000	105 236
White, Alex Roy	4		O	2009-06-05	D	50 - Attribution d'options	40 000	1.6000	158 018
Wigg, David	5		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	(13 622)	1.2300	211 656
			O	2009-06-05	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.6000	241 656
Williams, Wendy	7		O	2009-06-05	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.4400USD	42 106
Monterey Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Manuel, Patrick	5								
RRSP	PI		O	2009-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	1.5500	122 200
			O	2009-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.6200	125 200
Morneau Sobeco Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
MacDiarmid, Diane Barbara	4		O	2008-10-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.1900	100
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.2000	600
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.2000	700
			O	2009-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	9.2800	2 000
MSP Maxxum Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
MSP Maxxm Trust	1		O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	4.5200	2 100

Émetteur	Relation	Re-tard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	4.5200	0
			O	2009-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	800	4.5900	800
			O	2009-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	4.5900	0
			O	2009-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	300	4.6000	300
			O	2009-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	4.6000	0
NAL Petroleum (ACE) Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allen, David Peter Beddom	5		O	2009-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(125 599)		0
Elizabeth Allen	PI		O	2009-06-01	I	36 - Conversion ou échange	(27 117)		0
RRSP	PI		O	2009-06-01	I	36 - Conversion ou échange	(90 109)		0
Archibald, Donald	4		O	2009-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(186 374)		0
Berg, Randy Murray	5		O	2009-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(26 008)		0
RRSP	PI		O	2009-06-01	I	36 - Conversion ou échange	(4 000)		0
Shawn S. Berg	PI		O	2009-06-01	I	36 - Conversion ou échange	(35 900)		0
Hall, Bruce William	5		O	2009-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(210 454)		0
Darlene Hall	PI		O	2009-06-01	I	36 - Conversion ou échange	(22 954)		0
RRSP	PI		O	2009-06-01	I	36 - Conversion ou échange	(95 100)		0
Johnston, Kelvin	4, 5		O	2009-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(816 328)		0
RRSP	PI		O	2009-06-01	I	36 - Conversion ou échange	(153 228)		0
Spousal RRSP	PI		O	2009-06-01	I	36 - Conversion ou échange	(54 421)		0
Thompson, John	4		O	2009-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(92 353)		0
Ziemer, Curtis Wade	5		O	2009-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(193 786)		0
Rhonda Ziemer	PI		O	2009-06-01	I	36 - Conversion ou échange	(22 122)		0
RRSP	PI		O	2009-06-01	I	36 - Conversion ou échange	(2 147)		0
<i>Options</i>									
Allen, David Peter Beddom	5		O	2009-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(118 500)		0
Archibald, Donald	4		O	2009-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(60 000)		0
Berg, Randy Murray	5		O	2009-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(118 500)		0
Hall, Bruce William	5		O	2009-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(118 500)		0
Johnston, Kelvin	4, 5		O	2009-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(120 000)		0
Thompson, John	4		O	2009-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(60 000)		0
Ziemer, Curtis Wade	5		O	2009-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(118 500)		0
<i>Performance Shares</i>									
Allen, David Peter Beddom	5		O	2009-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(266 666)		0
Berg, Randy Murray	5		O	2009-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(266 666)		0
Hall, Bruce William	5		O	2009-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(266 666)		0
Johnston, Kelvin	4, 5		O	2009-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(240 000)		0
Ziemer, Curtis Wade	5		O	2009-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(266 666)		0
Neptune Technologies & Bioresources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Northern Rivers Innovation Fund LP	3		O	2009-04-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	406 950	1.0011	6 024 800
New Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kololian, Vahan	4								
TerraNova G.P. Inc.	PI		O	2009-06-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
TerraNova Partners LP	PI		O	2009-06-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 525 001
Konig, Martyn	4		O	2009-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			381 700
Milau, christian	5		O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(81 700)	3.2848	300 000
Jocelyn John Milau	PI		O	2008-08-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	3.0600	300
Oliphant, Randall	4		O	2009-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 750 000
Penny, Brian W.	5		O	2009-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
Threlkeld, Raymond Wesley	4		O	2009-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			502 220
Options									
Currie, James Alexander	5		O	2009-06-02	D	50 - Attribution d'options	150 000	3.2100	686 000
Estey, James	4		O	2009-06-02	D	50 - Attribution d'options	68 000	3.2100	102 450
Gallagher, Robert	5		O	2009-06-02	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	3.2100	3 800 000
Kololian, Vahan	4		O	2009-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-02	D	50 - Attribution d'options	68 000	3.2100	68 000*
Konig, Martyn	4		O	2009-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-02	D	50 - Attribution d'options	68 000	3.2100	68 000
Nelsen, Craig Joseph	4		O	2009-06-02	D	50 - Attribution d'options	68 000		191 190
Oliphant, Randall	4		O	2009-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
			O	2009-06-02	D	50 - Attribution d'options	1 500 000	3.2100	2 000 000
Penny, Brian W.	5		O	2009-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300 000
			O	2009-06-02	D	50 - Attribution d'options	200 000	3.2100	500 000
Sweeney, Paul Bristol	4		O	2009-06-02	D	50 - Attribution d'options	68 000	3.2100	227 450
Telfer, Ian William	4		O	2009-06-02	D	50 - Attribution d'options	68 000	3.2100	102 450
Threlkeld, Raymond Wesley	4		O	2009-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
			O	2009-06-02	D	50 - Attribution d'options	68 000	3.2100	168 000
Newalta Inc.									
Actions ordinaires									
Riddell, Clayton H.	3								
Riddell Family Charitable Foundation	PI		O	2009-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	4.2600	359 823
			O	2009-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.3200	359 923
			O	2009-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	4.3300	360 423
			O	2009-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 700	4.3400	366 123
			O	2009-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	4.3500	379 623
Débetures convertibles Due November 2012									
Riddell, Clayton H.	3								

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Riddell Family Charitable Foundation	PI		O	2009-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 158 000.00	83.5000	\$ 380 000.00
<i>Options</i>									
Cadotte, Alan Paul	4, 5		O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)	32.3800	
			M	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)	32.3800	460 000
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)	25.5000	
			M	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)	25.5000	385 000
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	25.1900	360 000
Donaleshen, Terry Peter	5		O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	32.3800	166 200
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	25.5000	146 200
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	25.1900	126 200
Dugandzic, Peter Anthony	5		O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	32.3800	183 000
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	25.5000	163 000
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	25.1900	153 000
MacDonald, Bob	4		O	2009-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	25.1900	138 000
			O	2009-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	32.3800	39 500
			O	2009-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	25.5000	37 000
			O	2009-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)	25.1900	29 500
McClimans, James Lynn	5		O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	32.3800	91 000
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	25.5000	76 000
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	25.1900	56 000
Pecharsky, Douglas Allen	5		O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)	32.3800	136 200
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	25.5000	126 200
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	25.1900	101 200
Pinder, Richard Hughes	4		O	2009-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	32.3800	36 000
			O	2009-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	25.5000	33 500
			O	2009-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)	25.1900	26 000
Pridham, Gordon E.	4		O	2009-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	32.3800	42 000
			O	2009-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	25.5000	39 500
Sifton, Ronald Les	4, 5		O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	32.3800	57 000
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	25.5000	32 000
Stewart, Barry D.	4		O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	32.3800	35 500
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	25.5000	33 000
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)	25.1900	25 500
Wells, Harry Allan	5		O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)	29.1500	110 000
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	25.5000	85 000
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	25.1900	60 000
Whiteley, Took	5		O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	32.3800	190 000
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	25.5000	170 000
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	25.1900	150 000
Wilkie, James Craig	5		O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	32.3800	182 000
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	25.5000	162 000
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	25.1900	152 000
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	25.1900	137 000
North American Energy Partners Inc.									
<i>Deferred Share Unit (Common Shares)</i>									
McIntosh, Ronald A	4		O	2009-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 372		27 012*

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Northern Property Real Estate Investment Trust									
<i>Options</i>									
Anda, Richard Barry	5		O	2009-06-02	D	51 - Exercice d'options	(8 334)	15.0500	66 666
Lavery, Barbara	5		O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	(4 167)	15.0500	33 333
Vaughan, Alan	5		O	2009-06-02	D	51 - Exercice d'options	(8 334)	15.0500	66 666
<i>Parts de fiducie</i>									
Anda, Richard Barry	5		O	2009-06-02	D	51 - Exercice d'options	8 334	15.0500	17 648
			O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 127)	17.6000	10 521
Lavery, Barbara	5		O	2005-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2005-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	4 167	15.0500	
Barbara Lavery	PI		M	2009-06-03	I	51 - Exercice d'options	4 167	15.0500	4 567
			O	2009-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 563)	17.6000	1 004
Vaughan, Alan	5		O	2009-06-02	D	51 - Exercice d'options	8 334	15.0500	8 334
			O	2009-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 780)	17.5800	1 554
			O	2009-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(850)	17.5800	704
			O	2009-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(704)	17.5800	0
ITF AVAUGHAN@SCOTIACAPITAL 431-98051	PI		O	2009-06-02	I	38 - Rachat ou annulation	704	17.5800	8 404
ITF AVAUGHANRRSP@SCOTIACAPITAL 487-40103	PI		O	2009-06-02	I	38 - Rachat ou annulation	850	17.5800	1 950
Northern Shield Resources Inc.									
<i>Options</i>									
ARCHER, Marcus William	5		O	2009-06-03	D	50 - Attribution d'options	120 000		185 000
			O	2009-05-27	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		65 000
BLISS, Dr. Neil W.	4, 5		O	2009-06-03	D	50 - Attribution d'options	120 000		300 000
			O	2009-05-27	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		180 000
BLISS, Ian Craig	4, 5		O	2009-06-03	D	50 - Attribution d'options	300 000		480 000
			O	2009-05-27	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		180 000
Boyce, Jeff	4		O	2009-06-03	D	50 - Attribution d'options	120 000	0.1850	270 000
KIFF, William J.	4		O	2009-06-03	D	50 - Attribution d'options	270 000		500 000
			O	2009-05-27	D	52 - Expiration d'options	(400 000)		230 000
Legg, John Samuel Roland	5		O	2009-06-03	D	50 - Attribution d'options	180 000		400 000
PEDERSEN, John Lyderik	4		O	2009-06-03	D	50 - Attribution d'options	120 000		300 000
			O	2009-05-27	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		180 000
Walker, Peter Thomas	4		O	2008-07-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-03	D	50 - Attribution d'options	120 000		120 000
Northern Star Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Awde, Jonathan Charles Timothy	5		O	2009-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.3300	741 900
			O	2009-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3400	746 900
NOVA Chemicals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kelusky, Eric Charles	7								
Held by Charles Schwab Trust Co., Trustee & Custodian of Employee Savings & Profit Sharing Plan.	PI		O	2009-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 865)	5.6300USD	3 449
Mitchell, William Charles	7								

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Held by Charles Schwab Trust Co., Trustee & Custodian of Employee Savings & Profit Sharing Plan.	PI		O	2009-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	712	5.7830USD	16 267
Held by Charles Schwab Trust Co., Trustee & Custodian of Employee Savings and Profit Sharing Restoration Plan.	PI		O	2009-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	367	5.7790USD	13 774
Pappas, Christopher Daniel	7								
Held by Charles Schwab Trust Co., Trustee & Custodian of U.S. Employee Savings & Profit Sharing Restoration Plan.	PI		O	2009-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 277	5.7790USD	34 513
Snyder, Jr., Robert Stuart	7								
Held by Charles Schwab Trust Co., Trustee & Custodian of Employee Savings & Profit Sharing Plan.	PI		O	2009-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	340	5.7560USD	15 816
Held by Charles Schwab Trust Co., Trustee & Custodian of Employee Savings and Profit Sharing Restoration Plan.	PI		O	2009-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 990)	5.6500USD	5 226
			O	2009-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	216	5.7790USD	5 442
Wolstencroft, Pamela	7								
Held by Charles Schwab Trust Co., Trustee & Custodian of Employee Savings & Profit Sharing Plan	PI		O	2009-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	138	5.7790USD	5 314
Held by Charles Schwab Trust Co., Trustee & Custodian of U.S. Employee Savings & Profit Sharing Restoration Plan	PI		O	2009-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	92	5.7790USD	1 740
Wong, Tim Ting Tin	7								
Held by Charles Schwab Trust Co., Trustee & Custodian of Employee Savings and Profit Sharing Plan.	PI		O	2009-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	129	5.7710USD	10 216
NovaGold Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Iley, Sacha Amela	1		O	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	10 000	2.4500	14 553
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	6.2500	4 553
			O	2009-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	117	4.6400	4 553
			O	2009-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	94	5.7700	4 647
MacDonald, Robert John	5		O	2009-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	5.0900	152 456
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	5.5800	148 456
			O	2009-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	6.2800	137 456
			O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	10 000	2.4500	147 456
			O	2009-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 052	3.0700	150 508
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 390)	5.9700	146 118*
<i>Option grant</i>									
Madhavpeddi, Kalidas	4		O	2009-05-29	D	50 - Attribution d'options	150 000	5.2500	150 000
<i>Options</i>									
Iley, Sacha Amela	1		O	2009-05-29	D	50 - Attribution d'options	181 250	5.2500	447 250
			O	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	2.4500	437 250
Johnson, Gregory Shawn	5	R	O	2009-05-29	D	50 - Attribution d'options	162 050	5.2500	535 050
		R	O	2009-05-29	D	50 - Attribution d'options	200 000	5.2500	735 050
MacDonald, Robert John	5		O	2009-05-29	D	50 - Attribution d'options	480 850		1 135 350
			O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	2.4500	1 125 350
McConnell, Gerald James	4		O	2009-05-29	D	50 - Attribution d'options	150 000	5.2500	555 500
Philip, James Leonard	4		O	2009-05-29	D	50 - Attribution d'options	150 000	5.2500	535 000
Piekenbrock, Joseph Robert	5		O	2009-05-29	D	50 - Attribution d'options	216 100	5.2500	916 330*

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
NOVUS GOLD CORP.			O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	1.0100	896 330*
<i>Actions ordinaires</i>									
Roehlig, Axel Gunther Ruediger	4, 5	R	O	2009-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1750	750 000
<i>Options Régime d'options</i>									
Roehlig, Axel Gunther Ruediger	4, 5		O	2008-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-05-19	D	50 - Attribution d'options	200 000		200 000
Nuinsco Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
HOLMES, WARREN	4, 5		O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 000)	0.0550	3 408 106
			O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 000)	0.0500	3 328 106
			O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.0550	3 308 106
			O	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.0650	3 258 106
O&Y Properties Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Davloor, Raghunath	7, 5		O	2003-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
O&Y Real Estate Investment Trust									
<i>Options</i>									
Davloor, Raghunath	6, 5		O	2001-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2001-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000
<i>Parts de fiducie</i>									
Davloor, Raghunath	6, 5								
CIBC Financial Planning	PI		O	2005-10-21	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 245)	16.2500	
			M	2005-10-21	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 245)	16.2500	0
Open Text Corporation									
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>									
Forquer, Bill	5		O	2009-05-26	D	51 - Exercice d'options	10 000	16.9200USD	17 464
			O	2009-05-26	D	51 - Exercice d'options	7 500	14.9400USD	24 964
			O	2009-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 500)	32.2000USD	7 464
<i>Options All OTEX Option Plans</i>									
Forquer, Bill	5		O	2009-05-26	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	16.9200USD	135 000
			O	2009-05-26	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	14.9400USD	127 500
Or Gammon Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marion, Rene Luis Joseph	5		O	2009-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	9.0700	58 300
			O	2009-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41 700)	9.0100	16 600
			O	2009-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 600)	9.1000	0
OSI Geospatial Inc.									
<i>Options</i>									
Chowaniec, Adam	4		O	2009-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format			

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
						SEDI			
		R	O	2009-05-28	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.3600	50 000
		R	O	2009-05-28	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1900	150 000
Osisko Exploration Ltée									
<i>Bons de souscription spéciaux</i>									
Burzynski, John Feliks	5		O	2007-12-28	D	36 - Conversion ou échange	(1 500)		
			M	2007-12-28	D	36 - Conversion ou échange	(1 500)		0
Paramount Energy Trust									
<i>Debenture</i>									
Maitland, Robert A.	4								
Maitland Family Foundation	PI		O	2009-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	850.0000	0
<i>Options Incentive Rights</i>									
Riddell, Clayton H.	4, 3		O	2009-06-09	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	4.0930	312 500
<i>Parts de fiducie</i>									
Riddell, Clayton H.	4, 3		O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	4.0930	407 312
Pason Systems Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rodda, Robert Alexander	5	R	O	2008-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 000		46 645
		R	O	2008-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 000)		22 645
PEAK ENERGY SERVICES TRUST									
<i>Options</i>									
Balderston, Monty Robert	5		O	2004-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-03	D	50 - Attribution d'options	162 000		162 000*
Herbert, Dean	5		O	2005-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-03	D	50 - Attribution d'options	126 000	1.6700	126 000*
Huber, Matthew	5		O	2004-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-03	D	50 - Attribution d'options	234 000	1.6700	234 000*
Hudson, John E.	5		O	2004-10-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-03	D	50 - Attribution d'options	126 000	1.6700	126 000*
Jerome, Marion Marlene	5		O	2009-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-03	D	50 - Attribution d'options	15 000	1.6700	15 000*
Kaufmann, Dale	5		O	2004-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-03	D	50 - Attribution d'options	180 000	1.6700	180 000
Whitteron, Curt	5		O	2004-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-03	D	50 - Attribution d'options	336 000	1.6700	336 000*
Pengrowth Energy Trust									
<i>Options (Call Options)</i>									
Kinnear, James Stuart	4, 5		O	2009-05-26	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	217	7.5000USD	15 741
			O	2009-05-26	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	233	7.5000USD	15 974

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-05-26	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	14	7.5000USD	15 988
			O	2009-05-26	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	2	7.5000USD	15 990
			O	2009-05-26	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	148	7.5000USD	16 138
			O	2009-05-28	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1 000	7.5000USD	17 138
			O	2009-05-28	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	500	10.0000USD	17 638
			O	2009-06-01	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	500	10.0000USD	18 138
			O	2009-06-03	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	250	7.5000USD	18 388
			O	2009-06-03	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	250	7.5000USD	18 638
Petro Andina Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Engbloom, Robert John	4		O	2009-06-11	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	6 400	6.2000	12 000
Foo, Wayne Kim	5		O	2009-06-11	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	6.2000	1 198 900
Petrobank Energy and Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Scheidt, Doreen Marie	5		O	2009-05-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	78	25.4970	10 746
			O	2009-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	54	36.5360	10 800
Petro-Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fontaine, Claude	4		O	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	49.9000	13 510
Petrolympic Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ekstein, Brocha	3		O	2009-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 700	0.1700	
			M	2009-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 700	0.1700	11 417 807
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	0.1620	11 422 507
			O	2009-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.1918	11 425 007
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1968	11 428 007
			O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2060	11 430 007
Phoenix Technology Income Fund									
<i>trust units</i>									
Blanchard, Daniel Asa	5								
1106871 AB Ltd.	PI	R	O	2009-03-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	7.5500	155 500*
		R	O	2009-03-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	7.5500	153 300*
		R	O	2009-03-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	7.5100	150 600
		R	O	2009-03-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	7.5000	149 500*
		R	O	2009-03-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	7.0000	148 600*
		R	O	2009-03-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.8100	143 600*
		R	O	2009-03-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	6.8500	143 300*
		R	O	2009-03-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 500)	6.8000	109 800*
		R	O	2009-04-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	6.9000	108 800*

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2009-04-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	6.9500	107 900*
		R	O	2009-04-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	6.9500	107 800*
		R	O	2009-04-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	7.0000	107 300*
		R	O	2009-04-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	6.9500	105 800*
		R	O	2009-04-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	7.0500	104 800*
		R	O	2009-04-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	7.0900	104 100*
		R	O	2009-04-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	7.0000	103 600*
		R	O	2009-04-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	6.9500	103 100*
		R	O	2009-04-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	6.9000	101 100*
		R	O	2009-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	6.9400	100 800*
		R	O	2009-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	7.0000	98 800*
		R	O	2009-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	6.9700	97 800*
Hooks, John Michael	6								
Hooks Family Trust	PI		O	2009-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(82 000)	8.1000	5 627 918*
Plazacorp Retail Properties Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Zakuta, Michael Aaron	4, 5, 3								
Z-Corp Financial 2007 Ltd.	PI		O	2009-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.3000	150 700
<i>Obligations 8 Mortgage Bonds, Series V</i>									
Babineau, Edouard	4								
NBCN Inc. RRSP	PI		O	2004-04-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-04	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 150 000.00		\$ 150 000.00
Brewer, Earl	4, 5, 3								
TD Waterhouse RSP	PI		O	2003-06-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-04	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 100 000.00		\$ 100 000.00
Zakuta, Michael Aaron	4, 5, 3								
CIBC RRSP	PI		O	2003-06-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-04	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 50 000.00		\$ 50 000.00
PNI Digital Media Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Scarth, Ian Peter Campbell	4		O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.6000	864 384
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carter, Jason	7		O	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	5 000	29.4100USD	8 633
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	120.3126USD	3 633
Lynch, John	7		O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	400	29.4100USD	3 422
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	115.0000USD	3 022
<i>Options Employee Stock Options</i>									
Carter, Jason	7		O	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	29.4100USD	21 650
Lynch, John	7		O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	(400)	29.4100USD	18 600
Power Corporation du Canada									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Beaudoin, Pierre	4		O	2005-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format			

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
						SEDI			
			O	2009-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	25.8180	100
			O	2009-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	25.8200	2 100
			O	2009-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 900	25.9000	10 000
Premier Gold Mines Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Downie, Ewan Stewart	4		O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	2.5400	2 258 924
			O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	2.5100	2 264 924
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.6400	2 274 924
Premier Value Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Premier Value Income Fund	1		O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	6.0200	2 100
			O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	6.0200	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	6.2694	9 000
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)	6.2694	0
			O	2009-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	6.3300	9 000
			O	2009-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)	6.3300	0
Premium Brands Income Fund									
<i>Parts</i>									
BELIVEAU, JOHN STEPHEN	7		O	2008-10-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	149	9.2354	21 563
			O	2009-02-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	166	8.7151	22 179
			O	2009-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	154	8.8733	30 429
CARRIERE, DAVID JOESPH LEONARD	5		O	2009-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	155	8.8733	35 624
Kalutycz, William Dion	5		O	2009-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	197	8.7151	52 306
Parker, Anita, Jayne	5		O	2008-10-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	186	9.2354	2 516
			O	2009-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	195	8.8733	3 623
Primaris Retail Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Falls, Thomas Dean	7		O	2004-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 612
Perlmutter, Ronald Alfred	5		O	2009-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 250
Sullivan, Patrick James	5		O	2009-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Profound Energy Inc. (formerly known as Cork Exploration Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burnett, Evelyn Irene	5		O	2009-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 201	1.5600	143 155
Davis, William Thomas	4		O	2009-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 642	1.5600	1 148 534
GRABAS, ALLAN VICTOR	5		O	2009-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 201	1.5600	281 314

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Orriss, Kevin Tracey	5		O	2009-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 201	1.5600	252 049
Rumpf, Karlton Howard	5		O	2009-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 201	1.5600	153 355
Wemyss, Nicholas Raymond	4		O	2009-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 482	1.5600	1 121 839
ProMetic Sciences de la Vie inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Laurin, Pierre	4, 5								
RRSP	PI		O	2009-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 000	0.1700	1 491 615
			O	2009-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	0.1750	1 501 115
			O	2009-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	0.1700	1 561 115
Provident Energy Trust									
<i>Options</i>									
Billing, Grant Donald	4		O	2009-05-30	D	52 - Expiration d'options	(46 667)		0
Public Storage Canadian Properties									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Hughes, B. Wayne	3								
2484182 Nova Scotia Company	PI		O	2009-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	13.2500	1 415 672
			O	2009-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	13.2500	1 416 372
Pulse Seismic Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robotti, Robert Edward	4								
Ravenswood Investments III LP	PI		O	2009-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 580	1.4000	1 353 241*
The Ravenswood Investment Company LP	PI		O	2009-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 020	1.4000	3 260 659*
Queenston Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cudney, Robert Douglas	3		O	2009-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.0000	
			O	2009-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.0000	
Northfield Capital Corporation	PI	R	M	2009-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.0000	5 547 400
		R	M	2009-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.0000	5 549 400
			O	2009-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.2800	5 559 400
			O	2009-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.3400	5 569 400
Quest Capital Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nagra, Narinder	5		O	2009-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
<i>Options</i>									
Mayer, Frank B.	4	R	O	2009-05-21	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.0500	200 000
QuStream Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Petroni, Marco	3		O	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(854 828)	0.0687USD	1 918 334
			O	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 878 334)	0.0750	40 000
Raymor Industries Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Durst, George	4	R	O	2009-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			555 555
RDM Corporation									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Actions ordinaires									
Nally, Robert	4								
Margaret Nally	PI	R	O	2009-05-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	1.2000	154 500
		R	O	2009-05-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	1.1000	148 500
RDM Corporation	1		O	2009-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.9500	500
			O	2009-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.9500	500
			O	2009-05-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.0000	100
			O	2009-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	0.9500	0
			O	2009-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	0.9500	0
			O	2009-05-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	1.0000	0
Reitmans (Canada) Limitée									
Actions ordinaires									
Ronald, Jeffrey Kenneth	5								
RRSP	PI		O	2009-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
Ressources Cartier inc.									
Actions ordinaires									
DESCARREAU, JEAN	4		O	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.2000	824 000*
Ressources Gold Hawk inc.									
Actions ordinaires									
Drover, Kevin Cameron	4, 5		O	2009-06-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 000 000	0.0500	
			M	2009-06-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 300 000	0.0500	14 343 901*
Galipeau, René Réal	6, 8		O	2009-06-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.0500	1 460 000
Tardif, Michel	4		O	2009-06-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	300 000	0.0500	6 451 500
Bons de souscription									
Drover, Kevin Cameron	4, 5	R	O	2000-06-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 300 000	0.0700	2 300 000*
Galipeau, René Réal	6, 8		O	2009-06-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000		1 450 000
Tardif, Michel	4		O	2009-06-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	300 000	0.0700	1 300 000
Ressources Majescor Inc.									
Options									
Gauthier, Florent J	4		O	2009-05-26	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.1500	65 000
Krushnisky, Alain	4	R	O	2009-05-26	D	50 - Attribution d'options	30 000		65 000
Ressources Melkiior Inc.									
Actions ordinaires									
Eskelund Hansen, Nathalie	4	R	O	2008-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-11-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			139 000
Bons de souscription									
Eskelund Hansen, Nathalie	4		O	2008-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-11-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Options									
Eskelund Hansen, Nathalie	4		O	2008-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2008-11-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
			O	2008-12-16	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1000	
		R	M	2008-11-07	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1000	400 000
Ressources Pershimco inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bureau, Roger	4, 5, 3		O	2009-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1300	1 285 085
			O	2009-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1200	1 287 085
			O	2009-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1000	1 289 085
			O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0900	1 291 085
Ressources Plexmar Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bédard, Guy	4, 5								
Gestion GJB	PI		O	2009-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.1500	2 075 000
Ressources Robex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagne, Andre	5								
2846-2059 Québec Inc.	PI		O	2009-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	0.1000	1 149 000
			O	2009-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1150	1 169 000
			O	2009-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1250	1 171 000
			O	2009-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.1300	1 179 000
			O	2009-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1200	1 199 000
			O	2009-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1250	1 204 000
Veilleux, Rolland	4		O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000		3 129 915
Ressources Sirios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doucet, Dominique	4, 5		O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0950	682 872
Ressources Strateco inc.									
<i>Actions ordinaires 119266432 en circulation au 20 octobre 2008</i>									
Hebert, Guy	4, 5								
BBH Geo-Management inc.	PI		O	2009-06-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.8400	4 565 614
			O	2009-06-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.8500	4 572 614
			O	2009-06-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	0.8600	4 590 614
			O	2009-06-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.8800	4 595 614
MARTIN, INGRID	5		O	2009-06-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Desjardins, Robert	4		O	2009-06-09	D	50 - Attribution d'options	75 000		225 000
Hébert, Anne	5		O	2009-06-09	D	50 - Attribution d'options	50 000		150 000
Lachance, Jean-Pierre	4, 5		O	2009-06-09	D	50 - Attribution d'options	100 000		550 000
Lancot, Henri	4, 5		O	2009-06-09	D	50 - Attribution d'options	75 000		225 000
MARTIN, INGRID	5		O	2009-06-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-09	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.0000	100 000*
Ressources Tiomin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jaguar Financial Corporation	3		O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 650 000)	0.0300	48 030 000
Ressources X-Ore inc.									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Actions ordinaires									
Bellerive, Alain	4								
Administration Bel-Rive inc.	PI		O	2009-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0550	1 519 100
			O	2009-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	117 000	0.0550	1 636 100
			O	2009-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.0550	1 642 100
			O	2009-06-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0550	1 652 100
Richards Packaging Income Fund									
Parts de fiducie									
Prupas, David Lewis									
4117778 Canada Inc.	7								
	PI		O	2009-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	3.3000	90 000
			O	2009-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	3.3000	90 600
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST									
Options									
Davloor, Raghunath									
	5		O	2008-02-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-02-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Ross, Jeffrey									
	5		O	2009-05-27	D	50 - Attribution d'options	75 000	14.0600	
			M	2009-05-27	D	50 - Attribution d'options	100 000	14.0600	437 000
Rocky Mountain Dealerships Inc.									
Actions ordinaires									
Stimson, Derek Ian									
Derek Stimson Holdings Ltd.	4, 5, 3								
	PI		O	2009-06-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	3.9800	8 800
Rogers Communications Inc.									
Actions sans droit de vote Class B									
Leech, Bret									
	7		O	2005-07-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-02	D	90 - Changements relatifs à la propriété	643		643
Employee Share Accumulation Plan									
	PI		O	2009-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	32.9826	582
			O	2009-01-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	35.6622	546
			O	2009-02-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	34.8706	616
			O	2009-03-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	45	26.3698	661
			O	2009-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44	29.7275	705
			O	2009-04-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	29.9931	711
			O	2009-04-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	45	29.3815	756
			O	2009-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2)	32.4710	754
			O	2009-06-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(643)		111
Options									
Hartling, Philip									
	7		O	2009-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 245)		16 655
Stock Appreciation Rights									
Hartling, Philip									
	7	R	O	2009-05-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 245)	9.9134	16 655
Route1 Inc.									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hyland, Timothy G.O.	4, 5, 3								
Sarmax Enterprises Inc.	PI		O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.0600	19 652 394
			O	2009-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.0600	19 552 394
			O	2009-06-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(376 000)	0.0600	19 176 394
			O	2009-06-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	0.0600	19 172 394
<i>Options</i>									
Rzepka, Anthony Francis	5		O	2009-06-01	D	50 - Attribution d'options	2 500 000	0.0550	3 700 000
Royal Host Real Estate Investment Trust									
<i>Débetures convertibles Series B 6.00</i>									
Armoyan, George	4								
Geosam Investments Limited	PI		O	2004-07-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 500 000.00	65.0000	\$ 500 000.00
<i>Débetures convertibles Series C 6.25</i>									
Armoyan, George	4								
Geosam Investments Limited	PI		O	2004-07-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 500 000.00	65.0000	\$ 500 000.00*
Rubicon Minerals Corporation									
<i>Options</i>									
Bouchard, Claude	5		O	2009-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
RuggedCom Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marquesini, Emiliano	5		O	2009-05-28	D	51 - Exercice d'options	325	1.4800	325
			O	2009-05-28	D	51 - Exercice d'options	4 000	11.5000	4 325
			O	2009-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 325)	24.7500	0
<i>Options</i>									
Marquesini, Emiliano	5		O	2009-05-28	D	51 - Exercice d'options	(325)	1.4800	35 125
			O	2009-05-28	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	11.5000	31 125
Savanna Energy Services Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carriere, Eugene	7								
RRSP Account	PI		O	2009-06-03	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3 600	6.3000	6 400
Torriero, Richard	7								
RRSP Account	PI		O	2006-08-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	861	6.2400	861
Second Cup Royalty Income Fund									
<i>Parts</i>									
Phelan, Paul David	6								
765024 Ontario Ltd.	PI		O	2009-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	5.2416	1 126 000
			O	2009-06-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	5.2309	1 131 500
Selwyn Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Resource Capital Fund II L.P.	3								
Resource Capital Fund IV L.P.	PI		O	2008-08-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31 223 810
			O	2009-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500 000		38 723 810
Resource Capital Fund III L.P.	3								
Resource Capital Fund IV L.P.	PI		O	2008-08-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31 223 810
			O	2009-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500 000		38 723 810
Resource Capital Fund IV LP	3		O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500 000		38 723 810
<i>Bons de souscription</i>									
Resource Capital Fund II L.P.	3								
Resource Capital Fund IV L.P.	PI		O	2008-08-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 611 905
			O	2009-06-03	I	53 - Attribution de bons de souscription	3 750 000	0.1500	19 361 905
Resource Capital Fund III L.P.	3								
Resource Capital Fund IV L.P.	PI		O	2008-08-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 611 905
			O	2009-06-03	I	53 - Attribution de bons de souscription	3 750 000	0.1500	19 361 905
Resource Capital Fund IV LP	3		O	2009-06-03	D	53 - Attribution de bons de souscription	3 750 000	0.1500	19 361 905
Sentry Select Commodities Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Sentry Select Commodities Income Trust	1		O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	6.0175	6 000
			O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	6.0175	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.3233	3 000
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.3233	0
			O	2009-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	6.3220	6 000
			O	2009-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	6.3220	0
Sentry Select Diversified Income Fund (previously Sentry Select Diversified Income Trust)									
<i>Parts de fiducie</i>									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
Merrilyn Driscoll	PI		O	2009-06-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	598	2.3600	62 005
Sentry Select Diversified Income Fund (previously Sentry Sel	1		O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	375 000	2.3977	375 000
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(375 000)	2.3977	0
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	375 000	2.4687	375 000
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(375 000)	2.4687	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	2.4849	160 000
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)	2.4849	0
			O	2009-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	120 000	2.6749	120 000
			O	2009-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(120 000)	2.6749	0
			O	2009-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	2.8223	80 000
			O	2009-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(80 000)	2.8223	0
Sentry Select Focused Growth & Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Sentry Select Focused Growth & Income Trust	1		O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.6600	5 000
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	4.6600	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.7000	1 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Sentry Select Global Real Estate Fund			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	4.7000	0
<i>Listed Units</i>									
Sentry Select Global Real Estate Fund	1		O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	5.2417	3 500
			O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	5.2417	0
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.5080	500
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.5080	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	5.5706	3 500
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	5.5706	0
			O	2009-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	5.7125	1 600
			O	2009-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	5.7125	0
			O	2009-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.7200	500
			O	2009-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.7200	0
Sentry Select MBS Adjustable Rate Income Fund II									
<i>Parts</i>									
Sentry Select MBS Adjustable Rate Income Fund II	1		O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	4.9045	6 000
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	4.9045	0
			O	2009-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.1000	2 000
			O	2009-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	5.1000	0
Sentry Select Primary Metals Corp.									
<i>Class A Shares</i>									
Sentry Select Primary Metals Corp.	1		O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	13 500	4.7781	13 500
			O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(13 500)	4.7781	0
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	5.3383	15 000
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	5.3383	0
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	5.3634	15 000
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	5.3634	0
			O	2009-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	5.7133	15 000
			O	2009-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	5.7133	0
Weiss Capital LLC	3								
Brookdale Global Opportunity Fund	PI		O	2009-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 930	5.6774	656 185
			O	2009-05-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 665	5.5645	663 850
			O	2009-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	980	5.8961	664 830
			O	2009-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 370	5.8142	692 200
			O	2009-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 585	5.9100	703 785
			O	2009-06-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 675	5.6890	707 460
Brookdale International Partners, LP	PI		O	2009-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 870	5.6774	1 389 815
			O	2009-05-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 235	5.5645	1 404 050
			O	2009-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 820	5.8961	1 405 870
			O	2009-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 830	5.8142	1 456 700
			O	2009-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 515	5.9100	1 478 215
			O	2009-06-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 825	5.6890	1 485 040
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>									
Shaw, Jim	4, 5		O	2009-05-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	19.2000	499
Shaw, JR	4, 5, 3		O	2009-05-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	1 929	19.2000	530 928

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
						d'actionnariat			
Heather Shaw	PI		O	2009-05-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	519	19.2000	130 519
Heather Shaw (RRSP)	PI		O	2009-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	92	19.2000	25 337
James Cole Emanuel Shaw-Antonio	PI		O	2009-05-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	19.2000	73
Keeley Jae Shaw-Antonio	PI		O	2009-05-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	19.2000	73
Montana Marie Shaw-Antonio	PI		O	2009-05-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	19.2000	73
Shaw, Julie	5		O	2009-05-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	19.2000	3 724
RRSP (Julie Shaw)	PI		O	2009-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27	19.2000	7 603
ShawCor Ltee									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
ewert, darrell	5	R	O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22	19.2400	1 312
Goodridge, Douglas Verne	5		O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	2 000	15.9400	12 000
Gritis, Nicholas William	5		O	2009-04-04	D	51 - Exercice d'options	2 000		
			M	2009-05-04	D	51 - Exercice d'options	2 000		2 000
Vadeboncoeur, James Dennis	7		O	2009-05-26	D	51 - Exercice d'options	1 200	13.2500	1 200
			O	2009-05-26	D	51 - Exercice d'options	1 200	15.9400	2 400
			O	2009-05-26	D	51 - Exercice d'options	960	17.5000	3 360
			O	2009-05-26	D	51 - Exercice d'options	720	16.9000	4 080
			O	2009-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 080)	20.0600	0
<i>Options Class A</i>									
Goodridge, Douglas Verne	5		O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	15.9400	12 000
Silver Standard Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McNaughton, Kenneth C.	5		O	2009-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	26.7000	0
Ovsenek, Joseph J.	5		O	2009-05-28	D	51 - Exercice d'options	10 000	14.4700	15 100
			O	2009-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	22.8220USD	9 100
			O	2009-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	25.4650USD	5 100
			O	2009-03-29	D	51 - Exercice d'options	4 900	14.4700	
			M	2009-05-29	D	51 - Exercice d'options	4 900	14.4700	10 000
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	27.0000	5 100
			O	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	5 100	14.4700	10 200
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 100)	27.0000	5 100
			O	2009-06-02	D	51 - Exercice d'options	10 000	14.4700	15 100
			O	2009-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	27.0000	5 100
Quartermain, Robert Allan	4, 5		O	2009-05-29	D	51 - Exercice d'options	10 000	14.4700	310 000
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	26.6200	307 000
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	26.6000	305 000
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	26.5300	304 000
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	24.2992USD	300 000
			O	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	10 000	14.4700	310 000
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	26.3500	309 000
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	26.3600	308 000
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	26.4000	306 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	26.4200	305 000
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	26.4400	304 000
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	26.4800	303 000
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	26.5000	302 000
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	26.7170	301 000
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	26.7500	300 000
			O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	5 000	14.4700	305 000
			O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	26.3000	300 000
<i>Options</i>									
Ovsenek, Joseph J.	5		O	2009-05-28	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	14.4700	630 000
			O	2009-03-29	D	51 - Exercice d'options	(4 900)	14.4700	
			M	2009-05-29	D	51 - Exercice d'options	(4 900)	14.4700	625 100
			O	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	(5 100)	14.4700	620 000
			O	2009-06-02	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	14.4700	610 000
Quartermain, Robert Allan	4, 5		O	2009-05-29	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	14.4700	1 140 000
			O	2009-06-01	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	14.4700	1 130 000
			O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	14.4700	1 125 000
Silver Wheaton Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bernardi, Curzio Domenico	5		O	2008-12-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	50 000	3.9600	50 000
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	11.7800	44 600
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	11.7700	42 700
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 900)	11.7600	36 800
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 200)	11.7500	23 600
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	11.7400	20 300
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	11.7300	14 800
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 800)	11.7200	0
<i>Options</i>									
Bernardi, Curzio Domenico	5		O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	3.9600	110 000
Societe Aurifere Barrick									
<i>Actions ordinaires</i>									
Garver, Patrick Joseph	5		O	2009-05-29	D	51 - Exercice d'options	25 000	26.8400USD	25 000
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 035)	38.3600USD	18 965
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(646)	38.3000USD	18 319
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	38.2900USD	17 319
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	38.2900USD	17 119
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	38.2800USD	17 019
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	38.2800USD	16 719
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	38.3200USD	15 019
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 919)	38.2800USD	9 100
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	38.3500USD	8 000
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	38.3400USD	7 800
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	38.3300USD	6 800
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	38.3100USD	5 400
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	38.3000USD	3 200

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	38.2800USD	1 100
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	38.2900USD	400
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	38.3050USD	300
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	38.2900USD	0
Haddock, Richie D.	5		O	2009-05-29	D	51 - Exercice d'options	13 000	22.5900USD	13 000
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	38.3100USD	8 600
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	38.3150USD	8 400
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	38.3100USD	6 100
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	38.3200USD	5 800
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	38.3000USD	3 200
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	38.3100USD	3 000
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 924)	38.6100USD	1 076
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	38.6200USD	876
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(176)	38.6000USD	700
			O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	38.6002USD	0
Kinver, Peter James Vivian	5		O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	10 000	28.5700	10 000
			O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	(2 900)	41.5800	
			M	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	41.5800	7 100
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	41.5700	6 900
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	41.5600	4 100
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	41.6000	3 200
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	41.5900	1 400
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	41.5500	0
Sokalsky, Jamie Calvin	5		O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	25 000	29.6000	25 000
			O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	40.3090	0
			O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	50 000	23.8000USD	50 000
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	37.6600USD	49 200
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	37.6600USD	48 800
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 800)	37.6700USD	25 000
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	37.5920USD	24 900
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	37.6000USD	24 800
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	37.5900USD	24 700
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	37.5918USD	24 600
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	37.5950USD	24 500
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	37.5900USD	19 900
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	37.5901USD	19 800
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	37.5900USD	15 700
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 200)	37.5800USD	10 500
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 900)	37.6200USD	4 600
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	37.6100USD	4 500
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	37.6201USD	3 300
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	37.5914USD	3 200
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	37.6000USD	3 000
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	37.5900USD	1 600
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	37.6001USD	1 300
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	37.6000USD	1 000
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	37.5800USD	200

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Wilkins, Gregory Charles	4, 5		O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	37.5801USD	0
			O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	20 000	23.9900	34 880
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	40.7500	14 880
<i>Options Amended Stock Option Plan 2002</i>									
Kinver, Peter James Vivian	5		O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	28.5700	20 000
Sokalsky, Jamie Calvin	5		O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	29.6000	0
Wilkins, Gregory Charles	4, 5		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	23.9900	910 000
<i>Options Stock Option Plan (2004)</i>									
Garver, Patrick Joseph	5		O	2009-05-29	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	26.8400USD	223 369
Haddock, Richie D.	5		O	2009-05-29	D	51 - Exercice d'options	(13 000)	22.5900USD	39 100
Sokalsky, Jamie Calvin	5		O	2009-06-04	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	23.8000USD	500 420
Société d'énergie Talisman Inc.									
<i>Options Employee Plan</i>									
MADDISON, David Frank	5		O	2009-06-02	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)		937 500
Société Financière Manuvie									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shed, John W.	7		O	2009-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
BMO Nesbitt Burns RRSP J.W. Shed	PI		O	2009-04-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			700
BMP Nesbitt Burns RRSP M.C. Shed	PI		O	2009-04-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 100
John Shed I/T for Dean Shed	PI		O	2009-04-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200
M.C. Shed	PI		O	2009-04-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 500
<i>Actions privilégiées MFC Non-cumulative Class 1 Shares</i>									
Shed, John W.	7								
M.C. Shed	PI		O	2009-04-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-05-29	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3 000	25.0000	3 000
<i>Billets à moyen terme</i>									
Shed, John W.	7								
M.C. Shed	PI		O	2009-05-29	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 98 000.00	101.5100	\$ 198 000.00
SofameTechnologies Inc.									
<i>Options</i>									
Brisson, Michel	5		O	2009-05-29	D	50 - Attribution d'options	750 000		1 000 000
Somerset Entertainment Income Fund									
<i>Parts</i>									
Meier, Robert	5		O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 400)	1.1000	26 049
South American Gold and Copper Company Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hernandez, Mario	4, 5, 3								
Minera Chanar Blanco Limitada	PI		O	2009-06-09	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	8 310 180		89 338 697
SPEQ Publivision Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Speq Publivision Inc	1		O	2009-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	0.1400	6 100

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)		0
Sprott Molybdenum Participation Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
The K2 Principal Fund L.P.	3		O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 700	1.6947	5 927 200
STaRS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
STaRS Income Fund	1		O	2009-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.8500	5 374 790
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	10.9100	5 372 790
Stella-Jones Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Poirier, Martin	5		O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	23.4500	1 100
			O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	23.4900	800
			O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	23.5000	400
			O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.5100	300
			O	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	22.6600	200
			O	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	22.6500	0
Stornoway Diamond Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Thomas, Eira Margaret	4, 5		O	2009-05-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	150 000	0.1700	2 381 324
STRATA Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Strata Income Fund	1		O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.7000	8 445 392
Style de Vie Amica Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Amica Mature Lifestyles Inc.	1		O	2009-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(11 600)		0
Halliwell, Colin	5		O	2009-05-27	D	51 - Exercice d'options	1 800	3.2000	18 091
			O	2009-06-02	D	51 - Exercice d'options	3 200	3.2000	19 491
			O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	300	3.2000	16 591
			O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	4 700	3.2000	20 991
		R	O	2009-05-27	D	51 - Exercice d'options	(1 800)	3.9000	16 291
			O	2009-06-02	D	51 - Exercice d'options	(3 200)	3.9000	16 291
			O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	(300)	3.9000	16 291
			O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	(4 700)	3.8500	16 291
			O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	800	3.2000	17 091
			O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	(800)	3.8500	16 291
			O	2009-06-09	D	51 - Exercice d'options	5 500	3.2000	21 791
			O	2009-06-09	D	51 - Exercice d'options	(5 500)	3.8500	16 291
			O	2009-06-09	D	52 - Expiration d'options	6 600	3.2000	22 891
			O	2009-06-10	D	51 - Exercice d'options	(6 600)	3.8500	16 291
<i>Options</i>									
Halliwell, Colin	5	R	O	2009-05-27	D	51 - Exercice d'options	(1 800)	3.2000	165 200
			O	2009-06-02	D	51 - Exercice d'options	(3 200)	3.2000	162 000
			O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	(300)	3.2000	161 700
			O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	(4 700)	3.2000	157 000
			O	2009-06-08	D	51 - Exercice d'options	(800)	3.2000	156 200
			O	2009-06-09	D	51 - Exercice d'options	(5 500)	3.2000	150 700

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-06-10	D	51 - Exercice d'options	(6 600)	3.8500	144 100
Sun Gro Horticulture Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Koschitzky, Saul	6								
Massouda Trust	PI	R	O	2008-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	5.0800	0
Suncor Energie Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Becker, Mark Alan	5								
suncor stock fund trustee	PI		O	2009-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	337	26.5600	2 080
Taseko Mines Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Thiessen, Ronald William	4		O	2009-05-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 000)		684 346
Technologies 20-20 Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Perrone, Steve	5		O	2009-05-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	94	2.1190	2 037*
TECSYS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
TECSYS	1		O	2009-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	1.6100	7 000
			O	2009-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	400	1.6100	7 400
			O	2009-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	300	1.6100	7 700
			O	2009-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	800	1.6500	8 500
			O	2009-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.6500	10 500
			O	2009-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	700	1.7400	11 200
			O	2009-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	1.7400	13 900
			O	2009-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	1.7100	15 400
			O	2009-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	1.7100	20 800
			O	2009-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	1.7100	18 100
			O	2009-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	1.7400	23 500
			O	2009-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.7300	24 500
			O	2009-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	1.7300	27 200
			O	2009-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	1.6600	29 900
			O	2009-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	1.6600	31 800
			O	2009-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	1.6600	34 500
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.7000	35 500
TELUS Corporation									
<i>Options</i>									
Ho, Audrey	5		O	2009-02-25	D	50 - Attribution d'options	6 725	30.5700	
			M	2009-02-25	D	50 - Attribution d'options	6 726	30.5700	45 339
			O	2009-06-08	D	52 - Expiration d'options	(870)	35.9000	2 580
Tesco Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
CENTENNIAL ENERGY PARTNERS LLC	3								
Hoyt Farm Partners, LP	PI		O	2009-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	8.9400USD	1 951 754
			O	2009-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	9.4000USD	1 943 754
Quadrennial Partners, L.P.	PI		O	2009-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	8.9400USD	523 047

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	9.4000USD	521 047
The Consumers' Waterheater Income Fund									
<i>Parts</i>									
Bower, R. Stephen	5		O	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.3400	8 000
Pantelidis, James	4		O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.3500	34 000
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.3500	35 000
			O	2009-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.3500	36 000
			O	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	6.3500	38 000
The Descartes Systems Group Inc.									
<i>Deferred Share Unit</i>									
Beatson, David I.	4		O	2009-06-01	D	97 - Autre	818	3.8200USD	9 115
Cardiff, Michael	4		O	2009-06-01	D	97 - Autre	818	3.8200USD	6 740
Giffen, J. Ian	4		O	2009-06-01	D	97 - Autre	3 763	3.8200USD	18 293
Hewat, Christopher Allen	4		O	2009-06-01	D	97 - Autre	818	3.8200USD	15 017
Watt, Stephen	4		O	2009-06-01	D	97 - Autre	943	3.8200USD	27 273
<i>Options</i>									
Hewat, Christopher Allen	4		O	2009-05-27	D	52 - Expiration d'options	(43 500)	5.0400	75 000
Watt, Stephen	4		O	2009-05-27	D	52 - Expiration d'options	(43 500)	5.0400	159 795
<i>Restricted Stock Unit</i>									
Beatson, David I.	4		O	2009-06-01	D	97 - Autre	4 712	3.8200USD	11 523
Cardiff, Michael	4		O	2009-06-01	D	97 - Autre	4 712	3.8200USD	20 247
Giffen, J. Ian	4		O	2009-06-01	D	97 - Autre	6 545	3.8200USD	16 839
Hewat, Christopher Allen	4		O	2009-06-01	D	97 - Autre	4 712	3.8200USD	11 523
Jones, Christopher	5		O	2009-05-31	D	97 - Autre	(1 320)		62 723
			O	2009-06-01	D	97 - Autre	13 089	3.8200USD	75 812
Meshner, Arthur	4, 5		O	2009-05-31	D	97 - Autre	(13 666)		269 199
			O	2009-06-01	D	97 - Autre	40 284	4.2200	309 483
Pagan, John Scott	7, 5		O	2009-05-31	D	97 - Autre	(4 502)		132 159
			O	2009-06-01	D	97 - Autre	17 062	4.2200	149 221
Ratza, Stephanie Lynn	5		O	2009-06-01	D	97 - Autre	11 848	4.2200	21 211*
Watt, Stephen	4		O	2009-06-01	D	97 - Autre	4 712	3.8200USD	11 523
Toromont Industries Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Medhurst, Scott	7		O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	12 000	16.5850	47 200
<i>Options</i>									
Medhurst, Scott	7		O	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	16.5850	84 500
Total Energy Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pachkowski, Bruce Lawrence	4								
BLP RRSP Account	PI		O	2009-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	4.6500	298 700
			O	2009-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	4.6500	299 200
			O	2009-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	4.6500	300 000
Wiswell, Andrew B.	4		O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 299	4.7500	4 453
<i>Options</i>									
Bell, Terrence Brian	5		O	2009-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-01	D	50 - Attribution d'options	75 000		75 000

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Coston, Larry Philip	5		O	2009-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-01	D	50 - Attribution d'options	300 000		300 000
Halyk, Daniel Kim	4, 5		O	2009-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-01	D	50 - Attribution d'options	600 000		
			M	2009-06-01	D	50 - Attribution d'options	600 000		600 000
KEARL, MARK ANTHONY	5		O	2009-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-01	D	50 - Attribution d'options	300 000		300 000
Macson, Bradley John	5		O	2009-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-01	D	50 - Attribution d'options	300 000		300 000
Transat A.T. inc.									
<i>Action à droit de vote de catégorie B</i>									
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd	3								
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd.	PI		O	2009-06-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	10.4200	3 108 740
TriStar Oil & Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Angelini, Filippo	5		O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	11.4200	31 111
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	12.0000	26 111
Colborne, Paul	4		O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	11.4000	23 600
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	11.4400	31 100
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	32.3008	
			M	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	32.3008	21 100
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	11.1890	23 600
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	11.1780	31 100
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	11.0520	28 600
			O	2009-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	11.3828	33 600
			O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	11.4500	38 600
			O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	11.4900	41 100
			O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	11.4006	46 100
			O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	11.5000	48 100
			O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	11.4500	48 200
			O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	11.4900	48 300
			O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	11.5100	51 200
			O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	11.4500	53 600
Herman, Brett	4		O	2009-06-01	D	36 - Conversion ou échange	11 000	8.0000	296 870
Kidd, Graham	5		O	2009-06-01	D	36 - Conversion ou échange	4 400	8.0000	133 854
Michaleski, Robert B.	4		O	2009-06-01	D	36 - Conversion ou échange	44 000	8.0000	107 000
Pasieka, James Murray	4		O	2009-06-01	D	36 - Conversion ou échange	7 100	8.0000	172 352
Wallis, Jeremy	5		O	2009-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	11.5000	128 310
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	11.7500	118 310
			O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	12.0000	108 310
Wihak, Michael	5		O	2009-06-01	D	36 - Conversion ou échange	17 600	8.0000	32 841
<i>Droits de souscription</i>									
Herman, Brett	4		O	2009-06-01	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(11 000)	8.0000	0
Kidd, Graham	5		O	2009-06-01	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(4 400)	8.0000	0

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Michaleski, Robert B.	4		O	2009-06-01	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(44 000)	8.0000	0
Pasieka, James Murray	4		O	2009-06-01	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(7 100)	8.0000	0
Wihak, Michael	5		O	2009-06-01	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(17 600)	8.0000	0
Troy Resources NL									
<i>Actions ordinaires</i>									
JONES, JOHN LOAD CECIL	4								
maciver	PI		O	2009-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(84 778)		98 424
TVI Pacific Inc.									
<i>Options</i>									
Armstrong, Robert C.	4		O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)		2 799 410
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(296 653)		2 502 757
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(203 347)		2 299 410
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)		1 799 410
Cramm, C. Brian	4		O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)		3 250 000
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(296 653)		2 953 347
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(203 347)		2 750 000
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)		2 250 000
Horejsi, Jan Richard	4		O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)		3 250 000
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(296 653)		2 953 347
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(203 347)		2 750 000
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)		2 250 000
James, Clifford Michael	4, 5		O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000 000)		8 500 000
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 186 611)		7 313 389
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(813 389)		6 500 000
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000 000)		4 500 000
Mateo, Eugene	5		O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(148 326)		601 674
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(101 674)		500 000
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		350 000
McCull, Ian Andrew	5		O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		50 000
Moon, Paul	5		O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		650 000
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)		150 000
Richards, Peter C.G.	4		O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)		3 250 000
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(296 653)		2 953 347
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(203 347)		2 750 000
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)		2 250 000
Ridsdel, John Bramwell	5		O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)		2 050 000
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(177 992)		1 872 008
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(122 008)		1 750 000
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(250 000)		1 500 000
Santos, Jr., Luis Jovito A	5		O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(250 000)		2 450 000
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(177 992)		2 272 008
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(122 008)		2 150 000
			O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		2 000 000
Scigliano, Lori	5		O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		50 000
Twin Butte Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colborne, Paul	4		O	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.9500	1 717 212

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Relation	Re-tard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
United Corporations Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
E-L Financial Corporation Limited	3		O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	46.3840	5 739 859
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 400	46.3240	5 744 259
Uranium Focused Energy Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brasseur, Murray	4, 5								
Middlefield Realty Limited	PI		O	2009-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	3.8790	143 000
			O	2009-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	3.8000	144 200
			O	2009-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 800	3.8634	150 000
Uranium One Inc.									
<i>Options</i>									
Griffin, Michael Louis	5		O	2009-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			86 200
Uruguay Mineral Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lindqvist, William Francis	4		O	2005-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 900	3.1100	16 900
			O	2007-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	3.2200	20 000
			O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.6000	60 000
<i>Options</i>									
Lindqvist, William Francis	4		O	2005-12-06	D	50 - Attribution d'options	50 000	4.6200	100 000
			O	2008-10-15	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.6000	150 000
Valencia Ventures Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bharti, Stan	4		O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 785 000	0.0300	1 785 000
Vasogen Inc.									
<i>Droits</i>									
Smith, Eldon	4, 5		O	2003-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	53 261	0.2300	53 261
<i>Options</i>									
Smith, Eldon	4, 5		O	2009-05-27	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.2200	128 634
Villforth, John C.	4		O	2009-04-27	D	50 - Attribution d'options	15 000	0.2200	
			M	2009-05-27	D	50 - Attribution d'options	15 000	0.2200	35 200
Velan Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Velan Inc.	1		O	2009-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	12.8500	2 300
			O	2009-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	12.7000	4 600
			O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	12.7000	6 900
			O	2009-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(6 900)		0
Viterra Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Berger, Steven	5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	133	9.5000	2 583
Brooks, Mike A.	5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	77	9.5000	6 507
Cameron, Ronald Gordon	5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	158	9.5000	10 589

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Chapman, Don	5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	197	9.5000	5 134
Dean, Raymond J.	5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	9.5000	10 151
Fox, Nick	5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	132	9.5000	2 829
Gerrand, Karl	5		O	2009-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	174	9.1131	23 545
Hallborg, Kevin	4		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	155	9.5000	6 262
Jeworski, Kyle	5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	132	9.5000	8 235
Lokash, Katherine Julia	5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	9.5000	1 782
Malkoske, Brett William	5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	9.5000	964
McLennan, Rex John	5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	280	9.5000	8 011
McQueen, Dean	5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	132	9.5000	7 729
Miller, Robert Dana	5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	230	9.5000	1 616
Mooney, William	5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	164	9.5000	4 206
Muirhead, Andrew	5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	181	9.5000	3 781
Reifferscheid, David James	5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	9.5000	650
Schmidt, Mayo	5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	577	9.5000	303 434
Smith, Kelley Jo	5		O	2009-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	96	8.8380	1 815
			O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	88	9.5000	1 903
Theaker, Grant	5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	141	9.5000	3 010
Wansbutter, Richard	5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	144	9.5000	2 203
Wonnacott, Doug	5		O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	214	9.5000	1 164
Voice Mobility International, Inc.									
<i>Options</i>									
Philp, Tanner William	4		O	2008-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-07-31	D	50 - Attribution d'options	65 000	0.2000	65 000*
Wajax Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Dexter, Robert P.	4		O	2009-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	15.2000	76 100
Western Copper Corporation									
<i>Options</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Western GeoPower Corp									
<i>Bons de souscription</i>									
MacLeod, Kenneth	4, 5		O	2008-12-30	D	55 - Expiration de bons de souscription	(1 800 000)		1 000 000
WesternZagros Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boone, David J.	4		O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	1.7900	19 506
			O	2009-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.9300	9 506
Jane Poole	PI		O	2009-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	1.8000	665
			O	2009-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(65)	1.7900	600
			O	2009-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	1.8000	0
Westshore Terminals Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pattison, James A. 0774327 BC Ltd.	3 PI		O	2009-05-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	11.2500	11 337 873
			O	2009-05-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 200)	11.1559	11 306 673
			O	2009-05-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	11.2185	11 291 673
		R	O	2009-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 100)	11.2500	11 283 573
		R	O	2009-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(54 600)	11.2717	11 228 973
		R	O	2009-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42 300)	11.3515	11 186 673
		R	O	2009-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	11.4000	11 176 673
		R	O	2009-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(142 500)	11.3943	11 034 173
		R	O	2009-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 000)	11.2625	10 954 173
WGI Heavy Minerals, Incorporated									
<i>Options</i>									
Ackerman, Robert Wallace	4		O	2009-06-05	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2100	280 000
Burns, Michael	4		O	2009-06-05	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2100	335 000
Emerson, Greg S.	4, 5		O	2009-06-05	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2100	462 875
Fear, Gordon Andrew	4, 5		O	2009-06-05	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2100	150 000
Kok, Ed	5		O	2009-06-05	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2100	170 000
Meyerholtz, William	5		O	2009-06-05	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2100	151 000
Wi-LAN Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McEwan, Michael Shaun	5		O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	1.8500	23 800
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.8900	24 800
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.8900	25 000
Middleton, William	5		O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.8500	34 000
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.8600	34 500
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.8700	35 000
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.9000	36 000
			O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.8900	37 000
			O	2009-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.9400	38 000
			O	2009-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.9800	38 500

Émetteur Titre	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié Porteur inscrit Wi-LAN Inc.	1	R	O	2009-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	199 300	1.3900	199 300
			O	2009-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	(199 300)		0
Yamana Gold Inc.									
<i>Options</i>									
Begeman, John A.	4		O	2007-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-05-29	D	50 - Attribution d'options	8 000		8 000
Graff, Richard P	4		O	2007-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-05-29	D	50 - Attribution d'options	8 000		8 000
Horn, Robert Aelred	4		O	2009-05-29	D	50 - Attribution d'options	8 000		8 000
Lees, Charles Nigel	4		O	2009-05-30	D	50 - Attribution d'options	8 000	12.4100	
			M	2009-05-30	D	50 - Attribution d'options	8 000	12.4200	63 000
Mesquita, Juvenal	4		O	2009-05-29	D	50 - Attribution d'options	8 000		558 000
Renzoni, Carl	4		O	2009-05-29	D	50 - Attribution d'options	8 000		8 000
YIELDPLUS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Yieldplus Income Fund	1		O	2009-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	6.3400	30 710 569
			O	2009-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	6.4200	30 710 769
			O	2009-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	6.2700	30 712 869
YM BioSciences Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
ALLAN, DAVID G. P.	4		O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	58 000	0.5800USD	897 659
			O	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 000	0.5800USD	939 659
ZARGON ENERGY TRUST									
<i>Parts de fiducie</i>									
Merritt, Geoffrey Craig	4		O	2009-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			48 561
G. Merritt - Registered	PI		O	2009-05-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 994
Lynda Merritt - Unregistered	PI		O	2009-05-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 200
<i>Unit Options</i>									
Merritt, Geoffrey Craig	4		O	2009-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-05-20	D	50 - Attribution d'options	8 000		8 000
Zarlink Semiconductor Inc.									
<i>Actions privilégiées</i>									
Zarlink Semiconductor	1		O	2009-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	17.7500	1 600
			O	2009-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	100	17.7500	1 700
ZoomMed inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marmet, André	4, 5		O	2009-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(170 000)	0.3100	1 587 800

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM, avec référence à l'article 97 LVM et à l'article 174 RVM. Une telle infraction rend l'initié passible d'une amende de 1 000 \$ à 20 000 \$ dans le cas d'une personne physique et d'une amende de 1 000 \$ à 50 000 \$ dans les autres cas. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Battista, Gabriel				
	JumpTV Inc.	2009-03-09	2009-06-05	ON
Blanchard, Daniel Asa				
	Phoenix Technology Income Fund	2009-03-27	2009-06-04	AB
	Phoenix Technology Income Fund	2009-03-27	2009-06-04	AB
	Phoenix Technology Income Fund	2009-03-27	2009-06-04	AB
	Phoenix Technology Income Fund	2009-03-27	2009-06-04	AB
	Phoenix Technology Income Fund	2009-03-30	2009-06-04	AB
	Phoenix Technology Income Fund	2009-03-31	2009-06-04	AB
	Phoenix Technology Income Fund	2009-03-31	2009-06-04	AB
	Phoenix Technology Income Fund	2009-03-31	2009-06-04	AB
	Phoenix Technology Income Fund	2009-04-01	2009-06-04	AB
	Phoenix Technology Income Fund	2009-04-01	2009-06-04	AB
	Phoenix Technology Income Fund	2009-04-02	2009-06-04	AB
	Phoenix Technology Income Fund	2009-04-02	2009-06-04	AB
	Phoenix Technology Income Fund	2009-04-02	2009-06-04	AB
	Phoenix Technology Income Fund	2009-04-02	2009-06-04	AB
	Phoenix Technology Income Fund	2009-04-02	2009-06-04	AB
	Phoenix Technology Income Fund	2009-04-02	2009-06-04	AB
	Phoenix Technology Income Fund	2009-04-02	2009-06-04	AB
	Phoenix Technology Income Fund	2009-04-02	2009-06-04	AB
	Phoenix Technology Income Fund	2009-04-02	2009-06-04	AB
	Phoenix Technology Income Fund	2009-04-03	2009-06-04	AB
	Phoenix Technology Income Fund	2009-04-03	2009-06-04	AB
	Phoenix Technology Income Fund	2009-04-03	2009-06-04	AB
Braaten, Peter A.				
	Flaherty & Crumrine Investment Grade Fixed Income Fund	2005-09-26	2009-06-05	ON
Caron, Eric				
	Armtec Infrastructure Income Fund	2009-05-12	2009-06-10	ON
Chowaniec, Adam				
	OSI Geospatial Inc.	2009-05-28	2009-06-10	BC
	OSI Geospatial Inc.	2009-05-28	2009-06-10	BC
Christian, Michael Benjamin				
	Canexus Income Fund	2008-12-30	2009-06-09	AB
Colborne, Paul				
	Crescent Point Energy Trust	2009-05-29	2009-06-09	AB
	Crescent Point Energy Trust	2009-05-29	2009-06-09	AB
Cudney, Robert Douglas				

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Queenston Mining Inc.	2009-05-22	2009-06-09	ON
	Queenston Mining Inc.	2009-05-22	2009-06-09	ON
Drover, Kevin Cameron				
	Ressources Gold Hawk inc.	2000-06-03	2009-06-05	BC
Durst, George				
	Raymor Industries Inc.	2009-05-15	2009-06-08	QC
Eskelund Hansen, Nathalie				
	Ressources Melkior Inc.	2008-11-07	2009-06-10	QC
EurAsia Holding AG				
	Corporation Minière Osisko	2009-05-20	2009-06-04	QC
	Corporation Minière Osisko	2009-05-21	2009-06-04	QC
ewert, darrell				
	ShawCor Ltee	2009-05-29	2009-06-10	ON
Foraco International SA				
	Foraco International SA	2009-05-13	2009-06-10	ON
Francis, Diane Marie				
	Mines Aurizon Ltee	2009-05-29	2009-06-10	BC
Groupe ADF Inc.				
	Groupe ADF Inc.	2009-04-06	2009-06-05	QC
Halliwell, Colin				
	Style de Vie Amica Inc.	2009-05-27	2009-06-08	BC
	Style de Vie Amica Inc.	2009-05-27	2009-06-08	BC
Hart, Jeffrey				
	Magasins Hart Inc.	2008-12-12	2009-06-10	QC
Hartling, Philip				
	Rogers Communications Inc.	2009-05-28	2009-06-09	ON
Hindman, Mark				
	Le Groupe Forzani Ltee	2009-04-13	2009-06-05	AB
Johnson, David				
	Armtec Infrastructure Income Fund	2009-05-25	2009-06-08	ON
	Armtec Infrastructure Income Fund	2009-05-25	2009-06-08	ON
Johnson, Gregory Shawn				
	NovaGold Resources Inc.	2009-05-29	2009-06-09	BC
	NovaGold Resources Inc.	2009-05-29	2009-06-09	BC
KNOWLTON, JOHN MICHAEL ARTHUR				
	Dundee Real Estate Investment Trust	2009-05-20	2009-06-09	ON
Koschitzky, Saul				
	Sun Gro Horticulture Income Fund	2008-05-13	2009-06-10	BC
Kronfeld, David				

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	JumpTV Inc.	2009-04-28	2009-06-05	ON
	JumpTV Inc.	2009-05-21	2009-06-05	ON
	JumpTV Inc.	2009-05-21	2009-06-05	ON
	JumpTV Inc.	2009-05-25	2009-06-05	ON
Krushnisky, Alain				
	Ressources Majescor Inc.	2009-05-26	2009-06-09	QC
Mayer, Frank B.				
	Quest Capital Corp.	2009-05-21	2009-06-04	BC
McClintock, James William				
	InterRent Real Estate Investment Trust	2009-05-25	2009-06-05	ON
Merritt, Geoffrey Craig				
	ZARGON ENERGY TRUST	2009-05-20	2009-06-05	AB
Mihaichuk, Garry Paul				
	Badger Income Fund	2009-05-19	2009-06-08	AB
Nally, Robert				
	RDM Corporation	2009-05-25	2009-06-08	ON
	RDM Corporation	2009-05-25	2009-06-08	ON
Pattison, James A.				
	Westshore Terminals Income Fund	2009-05-27	2009-06-09	BC
	Westshore Terminals Income Fund	2009-05-27	2009-06-09	BC
	Westshore Terminals Income Fund	2009-05-28	2009-06-09	BC
	Westshore Terminals Income Fund	2009-05-28	2009-06-09	BC
	Westshore Terminals Income Fund	2009-05-29	2009-06-09	BC
	Westshore Terminals Income Fund	2009-05-29	2009-06-09	BC
Payne, David Andrew				
	Canadian Natural Resources Limited	2009-05-27	2009-06-08	AB
Philp, Tanner William				
	Voice Mobility International, Inc.	2008-07-31	2009-06-11	BC
Porter, James				
	ALAMOS GOLD INC	2009-05-25	2009-06-08	BC
	ALAMOS GOLD INC	2009-05-27	2009-06-08	BC
Resource Capital Fund II L.P.				
	Baffinland Iron Mines Corporation	2008-12-11	2009-06-08	ON
	Baffinland Iron Mines Corporation	2009-04-01	2009-06-08	ON
Resource Capital Fund III L.P.				
	Baffinland Iron Mines Corporation	2008-12-11	2009-06-08	ON
	Baffinland Iron Mines Corporation	2009-04-01	2009-06-08	ON
Rodda, Robert Alexander				
	Pason Systems Inc.	2008-06-02	2009-06-10	AB

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Pason Systems Inc.	2008-06-03	2009-06-10	AB
Roehlig, Axel Gunther Ruediger				
	NOVUS GOLD CORP.	2009-05-19	2009-06-09	BC
	NOVUS GOLD CORP.	2009-05-27	2009-06-09	BC
Romoff, Brad				
	Freeport Capital Inc.	2008-07-09	2009-06-10	QC
	Freeport Capital Inc.	2009-05-27	2009-06-10	QC
RYAN, PATRICK ARTHUR				
	Fralex Therapeutics Inc.	2007-02-13	2009-06-10	ON
Smith, Alan Gilbert				
	ISEE3D Inc.	2009-05-15	2009-06-09	BC
	ISEE3D Inc.	2009-05-25	2009-06-09	BC
	ISEE3D Inc.	2009-05-28	2009-06-09	BC
	ISEE3D Inc.	2009-05-29	2009-06-09	BC
Spavold, Stanley William Leo				
	les aliments High Liner incorporee	2009-05-25	2009-06-09	NS
	les aliments High Liner incorporee	2009-05-27	2009-06-09	NS
Wi-LAN Inc.				
	Wi-LAN Inc.	2009-03-06	2009-06-05	AB

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
AAER inc.	Prospectus	2009-05-14	Actions ordinaires des unités A	2012-12-31
Alphinat inc.	Actions inscrites	2006-06-02	Actions ordinaires	2009-12-31
Art Recherches et Technologies Avancées inc.	Actions inscrites	2007-05-07	Actions ordinaires	2010-12-31
Arura Pharma Inc.	Actions inscrites	2007-09-14	Actions ordinaires	2010-12-31
Corporation d'investissement Pontiac Castle	Actions inscrites	2006-12-29	Actions ordinaires	2009-12-31
Corporation Datacom Wireless	Prospectus	2007-05-30	Actions ordinaires	2010-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2008-05-05	Actions ordinaires	2011-12-31
Corporation Pourvoyeurs Mondiaux Safari Nordik	Prospectus	2007-07-17	Actions ordinaires	2010-12-31
Corporation Power Tech inc.	Actions inscrites	2006-04-05	Actions ordinaires	2009-12-31
Ergorecherche ltée	Actions inscrites	2006-02-28	Actions ordinaires	2009-12-31
Fortsum Solutions d'affaires inc.	Actions inscrites	2006-03-14	Actions ordinaires	2009-12-31
Groupe ADF Inc.	Prospectus	2007-06-13	Actions à droit de vote subalterne	2010-12-31
Groupe Biotanika Santé Inc.	Prospectus	2009-05-15	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe CVTech inc	Placement privé	2007-08-16	Actions ordinaires	2010-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2006-08-04	Actions ordinaires	2009-12-31
Groupe iWeb inc.	Prospectus	2007-11-21	Actions ordinaires	2010-12-31
Imaflex Inc.	Placement privé	2008-12-15	Actions ordinaires	2011-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
IMS Experts-conseils Inc.	Placement privé	2006-11-20	Actions ordinaires	2009-12-31
Junex inc.	Placement privé	2008-06-09	Actions ordinaires	2011-12-31
Kangourou Média Inc.	Placement privé	2007-06-19	Actions ordinaires	2010-12-31
Kolombo Technologies Ltee	Prospectus	2006-10-31	Actions ordinaires	2009-12-31
Médicago inc.	Prospectus	2006-08-30	Actions ordinaires	2009-12-31
Mines Richmond Inc.	Prospectus	2006-05-24	Actions ordinaires	2009-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2006-08-31	Actions ordinaires	2009-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2006-03-22	Actions ordinaires	2009-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2006-08-24	Actions ordinaires	2009-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	2009-12-31
ORTHOsoft inc.	Actions inscrites	2006-06-13	Actions ordinaires	2009-12-31
Paladin Labs inc.	Actions inscrites	2006-12-06	Actions ordinaires	2009-12-31
Pixman Média Nomade inc.	Placement privé	2008-11-13	Actions ordinaires	2011-12-31
Prestige Telecom inc.	Placement privé	2007-09-26	Actions ordinaires	2010-12-31
Ranaz Corporation	Prospectus	2006-12-29	Actions ordinaires	2009-12-31
Section Rouge Media Inc.	Actions inscrites	2006-10-23	Actions ordinaires	2009-12-31
Sofame Technologies Inc.	Placement privé	2009-03-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Systèmes de Business Virtuelles Rolland Ltée	Actions inscrites	2006-04-27	Actions ordinaires	2009-12-31
Systèmes Médicaux LMS	Placement privé	2006-08-03	Actions ordinaires	2009-12-31
Technologies D-Box inc.	Prospectus	2007-06-04	Actions ordinaires	2010-12-31
Technologies SENSIO inc.	Prospectus	2006-04-28	Actions ordinaires	2009-12-31
TECSYS Inc.	Actions inscrites	2007-02-13	Actions ordinaires	2010-12-31
Victhom Bionique Humaine inc.	Prospectus	2007-03-08	Actions ordinaires	2010-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Reconnaissance de TSX Inc. à titre d'agence de traitement de l'information sur les valeurs mobilières inscrites en bourse

La décision n° 2009-PDG-0047 en date du 4 juin 2009, par laquelle l'Autorité des marchés financiers reconnaît TSX Inc. à titre d'agence de traitement de l'information sur les valeurs mobilières inscrites en bourse, a été publiée à la section 7.5 du bulletin du 5 juin 2009.

Vous trouverez ci-dessous, en lien avec cette décision, l'*Avis 21-309 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières - Agence de traitement de l'information sur les valeurs mobilières inscrites en bourse autres que les options*.

Le 12 juin 2009.

Avis 21-309 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Agence de traitement de l'information sur les valeurs mobilières inscrites en bourse autres que les options

Le présent avis a pour objet d'annoncer que TSX Inc. (TSX) exercera la fonction d'agence de traitement de l'information sur les valeurs mobilières inscrites en bourse autres que les options¹ en vertu du *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché* (le « Règlement 21-101 ») pour une période de cinq ans allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2014.

1. Obligations réglementaires

Le Règlement 21-101 prévoit le fonctionnement et la réglementation des agences de traitement de l'information. Une agence de traitement de l'information s'entend de la personne qui reçoit et fournit des informations conformément au Règlement 21-101 et qui a déposé le formulaire prévu à l'*Annexe 21-101A5, Rapport initial sur le fonctionnement de l'agence de traitement de l'information* (le « formulaire de l'Annexe 21-101A5 »).

En vertu de la partie 7 du Règlement 21-101, les marchés qui affichent des ordres portant sur des titres cotés doivent fournir des informations sur ces ordres à une agence de traitement de l'information, s'il en existe une. Ils sont également tenus de fournir l'information relative aux opérations effectuées sur les titres cotés à une agence de traitement de l'information ou, à défaut, à un fournisseur d'information. Une certaine latitude est laissée à l'agence de traitement de l'information quant à l'information que les marchés doivent lui transmettre.

Les obligations réglementaires applicables à l'agence de traitement de l'information sont énoncées à la partie 14 du Règlement 21-101. Elles comprennent notamment :

- l'obligation de fournir une information rapide et exacte sur les ordres et les opérations et de ne pas imposer indûment de restrictions à l'accès équitable à cette information;

¹ Au Québec, les options ne sont pas des « valeurs mobilières inscrites en bourse », mais des dérivés en vertu de la *Loi sur les instruments dérivés*, de sorte qu'elles sont déjà exclues. Ces valeurs mobilières inscrites en bourse se qualifient aussi de « titres cotés » au sens du Règlement 21-101.

- l'obligation d'assurer la collecte, le traitement, la diffusion et la publication des informations sur les ordres et sur les opérations sur titres d'une manière rapide, exacte, fiable et loyale;
- l'obligation de tenir les dossiers nécessaires pour rendre compte de son activité;
- certaines obligations relatives aux caractéristiques des systèmes, notamment faire effectuer un examen indépendant annuellement.

En outre, l'agence de traitement de l'information a l'obligation d'établir en temps voulu une connexion électronique avec chaque marché qui doit lui fournir des informations en vertu du Règlement 21-101, et de conclure une entente avec chacun. L'entente doit stipuler que le marché est tenu de fournir des informations à l'agence conformément à la partie 7 du Règlement 21-101 et de se conformer aux exigences prévues par l'agence.

L'agence de traitement de l'information est désignée comme participant au marché en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario et reconnue comme agence de traitement de l'information en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec.

2. Nécessité d'une source consolidée de données et d'une agence de traitement de l'information

Une agence de traitement de l'information est nécessaire pour deux raisons. Premièrement, elle répond à la question de la fragmentation de l'information relative aux titres cotés et se négociant sur plusieurs marchés à la fois et procure aux investisseurs et aux participants aux marchés au moins une source de données consolidées sur ces titres. Deuxièmement, elle aide les participants aux marchés à exécuter leurs obligations réglementaires dans un contexte de multiplicité des marchés. Elle assure la disponibilité de données consolidées conformes à la réglementation et pouvant servir aux utilisateurs pour démontrer leur conformité à certaines obligations réglementaires, et aux autorités de réglementation pour en évaluer le respect, notamment en matière de meilleure exécution, de vente à découvert et de « meilleurs cours » ou de l'interdiction de procéder à des transactions hors cours.

D'aucuns considèrent, et nous ne l'ignorons pas, que les obligations réglementaires imposent dans les faits aux participants aux marchés de se connecter et de s'abonner à tous les marchés ou à l'agence de traitement de l'information pour être en mesure de respecter leurs obligations. De l'avis de certains, cela pourrait amener les marchés à demander des frais ne correspondant pas à la valeur de leurs données ou à leur part des ordres et des opérations sur le marché en général. Or, il a été expressément précisé dans certains avis des ACVM² et l'*Instruction générale relative au Règlement 23-101 sur les règles de négociation* (l'« Instruction générale 23-101 ») que ce n'est pas le cas.

Le paragraphe 5 de l'article 4.1 de l'Instruction générale 23-101 prévoit que, pour s'acquitter de leur obligation de meilleure exécution lorsqu'un titre se négocie sur plusieurs marchés au Canada, les courtiers devraient prendre en considération l'information provenant de tous les marchés appropriés, et non seulement des marchés auxquels ils participent. Or, le paragraphe précise que, pour prendre cette information en considération, « [il] ne s'ensuit pas que le courtier doive avoir accès aux listes de données transmises en temps réel par chaque marché. Cependant, ses politiques et procédures en matière de meilleure exécution devraient inclure l'information relative aux ordres ou aux opérations exécutés sur tous les marchés appropriés ainsi que l'obligation d'évaluer l'opportunité, selon les circonstances, de prendre

² *Avis de publication, Règlement modifiant la Norme canadienne 21-101, Le fonctionnement du marché et modification de l'Instruction complémentaire 21-101, Le fonctionnement du marché, Règlement modifiant la Norme canadienne 23-101, Les règles de négociation et modification de l'Instruction complémentaire 23-101, Les règles de négociation*, publié au Bulletin de l'Autorité du 15 décembre 2006, Vol. 3, n° 50, et *Avis 21-306 du personnel des ACVM, Avis de dépôt de l'annexe 21-101A5, Rapport initial sur le fonctionnement de l'agence de traitement de l'information*, publié au Bulletin de l'Autorité du 20 avril 2007, Vol. 4, n° 16 (l'« Avis 21-306 »).

les dispositions nécessaires pour accéder aux ordres. » Cette position trouve écho dans les orientations publiées relativement aux obligations de meilleure exécution de la Règle 5.1, *Meilleure exécution d'ordres clients*, des RUIIM établies par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, ainsi que dans la politique relative à la Règle 5.2, *Meilleur cours*, des RUIIM³.

Nous tenons également à préciser que, selon nous, les données consolidées diffusées par une agence de traitement de l'information aideront les participants aux marchés à remplir leurs obligations réglementaires, mais qu'il ne s'agit pas de la seule source de données à laquelle on peut recourir. Ceux-ci ne sont pas tenus d'obtenir les données transmises en temps réel par l'agence de traitement de l'information et ils peuvent se procurer les données du marché dont ils ont besoin auprès d'autres sources, telles que des fournisseurs d'information et les listes d'information produites par les marchés.

3. Contexte et récapitulation

a. Demande de dépôt de l'Annexe 21-101A5

En juillet 2006, nous avons invité les entités souhaitant exercer l'activité d'agence de traitement de l'information à déposer le formulaire de l'Annexe 21-101A5 et avons publié un avis à cet effet⁴. Bourse de Montréal Inc. (MX), CDS Inc. (CDS) et TSX ont posé leur candidature pour exercer cette fonction à l'égard des titres cotés⁵. Nous avons résumé les candidatures reçues dans l'Avis 21-306, publié en avril 2007⁶. MX et CDS ont depuis retiré leur candidature et TSX a mis à jour la sienne. On trouvera à l'Annexe A du présent avis un résumé de la proposition révisée, élaborée à partir de l'information fournie par TSX⁷.

b. Facteurs et critères pris en considération dans l'examen

L'article 16.2 de l'Instruction générale 21-101 prévoit que les ACVM examineront le formulaire de l'Annexe 21-101A5 pour déterminer s'il est contraire à l'intérêt public que le candidat exerce le rôle d'agence de traitement de l'information. Il énumère en outre les facteurs pris en considération dans l'étude des candidatures : la capacité, les normes et les procédures de collecte, de traitement, de distribution et de publication de l'information sur les ordres et les opérations; si tous les marchés peuvent obtenir l'accès à l'agence de traitement de l'information à des conditions équitables et raisonnables; si le candidat à la fonction d'agence de traitement de l'information possède des ressources financières suffisantes pour remplir la fonction; la qualification du personnel; l'existence d'une autre entité exerçant la

³ Selon les RUIIM et les orientations et politiques connexes, les courtiers doivent avoir mis en place des politiques et procédures en vue d'établir si les ordres sur un marché doivent initialement être pris en compte. L'un des facteurs à prendre en compte est la vraisemblance raisonnable de liquidité du marché.

⁴ *Avis 21-304 des ACVM, Demande de dépôt de l'Annexe 21-101A5, Rapport initial sur le fonctionnement de l'agence de traitement de l'information aux agences de traitement de l'information intéressées*, publié au Bulletin de l'Autorité du 14 juillet 2006, Vol. 3, n° 28.

⁵ MX et CDS ont également posé leur candidature à la fonction d'agence de traitement de l'information sur les titres d'emprunt privés.

⁶ Voir la note 2 ci-dessus.

⁷ À noter que nous n'avons pas publié de description détaillée de la technologie nécessaire, telle qu'elle était présentée dans le formulaire de l'Annexe 21-101A5 déposé par TSX. Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'information commerciale confidentielle, en accord avec notre position, exposée au paragraphe 3 de l'article 16.2 de l'Instruction générale 21-101, selon laquelle les formulaires déposés par l'agence de traitement de l'information en vertu du Règlement 21-101 contiennent de l'information privée et sensible de nature financière, commerciale et technique, et que le besoin de confidentialité des déposants prévaut sur le respect du principe de l'accès public.

fonction d'agence de traitement de l'information; l'examen indépendant des systèmes réalisé en application du paragraphe *b* de l'article 14.5 du Règlement 21-101.

Dans l'Avis 21-306⁸, nous avons défini nos critères d'évaluation des candidatures à la fonction d'agence de traitement de l'information : la viabilité financière; les règles de gouvernance; l'existence de procédures de gestion des conflits d'intérêts inhérents; les caractéristiques des systèmes; l'engagement à recevoir et à diffuser les données conformément aux obligations de transparence prévues par le Règlement 21-101; un barème des droits concurrentiel; s'il y a partage des produits avec les pourvoyeurs de données, une méthode de répartition équitable.

c. Examen du formulaire de l'Annexe 21-101A5 déposé par TSX

Ainsi que nous le mentionnons ci-dessus, TSX a révisé sa proposition depuis son dépôt initial du formulaire de l'Annexe 21-101A5 dont nous avons publié un résumé en avril 2007. Les changements apportés sont les suivants :

- TSX établira un comité de gouvernance comportant des représentants des marchés qui sera habilité à prendre des décisions sur des aspects importants des activités de l'agence de traitement de l'information;
- TSX a actualisé la description des produits offerts;
- TSX a supprimé les frais de connexion à l'agence de traitement de l'information qu'elle comptait faire payer aux marchés;
- TSX a engagé les services d'un tiers fournisseur de technologie.

TSX a apporté ces changements non seulement pour mettre à jour sa proposition initiale en fonction de ses produits et moyens techniques actuels de consolidation des données, mais aussi pour répondre aux préoccupations du personnel des ACVM relativement à la structure de gouvernance proposée et aux risques de conflits d'intérêts, réels ou perçus, associés au fait qu'elle est un marché concurrent qui agirait comme agence de traitement de l'information. Ces préoccupations, de même que d'autres touchant à la technologie, se sont également fait entendre parmi les intervenants du secteur, notamment les courtiers et les marchés.

4. Conclusion des ACVM

a. TSX comme agence de traitement de l'information

Nous sommes d'avis que la proposition révisée de TSX remplit tous les critères d'évaluation des candidatures à la fonction d'agence de traitement de l'information. Nous constatons que la structure de gouvernance proposée par TSX favorise l'indépendance entre la gouvernance de l'agence de traitement de l'information et celle des activités boursières de TSX, et assure la représentation de chacun des marchés fournissant les données. La solution technologique ne confère pas d'avantage injuste à TSX, et celle-ci a pris un engagement à cet effet⁹. En outre, il apparaît que la majorité des marchés sont satisfaits de la solution technologique proposée par TSX. Par ailleurs, nous sommes assurés que le barème des droits proposé maintient la structure actuelle des droits relatifs aux données de marché en permettant aux marchés de faire supporter leurs propres droits aux abonnés. Ce barème des droits transparent, auquel s'ajoutent la facturation et la perception de droits de distribution par TSX, répondent à notre critère

⁸ Voir la note 2 ci-dessus.

⁹ Voir l'engagement 2c à l'Annexe B.

selon lequel l'agence de traitement de l'information doit appliquer une méthode de partage des produits provenant des droits relatifs aux données avec les pourvoyeurs de données.

D'après notre examen de la version à jour du formulaire de l'Annexe 21-101A5 déposée par TSX, nous estimons qu'il n'est pas contraire à l'intérêt public de confier à TSX la fonction d'agence de traitement de l'information sur les valeurs mobilières inscrites en bourse autres que les options¹⁰ pour une période de cinq ans allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2014. TSX a pris les engagements énoncés à l'Annexe B du présent avis relativement au formulaire de l'Annexe 21-101A5 et à l'information qu'il contient.

L'agence de traitement de l'information diffusera les produits suivants :

- le service Consolidated Data Feed, qui permettra d'accéder à l'information boursière avant et après les opérations provenant de chaque marché participant;
- le service Consolidated Last Sale, qui fournira en temps réel l'information sur la dernière vente transmise par tous les marchés participants;
- le service Canadian Best Bid and Offer, qui fournira les meilleurs cours acheteurs et vendeurs consolidés de toutes les valeurs mobilières inscrites en bourse autres que les options.

L'inclusion d'un produit présentant de manière consolidée la totalité des ordres du registre dépendra de l'issue des discussions sur le projet de régime de protection contre les transactions hors cours proposé par les ACVM.

b. Obligations des marchés

Nous rappelons aux marchés qu'ils ont l'obligation, en vertu de la partie 7 du Règlement 21-101, de fournir leurs données à TSX, en qualité d'agence de traitement de l'information. À cette fin, ils doivent, s'ils ne l'ont pas déjà fait, collaborer avec elle afin d'établir les connexions nécessaires en temps voulu. Nous nous attendons à ce que, dès la publication du présent avis, les marchés entreprennent immédiatement leur collaboration avec elle en vue d'établir les connexions et de permettre leur mise à l'essai et l'intégration des données dans ses produits. Nous comprenons que la fourniture de l'information à l'agence de traitement de l'information et son intégration aux listes de données pourraient nécessiter un certain nombre de mois.

c. Examen des droits relatifs aux données de marché

Des craintes ont récemment été soulevées au sujet du niveau des droits actuellement perçus par les marchés et de la possibilité qu'un barème des droits transparent entraîne ces droits à la hausse. Selon certains, une agence de traitement de l'information pourrait servir à fixer, voire contrôler, les droits exigés par les marchés pour obtenir leurs données.

Les ACVM entreprendront un examen des droits relatifs aux données de marché. Celui-ci pourrait consister notamment à réviser les obligations réglementaires relatives à ces droits globalement, à étudier les barèmes de droits appliqués par les consolidateurs et fournisseurs d'information et les marchés au Canada et à l'étranger, à analyser les mesures prises par d'autres marchés afin d'harmoniser les coûts (y compris les droits relatifs aux données) et les avantages de la participation à ces marchés, et à examiner les moyens possibles de correction ou d'atténuation des abus potentiels. Une fois l'examen terminé, nous évaluerons si des mesures sont nécessaires à cet effet, et lesquelles. Il

¹⁰ Voir la note 1 ci-dessus.

pourrait s'agir notamment d'établir de nouvelles dispositions réglementaires ou d'autres mécanismes de correction ou d'atténuation des problèmes potentiels.

Cependant, puisque la consolidation des données dans un contexte de multiplicité des marchés est une nécessité cruciale et, fait important, que le barème des droits de l'agence de traitement de l'information de TSX maintient la structure actuelle des droits, nous estimons qu'il y a lieu de mener à bien la présente initiative d'introduction d'une agence de traitement de l'information avant de terminer l'examen des droits relatifs aux données de marché. Nous ne nous attendons toujours pas à ce que la distribution des données d'un marché par l'entremise d'une agence de traitement de l'information amène ce marché à exiger des droits injustifiés ou excessifs. Nous rappelons aux marchés et à leurs participants qu'actuellement, le Règlement 21-101 nous autorise à prendre des mesures dans l'éventualité où les marchés exigeraient des droits qui interdiraient indûment l'accès à leurs services ou imposeraient indûment des conditions ou d'autres limites à l'accès¹¹. En feraient partie les droits relatifs aux données de marché perçus par l'entremise d'une agence de traitement de l'information.

5. Questions

Pour toute question, prière de s'adresser aux personnes suivantes :

Serge Boisvert
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4358

Élaine Lanouette
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4356

Ruxandra Smith
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416-593-2317

Tracey Stern
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416-593-8167

Jonathan Sylvestre
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416-593-2378

Paul Redman
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416-593-2396

Lorenz Berner
Alberta Securities Commission
403-355-3889

Anne Hamilton
British Columbia Securities Commission
604-899-6716

Doug Brown
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
204-945-0605

¹¹ Le paragraphe *b* de l'article 5.1 du Règlement 21-101 prévoit que « [la bourse reconnue] ne [doit] pas interdire indûment à une personne l'accès à ses services ni lui imposer indûment des conditions ou d'autres limites à l'accès », et le paragraphe *b* de l'article 6.13, que « [le SNP] ne [doit] pas interdire indûment à une personne l'accès à ses services ni lui imposer indûment des conditions ou d'autres limites à l'accès ».

Annexe A

Résumé de la proposition de TSX relative à l'agence de traitement de l'information sur les valeurs mobilières inscrites en bourse autres que les options

1. Gouvernance

TSX Inc. (« TSX ») est la propriété exclusive de Groupe TMX Inc. (le « Groupe TMX »), société cotée en bourse. TSX exploite la Bourse de Toronto et a la propriété exclusive de Bourse de croissance TSX Inc. Aux termes du Règlement 21-101, la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX doivent fournir de l'information à une agence de traitement de l'information, si une telle agence existe.

L'agence de traitement de l'information de TSX (l'« ATI de TSX ») sera exploitée par la division TMX Datalinx de TSX. TMX Datalinx, division des services d'information du Groupe TMX, distribue actuellement de l'information boursière pour la plupart des marchés canadiens de titres de participation, qui fournissent leurs données sur une base commerciale et volontaire. TMX Datalinx obtient également d'autres données auprès de divers marchés et partenaires, qu'elle distribue aux clients en aval.

Le personnel qui prendrait part aux activités de l'ATI de TSX sont des employés provenant de diverses divisions du Groupe TMX, soit la gestion de produits d'information, les ventes, les services administratifs, le soutien aux fournisseurs et aux clients et les technologies, ainsi que des employés provenant des fonctions de soutien, notamment le service des finances et le service du contentieux. Le personnel des tiers fournisseurs de technologie indépendants participera également aux activités de l'ATI de TSX conformément aux normes de service documentées qui sont énoncées dans les conventions que TSX a conclues avec ces tiers fournisseurs. Plus particulièrement, le personnel de TMX Datalinx supervisera l'expansion des affaires et le développement des produits de l'ATI de TSX et gèrera les priorités opérationnelles ainsi que les nouvelles politiques et méthodes liées aux améliorations et au soutien opérationnel.

L'ATI de TSX établira un comité de gouvernance (le « comité de gouvernance de l'ATI »). Ce comité participera à l'élaboration d'une stratégie claire pour l'agence de traitement de l'information, qui sera ouverte, transparente et responsable. Le comité de gouvernance de l'ATI veillera à ce que les membres et les parties intéressées reçoivent un traitement équitable et impartial et évaluera, de façon continue, sa propre efficacité.

Chaque marché qui fournit des données à l'ATI de TSX aura le droit de nommer un représentant au comité de gouvernance de l'ATI. De plus, une personne physique indépendante de tous les marchés et du Groupe TMX siègera à ce comité à titre de président, sans toutefois pouvoir y exercer de droit de vote. Chaque marché siégeant au comité disposera d'un droit de vote.

Le comité de gouvernance de l'ATI sera habilité à prendre des décisions concernant l'étendue du service, les priorités et les améliorations d'ordre opérationnel, la planification de la bande passante et de la capacité ainsi que les critères et méthodes utilisés pour surveiller la performance. En ce qui a trait à l'étendue du service, le comité de gouvernance de l'ATI établira les mécanismes de maintien et d'évaluation de la panoplie de données et de la qualité des services de l'agence. Tel qu'il est indiqué ci-dessus, TSX nommera à la tête du comité de gouvernance de l'ATI un président indépendant n'ayant aucun droit de vote.

En outre, l'ATI de TSX constituera un sous-comité du comité de gouvernance de l'ATI (le « sous-comité consultatif de l'ATI »), qui sera également composé d'au moins un fournisseur d'information, d'un participant du marché représentant les investisseurs institutionnels et d'un participant du marché représentant les courtiers. Le sous-comité consultatif de l'ATI participera aux délibérations sur les questions touchant l'ATI de TSX et constituera une tribune pour ces délibérations; ce sous-comité sera consultatif et

n'aura aucun droit de vote. Le comité de gouvernance de l'ATI aidera à déterminer la composition, la structure et la fréquence des réunions du sous-comité consultatif de l'ATI.

Afin de traiter la question des conflits d'intérêts apparents, l'ATI de TSX instaurera des politiques et des procédures empêchant le personnel de TSX qui ne prend pas part à son fonctionnement de prendre connaissance ou d'avoir accès aux données des concurrents ou des renseignements sur les clients ou d'y avoir accès. En outre, TSX conclura avec chaque marché participant une convention universelle d'agence de traitement de l'information qui renfermera des modalités détaillées concernant le service et prévoira des procédures de gestion du changement et des procédures opérationnelles; cette convention permettra, sur une base commerciale, d'éviter toute manipulation inadéquate par TSX de l'information transmise à l'ATI de TSX. Les conflits d'intérêts apparents seront également atténués au moyen d'une solution technologique tierce, tel qu'il est indiqué ci-dessous sous la rubrique « Systèmes et fonctionnement ».

2. Systèmes et fonctionnement

TMX Datalinx a recours à un éventail de technologies mises au point à l'interne et de technologies indépendantes mises au point par des tiers pour distribuer aux participants des marchés financiers mondiaux du contenu d'aide à la prise de décisions relativement aux titres de participation canadiens, aux nouvelles, aux titres à revenu fixe, aux dérivés et aux opérations sur devises. En 2007, TMX Datalinx a choisi un fournisseur de technologie mondial de premier plan indépendant afin qu'il déploie et gère la solution de l'ATI de TSX, soit la gamme de produits Consolidated Data Feed (« CDF »). La solution CDF vise à offrir une solution indépendante de la Bourse puisqu'elle fait appel à la technologie et au soutien opérationnel ou technique d'un tiers, tout en tirant parti de l'infrastructure d'accueil de TSX, qui offre une connectivité à plus de 100 fournisseurs d'information, 7 000 clients et 153 000 abonnés.

La solution CDF distribue simultanément des données consolidées en temps réel (quasi-instantanées) à partir de deux environnements de production situés dans des emplacements distincts, ce qui offre aux clients des options de connectivité souples (pour ce qui est de l'emplacement) et une redondance de moyens. L'un ou l'autre des emplacements peut être choisi comme site principal. Les marchés participants peuvent transmettre leurs données dans leur format d'origine à l'ATI de TSX, qui les normalisera et les consolidera, ce qui permettra aux marchés d'économiser les frais ponctuels et les frais permanents liés à l'élaboration et au soutien d'un nouveau format spécialement conçu pour l'ATI de TSX.

La solution CDF a été conçue pour qu'une estampille temporelle soit apposée aux données à leur arrivée et à leur sortie; ainsi, chaque marché et chaque client peut surveiller la latence en temps réel, de façon continue.

TSX et ses tiers fournisseurs ont mis en place des mécanismes permettant d'accroître au besoin la capacité de l'ATI de TSX. La technologie actuelle peut être mise à l'échelle grâce à une infrastructure supplémentaire, composée notamment de serveurs et de systèmes d'exploitation banalisés. Tout en jouissant d'une telle indépendance, l'ATI de TSX tire parti des centres de données de qualité supérieure du Groupe TMX. Des tiers fournisseurs indépendants surveillent le rendement des systèmes, gèrent la capacité et fournissent des services gérés pour les applications et l'infrastructure matérielle de CDF, tandis que le personnel du Groupe TMX fournit des services de gestion de l'infrastructure pour les installations, le réseau et les composantes.

Les fournisseurs de la technologie de l'ATI de TSX offriront en continu et en temps réel un service de soutien au développement et assureront tous les jours, 24 heures sur 24, un service de surveillance des logiciels et du matériel et un service de dépannage.

L'ATI de TSX peut également compter sur le modèle de planification de la continuité des activités et de planification de la reprise après sinistre du Groupe TMX, qui comprend des investissements dans l'infrastructure ainsi qu'un cadre détaillé devant assurer le fonctionnement des marchés et leur reprise après sinistre, l'application de méthodes de planification détaillées et la prestation, tous les jours, 24 heures sur 24, d'un service de soutien. La solution CDF a recours au réseau de distribution de données de TMX Datalinx. Par suite de son récent regroupement avec Bourse de Montréal Inc., le Groupe TMX dispose

désormais de sa propre connectivité de réseau et de points de présence à Londres, à New York et à Chicago, en plus de son propre réseau d'importantes entreprises de télécommunications. Grâce à ces connexions et à d'autres connexions établies, il est possible de livrer les fils de données presque partout dans le monde.

En outre, TMX Datalinx compte un gestionnaire principal de produits, Produits de données consolidées, et un analyste, Services, qui se consacrent à l'expansion des affaires et au soutien commercial de l'ATI de TSX. Les utilisateurs et les marchés auront également accès au soutien de première ligne offert par le service des ventes de TMX.

3. Droits et partage des produits d'exploitation

Pour ses services de transmission de données, l'ATI de TSX utilisera un barème des droits transparent; selon TSX, ce barème, utilisé par la plupart des bourses, des services de données spécialisées et des distributeurs de données, constitue la norme à l'échelle mondiale. Selon ce barème, les marchés participants concluent directement des ententes contractuelles avec des fournisseurs d'information et des abonnés, permettant ainsi à chaque marché d'imposer ses propres droits et politiques aux utilisateurs finaux.

L'ATI de TSX ne facturera pas aux marchés des droits pour la connexion ou la transmission de données. L'ATI de TSX n'exigera pas des utilisateurs finaux qu'ils paient des droits pour le CDF, le Canadian Best Bid and Offer (« CBBO ») ou le Consolidated Last Sale (« CLS »). (Le CDF et le CBBO sont déjà utilisés par les participants du marché.) Seuls les fournisseurs d'information et les courtiers qui utiliseront les fils de données CDF, le CBBO ou le CLS afin de redistribuer les données ainsi obtenues se verront facturer par l'ATI de TSX des droits de distribution mensuels minimales. Ces droits mensuels seront de 500 \$ pour le CDF, 300 \$ pour le CBBO et 300 \$ pour le CLS. Tous les changements significatifs que l'ATI de TSX proposera d'apporter au barème des droits seront assujettis à l'examen et à l'approbation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les fils de données de l'ATI de TSX sont conçues pour fournir la panoplie de données nécessaires au respect des obligations des organismes de réglementation en ce qui a trait à l'interdiction de procéder à des transactions hors cours, tout en diminuant les coûts globaux grâce à des économies au chapitre des frais de télécommunications, de réseau et de soutien.

4. Accès aux services

TSX prévoit que divers fournisseurs d'information et divers courtiers désireront avoir accès aux données CDF, CBBO et/ou CLS et/ou les redistribuer. Toutes les personnes intéressées qui concluent avec chaque marché et TSX (en qualité d'agence de traitement de l'information) la convention de distribution de données obligatoire ou une convention complémentaire pourront avoir accès aux données de l'ATI de TSX et/ou les redistribuer. Quant aux abonnés individuels ils devront directement conclure un contrat avec un marché participant pour recevoir les données de ce marché.

Plusieurs solutions de télécommunication permettent aux personnes intéressées du secteur d'accéder aux installations de l'ATI de TSX; dans la grande majorité des cas, ces personnes pourront avoir accès au système de l'ATI de TSX au moyen de leurs lignes de communication existantes. Les marchés peuvent transmettre leurs données à l'ATI de TSX dans leur format actuel, et celle-ci les distribuera dans un format reconnu et largement utilisé.

5. Sélection des titres déclarés à l'agence de traitement de l'information et services fournis par l'agence de traitement de l'information

L'ATI de TSX consolidera les données relatives à l'ensemble des titres cotés autres que les options, ainsi qu'il est prévu par le Règlement 21-101. Conformément aux exigences, l'ATI de TSX travaillera en collaboration avec les marchés et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières afin de

déterminer s'il existe un motif réglementaire d'élargir le type ou la gamme de titres. L'ATI de TSX se servira du message concernant le statut des symboles transmis quotidiennement dans chacun des services CDF pour communiquer tous les symboles dans chaque service.

Les services devant être fournis par l'ATI de TSX afin de permettre aux participants du marché de respecter l'interdiction de procéder à des transactions hors cours imposée par les organismes de réglementation sont les services CDF, CBBO et CLS. Chacun de ces services est décrit ci-après.

a. Consolidated Data Feed (CDF)

Par l'intermédiaire des liaisons de télécommunications existantes avec TSX, le service CDF permet d'accéder à l'information avant et après les opérations provenant de chaque marché participant. Le service CDF, fil multidiffusé de données consolidées où chaque marché correspond à un fil de données pouvant être sélectionné, offre aux utilisateurs finaux une solution extensible permettant d'obtenir de l'ATI de TSX de l'information pour un ou plusieurs marchés.

L'ATI de TSX reçoit, normalise, saisit et publie tout le contenu commercial qui lui est transmis par les marchés participants, y compris l'ensemble des champs de données, des identificateurs et des balises associés à l'information avant et après les opérations. Plus particulièrement, l'information recueillie, traitée, validée et publiée est composée de l'ensemble des messages concernant les opérations, les ordres, les annulations, le contenu commercial, la situation du marché et l'état des titres. Au moment de la consolidation, une estampille temporelle indiquant l'heure à laquelle le message a été reçu et publié est apposée sur tous les messages, ce qui permet aux participants du marché d'évaluer le rendement du service CDF. Chaque message transmis par le service CDF comportera les champs obligatoires suivants :

- Marché d'où provient l'information (la « source »)
- Estampille temporelle apposée par la source
- Estampille temporelle indiquant l'heure à laquelle le message a été reçu par le service CDF
- Estampille temporelle indiquant l'heure à laquelle le message a été publié par le service CDF
- Catégorie commerciale (ordre, annulation, opération)
- Activité commerciale (achat, vente, opération, annulation)
- Numéro du courtier
- Numéro d'ordre
- Numéro d'opération
- Volume
- Prix
- Symbole
- Identificateurs indiquant des modalités spéciales

b. Canadian Best Bid and Offer (CBBO)

Le service CBBO fournit un accès en temps réel aux données consolidées présentant les meilleurs cours acheteurs et vendeurs au Canada pour les titres cotés autres que les options, ainsi qu'il est prévu par le Règlement 21-101. L'ATI de TSX regroupe tout le contenu commercial qui lui est transmis par les marchés participants, y compris l'ensemble des champs de données, des identificateurs et des balises pour l'information avant les opérations. Les données consolidées présentant les meilleurs cours acheteurs et vendeurs qui sont recueillies, traitées, validées et publiées indiquent notamment le ou les marchés d'où provient l'information, le volume total et le prix. Chaque message transmis par le service CBBO comportera les champs obligatoires suivants :

- Marché d'où provient l'information (la « source »)
- Estampille temporelle indiquant l'heure à laquelle le message a été reçu par le service CDF
- Estampille temporelle indiquant l'heure à laquelle le message a été publié par le service CDF
- Activité commerciale (achat, vente)
- Volume total
- Prix
- Symbole

c. Consolidated Last Sale (CLS)

Le service CLS fournit en temps réel, sous forme de fil consolidé normalisé, l'information sur la dernière vente transmise par les marchés participants. Chaque message concernant une opération ou une annulation transmis par le service CLS inclura de l'information dont la source sera indiquée, y compris les champs obligatoires suivants :

- Marché d'où provient l'information (la « source »)
- Estampille temporelle apposée à la source
- Estampille temporelle indiquant l'heure à laquelle le message a été reçu par le service CDF
- Estampille temporelle indiquant l'heure à laquelle le message a été publié par le service CDF
- Activité commerciale (opération, annulation d'opération)
- Numéro du courtier (acheteur et vendeur)
- Numéro d'ordre
- Numéro d'opération
- Volume
- Prix

- Symbole
- Type d'opération hors des circuits habituels (transaction sur la base, transaction conditionnelle, transaction CMPV, transaction au comptant, livraison différée, etc.)

d. Autres services offerts par l'agence de traitement de l'information de TSX

Le service CDF inclut une application logicielle qui reçoit les données normalisées des marchés et peut publier une seule image consolidée du registre d'ordres. La technologie CDF permettra d'offrir un produit présentant de manière consolidée la totalité des ordres du registre lorsque les Autorités canadiennes en valeurs mobilières auront arrêté les exigences et les lignes directrices concernant l'élaboration d'un produit permettant aux participants du marché de respecter l'interdiction de procéder à des transactions hors cours.

Annexe B

Engagements fournis par TSX

Relativement à l'annexe 21-101A5 mise à jour qui a été déposée par TSX Inc. (« TSX ») le 24 avril 2009 et révisée le 21 mai 2009 et à son rôle d'agence de traitement de l'information (l'« ATI de TSX » ou « ATI ») sur les valeurs mobilières inscrites en bourse autres que les options¹², TSX prend les engagements suivants:

1. Modification de l'annexe 21-101A5

a. Conformément à l'article 14.2 du Règlement 21-101 sur *Le fonctionnement du marché* (le « Règlement 21-101 »), TSX déposera auprès des ACVM les modifications apportées à l'information fournie dans l'annexe 21-101A5. Les changements significatifs dont il est question au paragraphe 1) de l'article 14.2 du Règlement 21-101 seront examinés et approuvés par le personnel des ACVM avant leur mise en œuvre. Les changements significatifs incluent ce qui suit:

- changements à la gouvernance de l'ATI de TSX, y compris à la structure de son comité de gouvernance (le « comité de gouvernance de l'ATI ») et du sous-comité consultatif de l'ATI;
- changements significatifs aux droits liés aux services fournis par l'ATI de TSX, y compris les droits d'accès des abonnés et les droits de distribution;
- changements au barème de droits, au modèle de droits et au modèle de partage des produits d'exploitation pour les services fournis par l'ATI de TSX;
- changements aux produits d'information offerts par l'ATI de TSX;
- changements significatifs aux systèmes et à la technologie utilisés par l'ATI de TSX, y compris les changements touchant la capacité; ou
- changements ayant pour effet d'accroître la dépendance de l'ATI de TSX envers la technologie exclusive de Groupe TMX Inc.

b. L'ATI de TSX fournira au personnel des ACVM les noms des représentants du comité de gouvernance de l'ATI et du sous-comité consultatif de l'ATI et l'avisera des changements touchant ces représentants.

2. Gouvernance et conflits d'intérêts

a. Les conseils d'administration de Groupe TMX Inc. et de TSX ne participeront pas aux décisions du comité de gouvernance de l'ATI concernant la portée des services, les priorités opérationnelles, la bande passante, la planification de la capacité, la gestion du rendement, y compris les niveaux de service, le modèle de droits et le modèle de partage des produits d'exploitation de l'ATI de TSX.

b. Au plus tard le 31 juillet 2009, l'ATI de TSX établira des politiques et des procédures afin d'établir une distinction entre les activités boursières de TSX et les activités de l'ATI de TSX et gérer les conflits d'intérêts inhérents et les soumettra au personnel des ACVM pour examen et approbation.

¹² Au Québec, les options ne sont pas des « valeurs mobilières inscrites en bourse » mais plutôt des instruments dérivés aux termes de la *Loi sur les instruments dérivés* (Québec), de sorte qu'elles sont déjà exclues.

c. La technologie utilisée par l'ATI de TSX ne procurera pas à la Bourse de Toronto ni à la Bourse de croissance TSX un avantage injuste relativement à leurs données comparativement à d'autres marchés.

3. Produits de l'ATI

a. L'ATI de TSX distribuera uniquement les produits suivants, qui sont décrits dans l'annexe 21-101A5 (collectivement, les « produits consolidés ») :

- Consolidated Data Feed (« CDF »);
- Canadian Best Bid and Offer (« CBBO »);
- Consolidated Last Sale (« CLS »);
- Consolidated Depth of Book Feed.

b. L'ATI de TSX ne distribuera aucun autre produit utilisant les données qui lui sont fournies aux termes de la partie 7 du Règlement 21-101 sans avoir obtenu l'approbation préalable du personnel des ACVM.

c. TSX soumettra au personnel des ACVM pour examen et approbation les spécifications définitives des produits CLS et Consolidated Depth of Book Feed avant leur lancement.

d. L'ATI de TSX fera des efforts raisonnables pour lancer¹³ le produit CLS dans les trois mois suivant (i) le 1^{er} juillet 2009 ou, si elle est ultérieure, (ii) la date d'obtention de l'approbation des ACVM exigée aux paragraphes 3c) et 4b). L'ATI de TSX fera des efforts raisonnables pour lancer le produit CLS avec des données provenant des marchés qui ne fournissent actuellement pas de données dans les quatre mois suivant (i) le 1^{er} juillet 2009 ou, si elle est ultérieure, (ii) la date d'obtention de l'approbation des ACVM exigée aux paragraphes 3c) et 4b). Il est entendu que l'ATI de TSX ne sera pas responsable des retards dans le lancement du produit CLS qui sont imputables à des facteurs raisonnablement indépendants de sa volonté, y compris l'exécution en temps opportun des activités nécessaires par des marchés et d'autres tiers.

e. L'ATI de TSX fera des efforts raisonnables pour lancer le produit Consolidated Depth of Book Feed dans les six mois suivant (i) le 1^{er} juillet 2009 ou, si elle est ultérieure, (ii) la date d'obtention de l'approbation des ACVM exigée aux paragraphes 3c) et 4b). Il est entendu que l'ATI de TSX ne sera pas responsable des retards dans le lancement de Consolidated Depth of Book Feed qui sont imputables à des facteurs raisonnablement indépendants de sa volonté, y compris l'exécution en temps opportun des activités nécessaires par des marchés et d'autres tiers.

f. Tel qu'il est fourni par l'ATI de TSX, chaque produit compris dans les produits consolidés peut être groupé afin d'être vendu à des acheteurs de données¹⁴, mais il sera également disponible sous forme de fil distinct pouvant être sélectionné.

g. Si TSX, ou un membre du même groupe qu'elle (au sens attribué à ce terme dans la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario), entend créer des produits utilisant les données qui lui sont fournies aux

¹³ Pour les besoins des paragraphes 3d) et 3e), un « lancement » a lieu lorsque le produit en question des produits consolidés peut faire l'objet d'un test bêta de la part des participants du marché.

¹⁴ Pour les besoins de cette mention et de toute mention ultérieure, le terme « acheteurs de données » désigne les abonnés, les fournisseurs et toute autre partie qui achète un produit de données offert par l'ATI de TSX.

termes de la partie 7 du Règlement 21-101 et les distribuer par l'intermédiaire de ses canaux de distribution commerciaux et non par l'intermédiaire de l'ATI de TSX :

- i. les données que les pourvoyeurs de données¹⁵ sont tenus de fournir à l'ATI de TSX ne seront pas utilisées pour ces autres produits sans la permission des pourvoyeurs de données;
- ii. les produits supplémentaires pourront être achetés séparément et ne seront pas groupés avec les produits consolidés ni aucun autre produit approuvé aux termes du paragraphe 3b).

TSX ne fournira pas à un membre du même groupe qu'elle (au sens attribué à ce terme dans la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario), sans la permission des pourvoyeurs de données, les données sous-jacentes que les pourvoyeurs de données fournissent à l'ATI de TSX aux fins de l'élaboration des produits consolidés.

h. L'ATI de TSX consolidera, mettra à jour et fournira en temps réel les produits consolidés pendant les heures d'ouverture de tout marché canadien qui est tenu de fournir de l'information à une agence de traitement de l'information aux termes du Règlement 21-101, dans la mesure où l'ATI de TSX peut exécuter dans le cours normal les activités de mise à jour, de traitement par lot et de maintenance. L'ATI de TSX fournira du soutien à la clientèle de 7 h 30 à 17 h 30 HNE et assurera un soutien technique interne en tout temps.

4. Ententes avec les pourvoyeurs de données

- a. L'ATI de TSX s'assurera de fournir à tous les pourvoyeurs de données un accès à ses services selon des modalités équitables et raisonnables.
- b. Les ententes ou les contrats types devant intervenir entre l'ATI de TSX et les pourvoyeurs de données relativement aux services de l'ATI de TSX seront fournis au personnel des ACVM pour examen et approbation avant d'être conclus. Par ailleurs, toute modification importante devant être apportée à ces ententes ou contrats types sera soumise au personnel des ACVM pour examen et approbation.

5. Droits / barème de droits / partage des produits d'exploitation

- a. Le barème de droits des produits consolidés sera disponible sur le site Web de TSX.
- b. Si elle prévoit ajuster ou modifier les droits, le barème de droits, le modèle de droits ou le modèle de partage des produits d'exploitation ayant trait à ses services, l'ATI de TSX demandera au comité de gouvernance de l'ATI de consulter le sous-comité consultatif de l'ATI avant d'approuver ces ajustements ou modifications.
- c. L'ATI de TSX fournira annuellement au personnel des ACVM un rapport écrit indiquant si TSX a recouvré la totalité de ses coûts (y compris le coût du capital et les coûts associés aux obligations d'information prévues aux paragraphes 2), 4) et 5) de l'article 14.4 du Règlement 21-101) associés à la prestation des services de l'ATI de TSX et examinera et indiquera si la marge bénéficiaire sur les services de l'ATI de TSX est conforme aux normes du secteur.
- d. Si les produits d'exploitation sont supérieurs aux coûts et à une marge bénéficiaire raisonnable et que les produits excédentaires ne sont pas affectés à l'exploitation ou à l'augmentation de la capacité de l'ATI de TSX, l'ATI de TSX examinera ses options quant à l'utilisation de ces produits excédentaires et, après analyse, elle recommandera une utilisation appropriée au comité de gouvernance de l'ATI. L'ATI

¹⁵ Pour les besoins de cette mention et de toute mention ultérieure, le terme « pourvoyeurs de données » désigne les marchés et toute autre partie qui fournissent des données à l'ATI de TSX conformément à l'obligation prescrite par le Règlement 21-101 de fournir de l'information sur les ordres et les opérations à une agence de traitement de l'information.

de TSX demandera au comité de gouvernance de l'ATI d'examiner l'analyse et les recommandations et de lui remettre une opinion écrite. L'analyse, les recommandations et l'opinion du comité de gouvernance de l'ATI seront fournies au personnel des ACVM dans les 30 jours suivant la réception de l'analyse et des recommandations par le comité de gouvernance de l'ATI.

e. En date du 1^{er} juillet 2012 (la « date du début de l'examen »), l'ATI de TSX examinera le modèle des droits « pass-through ». Cet examen inclura l'analyse des barèmes de droits utilisés par d'autres consolidateurs de données dans d'autres territoires et du coût des données au Canada. Il tiendra également compte des rapports ou des études qui seront disponibles au moment de l'examen. Un rapport énonçant les conclusions de l'examen et leur fondement, ainsi que les recommandations, le cas échéant, sera remis au comité de gouvernance de l'ATI dans les plus brefs délais. L'ATI de TSX demandera au comité de gouvernance de l'ATI d'examiner le rapport et de lui remettre une opinion écrite. Le rapport et l'opinion du comité de gouvernance de l'ATI seront fournis au personnel des ACVM dans les 90 jours suivant la date du début de l'examen.

6. Non-exclusivité

a. TSX reconnaît que l'agence de traitement de l'information choisie ne détient pas le droit exclusif de consolider et de diffuser des données sur les ordres et les opérations. L'ATI de TSX ne cherchera pas à obtenir un droit exclusif aux termes d'un contrat portant sur les produits consolidés ou les données sous-jacentes aux produits consolidés conclu avec un pourvoyeur de données ou un acheteur de données.

7. Auto-évaluation

a. En plus de procéder à l'examen indépendant annuel de son système prévu au paragraphe 14.5 du Règlement 21-101, l'ATI de TSX procédera annuellement à une auto-évaluation afin de déterminer s'il respecte les paragraphes 2), 4) et 5) de l'article 14.4 du Règlement 21-101 ainsi que ses engagements envers les ACVM. Un rapport de l'auto-évaluation sera remis au comité de gouvernance de l'ATI dans les plus brefs délais. L'ATI de TSX demandera au comité de gouvernance de l'ATI d'examiner le rapport et de lui remettre une opinion écrite. Le rapport et l'opinion du comité de gouvernance de l'ATI seront fournis au personnel des ACVM dans les 90 jours suivant la fin de l'exercice financier annuel de l'ATI de TSX.

8. Viabilité financière

a. TSX fournira à l'ATI de TSX des ressources financières et autres suffisantes pour assurer sa viabilité financière et lui permettre d'exécuter adéquatement ses fonctions.

9. Durée et avis

a. TSX agira à titre d'agence de traitement de l'information sur les valeurs mobilières inscrites en bourse autres que les options¹⁶ pendant cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2009 (le « mandat de 5 ans »). TSX remettra au personnel des ACVM un préavis d'au moins un an si elle ne souhaite pas continuer d'agir à titre d'agence de traitement de l'information après l'expiration du mandat de 5 ans.

¹⁶ Au Québec, les options ne sont pas des « valeurs mobilières inscrites en bourse » mais plutôt des instruments dérivés aux termes de la *Loi sur les instruments dérivés* (Québec), de sorte qu'elles sont déjà exclues.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3 RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

Aucune information.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.